Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_12-DE

VILLE DE MARGUERITTES

République Française
Département du Gard
Arrondissement de Nîmes

nombre de Conseillers municipaux en exercice :
29

nombre de membres présents :
28

nombre de membres absents excusés représentés :
1

nombre de membres absents non représentés
0

date de la convocation :
29 octobre 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

SÉANCE DU 4 NOVEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six le quatre novembre à 18 heures 30, le Conseil municipal de la Commune de MARGUERITTES, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie, dans la salle Claude Erignac, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Rémi NICOLAS, Maire.

Membres présents : M. Rémi NICOLAS, Mme Patricia POUBLANC, M. Frédéric COURRENT, Mme Frédérique CONDET, M. Jean-Pierre CATHEBRAS, Mme Céline ROSZCZKA, M. Bernard CHANTRIER, Mme Aurélie VERCELLI, M. Denis CANTIER, Mme Martine REARD, Mme Liliane GUIRAUD, Mme Annie GERMIN, Mme Pascale MEYER, Mme Florence LIMONES, M. Eric PEREDES, Mme Laïla ACHKAR, Mme Anne-Claude MARTEL, M. Benoît MOULIN, M. Renaud LEROI, M. Jonathan GRIMAUD, M. Yohan MESSABIER, Mme Myriam BOISSIERE DE CILLIA, M. Eric MICHEL, M. Stéphane GUILLEMIN, Mme Stéphanie REMOND, Mme Lydie COMMOY, M. Frédéric PONGE et Mme Aurélie SAN ISIDORO.

Membre absent excusé représenté : M. Eric MARC (pouvoir à M. COURRENT)

Secrétaire de séance : M. Yohan MESSABIER.

Le Conseil municipal régulièrement constitué,

N° 04-11-2026/12 – Rapport d'activités de la Communauté d'agglomération de Nîmes Métropole 2025

Rapporteur : M Rémi NICOLAS

1. Aspects juridiques

VU l'article L. 5211-39 du Code général des collectivités territoriales qui précisent que les maires des communes membres de l'établissement public de coopération intercommunale doivent être rendus destinataires avant le 30 septembre, du rapport retraçant l'activité de l'établissement accompagné du compte administratif arrêté par le conseil communautaire. Dans les conditions prévues par le même article, ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique.

VU le rapport d'activités établi par la communauté d'agglomération de Nîmes Métropole pour l'exercice 2025 ;

CONSIDERANT que la commune est membre de la communauté d'agglomération de Nîmes Métropole ;

2. Eléments de contexte

Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_12-DE

Néant.

3. Incidence financière

Néant.

4. Décisions

Après avis de la commission, le conseil municipal à l'unanimité :

Article 1 : **prend acte** de la présentation du rapport d'activités de la communauté d'agglomération de Nîmes Métropole pour l'exercice 2025.

5. Annexe

Rapport annuel d'activités 2025

Pour extrait certifié conforme

Yohan MESSABIER
Secrétaire de séance

Rémi NICOLAS
Maire

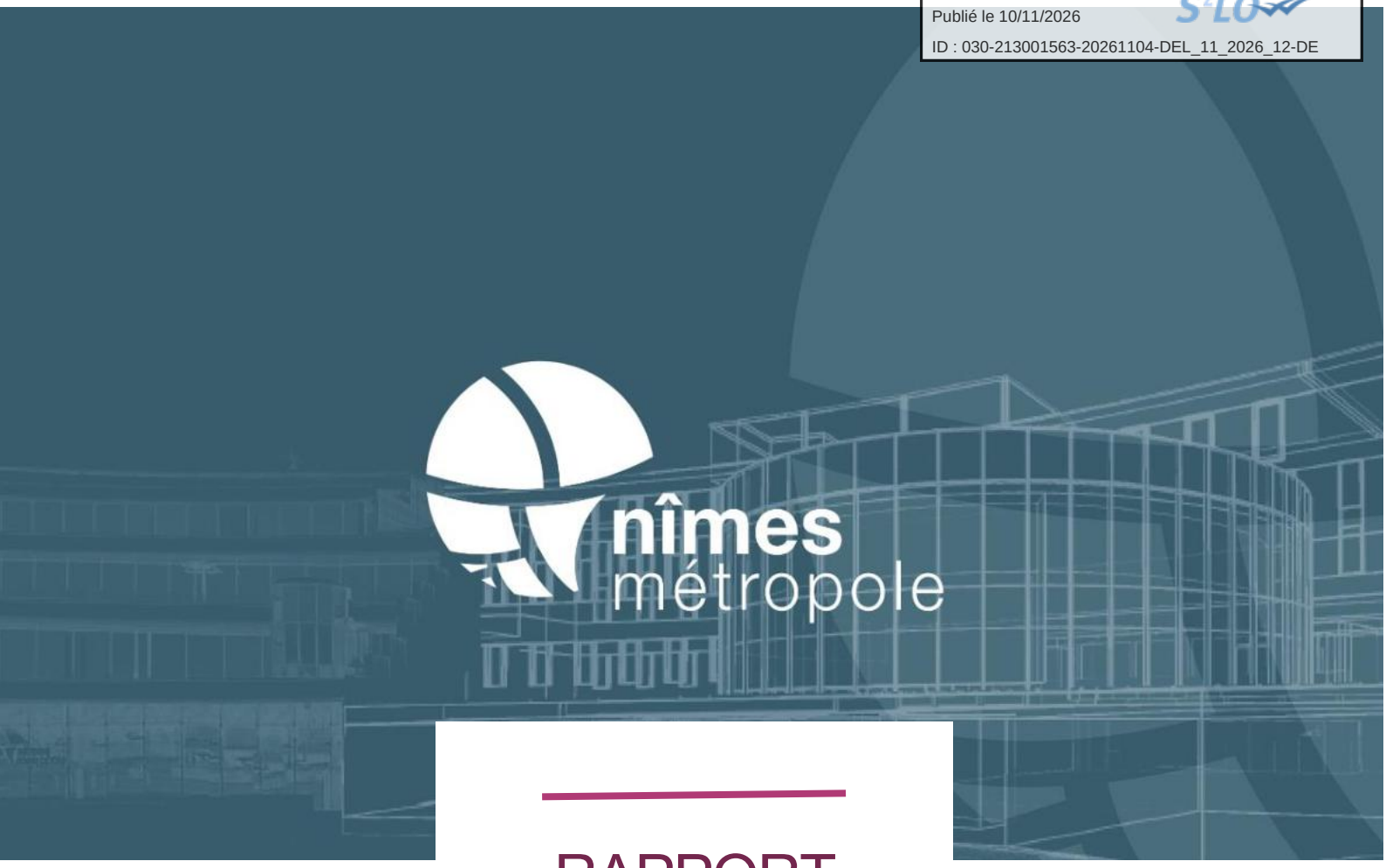
MAIRIE de MARGUERITTES (Gard)

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
Délai et voies de recours : la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux dans un délai de deux mois adressé au maire ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nîmes (16 avenue Feuchères – 30941 Nîmes cedex 09) dans un délai de deux mois à compter de la date de publication ou notification, en vertu de l'article R421-5 du Code de justice administrative. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr

Rémi NICOLAS
Maire de MARGUERITTES

Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_12-DE



nîmes métropole

RAPPORT D'ACTIVITÉ

2025

nîmes métropole

Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_12-DE

Édito de Vincent Bouget et de Gilles Gadille

Ce rapport d'activité retrace l'action conduite par Nîmes Métropole au cours de l'année 2025. Il témoigne des politiques publiques mises en œuvre, des projets réalisés et des services rendus quotidiennement aux habitants des 39 communes de notre territoire.

Si l'exécutif que je préside aujourd'hui n'était pas en responsabilité durant cette période, il est important de reconnaître le travail accompli. Je souhaite saluer l'engagement des élus communautaires qui ont porté ces projets, ainsi que celui de l'ancienne gouvernance de notre collectivité.

Mais au-delà des alternances et des responsabilités politiques, ce rapport met surtout en lumière une réalité essentielle : la force d'une intercommunalité repose avant tout sur les femmes et les hommes qui la font vivre au quotidien. Je veux ainsi rendre un hommage particulier à l'ensemble des agents de Nîmes Métropole. Par leur professionnalisme, leur disponibilité et leur sens du service public, ils assurent chaque jour la continuité des missions de notre collectivité et accompagnent les évolutions de notre territoire.

Qu'il s'agisse de la gestion de l'eau, de la prévention des risques, des mobilités, du développement économique, de l'habitat, de la collecte et du traitement des déchets, de l'aménagement ou encore de la transition écologique, leur investissement permet de répondre aux attentes des habitants et des communes membres.

Ce rapport illustre également ce qui fait la richesse de notre intercommunalité : la coopération entre les 39 communes, la solidarité territoriale et la capacité à conduire des projets d'envergure tout en restant proches des besoins du quotidien. Cette continuité de l'action publique est une force qu'il nous appartient de préserver et de renforcer.

À l'heure où notre territoire est confronté à de nombreux défis sociaux, économiques et environnementaux, nous pouvons nous appuyer sur cet héritage, sur les compétences de nos équipes et sur l'engagement des élus locaux pour préparer l'avenir avec ambition et responsabilité.

Je tiens à remercier l'ensemble des agents de Nîmes Métropole, les élus communautaires, les maires des communes membres et tous les partenaires qui contribuent, chacun dans leur domaine, à l'intérêt général et au dynamisme de notre territoire.

Ce rapport d'activité 2025 est le reflet d'un travail collectif au service des habitants. Il rappelle qu'au-delà des mandats et des circonstances, le service public local est une œuvre de continuité, fondée sur l'engagement des femmes et des hommes qui le portent chaque jour.

Bonne lecture à toutes et à tous.

Vincent BOUGET
Président de Nîmes Métropole

Gilles GADILLE
Vice-président délégué à l'administration générale, au personnel et au protocole

Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_12-DE

Édito d'Emmanuel LICOUR

L'année 2025 illustre pleinement l'engagement de Nîmes Métropole au service des habitants et des 39 communes de son territoire.

À travers les actions présentées dans ce rapport d'activité, les services communautaires ont poursuivi leur mobilisation pour mettre en œuvre les politiques publiques décidées par les élus et répondre aux grands enjeux de notre territoire.

Cette année 2025 a notamment été marquée par la poursuite des projets de prévention des inondations, le développement des infrastructures liées au cycle de l'eau, la modernisation du service public des déchets, le renforcement des mobilités ainsi que l'accompagnement des communes dans leurs projets. Plus de 16 millions d'euros de financements extérieurs ont ainsi été mobilisés au bénéfice du territoire et les fonds de concours ont permis de soutenir de nombreux investissements communaux.

Les équipes de Nîmes Métropole ont également poursuivi leur action en faveur du développement économique, de l'habitat, de la transition écologique, de la culture, de l'enseignement supérieur et de l'attractivité du territoire.

Ces réalisations sont avant tout le fruit de l'engagement quotidien des agents communautaires. Je tiens à saluer leur professionnalisme, leur sens du service public et leur capacité à accompagner les évolutions de notre collectivité dans un contexte toujours plus exigeant.

Je remercie également les élus communautaires, les maires des communes membres ainsi que l'ensemble de nos partenaires pour la qualité du travail collectif accompli tout au long de l'année.

Ce rapport témoigne de la diversité de nos missions et de la mobilisation permanente des services au bénéfice de l'intérêt général et du développement harmonieux de notre territoire.

Bonne lecture à toutes et à tous.

Emmanuel LICOUR,
Directeur Général des Services
de Nîmes Métropole par intérim

Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_12-DE

SOMMAIRE

PRESENTATION INSTITUTIONNELLE 8
Le territoire : carte d'identité 8
Les compétences 10
Les compétences obligatoires 10
Les compétences facultatives 11
Les autres compétences facultatives 11
Les organes de décision 12
Le Conseil Communautaire 12
Le Bureau Communautaire 12
Les instances thématiques 13
Les différentes commissions thématiques intercommunales 13
La Conférence des maires 13
Le Conseil de Développement 13
Les élus 14

L'ADMINISTRATION GENERALE 18

Organisation – Administration Générale 18
Service Plateforme des communes 18
Service des Assemblées 20
Service Moyens Généraux et Prévention 21
Service Maintenance et Travaux des Bâtiments Communautaires (SMTBC) 27
Pôle acheminement courrier (mutualisé) 31
Pôle Reprographie (mutualisé) 32

CENTRE INTER URBAIN DE VIDEO PROTECTION (CIUVP) 33

PROTOCOLE ET POLE AUTO 35
Pôle Protocole 35
Pôle Automobile 38

COMMUNICATION 41

TRANSPARENCE DE LA VIE ADMINISTRATIVE 45

RESSOURCES HUMAINES 51

MEDECINE DU TRAVAIL 56

CULTURE ET TRADITIONS 58
Les Vendredis de l'Agglo et les Pestacles de l'Agglo 59
Le Nîmes Métropole Jazz Festival (NMJF) 63
Expositions 68

Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_12-DE

Festival Traditions & Aficion 69
Le soutien aux projets associatifs 74
Les équipements culturels et sportifs 76
PALOMA – Scène de Musiques Actuelles 76
Les Médiathèques et bibliothèques : mise en réseau 81
NEMAUSA- Stade Nautique 82

RENOUVELLEMENT URBAIN ET POLITIQUE DE LA VILLE 84
Le NPNRU 84
Contrat de Ville 90
Insertion par l'activité économique 95

PREVENTION ET GESTION DES RISQUES MAJEURS 97

ACHATS APPROS – CENTRALE D'ACHAT MERCATURA 106

COMMANDE PUBLIQUE 107

AFFAIRES JURIDIQUES 107

ARCHIVES 108

IMMOBILIER 112

CYCLES DE L'EAU 118
Principaux projets et actions 119
Bassin Tour de l'Evêque et restauration hydro-morphologique du Vistre de la Fontaine (Nîmes) 119
Aménagements du cadereau d'Uzès en zone urbaine dense (Nîmes) 122
Station de pompage Nîmes Ouest 126
Réservoir d'eau potable des Arnavès à Saint-Gilles 128
Station de traitement des eaux usées de la Gardonnenque – 2e tranche 129
Station intercommunale de traitement des eaux usées de Gajan 130
Station intercommunale de traitement des eaux usées de la Vaunage 132
Station de traitement des eaux usées de Garons – tranche 2 133
Accompagnement du NPNRU 134
Renouvellements et extensions de réseaux (eau potable, eaux usées, eaux pluviales) 137
Le service aux usagers 138
La relation usager et la communication 138
Préservation de la ressource en eau 139
L'exploitation des ouvrages d'eau potable 140
L'exploitation des ouvrages d'assainissement 140
L'exploitation des ouvrages d'eaux pluviales 141
L'exploitation des ouvrages de protection contre les inondations 141
La production de biométhane 141

Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_12-DE

Le service public d'assainissement non collectif 142
L'appui au demandeurs d'autorisation de construire 143
Appui aux Communes Membres en matière d'urbanisme 143

MUTUALISATION 148

NUMERIQUE 151
Principaux projets et actions 151
Système, infrastructure, réseau et cybersécurité : 151
Mutualisation 151
Le réseau Gecko et la compétence Aménagement Numérique du Territoire 152
VidéoProtection 154
Logiciels et services métiers 154
Centre de services support et dotations 155

HABITAT 158
Programme Local de l'Habitat 2025-2030 158
Bilan du Parc Public 160
Politique d'attribution des Logements sociaux 164
Bilan de la gestion en flux 164
Rénovation de l'Habitat Privé ancien 165
Bilan accession sociale à la propriété 169
Gestion des aires d'accueil des gens du voyage 170

Projet Alimentaire Territorial Nîmes Métropole (PAT) 173

ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE 177
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE 177
Relations entreprises, implantation, développement et animation économique 177
Gestion et Aménagement des ZAE - Zones d'Activité Economique 190

AMENAGEMENT 194
SUIVI DES GRANDES INFRASTRUCTURES 202
ZAE NÎMES SUD 202
MAGNA PORTA 208
PLANIFICATION ET STRATEGIES TERRITORIALES 214
TOURISME 218
ESRI - Enseignement Supérieur – Recherche – Innovation 223
AEROPORT 233

COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS ET ENCOMBRANTS 243

Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_12-DE

MOBILITE 249
Projets structurants 2025 249
Modernisation du parc et transition énergétique 249
Dépôts et infrastructures : une transformation profonde 249
Déploiement technologique : billettique, SAE, vidéo 249
Réseau BHNS : mise en service de T5 et extension de T4 250
Réorganisation du réseau TangO 250
Mobilités douces : 250
Accessibilité et aménagements 250
Participation citoyenne et dialogue avec les territoires 250
Police des transports 250

CLIMAT ENERGIE 252

FINANCES / CONTRÔLE DE GESTION / COMPTES ADMINISTRATIFS 256

Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_12-DE

PRESENTATION INSTITUTIONNELLE

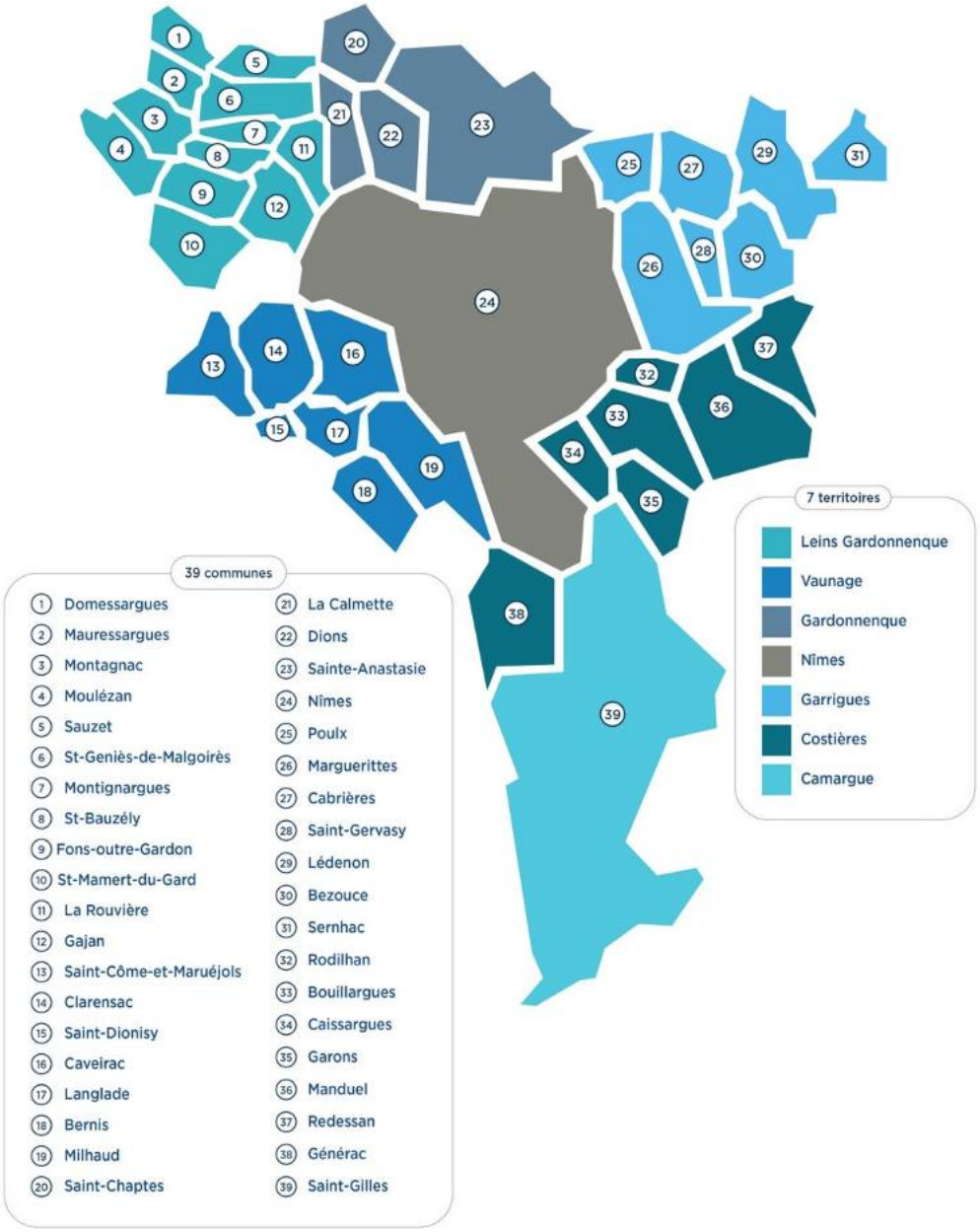
Nîmes Métropole est née le 1er janvier 2002, de la volonté de 14 communes d'unir leurs énergies et leurs compétences pour construire un avenir commun.

À ce jour, ce sont désormais 39 communes qui constituent la communauté d'agglomération.

Véritable espace de solidarité entre les communes et territoire de projets, Nîmes Métropole agit, au travers de ses compétences, sur les défis actuels et à venir.

L'ensemble de ses actions pour l'année 2025, est retracée dans ce rapport d'activité.

Le territoire : carte d'identité



- Territoire de 70 825 hectares
- Population totale : 265 741 habitants (source INSEE population légale en vigueur au 1er janvier 2025)

Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_12-DE

- 39 communes :

Nom de la commune	Population totale
Bernis	3 386
Bezouce	2 368
Bouillargues	6 251
Cabrières	1 816
Caissargues	4 159
La Calmette	2 604
Caveirac	4 445
Clarensac	4 357
Dions	541
Domessargues	769
Fons	1 753
Gajan	759
Garons	5 307
Générac	4 108
Langlade	2 350
Lédenon	1 701
Manduel	7 169
Marguerittes	8 513
Mauressargues	183
Milhaud	6 257
Montagnac	236
Montignargues	571
Moulézan	649
Nîmes	152 612
Poulx	4 395
Redessan	4 292
Rodilhan	2 976
La Rouvière	675
Saint-Bauzély	691
Saint-Chaptes	2 068
Saint-Côme-et-Maruéjols	810
Saint-Dionisy	1 092
Saint-Geniès-de-Malgoirès	3 212
Saint-Gervasy	2 016
Saint-Gilles	14 559
Saint-Mamert-du-Gard	1 661
Sainte-Anastasie	1 777
Sauzet	836
Sernhac	1 831
Totaux	**265 741**

Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_12-DE

Les compétences

Les compétences exercées par Nîmes Métropole figurent à l'article 4 de ses statuts.

Conformément aux dispositions de l'article L. 5216-5 du Code général des collectivités territoriales, la Communauté d'agglomération exerce de plein droit, aux lieux et place des communes membres, des compétences :

- obligatoires,
- et facultatives.

Parmi ces dernières, sont exercées « à titre supplémentaire », les anciennes compétences « optionnelles » et ce depuis l'entrée en vigueur de la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique.

Les compétences obligatoires

1/ En matière de développement économique :

- actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 du Code général des collectivités territoriales ;
- création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire et aéroportuaire ;
- politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ;
- actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 du Code général des collectivités territoriales ;
- promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme, sur son territoire à l'exception de celui des communes ayant manifesté leur volonté de conserver l'exercice de cette compétence en application de dispositions législatives spécifiques.

2/ En matière d'aménagement de l'espace communautaire :

- schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; définition, création et réalisation d'opérations d'aménagement d'intérêt communautaire au sens de l'article L. 300-1 du code de l'urbanisme ;
- organisation de la mobilité au sens du titre III du livre II de la première partie du code des transports, sous réserve de l'article L. 3421-2 du même code.

3/ En matière d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire :

- programme local de l'habitat ;
- politique du logement d'intérêt communautaire ;
- actions et aides financières en faveur du logement social d'intérêt communautaire ;
- réserves foncières pour la mise en œuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat ;
- action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées ;
- amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire.

4/ En matière de politique de la ville dans la communauté :

- élaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ;
- animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance ;
- programmes d'actions définis dans le contrat de ville.

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_12-DE

5/ En matière de « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » :

- l'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique,
- l'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau,
- la défense contre les inondations et contre la mer,
- la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

6/ En matière d'accueil des gens du voyage :

- création, aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil et des terrains familiaux locatifs définis aux 1° à 3° du II de l'article 1er de la loi n°2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et l'habitat des gens du voyage.

7/ La Collecte et le traitement des déchets des ménages et assimilés

8/ L'eau

9/ L'assainissement des eaux usées, dans les conditions prévues à l'article L. 2224-8 du Code général des collectivités territoriales

10/ La gestion des eaux pluviales urbaines, au sens de l'article L. 2226-1 du Code général des collectivités territoriales.

Les compétences facultatives

Il s'agit des anciennes compétences optionnelles exercées à titre supplémentaire depuis l'entrée en vigueur de la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 :

1/ Création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire :

- Création ou aménagement et gestion des parcs de stationnement d'intérêt communautaire.

2/ Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire.

Les autres compétences facultatives

1/ Environnement :

- Politique de préservation de l'identité et valorisation des espaces ruraux, forestiers et naturels et des paysages de l'agglomération ;
- sensibilisation du public et soutien à l'éducation au respect de l'environnement ; accompagnement d'aménagements de loisirs d'intérêt communautaire en zone naturelle ;
- mise en valeur du patrimoine de pays ; observatoire de l'environnement ;
- équipement entretien de la signalétique et valorisation des chemins de randonnées inscrit dans le programme communautaire ;
- lutte contre la pollution de l'air.

2/ Culture :

- L'agglomération prend en charge le développement d'une politique culturelle d'intérêt communautaire telle que proposée par la commission et adoptée par le Conseil Communautaire.
- Elle organise des activités, manifestations culturelles qui renforcent son caractère identitaire et symbolique ; elle est force de propositions d'activités culturelles diversifiées sur l'ensemble de son territoire.
- Elle entend relier, coordonner, promouvoir et diffuser des activités culturelles et apporter un soutien logistique et matériel aux actions de valorisation de patrimoine historique et culturel et du maintien des traditions et des langues régionales du territoire communautaire.

Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_12-DE

3/ Constitution de réserves foncières d'intérêt communautaire :

- Acquisition, avec l'accord préalable de la commune concernée, de tout immeuble dont la maîtrise serait nécessaire à la réalisation des objectifs du Projet d'Agglomération approuvé par l'assemblée communautaire et à l'exercice dans ce cadre, des compétences de Nîmes Métropole. L'acquisition de ces immeubles aura pour effet de constituer des réserves foncières d'intérêt communautaire.

4/ Développement numérique du territoire communautaire :

- Couverture numérique pérenne et qualitative du territoire en haut débit, plan de gouvernance du déploiement du très haut débit, pour une offre de services adaptée à des besoins économiques et sociaux évolutifs.

5/ En matière de « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » :

Compétences complémentaires afin de rationaliser la gouvernance des politiques locales de l'eau, à savoir :

- Actions en faveur de la protection et de la conservation des eaux superficielles et souterraines,
- Mise en place et exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques,
- Concours technique et financier à l'animation et à la concertation dans les domaines :
  - De la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques,
  - De la prévention des inondations,
- Concours technique et financier à des actions de réduction de la vulnérabilité au risque inondation,
- Concours technique et financier à la prévision hydrométéorologique, à la gestion de crise et aux actions de développement de la conscience du risque.

Les organes de décision

Le Conseil Communautaire

La Communauté d'Agglomération de Nîmes Métropole est administrée par un conseil communautaire qui intervient en tant que véritable assemblée délibérante.

Il est composé de 105 représentants (1 siège est cependant non pourvu à la suite d'une démission) issus des 39 communes membres, élus au suffrage universel direct lors des élections municipales et présidé par Franck PROUST, élu par ses pairs lors de la séance d'installation le 8 juillet 2020.

Le nombre de sièges par commune est établi selon la règle de la représentation proportionnelle, conformément à la loi : le nombre de sièges d'une commune est ainsi fonction de son nombre d'habitants.

Le Bureau Communautaire

Le Bureau Communautaire dont les membres sont élus par le Conseil Communautaire est composé de 50 membres dont le président et 15 vice-présidents.

Dans son rôle consultatif, il est également une instance de préparation des principales orientations et décisions à soumettre au Conseil Communautaire. Comme le permet la loi, le Bureau s'est vu confier un rôle délibératif dans des domaines listés, par délégation du Conseil.

Le Président et le bureau ont un pouvoir de décision délégué par le Conseil Communautaire.

Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_12-DE

Les instances thématiques

Voulues par l'organe délibérant ou imposées par la loi, où, les instances thématiques font partie intégrante du processus décisionnel

Les différentes commissions thématiques intercommunales

La diversité des affaires traitées par Nîmes Métropole a rendu nécessaire la création de 5 commissions thématiques regroupant chacune plus champs de compétences.

ADMINISTRATION GENERALE - FINANCES :

Finances, fiscalité, marchés publics, administration générale, patrimoine, personnel, mutualisation, systèmes d'informations, prospectives et extension de territoire et de compétences, services publics usagers.

ATTRACTIVITE, ECONOMIE ET DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE :

Développement économique, aménagement du territoire, aménagement des zones d'activités, développement durable, agriculture, politique locale du commerce, tourisme, innovation, enseignement supérieur et insertion professionnelle.

ENVIRONNEMENT :

Développement durable, collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés, eau, pluvial, GEMAPI, assainissement non collectif, assainissement collectif.

HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET ANIMATION DU TERRITOIRE :

Politique de la ville, sécurité et prévention de la délinquance, habitat, politique d'insertion, urbanisme et aide à la pierre, vidéo protection, aire d'accueil des gens du voyage, politique d'animation communautaire, patrimoine rural, sport, culture, traditions et relations internationales.

MOBILITES :
Mobilité, transports, optimisation des transports publics, politique ferroviaire, voirie d'intérêt communautaire et grandes infrastructures, mobilités et accessibilités, coopération transport.

La Conférence des maires

Instituée en 2012, par anticipation de la loi Engagement et Proximité de 2019, la Conférence des Maires est une instance de dialogue, un lieu d'échange et de concertation ouvert à chaque maire, quel que soit le poids démographique de sa commune, c'est-à-dire qu'elle garantit à chacune des communes membres et à l'ensemble de leurs élus d'être associés aux projets et enjeux du territoire.

Le Conseil de Développement

Le CODEV est le produit de multiples travaux et se projette, avec ses 100 membres, dans des perspectives essentielles pour le territoire. Le conseil de développement a pour ambition d'être un laboratoire d'idées auprès des élus en leur faisant des propositions pour la Communauté d'agglomération de Nîmes Métropole.

Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_12-DE

Les élus

Le Président : Franck PROUST

Les 15 Vice-présidents :

ANGELRAS Bernard (Nîmes)	Environnement, déchets, collecte et traitement
BEAUME Frédéric (Lédenon)	Finances et Marchés Publics et Concessions
CAMPELLO Jean-Marc (Nîmes)	Mobilités - Infrastructures de transports
CHAILAN Jean-Luc (Caveirac)	Service public de l'eau
DURAND-COUTELLE Jean-François (Saint-Geniès-de-Malgoirès)	Service public de l'assainissement et Gestion des eaux pluviales urbaines
FABREGOUL Olivier (Caissargues)	Développement économique, Marketing territorial et Relations extérieures
GADILLE Gilles (Cabrières)	Administration Générale et Personnel - Cohérence des documents d'Urbanisme du territoire communautaire
GREGOIRE Jean-Christophe (Saint-Dionisy)	Aménagement des zones d'activités
NICOLAS Rémi (Marguerittes)	Projets de secteur et Fonds de concours
REY DESCHAMPS Géraldine (Nîmes)	Habitat et Renouvellement urbain
RICHARD TRINQUIER Fabienne (Redessan)	Projet alimentaire territorial
TOUZELLIER Frédéric (Générac)	Aménagement du territoire
VALADE Daniel Jean (Nîmes)	Enseignement supérieur
VALADIER Eddy (Saint-Gilles)	Ingénierie Financière et Recherche de Financement
VERDIER Michel (St-Côme-et-Maruéjols)	Agriculture, Agrotourisme et relations intracommunautaires

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_12-DE

Les 34 Membres du Bureau Communautaire :
Avec délégation :

ARTAL Joseph (Sauzet)	Voiries d'intérêt communautaire (jusqu'au 14 novembre 2025)
BOLLEGUE Jacques (La Calmette)	Politique locale du commerce
CLEMENT Bernard (Domessargues)	Transport ferré
DE GIRARDI Claude (Nîmes)	Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations et Transport routier de voyageurs urbain et périurbain et prévention + gestion des risques majeurs
DE GONZAGA Patrick (La Rouvière)	Energies renouvelables, transition et sobriété énergétique
DESCLOUX Jean-Luc (Milhaud)	Savoir-faire local et Patrimoine rural de caractère + reconversion des friches industrielles et urbaines
DUPRET Gaël (Sernhac)	Culture et tradition
FOURNIER Jean-Paul (Nîmes)	Paysages urbains et Architecture
GAILLARD Maurice (Bouillargues)	Urgence climatique et Plan Air Climat Energie Territorial
GRANAT Jean-Jacques (Manduel)	Insertion et Projet Magna Porta
GRANCHI Théos (Bernis)	Tourisme
LEROI Renaud (Marguerittes)	Gens du voyage
MARCOS Antoine (Bezouce)	Mobilités douces urbaines et rurales
MAZAUDIER Jean-Claude (St-Chaptes)	Service public d'assainissement non collectif
PLANES Patrice (Rodilhan)	Ville Intelligente (SMARTCITY) Qualité des services publics - Relations usagers + Numérique
PLANTIER Julien (Nîmes)	Gestion des bâtiments Communautaires (jusqu'au 26 mars 2025)
PREVOTEAU Gaëtan (Langlade)	Préservation et valorisation de la ressource en eau, schéma territorial des eaux non conventionnelles
TIBERINO Richard (Nîmes)	Contrat de ville et Sécurité
TIXADOR Gilles (Ste-Anastasie)	Sites et paysages et Biodiversité
TUDELA Dominique (St-Gilles)	Conseil de Développement
VOLEON Daniel (St-Bauzély)	Ruralité
WOLBER Valentine (Nîmes)	Gestion des bâtiments Communautaires (à compter du 17 avril 2025)

Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_12-DE

Sans délégation :

BERGOGNE Catherine	(Saint Mamert)
BERTIER Jean-François	(Mauressargues)
CHABERT Patrick	(Dions)
COMPEYRON Sylvie	(Poulx)
DUMONT Sylvie	(Sauzet) à compter du 15 décembre 2025
LECOQ JAUJOU Hélène	(Clarensac)
GIANNACCINI Maryse	(Fons)
MALAVAL Denis	(Moulézan)
MARQUET Daniel	(Montagnac)
PLANTIER Julien	(Nîmes) à compter du 26 mars 2025
POIGNET-SENGER Véronique	(Montignargues)
POUDEVIGNE Jean-Louis	(Gajan)
RAINVILLE Marie-France	(Garons)
TAULELLE Marc	(Nîmes)
VINCENT Joel	(St Gervasy)

Les 53 Conseillers Communautaires :

ACHKAR Laïla	(Marguerittes)
AJMO-BOOT Sylvie	(Saint-Gilles)
ARCHIMBAUD Nadia	(Saint-Gilles)
BARBUSSE Marie-Chantal	(Nîmes)
BASTID Christian	(Nîmes)
BELHAJ Halim	(Nîmes)
BERKANI Abderzak	(Nîmes)
BOISSIERE Monique	(Nîmes)
BONNÉ Olivier	(Nîmes)
BOUGET Vincent	(Nîmes)
BOURGADE Mary	(Nîmes)
BUTEL Amélie	(Nîmes)
CARRIERE Emmanuel	(Nîmes)
CHELVI SENDIN Maud	(Nîmes)
CONTASTIN Christophe	(Saint Gilles)
COURDIL François	(Nîmes)
DETREZ Pierre-Edouard	(Nîmes)
DOUAIS Xavier	(Nîmes)
DUMONT Sylvie	(Sauzet) à compter du 14 novembre jusqu'au 15 décembre 2025
ESCOJIDO Frédéric	(Nîmes)
FAYET Sylvette	(Nîmes)
FERRIER Bruno	(Nîmes)
FLANDIN Richard	(Nîmes)
GARDET Laurence	(Nîmes)

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_12-DE

GARDEUR-BANCEL Véronique	(Nîmes)
GIACOMETTI Corinne	(Nîmes)
GILLI Serge	(Saint-Gilles)
GOURDEL Pascal	(Nîmes)
GUERIN-GRAIL Lisbeth	(Nîmes)
HAMARD Michel	(Clarensac)
JACOB Thierry	(Nîmes)
JOUVE-SAMMUT Véronique	(Nîmes)
LACHAUD Yvan	(Nîmes)
LEBLOND Tiphaine	(Nîmes)
LIMONES Florence	(Marguerittes)
MAY Chantal	(Nîmes)
MENUT Jo	(Nîmes)
NICOLAS Hélène	(Manduel)
ORLAY-MOUREAU Dolorès	(Nîmes)
PASTOR Frédéric	(Nîmes)
PIO Christophe	(Nîmes)
PROCIDA Thierry	(Nîmes)
PROHIN Aurélie	(Nîmes)
RODRIGUEZ Yves	(Garons)
ROULLE Sophie	(Nîmes)
ROUVERAND Valérie	(Nîmes)
ROUX David-Alexandre	(Manduel)
SARTRE Huguette	(Milhaud)
SCHIEVEN Richard	(Nîmes)
SEGUELA Roger	(Bouillargues
SOLANA Carole (Nîmes),	(Nîmes)
TOURNIER-BARNIER Christine	(Nîmes)
TRONC Marie-Pierre	(Bouillargues)
VENTURINI Pascale	(Nîmes)

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_12-DE

L'ADMINISTRATION GENERALE

La Direction de l'Administration Générale de Nîmes Métropole occupe une place stratégique au sein de l'établissement. Elle veille à assurer la continuité et la régularité du fonctionnement institutionnel de l'EPCI, tout en garantissant aux agents communautaires des conditions de travail sûres et adaptées.
Son champ d'intervention s'articule autour de deux grands axes :

- Les missions relatives à l'organisation institutionnelle et à la sécurisation juridique de l'EPCI ;
- Les missions et moyens contribuant au bon fonctionnement des bâtiments et à la qualité de la vie au travail des agents.

Organisation – Administration Générale

Service	Effectif	Finalité principale
Service Conseil juridique – Plateforme des communes	5 agents	Sécurisation juridique et appui aux communes
Service des Assemblées communautaires	3 agents	Organisation et suivi des instances décisionnelles
Service Moyens Généraux et Prévention	17 agents	Gestion Logistique et fonctionnement des services
Service Maintenance et Travaux des Bâtiments Communautaires	8 agents	Entretien et valorisation du Patrimoine
Pôle Acheminement Courrier	5 agents	Gestion et distribution du courrier interne et externe
Pôle reprographie	3 agents	Production et gestion documentaire

Service Plateforme des communes

Depuis sa création en 2011 le service commun "Conseil juridique Plateforme des communes" créé entre Nîmes Métropole et ses communes membres apporte un appui juridique aux maires, DGS et secrétaires généraux des communes qui y adhèrent, au nombre de 34 en 2025.

Se voulant comme un service juridique de proximité, « la Plateforme » a pour objectif d'apporter des réponses accompagnées de propositions de solutions opérationnelles tenant compte des contextes locaux, sur des problématiques communales exposées par mail, par téléphone ou lors de rencontres.

Pour ce faire, l'équipe resserrée composée de 5 agents dont 1 responsable venant chacun apporter leurs compétences et expériences, mobilise l'ensemble des moyens et ressources à sa disposition, et se doit de faire preuve d'une grande implication pour traiter des questions juridiques souvent complexes.

En 2025 au gré des saisines d'interlocuteurs réguliers ou nouveaux, le service a encore apporté son appui juridique sur des problématiques d'une complexité variable dans des domaines principaux identifiés : la gestion patrimoniale des communes, la commande publique, le droit de l'urbanisme, les finances locales, le fonctionnement institutionnel de la commune et les règles encadrant la prise des décisions, les pouvoirs de police du maire, ou encore le statut de la fonction publique territoriale.

Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_12-DE

A la fin de l'année un nombre total de 159 saisines des communes a été comptabilisé.

Afin de viser à mieux apprécier l'activité du service, une « cotation » objective du niveau de difficulté de traitement des saisines a été mise en œuvre comme l'année précédente. En combinant l'ensemble des paramètres prémentionnés, cet indicateur interne a pour objet de quantifier au mieux l'activité du service au titre d'une année donnée.

Au titre de 2025, selon la « cotation » qui a été opérée pour chacune d'entre elles, les saisines traitées par le service se répartissent de la façon suivante :

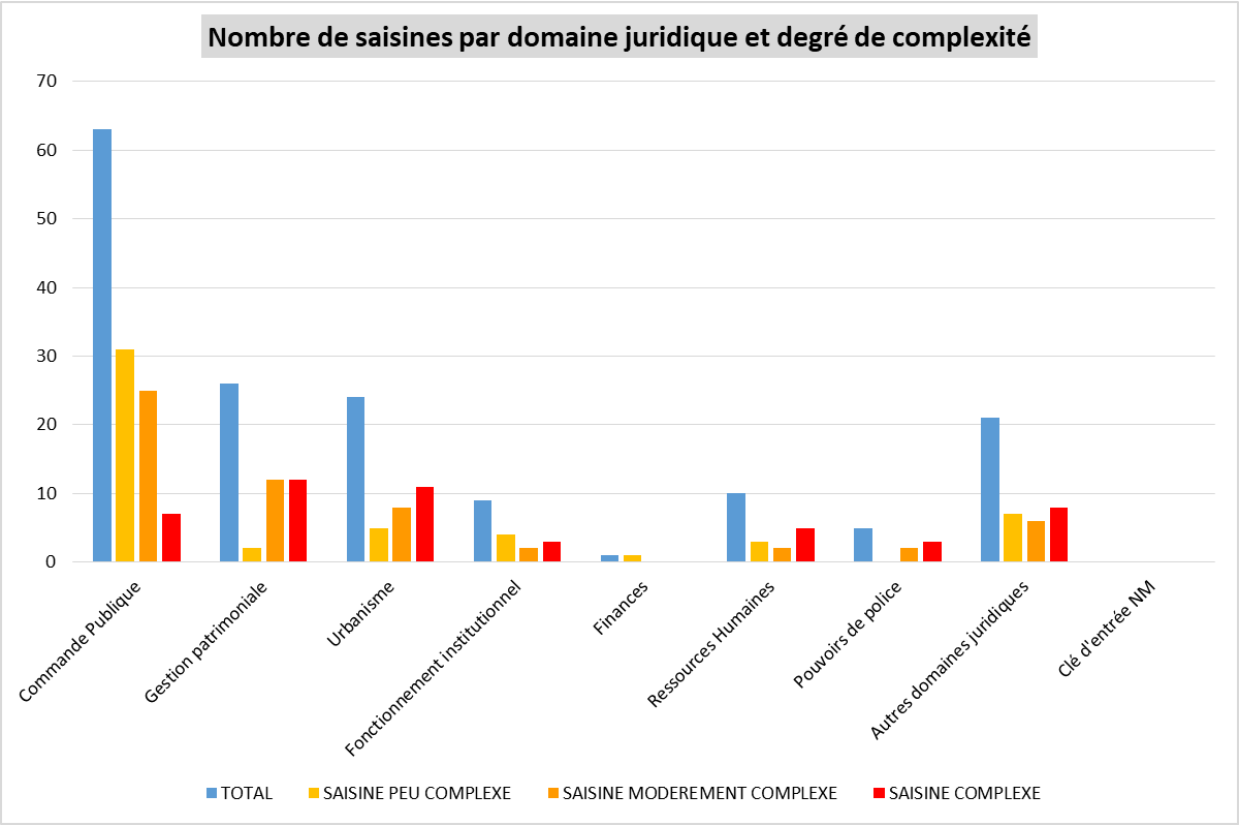
- 53 saisines identifiées comme soulevant peu de difficultés juridiques, par exemple parce que le service avait déjà traité des problématiques similaires, ou pour d'autres parce qu'elles relevaient possiblement d'un besoin de confirmation de la commune,
- 57 saisines identifiées comme relevant d'une difficulté moyenne, nécessitant un travail d'analyse et de synthèse en vue d'une réponse claire et opérationnelle,
- 49 saisines marquées par une réelle complexité, et faisant appel à une expertise poussée dans un ou plusieurs domaines.

La répartition des saisines selon cette cotation peut être ensuite détaillée pour chaque domaine juridique identifié et pour celles relevant des autres domaines, comme suit :

- commande publique (63 saisines au total) dont 31 soulevant peu de difficultés, 25 de complexité moyenne, et 7 particulièrement complexes,
- gestion patrimoniale (26 saisines au total) dont 2 soulevant peu de difficultés, 12 de complexité moyenne, et 12 particulièrement complexes,
- urbanisme (24 saisines au total) dont 5 soulevant peu de difficultés, 8 de complexité moyenne, et 11 particulièrement complexes,
- ressources humaines (10 saisines au total) dont 3 soulevant peu de difficultés, 2 de complexité moyenne, et 5 particulièrement complexes,
- fonctionnement institutionnel (9 saisines au total) dont 4 soulevant peu de difficultés, 2 de complexité moyenne, et 3 particulièrement complexes,
- pouvoirs de police (5 saisines au total) dont 2 de complexité moyenne, et 3 particulièrement complexes,
- finances 1 saisine soulevant peu de difficulté,
- autres domaines (21 saisines au total) dont 7 soulevant peu de difficultés, 6 de complexité moyenne, et 8 particulièrement complexes.

Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_12-DE



Au global compte tenu de l'activité encore soutenue et des retours faits, le service Plateforme a confirmé en 2025 tout son intérêt dans le cadre des dispositifs de mutualisation mis en place entre l'EPCI et ses communes membres, en tant que service juridique de proximité.

Par ailleurs en étant rattaché à la Direction de l'Administration Générale, le service « Plateforme » est missionné également sur des questions et dossiers relevant du volet institutionnel de l'EPCI, et a notamment pris en charge cette année au titre de ce volet, le suivi de plusieurs délibérations du Conseil communautaire se rapportant à la représentation externe de l'EPCI, ou encore la préparation d'arrêtés de délégations des élus.

Service des Assemblées

Gestion des Assemblées

Le Service Assemblées planifie, prépare, organise et veille au bon déroulement des séances Communautaires dans le respect des procédures.
Il exerce un contrôle a priori sur les dossiers en émettant des avis avant clôture des délibérations ainsi qu'un contrôle au fur et à mesure de l'évolution des dossiers en relation étroite avec les services experts (Juridique, Finances, Commande Publique) et les Directions émettrices.
Dans le cadre des échéances électorales des 15 et 22 mars 2026, le service Assemblées a engagé, dès l'année 2025, les travaux préparatoires nécessaires à la bonne installation des futurs élus communautaires.
Ces travaux visent à anticiper les besoins liés au renouvellement de l'organe délibérant, à répondre efficacement aux demandes et questionnements du nouvel exécutif dès sa prise de fonction et à formuler des propositions permettant d'assurer une organisation institutionnelle optimale.

Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_12-DE

Gestion des Actes administratifs et des documents annexes

Le service des Assemblées gère les actes administratifs relevant des pouvoirs propres du Président (Arrêtés) et des pouvoirs délégués par le conseil Communautaire au Président (Décisions).
Il contrôle en lien avec les services experts, recense (par numérotation), envoi au contrôle de légalité et assure la publication et l'archivage de ces actes.
Il a en charge le suivi des documents annexés aux actes administratifs (conventions, contrats…) et veille à ce qu'ils soient signés et déposés en Préfecture et en assure l'archivage.

Les Assemblées de Nîmes Métropole pour l'année 2025 en quelques chiffres :

Bilan de l'activité	2025	*Pour rappel 2024*
Séances du Bureau Communautaire délibératif	**7**	*7*
Séances du Conseil Communautaire	**7**	*7*
Délibérations votées en Bureau	**73**	*71*
Délibérations votées en Conseil	**518**	*503*
Décisions du Président prises par délégation du CC	**224**	*194*
Arrêtés du Président	**173**	*128*

Service Moyens Généraux et Prévention

Le Service Moyens généraux et prévention constitue un service support stratégique de la collectivité. Il assure la mise à disposition des moyens matériels et humains nécessaires au bon fonctionnement des services, à la qualité de l'accueil du public et à la réussite des événements institutionnels.
Structuré autour de trois pôles complémentaires, il garantit la continuité du service public, la sécurité des agents et des usagers, ainsi que la qualité des prestations internes.

Les Missions :

• **Pôle Logistique et prévention** : Ce pôle assure la gestion opérationnelle des moyens généraux et contribue à la qualité de vie au travail. (Logistique ; gestion du mobilier, des déménagements et de l'entretien des locaux, Prévention santé)

• **Pôle Régie audiovisuelle :** Ce pôle garantit la préparation technique et le bon déroulement des réunions et manifestations organisées par la collectivité. (Préparation technique des salles de réunion et des manifestations.

• **Pôle Accueil - Courrier :** Ce pôle constitue l'interface entre la collectivité et ses usagers. (Accueil du public, enregistrement et affranchissement du courrier, gestion des cases parapheurs)

Logistique et Prévention :

Nombre de GLPI

Le tableau ci-dessous montre qu'en 2025, le volume a atteint 907 demandes, et confirme une dynamique d'augmentation continue sur trois ans. Certaines évolutions sont particulièrement marquantes :

- **Les demandes d'accès** connaissent une progression spectaculaire. Cela traduit un renforcement des contrôles, une formalisation accrue des procédures et une évolution des organisations internes.
- **La prévention** suit une trajectoire similaire. Cette hausse suggère une montée en puissance de la culture de prévention et une meilleure identification des risques.

Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_12-DE

- **Les demandes liées au mobilier** restent à un niveau élevé et en légère progression, confirmant que la gestion du parc mobilier constitue une activité structurelle et constante du service.
- **Les manifestations et réunions** qui ont connu un pic en 2024 se stabilisent légèrement en 2025, ce qui montre une forte sollicitation des pôles logistique et régie audiovisuelle.
- À l'inverse, **les déménagements** diminuent progressivement, ce qui montre une phase de réorganisation passée et une stabilisation des implantations.
- **Le Nettoyage** augmente entre 2024 et 2025, tout comme les demandes liées aux fontaines réseau, ce qui montre une attention croissante aux conditions de travail et aux services généraux
- Enfin, **la catégorie « Autre »** diminue fortement en 2025, ce qui peut signaler une meilleure structuration des demandes et un reclassement plus précis dans les catégories dédiées. Moins de "fourre-tout", plus de traçabilité. Signe d'un pilotage qui gagne en maturité.

En conclusion, ce tableau montre trois tendances fortes : une augmentation continue du volume global d'activité, une montée en puissance des missions liées à la sécurité et à la prévention et une structuration progressive des demandes.

Derrière ces chiffres, on voit un service de plus en plus sollicité, avec un besoin évident d'anticipation, de priorisation et de pilotage fin des ressources.

TOTAL GLPI	2023	2024	2025
Demande de clefs		02	12
Archivage (transports d'archives)	13	05	13
Papier (Ramette – cartons)		09	54
Fontaine réseau -Distributeurs	05	11	12
Prévention	09	12	27
Demande d'accès	07	20	93
Déménagement	88	77	47
Nettoyage		117	128
Manifestations et réunions	85	166	151
Mobilier	181	221	223
Prêt de matériel hors NM			3
Livraison			63
Autre	233	201	65
Erreur			4
TOTAL	**621**	**841**	**907**

Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_12-DE

Accueil – Courrier :

Actuellement 3 accueils sont opérationnels (Colisée 2 – Colisée 3 – Accueil du Cabinet)
Le tableau ci-dessous présente les données d'activité du standard téléphonique situé au Colisée 3. Il met en évidence une augmentation significative du volume d'appels, soulignant la nécessité d'une vigilance organisationnelle afin de préserver la qualité de service rendu et la capacité de réponse.

APPELS DU STANDARD	2024	2025
Janvier	1340	2277
Février	1154	1247
Mars	1226	1275
Avril	1260	1383
Mai	1236	1405
Juin	1242	1513
Juillet	2097	1590
Août	Dysfonctionnement	1143
Septembre	Dysfonctionnement	1639
Octobre	Dysfonctionnement	1521
Novembre	Dysfonctionnement	1439
Décembre	Dysfonctionnement	1095

La collectivité dispose de deux sites d'accueil aux missions différenciées :

- C3 constitue l'accueil principal de l'Hôtel communautaire. Il traite les demandes à dominante institutionnelle et représente le point d'entrée administratif majeur de la collectivité.
- C2 est un accueil usagers orienté vers des demandes techniques, notamment relatives au SPANC, à l'habitat, à la mobilité, ainsi qu'à la commande publique et à la médecine du travail mutualisées.

Cette distinction fonctionnelle induit des typologies de publics, des temporalités de fréquentation et des niveaux de sollicitation différents.

À la lecture du tableau suivant, le Colisée 3 constitue clairement le site principal de flux visiteurs, avec une activité presque deux fois supérieure certains mois.

Ces données permettent d'identifier :

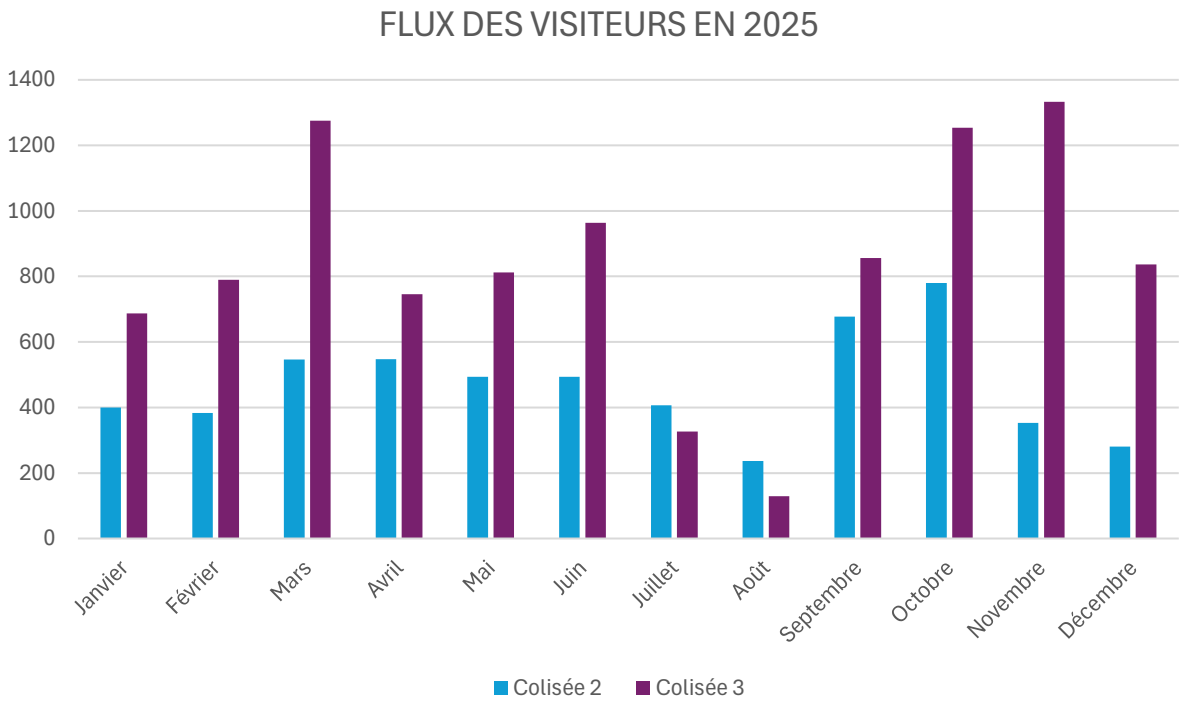
- Un besoin potentiel de renforcement des moyens d'accueil au Colisée 3, notamment au printemps et à l'automne.
- Une saisonnalité marquée nécessitant une adaptation des effectifs en période estivale.
- L'intérêt d'un pilotage différencié entre les deux sites.

Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_12-DE

En synthèse, l'année 2025 confirme une fréquentation dynamique, particulièrement concentrée sur le Colisée 3, avec des pics significatifs à la rentrée et en fin d'année.

REGISTRE VISITEURS	Colisée 2	Colisée 3
	2025	2025
Janvier	400	687
Février	383	790
Mars	546	1275
Avril	547	746
Mai	494	812
Juin	494	964
Juillet	407	327
Août	237	129
Septembre	677	856
Octobre	780	1254
Novembre	353	1333
Décembre	281	837



Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_12-DE

L'analyse comparative du tableau suivant met en évidence une évolution contrastée des flux entrants et sortants.

Le volume de courrier entrant double pratiquement entre 2024 et 2025, passant de 2 140 à 4 440 enregistrements**.**

Cette augmentation très significative traduit :

- Une hausse des flux administratifs entrants
- Une meilleure traçabilité et un élargissement du périmètre d'enregistrement
- Une évolution des procédures internes (enregistrement systématisé)

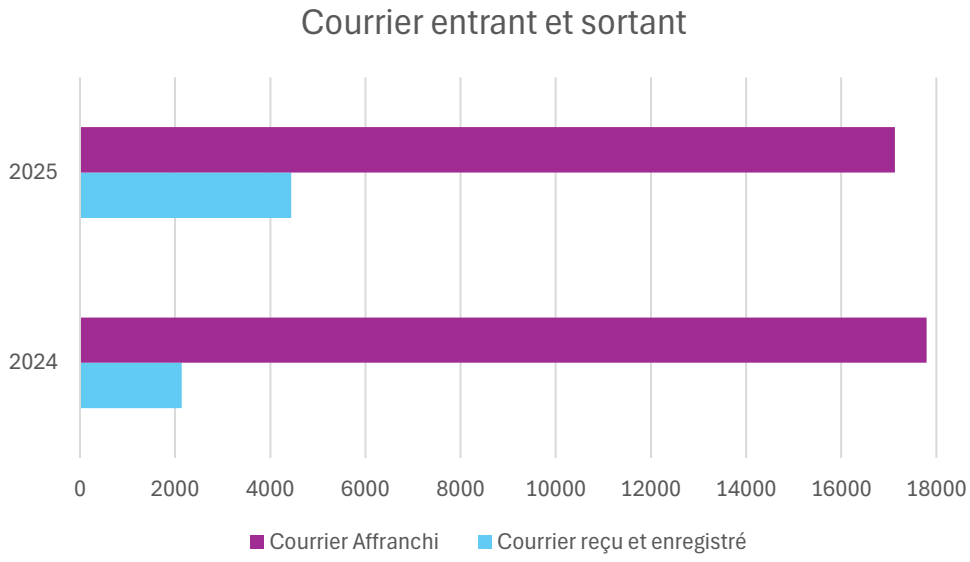
Cette tendance implique une charge de travail accrue en matière de tri, d'enregistrement et de distribution interne.

Le volume de courrier sortant affranchi connaît en revanche une légère diminution, passant de 17 797 à 17 131 plis.

Cette évolution peut s'expliquer par :

- Une dématérialisation progressive des échanges
- Une rationalisation des envois postaux
- Une optimisation des pratiques administratives

POLE COURRIER	2024	2025
Courrier reçu et enregistré	2140	4440
Courrier Affranchi	17797	17131



Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_12-DE

Gestion des réunions et manifestations dans les salles dédiées :

10 salles de réunions sur les 3 Colisées peuvent être réservées

NOMBRE DE RESERVATION		2023	2024	2025
Colisée 1	Show-Room (Philippe Lamour)	67	91	41
	307 bis	176	192	151
Colisée 2	Garrigues	521	468	441
	Vaunage	391	352	291
	Gardonnenque	226	241	146
Colisée 3	Bernard Lazare	298	355	317
	Hémicycle	130	167	95
	Madeleine Bres	299	326	414
	Fanfonne Guillerme	347	434	458
	Yannicopoulos	315	316	330

L'analyse des données de réservation confirme que :

Le Colisée 3 apparaît comme le site le plus attractif sur la période étudiée. Cette attractivité s'explique en premier lieu par son positionnement institutionnel. En tant qu'Hôtel communautaire, le Colisée 3 constitue un lieu identifié, structurant et représentatif de la collectivité. Il accueille naturellement des réunions à dimension institutionnelle, partenariale ou publique, ce qui génère un volume de réservations plus important que les autres sites.

Par ailleurs, le Colisée 3 dispose de cinq salles équipées en matériel audiovisuel performant, avec une évolution régulière des équipements afin de répondre aux besoins actuels des usagers. Les investissements réalisés ces dernières années en matière d'amélioration du système sonore, de qualité de projection, de dispositifs de visioconférence contribuent à renforcer son attractivité et à accompagner l'hybridation croissante des réunions (présentiel/distanciel). Cette capacité d'adaptation technologique constitue un levier déterminant dans le choix des salles par les organisateurs.

Le Colisée 2 présente un positionnement différent. Le bâtiment est davantage centré sur les besoins techniques des directions qui y sont implantées (SPANC, habitat, médecine du travail, commande publique). Son activité est donc majoritairement orientée vers des réunions internes, techniques ou de service, avec une moindre exposition au public extérieur. Cette configuration explique en partie le volume de réservations plus modéré et la tendance au recul observée.

Le Colisée 1 est un bâtiment à vocation strictement administrative ne recevant pas de public. Seule la grande salle « Show-Room » permet l'organisation de manifestations particulières ouvertes au public, généralement portées par des prestataires extérieurs. Toutefois, ces événements demeurent ponctuels et peu fréquents, ce qui explique un niveau de réservation globalement limité et sans dynamique comparable aux deux autres sites.

Ainsi, les écarts de fréquentation entre les trois sites reflètent avant tout :

- Une vocation institutionnelle affirmée pour le Colisée 3,
- Un rôle fonctionnel et technique pour le Colisée 2,
- Une utilisation essentiellement administrative pour le Colisée 1.

Cette lecture conforte la nécessité d'un pilotage différencié, adapté à la nature des usages, aux publics accueillis et aux missions propres à chaque bâtiment.

Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_12-DE

Service Maintenance et Travaux des Bâtiments Communautaires (SMTBC)

Les Missions :

Maintenance Technique de 1er niveau
Le Service Maintenance et Travaux des Bâtiments Communautaires est chargé des interventions de premier niveau, c'est-à-dire des opérations réalisables en régie telles que :

- la peinture,
- la plomberie et le sanitaire,
- l'électricité et les luminaires,
- le chauffage et la climatisation,
- la menuiserie et la serrurerie,
- diverses interventions de maintenance courante.

L'équipe dédiée à ces missions est actuellement composée de trois agents. C'est également ce service qui reçoit et traite l'ensemble des demandes formulées via l'outil GLPI.

Pôle gestion technique bâtimentaire

Lorsque l'équipe de maintenance technique de premier niveau n'est pas en capacité de réaliser certaines opérations, celles-ci sont transférées au Pôle gestion technique bâtimentaire, qui fait alors appel à un prestataire externe pour leur exécution.

Ce pôle assure également :

- La gestion des marchés publics nécessaires au fonctionnement du service ;
- Le pilotage des opérations de travaux de grande envergure ;
- L'ensemble des actions en lien avec la sécurité incendie : maintenance des équipements, suivi réglementaire, coordination des interventions, mise en conformité, etc.

Ce positionnement en fait l'interlocuteur central pour les interventions nécessitant un niveau d'expertise ou de structuration supérieur à celui de la maintenance de premier niveau.

Données 2025

Le SMTBC assure historiquement la maintenance des sites suivants :

- Colisées 1, 2 et 3
- Paloma
- Némausa
- Le domaine de Vallongue
- La Pépinière d'entreprises
- Le mas Florival

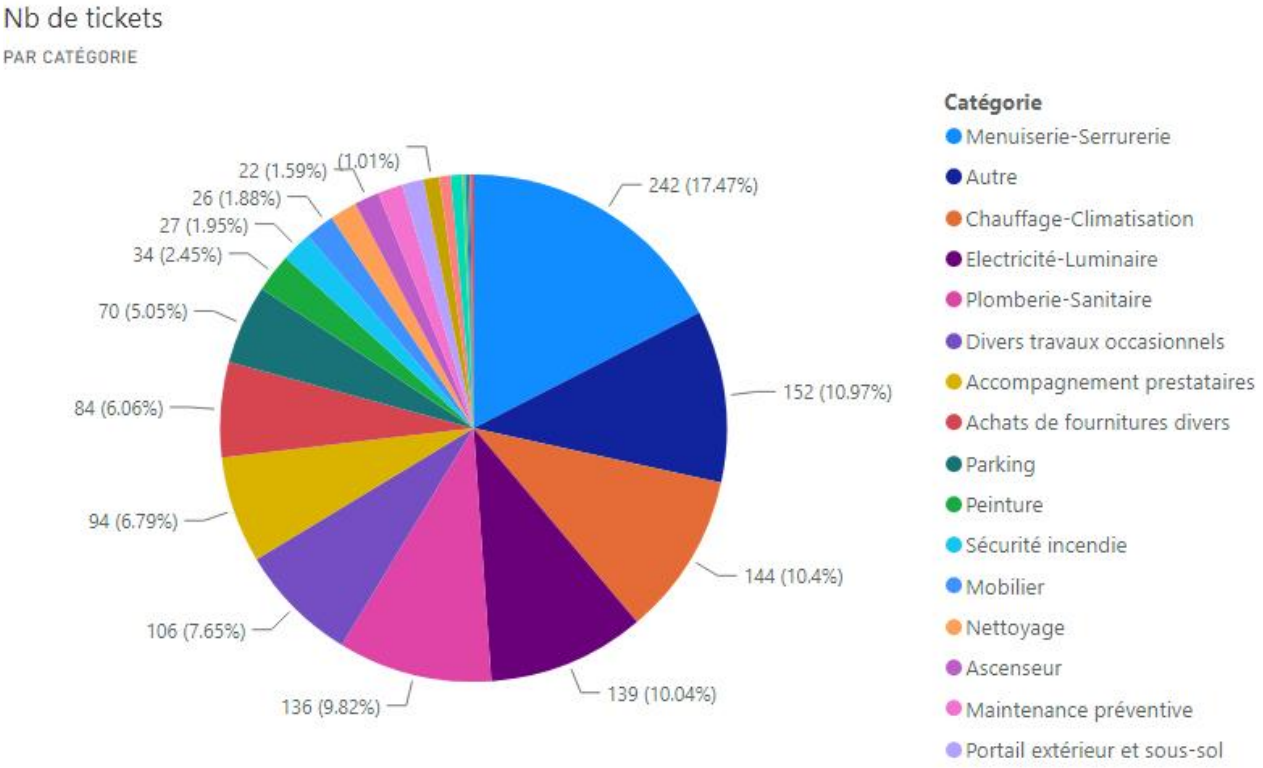
En tant que service transverse, le SMTBC intervient également dans le cadre du dispositif de valorisation et de sécurisation des biens en attente de projet (RACI patrimoine) pour apporter son expertise technique aux directions.

Cette expertise vise notamment à :

- Réaliser ou valider le chiffrage des opérations de rénovation,
- Appuyer les démarches de mise en sécurité des biens.

699
Tickets SMTBC créés

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_12-DE



Ci-dessus figure le bilan des interventions réalisées en 2025, réparties par thématique.
Parmi les opérations effectuées en interne, on peut notamment citer :

- La mise en conformité de la kitchenette du Colisée 3

Avant



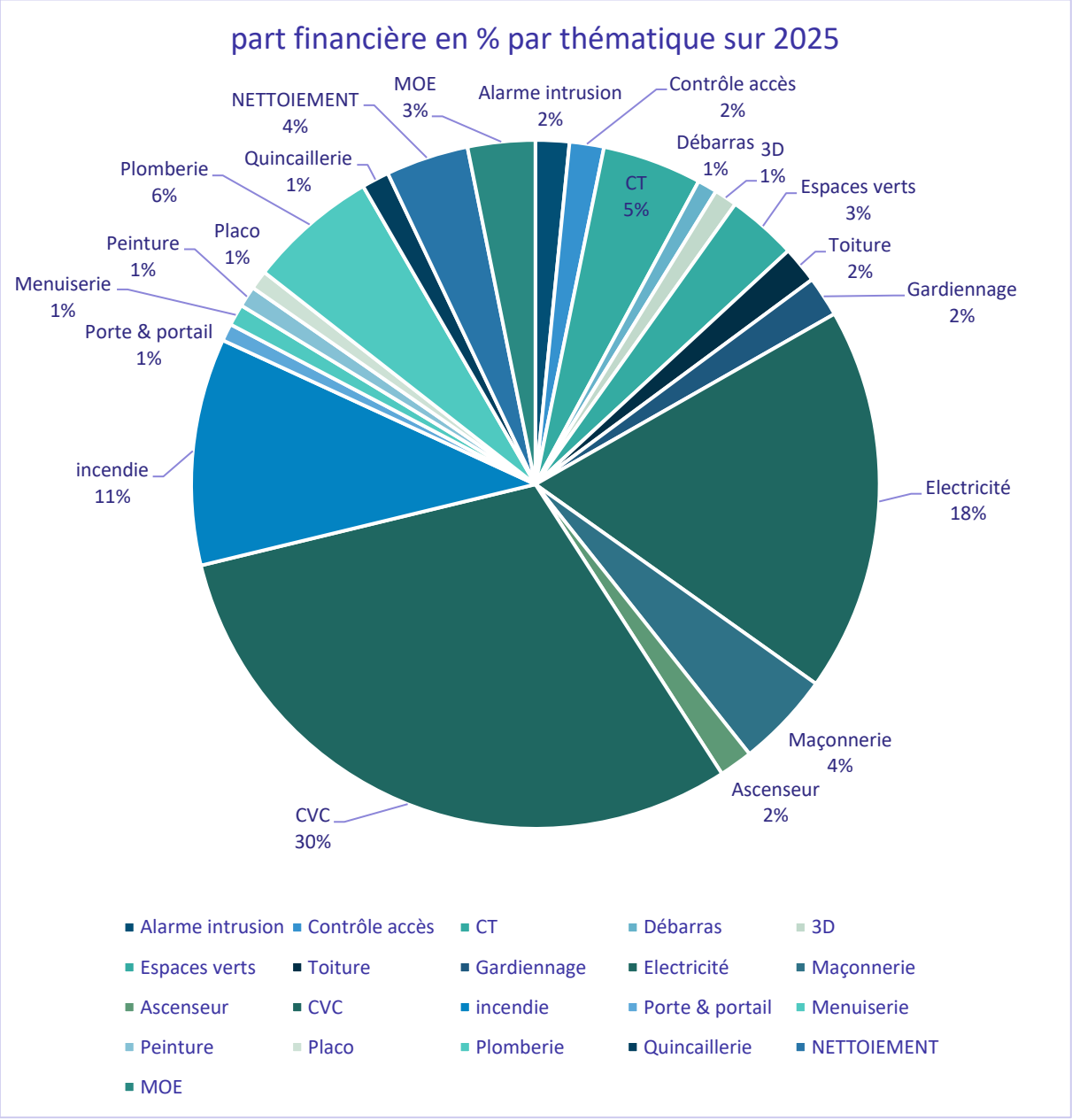
Après



Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_12-DE

- De nombreuses rénovations en peinture, dont l'atrium du rez-de-chaussée du Colisée 2, les places de stationnement de l'AAGV Marguerittes, ainsi que plusieurs bureaux ;
- Un volume important d'interventions en menuiserie et serrurerie ;
- Des travaux significatifs en électricité et sur les luminaires.

Ces actions témoignent de la diversité des sollicitations traitées et de la capacité du service à intervenir sur un large périmètre technique.



Répartition financière sur la base des bons de cde et des BE 2025

Sites concernés : B46, Colisée 1, 2 & 3, Némausa, Pépinière, Paloma, Vallongue, autres Bâtiments

Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_12-DE

Les postes de dépenses les plus importants concernent principalement :

- Le chauffage et la climatisation, avec notamment la rénovation des centrales de traitement d'air (CTA) de la halle bassin de la piscine de Némausa. À cela s'ajoutent les coûts liés aux contrats de maintenance ainsi que les interventions de réparation réalisées au fil de l'année.
- L'électricité, comprenant la rénovation des réseaux électriques des Colisées 1 et 2, ainsi que la maintenance des systèmes de sécurité incendie.

Ces interventions représentent une part significative du budget en raison de leur technicité, de l'ampleur des installations concernées et de l'importance de garantir la continuité de service.

Les grandes opérations

Les opérations de travaux ont pour principaux objectifs :

- La rénovation,
- L'amélioration des conditions de travail
- La mise en sécurité des personnes, des sites ou des équipements
- La mise en place de système ou d'équipement plus vertueux

- Chauffage/Climatisation

Némausa : changement du système de traitement d'air de la halle bassin : 580 000 €TTC



- Sécurisation

Paloma : rénovation du Système de Sécurité Incendie (SSI) - 72 000 €TT
Colisée 1, 2, et 3, B46, Pépinière, Paloma, Némausa :
Maintenance et entretien des systèmes SSI : 19 600€ TTC
Pépinière : remplacement alarme intrusion : 13 200 €TTC
Vallongue : remplacement poutre patio et rénovation de la cour : 24 000€TTC
Colisée 2 : rénovation des réseaux électriques : 40 000 €TTC

Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_12-DE

- Evolution « vertueux »

Némausa : Installation de 14 sous compteurs électriques reliés à la Gestion Technique Centralisée (GTC) pour un meilleur pilotage des consommations 12 600 €TTC

Pôle acheminement courrier (mutualisé)

Les Missions :

- Tri du courrier.
- Préparation des tournées.
- Acheminement dans les services de la collectivité.
- Acheminement à domicile des plis urgents.
- Gestion des commandes de document transmises par la reprographie dans les différents services.

Effectif :

- 1 ETP chef de pôle.
- 3 ETP acheminement courrier.

Horaires :

- 8h00-12h30 - 13h30-17h00

Secteurs de livraison :

- Ville de NIMES (78km/J)

Soit 116 services à livrer dans 49 bâtiments différents.

Tournées journalières :

- 1 tournée pédestre le matin.
- 2 tournées véhiculées le matin.
- 1 tournée pédestre l'après-midi.
- 2 tournées véhiculées l'après-midi.

Statistiques 2025 :

	Nombre par mois	Nombre par an
Courriers entrants la poste matin	≈ 3 176	≈ 38 110
Revues et Courriers Carré d'Art	≈ 727	≈ 8 724
Parapheurs	≈ 705	≈ 84 60
Enveloppes internes	≈ 992	≈ 11 900
Enveloppes simples	≈ 7 107	≈ 85 284
Reprographie	≈ 81	≈ 970
Courrier N.M	≈ 55	≈ 660

Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_12-DE

Pôle Reprographie (mutualisé)

Contexte et présentation :

En 2025, le pôle reprographie de Nîmes Métropole a maintenu un haut niveau de service malgré un parc matériel en fin de cycle et des contraintes organisationnelles fortes. Service commun stratégique, il assure la production et la diffusion des supports imprimés pour l'ensemble des directions, avec un volume de 118 266 copies pour Nîmes Métropole (11 % de l'activité totale).

Objectifs et impacts

Les priorités de l'année ont porté sur la continuité du service, la qualité des productions, la maîtrise budgétaire et la transition numérique et écologique. Le pôle a assuré 100 % de disponibilité sans rupture de production et a réduit de 50 % la consommation papier, générant 0,2 tonne d'économie. Le budget a été maîtrisé avec 63 % consommés et 3 362 € de reliquat.

Actions majeures menées

• Optimisation des flux via le serveur Fiery.
• Préparation du projet Web-to-Print.
• Valorisation qualitative des supports.
• Gestion d'un parc en obsolescence.
• Renforcement de la dématérialisation et de l'archivage électronique.

Performance environnementale

• Utilisation de papiers certifiés PEFC™.
• Réduction des déchets et réemploi interne.
• Découpe interne du papier grand format.
• Optimisation énergétique des équipements.

Contexte d'activité et valorisation du collectif

Avec un effectif ajusté, la réorganisation des flux a permis de maintenir 100 % de continuité de service. Le professionnalisme et la réactivité des agents ont été salués.

Perspectives 2026

• Renouvellement du parc reprographique.
• Déploiement du Web-to-Print.
• Renforcement du pilotage des données.
• Anticipation des compétences futures

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_12-DE

CENTRE INTER URBAIN DE VIDEO PROTECTION (CIUVP)

1/ Présentation et fonctionnement du CIUVP

La fonction première du CIUVP est d'assurer la supervision des systèmes de vidéoprotection. Il intervient donc dans les domaines de la prévention, de la dissuasion et de la répression de la délinquance mais aussi en cas de situations d'urgences.
Le CIUVP n'est pas une salle de commandement. Il signale des faits, des situations et traite les demandes des forces de l'ordre. Il informe et n'interfère en aucun cas sur les décisions des postes de commandements. En plus d'être une aide importante dans le travail quotidien des forces de l'ordre, il contribue aussi à l'alerte, à la prévention et au suivi des risques majeurs (inondation, feux…).

Organisation

Le CIUVP compte un effectif total de 25 personnes et dont l'organisation s'articule autour de deux salles distinctes :

- *Une Salle d'exploitation pour les Communes hors Nîmes (Zone Gendarmerie)*
- *Une Salle d'exploitation « Hyperviseur » pour la Commune de Nîmes (Zone Police)*

Le service gère un parc de 1305 caméras réparties sur 25 collectivités adhérentes à la brique « vidéoprotection » de la Communauté d'Agglomération de Nîmes Métropole.

Missions et procédures du CIUVP

Le CIUVP assure des missions relatives à la circulation, à la sécurité des biens et des personnes. Ainsi, les opérateurs doivent réagir face à différentes situations :

- Accidents et problèmes de circulation
- Infractions commises sur la voie publique en violation de la loi ou d'arrêtés municipaux
- Incendies, intempéries et catastrophes naturelles
- Intrusions dans les bâtiments communaux et déchetteries
- Surveillance générale

Les opérateurs sont habilités à avertir les différents services de Police, Gendarmerie, Polices Municipales, Pompiers et Collectivités en fonction de l'évènement constaté en direct. L'opérateur doit rédiger une main courante pour relater les faits.
Ils peuvent également effectuer à la demande des services de Police un renvoi d'images au Centre d'Information et de Commandement de la Police Nationale (CIC), au Poste Central de la Police Municipale (PCPM) et au Centre Opérationnel de Renseignements de la Gendarmerie (CORG) pour leurs permettre en cas de besoin de visionner les caméras via leur poste d'exploitation.

L'opérateur du service spécialisé effectue un travail de recherche et d'extraction d'images conformément à une demande formulée et bornée dans une réquisition judiciaire des services de Police et de Gendarmerie. La durée de conservation légale autorisée par la préfecture est de 15 jours et, à défaut d'une procédure pénale ou disciplinaire, les images sont automatiquement écrasées. Il est sollicité à la suite de différentes infractions comme des meurtres, tentatives de meurtres, tentatives de viols, viols, accidents, vols, stupéfiants, recherche de personnes. Il se place alors comme un spécialiste et une aide dans le travail d'analyse et traitement des images.

Le professionnalisme des agents travaillant au CIUVP a été mis en avant à plusieurs reprises dans la presse. Au-delà, la valeur des opérateurs et du service a été souligné par le Lieutenant-Colonel de la Section de Recherche de la Gendarmerie Nationale au travers d'un courrier officiel de félicitation pour le travail effectué, à destination du Président.
Le CIUVP travaille et reste dans l'ombre mais il a contribué à la réussite d'enquêtes judiciaires sensibles, dont certaines médiatisées.

Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_12-DE

Statistiques

Le service a traité un total de 3008 réquisitions judiciaires en 2025 et a rédigé 12 532 mains courantes.

En 2025, le service a porté une attention particulière sur les dépôts sauvages. Cette problématique est une préoccupation particulièrement importante pour les collectivités. Cette mission a conduit au signalement et à la rédaction de 1003 mains courantes.

Quelques exemples de faits couverts par le service :

- 170 Délits de fuite
- 680 Accidents de Voie Publique (matériel et corporel)
- 501 Vols et tentatives de vols
- 365 Incendies

Les partenaires

Le service travaille en étroite collaboration avec différents partenaires. Nous retrouvons :

- La Police Nationale
- La Gendarmerie Nationale
- Les Douanes
- Les Maires et adjoints
- Les Polices Municipales
- La Préfecture
- Les référents suretés du Département
- SDIS
- Justice

Le Centre interurbain de Vidéoprotection de Nîmes Métropole reste une référence au niveau nationale. De ce fait, nous avons accueilli plusieurs délégations pour visiter notre service comme l'agglomération d'Avignon, Montpellier, Noisy le Grand & Val d'Oise numérique. Nous avons également présenté le service à un groupe de Chef de service de Police Municipale stagiaire du CNFPT dans le cadre de leur formation initiale.

2/ Réalisations et Projets

✓ **Développement de la vidéoprotection dans le champ de compétences CANM**

Sécurisation sur tout le territoire de CANM :

- Zones d'Activités économiques (Z.A.E)
- Déchèteries
- Transport

✓ **Extension du maillage territorial en intégrant une nouvelle collectivité**

La commune de La Rouvière a souhaité intégrer la brique vidéoprotection et nous faire confiance dans l'exploitation de son dispositif.

✓ **Intelligence Artificielle**

Dans un contexte de montée en puissance des enjeux de sécurité publique et de tranquillité sur l'ensemble du territoire, les collectivités territoriales sont confrontées à une évolution rapide des technologies de vidéoprotection et à l'apparition de solutions intégrant l'intelligence artificielle. Ces outils, aujourd'hui largement plébiscités par les communes et intercommunalités, doivent cependant s'inscrire dans un cadre réglementaire strict, encadré par le Code de la sécurité intérieure, les exigences de la CNIL, le RGPD ainsi que le Règlement européen sur l'intelligence artificielle (AI Act).
Une première phase d'approche avec la start-up française ORASIO a été conduite en collaboration avec des élus de la Ville de Nîmes et Communautaire. Cette dernière propose une solution de vidéo-analyse algorithmique souveraine, conforme aux normes européennes et spécifiquement conçue pour répondre aux besoins des collectivités.
Cette technologie, orientée notamment vers l'analyse a posteriori, présente un intérêt particulier pour le fonctionnement du Centre Interurbain de Vidéoprotection de Nîmes Métropole (CIUVP).

Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_12-DE

PROTOCOLE ET POLE AUTO

Pôle Protocole

Le service Protocole de l'Agglomération est un atout majeur de la collectivité. Il contribue au dynamisme et au rayonnement de la collectivité par la qualité des manifestations publiques et protocolaires mises en place sur le territoire communautaire. Il a en charge d'en assurer l'organisation et la coordination avec les services techniques et administratifs dans un soucis d'optimisation des coûts.

Le service est en charge également de la mise en place des cérémonies officielles et gère l'organisation annuelle de nombreuses manifestations sous couvert de l'exécutif et de la Direction Générale.

Tous ces événements aussi divers que variés nécessitent une organisation sur mesure : visites, délégations, réceptions, inaugurations, conférences, cérémonies ...

Effectif et moyens

Le pôle se compose de l'effectif suivant :

- 1 chef de service
- 1 chef de pôle
- 1 chauffeur
- 3 huissiers protocole
- 1 agent polyvalent affecté à 70%

Moyens :

- 1 véhicule utilitaire
- 3 VL
- 1 minibus

Missions

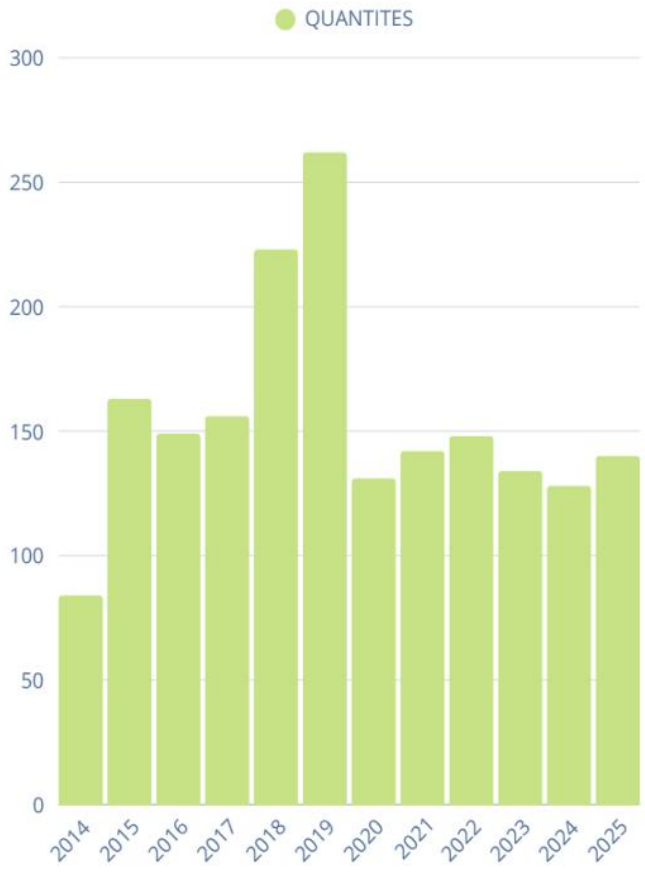
- Organisation et planification des évènements
- Dotations
- Coordination technique avec les autres services et intervenants
- Gestion des contrats
- Suivi administratif et technique
- Missions chauffeur

Organisation des évènements :
Différents types de manifestations sont mis en place par l'agglomération. Dans l'ensemble des cas, le service Protocole est fortement mobilisé. Il est essentiel d'adapter les réponses apportées aux sollicitations afin de s'ajuster à l'évolution des demandes et proposer un service de qualité optimal par tous. Qu'ils soient organisés directement par la collectivité ou en partenariat avec les communes, des institutions partenaires ou des associations, Nîmes Métropole a pour objectif de proposer des événements fédérateurs à destination de l'ensemble du territoire mais aussi des agents et élus de la collectivité. (vœux, journée au pré journée thématique...)



Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_12-DE

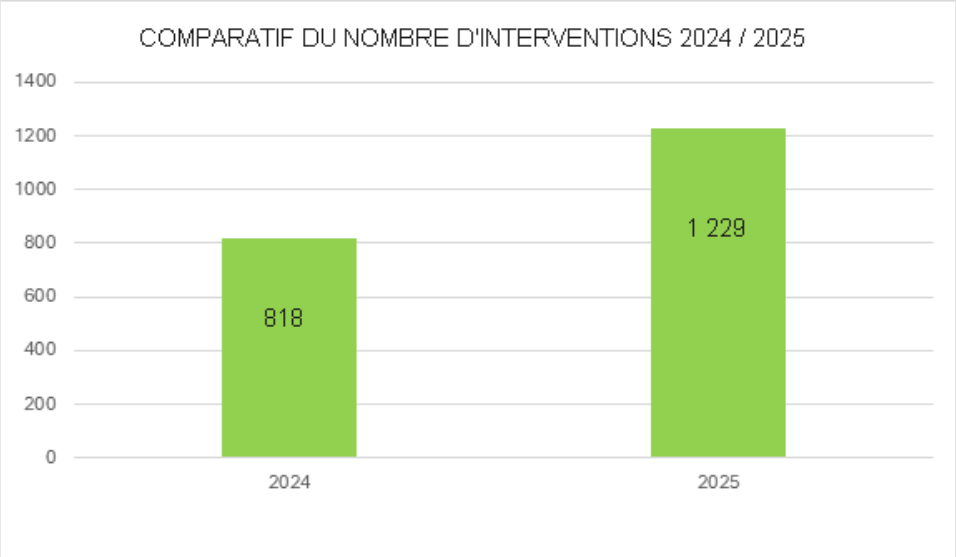
Les dotations :



Les dotations accordées aux associations, aux communes et aux services territoriaux s'inscrivent dans une politique assumée de sobriété budgétaire, de cohérence institutionnelle et de valorisation du territoire. Principalement constituées de supports de communication logotés, elles participent au rayonnement de l'Agglomération et au renforcement de son identité lors des événements organisés sur l'ensemble des communes.

Dans un contexte financier exigeant, et conformément aux orientations budgétaires définies par l'institution, ces dotations font l'objet d'une gestion rigoureuse et responsable, privilégiant l'optimisation des ressources existantes et la limitation des dépenses spécifiques. Les supports sont ainsi adaptés à la nature des événements et aux publics ciblés, en favorisant des produits utiles, maîtrisés et majoritairement issus des stocks disponibles. Par ailleurs, l'Agglomération affirme sa volonté de soutenir l'économie locale en mobilisant, chaque fois que cela est possible, des entreprises du territoire ainsi que des artisans, artistes et jeunes talents locaux, notamment pour les cadeaux protocolaires VIP. Cette démarche permet non seulement de mettre en lumière des savoir-faire locaux d'excellence, véritables atouts de notre territoire, mais également de renforcer l'attractivité et l'image d'une Agglomération engagée, responsable et proche de ses acteurs.

Les évènements en chiffres



Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

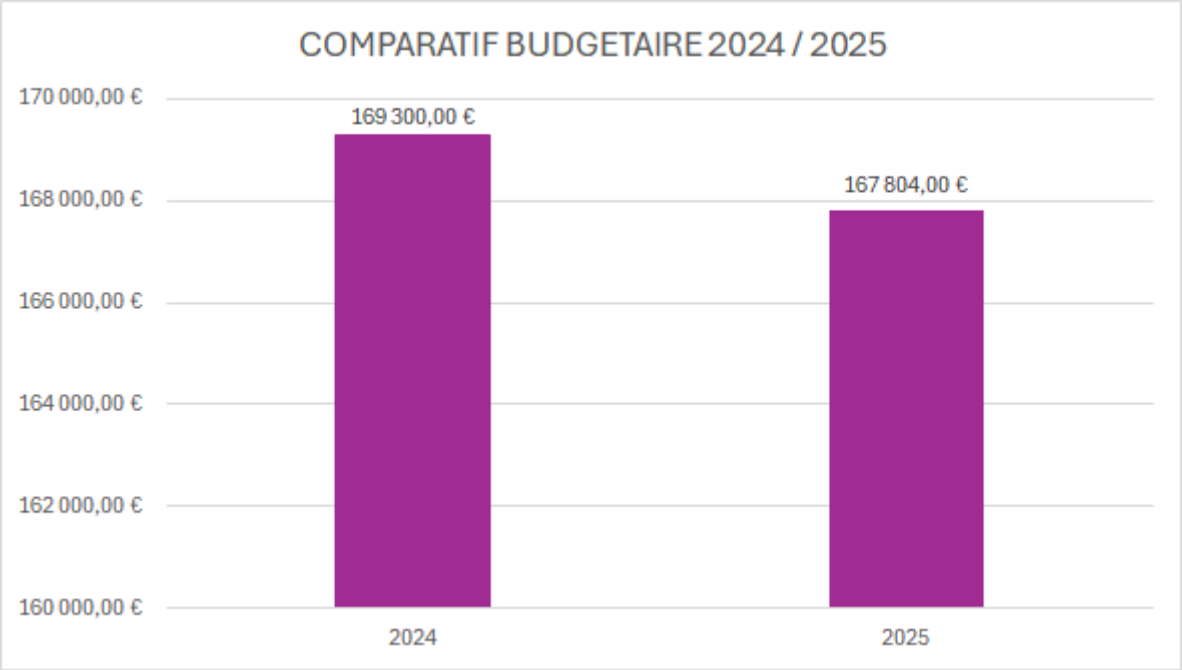
Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_12-DE

Evènements marquants :

- Les RDV Eco
- Médailles du travail
- Fêtes de fin d'année
- Ouvertures et clôtures de saisons du service culture et traditions
- Inaugurations de pose de première pierre sur les différentes actions ; déchèteries; réservoirs d'eau ; différentes infrastructures…
- Conférences des maires
- Journée du personnel
- Les vœux au personnel
- Conseils et bureaux communautaires
- Conférences de presse
- Service huissier tout au long de l'année (cafés, missions chauffeurs ; cérémonies ; installations de salle)…
- Séminaires
- Rencontres thématiques
- Réceptions

Budget

Cocktails, réceptions, buffets, évènements :167 803,73 €



Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_12-DE

Pôle Automobile

Effectif et missions

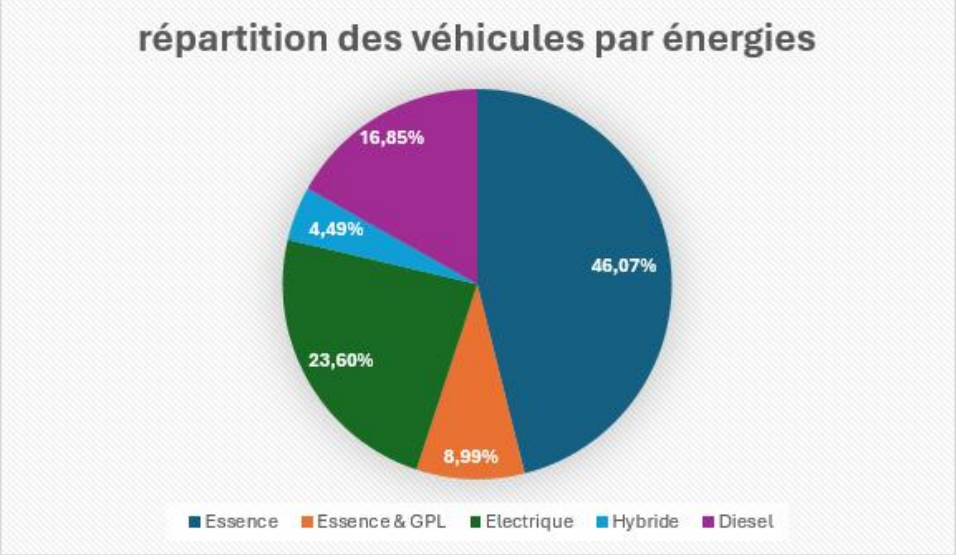
- Effectif **:** 1 chef de pôle et 2 agents techniques
- Type de missions :

  Chef de pôle :
  - Management
  - Suivi technique des véhicules et vélos électriques
  - Suivi et mise à jour du logiciel GIR
  - Suivi administratif et financier
  - Gestion des Assurances et des Marchés

  Agents techniques :
  - Suivi technique des véhicules et vélos électriques
  - Suivi et mise à jour du logiciel GIR
  - Suivi administratif et financier
  - Divers

Etat de la flotte automobile

- Flotte constituée au 31/12/2025 de 89 véhicules (DCTDM compris)
- Répartition des véhicules par énergies :



- Affectation des 89 véhicules :
  - Véhicules affectés : 30
  - Véhicules OM : 21
  - Véhicules en libre accès : 32
  - Utilitaires sur réservation : 5
  - Véhicule pour astreinte : 1

Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_12-DE

Rétrospective 2025

- Acquisition de 16 véhicules :
  - 1 véhicule de segment B
  - 8 véhicules de segment B bicarburation (essence & GPL)
  - 3 véhicules de segment B SUV
  - 4 véhicules utilitaires électriques
- Renouvellement du marché pour le passage au contrôle technique des véhicules de notre collectivité
- Début déploiement système de gestion des bornes de recharge des véhicules du pôle automobile et des bornes de recharge du personnel/public au Colisée 3

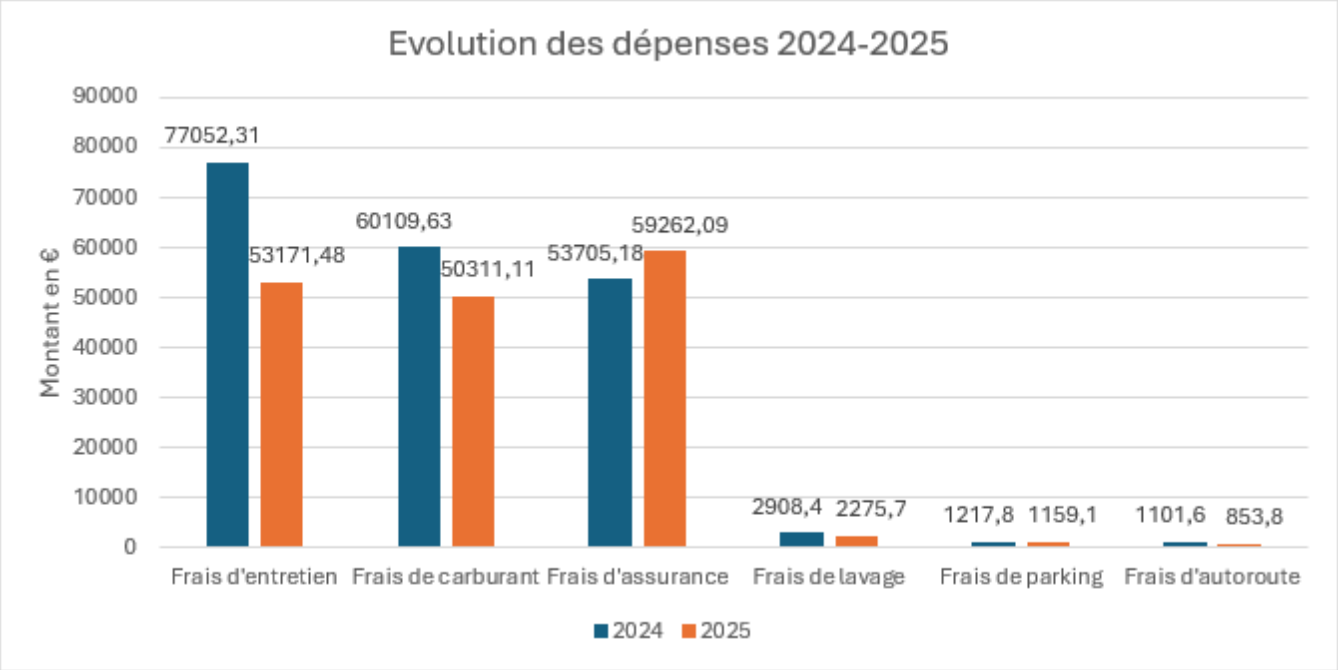
Les chiffres 2025 et comparatif avec 2024

Montant des principales dépenses en 2025 :

- Frais d'entretien : 53171,48 € TTC
- Frais carburant : 50311,11 € TTC
- Frais d'assurances : 59 262,09 € TTC (84 486,84 € TTC avec bus)
- Frais de lavage : 2275,70 € TTC
- Frais de parking : 1159,10 € TTC
- Frais d'autoroute : 853,80 € TTC

Evolution des dépenses 2024 – 2025 en % :

- Carburant : - 16,30 %
- Entretien : - 30,99 %
- Autoroute : - 22,49 %
- Parking : - 4,82 %
- Lavage : - 21,75 %
- Assurances : + 10,35% (+ 57,32% avec les bus)



Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_12-DE

Projets 2026 et propositions d'amélioration

- Projets 2026 :
  - Remplacement de véhicules de fonction par des véhicules hybrides
  - Renouvellement de véhicules de segment B
  - Remplacement logiciel gestion du parc automobile
  - Renouvellement de l'offre vélo électrique pour les usagers du parc automobile
  - Mise en place d'un système de comptage des consommations électriques des véhicules
  - Acquisition d'une remorque frigorifique

- Propositions d'amélioration :
  - Renforcement de la formation sur les véhicules électriques
  - Achat de véhicule utilitaires électriques pour les usagers du pool automobile.

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_12-DE

COMMUNICATION

1/ Contexte et présentation

La direction de la Communication informe les habitants et les usagers sur l'action communautaire, valorise les politiques publiques et accompagne les directions dans leurs besoins de communication.

2/ Objectifs et impacts

En 2025, la direction de la Communication a assuré :

- La production et la diffusion de supports institutionnels
- La refonte du site internet de la collectivité et de ses sites satellites
- L'animation des réseaux sociaux + photos et vidéos
- L'accompagnement des projets communautaires et des évènements
- Les relations avec la presse locale

Le service contribue ainsi à la lisibilité, à la cohérence et à l'accessibilité de l'information publique.

3/ Principaux projets et actions *(voir rubrique En images pour les illustrations)*

Les actions ci-dessous ont bénéficié d'un plan de communication comprenant : la réalisation de supports de communication (visuels de campagne, affiches, flyers, dépliants…), l'élaboration d'un plan media (achat d'espaces PQR et autres médias, affichage grands formats, radios, com digitale, réseaux sociaux, photo/vidéo…), la diffusion des différents supports (mairies, lieux publics, établissements communautaires…).

- Paloma
- Baisse de la Teom
- Nettoyage de printemps
- Journée internationale des droits des femmes
- Les réussites
- Composteurs gratuits Ville de Nîmes
- Traditions – Festival Traditions et Afición
- Mai à vélo
- NMJF – Nîmes Métropole Jazz Festival
- Tous aux jardins
- Agglo en lumière
- Terroirs vagabonds
- VDA – Vendredis de l'Agglo
- Nettoyage d'automne
- Tous au Bois
- Lancement de la ligne T5
- NemoVélo
- Parc à sapins
- Maison de l'habitat France Rénov' de Nîmes Métropole
- Végétaux mobil'
- Digiweek

4/ Budgets

La direction de la Communication a mandaté en 2025 :

- 94 760 € sur l'investissement,
- 1 392 932 € pour le fonctionnement.

Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_12-DE

5/ Fiertés collectives de l'année

La refonte du site internet de Nîmes Métropole et de ses sites satellites

La refonte du site de Nîmes Métropole a été pilotée par la direction de la Communication, copilotée avec la Direction Numérique, et menée avec les agents de l'ensemble des services pour la production des contenus. Cette refonte est le fruit d'une réflexion collective portée sur plusieurs mois et qui a évolué en fonction des besoins et attentes des usagers.
Ce nouveau site y répond désormais avec :

- Une architecture de l'information repensée et une nouvelle arborescence
- Un contenu redynamisé avec une information accessible plus rapidement
- Des parcours de navigation optimisés pour les utilisateurs
- Une ergonomie plus épurée, claire, dynamique et interactive

Sur la base de la refonte du site mère, deux autres sites satellites ont été déployés :

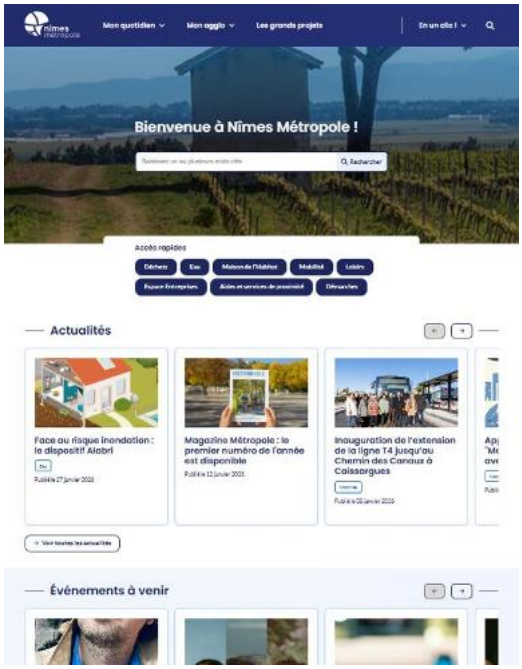
- Celui du Nîmes Métropole Jazz Festival
- Celui des Vendredis de l'Agglo

Les retours des usagers sur l'ensemble de ces 3 sites ont été particulièrement positifs.
(Voir ci-dessous l'apparence de ces nouvelles versions.)

En images

Voici quelques captures d'écran des 3 nouveaux sites ainsi que des illustrations de certaines actions de communication menées en 2025 :

Site nimes-metropole.fr



Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_12-DE

Site nmjf.fr



Site vendredisdelagglo.fr



Nettoyage de printemps 2025



Festival Traditions et Afición



Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_12-DE

Digiweek



Tous aux jardins



NemoVélo



Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_12-DE

TRANSPARENCE DE LA VIE ADMINISTRATIVE

1/ Contexte et présentation

Le pôle Transparence de la vie administrative de la Direction Générale Adjointe Secrétariat Général, Culture et Politique de la Ville exerce des missions transversales de protection juridique et de conseils, il regroupe :

- Le référent Déontologue des agents – le référent Laïcité - le référent Egalité professionnelle,
- L'organisation des Commissions consultatives des services publics locaux (CCSPL) de Nîmes Métropole,
- L'accès aux documents administratifs (CADA),
- La gestion des relations avec la Chambre régionale des comptes (CRC).
- La protection des données personnelles

Le référent déontologue et Laïcité est chargé de répondre aux questions que les agents peuvent se poser dans l'exercice quotidien de leurs fonctions en matière de respect des principes déontologiques et de laïcité. Il protège les agents territoriaux, les accompagne et les oriente dans l'application de leurs obligations professionnelles.

A Nîmes Métropole, le déontologue recueille les signalements des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes au travail.

Enfin il est nommé personne responsable de l'accès aux documents administratifs et de la transparence de la vie administrative en relation avec la CADA. Il a en charge la CCSPL et les relations avec les CRC.

Le référent égalité professionnelle veille au respect et la promotion de l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes.

Le Délégué à la protection des données est principalement chargé de :

- Informer, conseiller et accompagner Nîmes Métropole afin de faire respecter le règlement européen et le droit national en matière de protection des données personnelles ;
- Sensibiliser aux enjeux de la protection des données personnelles des agents comme des partenaires de Nîmes Métropole ;
- Superviser des audits internes sur la protection des données personnelles ;
- Conseiller l'autorité sur l'opportunité de réaliser une analyse d'impact vie privée et en vérifier l'exécution ;
- Recevoir et répondre à toute question ou réclamation relative à la protection des données
- Coopérer avec l'autorité de contrôle (la CNIL) et être son point de contact au sein de Nîmes Métropole

Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_12-DE

2/ Objectifs et impacts

En matière de protection des données personnelles, les principaux objectifs sont :

- Analyser, investiguer, auditer, et contrôler le respect du cadre légal par rapport au RGPD
- Anticiper les risques de non-conformité majeure
- Informer, sensibiliser et diffuser une culture "informatique et liberté"

Et pour les autres domaines concernés par la sphère d'intervention du pôle :

- Procéder à une veille juridique
- Prévenir et identifier les situations à risques dans le cadre des nouveaux textes règlementaires
- Informer, sensibiliser et diffuser une culture de bonnes pratiques déontologiques et d'égalité professionnelle

3/ Principaux projets et actions

Déontologie

- 13 avis ont été rendus sur des demandes de cumul d'activités accessoires des agents.
- 4 entretiens déontologiques / 1 enquête administrative / 1 conseil déontologique.
- Rédaction de 3 notes dont une diffusée au personnel relative aux droits et obligations de l'agent public territorial en période électorale.
- 1 conférence sur la « Prévention des conflits d'intérêts et des risques d'atteintes à la probité » dispensée aux agents par Maître Samuel DYENS - Avocat.

Recueil des signalements des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes.

- Elaboration et mise en oeuvre de l'adhésion de Nîmes Métropole au dispositif ANGELA avec formation du personnel concerné de Nîmes Métropole et de certaines communes du territoire de la communauté d'agglomération.

Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_12-DE

Et mise en place des stickers aux entrées des colisée 2 et 3.





- Information sur les dispositifs permettant de recueillir les témoignages, d'orienter et d'accompagner les victimes ou les témoins de violences ou de discrimination dans les établissements d'activités physiques et sportives. Contrôle de l'affichage règlementaire devant être effectué par Vert Marine au centre nautique communautaire Nemausa.

Laïcité

Laïcité et commande publique :

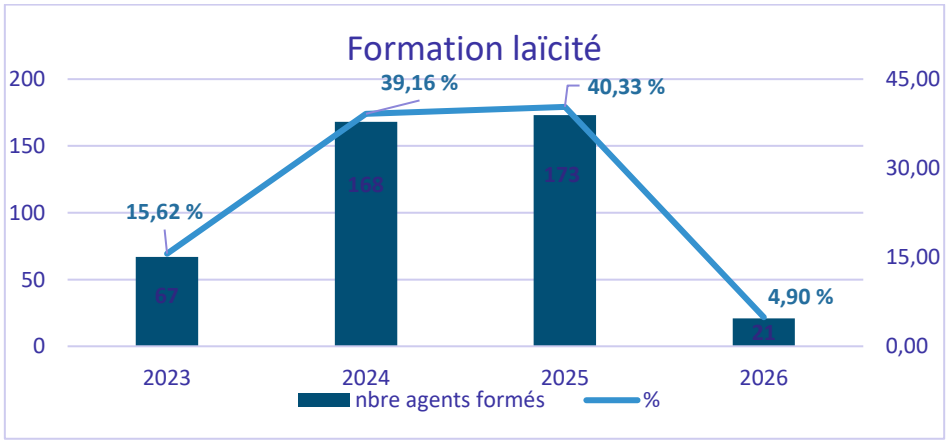
Intégration dans 7 marchés de la clause laïcité dès la rédaction des pièces contractuelles préalables au lancement de la consultation.

Laïcité et subventions attribuées :

111 associations ont reçu une ou des subventions. Elles respectent le contrat d'engagement républicain.

Laïcité et formation :

Mise à jour des connaissances du référent laïcité par trois formations lui permettant de former 173 agents en 17 séances du 5 juin 2025 au 4 décembre 2025. **Ainsi en trois ans, 95,10 % des agents ont été formés.**



Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_12-DE

Organisation d'évènements dans le cadre de la journée de la laïcité le 09/12/2025.

A l'occasion du 120ème anniversaire de la loi du 9 décembre 1905 de séparation des Eglises et de l'Etat il a été proposé au personnel

- De visionner le film "La Séparation".



Ce film met en scène le débat parlementaire

qui a précédé l'adoption de la loi

du 9 décembre 1905

- Une mise à disposition du dossier spécial de la Gazette des communes sur la laïcité (7 volets)

- Une information les invitant à participer au colloque Laïcité de l'université de Nîmes, l'Ordre des avocats du Barreau de Nîmes et le Tribunal Administratif de Nîmes qui a eu lieu le 11/12/2025.

Sensibilisation des agents publics au principe de laïcité et la diffusion, au sein de l'administration concernée, de l'information au sujet de ce principe

- Mise à disposition sur Cœur d'agglo (site interne de communication des agents) d'actualités et jurisprudences 2025.
- Information des nouveaux agents de Nîmes Métropole à leur prise de poste.

Signalements : Aucun cas signalé.

Accès aux documents administratifs / Transparence

- 9 demandes de documents de la part de particuliers, d'avocats, journaliste ont été traitées.
- 2 réponses à la saisine de Nîmes Métropole par la CADA
- Publication sur le site internet de Nîmes Métropole des données essentielles des subventions attribuées aux associations.
- Vérification du respect des obligations de publicité dans le domaine des ressources humaines et de communication de données contenues dans les bulletins de paie.

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_12-DE

CCSPL

La CCSPL s'est réunie 3 fois en 2025 pour procéder à l'examen des rapports annuels 2024 des 4 délégataires de DSP et des déchets ménagers et donner son avis sur le choix du mode de gestion des services publics d'eau et d'assainissement collectif à compter du 1er janvier 2028.

Egalité professionnelle

Dans le cadre de la journée nationale de la femme du 8 mars 2025, distribution d'une rose au personnel féminin accompagnée de la plaquette « Au travail, le respect c'est tous les jours » sur la prévention des situations de harcèlement moral et comportements sexistes.

Mise en ligne sur cœur d'agglo du Rapports 2024 du Haut Conseil à l'Egalité entre les femmes et les Hommes sur l'état du sexisme en France : État des lieux du sexisme en France à l'heure de la polarisation.

Protections des données personnelles (RGPD)

Missions réalisées :

- 11 avis ou expertises juridiques donnés aux services et communes de Nîmes Métropole
- 4 analyses d'impacts effectuées
- 9 mises à jour des registres de traitement des activités pour les services de Nîmes Métropole, PALOMA et les communes ayant pris la brique de mutualisation DPO.
- 1 intervention concernant la gestion des droits d'accès
- Clôture de la déclaration CNIL à la suite de l'attaque phishing du 2 au 13 décembre 2024 subi par Nîmes Métropole.
- Elaboration d'une procédure de gestion de crise cyber
- Sessions de formation ou de sensibilisation sur la protection des données dispensées aux agents de Nîmes Métropole et de la commune de Marguerittes.
- Lancement de la campagne Metacompliance (8 modules de formation mensuels).

INPI

Dépôt du logo et de la marque NemoVelo.

Relation avec la Chambre Régionale des Comptes

- Contrôle des comptes et de la gestion de la commune de Saint-Gilles et de l'association « Toro Pasión » pour les exercices 2019 à 2023. Réponse de Nîmes Métropole sur le Rapport d'observations provisoires.

Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_12-DE

- Contrôle sur le soutien public de Nîmes Métropole à la corrida : Présentation en Conseil communautaire du Rapport d'observations définitives (ROD2).
- Rapport thématique régional sur les soutiens publics à la corrida en Occitanie pour les exercices 2019-2023. Réponse de Nîmes Métropole sur le Rapport thématique régional.
- Contrôle des comptes et de la gestion de la communauté d'agglomération Nîmes Métropole pour les exercices 2019 à 2025 sur la thématique des Ressources Humaines. Réponse de Nîmes Métropole sur le rapport d'observations provisoires et sur le rapport d'observations définitives (ROD1)

Communication du Pôle

Dans l'espace Transparence de la Vie administrative sur Cœur d'agglo, les services disposent de documents, de fiches thématiques, de formations ludiques et d'un suivi de l'actualité et de la jurisprudence en matière de déontologie, de laïcité, d'alerte violences discriminations harcèlements, égalité professionnelle et protection des données.

4/ Partenaires principaux

Cours régionales des comptes (CRC)

Agence Française Anticorruption (AFA)

Commission d'accès aux Documents Administratifs (CADA)

Commission nationale Informatique et Liberté (CNIL)

Centre d'information sur les droits des femmes et des familles du Gard

Cabinet d'avocats Goutal, Alibert & Associés

Association APF France handicap du Gard

Association UFC Que choisir

Association ASPIC

Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_12-DE

RESSOURCES HUMAINES

La DRH de Nîmes Métropole : au cœur de l'humain et de l'innovation !

Avec **450 agents** au service de la collectivité, la **Direction des Ressources Humaines** de Nîmes Métropole est un véritable moteur stratégique. Notre mission ? **Accompagner chaque agent tout au long de son parcours professionnel**, de l'entrée à la sortie, avec une approche moderne, fluide et bienveillante.

Nos expertises couvrent l'ensemble du champ RH :

- **Recrutement** : attirer les talents d'aujourd'hui et de demain,
- **Gestion des carrières** : valoriser les parcours et les compétences,
- **Formation** : développer les savoirs et savoir-faire,
- **Paie et administration du personnel** : garantir la fiabilité, l'information et la rigueur

Une DRH résolument tournée vers l'avenir :

- Des **procédures dématérialisées** pour plus de simplicité,
- Des outils numériques au service de l'efficacité,
- Une organisation agile, centrée sur le **bien-être des agents**.

Notre ambition : faire de la DRH un partenaire de confiance, facilitateur du quotidien et acteur du changement.

Quelques chiffres au sujet des agents de Nîmes Métropole :

431 agents au 31 décembre 2025 (424 emplois permanents et 7 emplois non permanents)

43 procédures de recrutement ont été réalisées/1987 CV ont été reçus

30 mobilités internes mises en œuvre

24 départs : 10 départs en retraite, 2 mutations, 4 fins de contrat, 4 démissions, 2 décès, 2 ruptures conventionnelles

5 départs temporaires : 3 disponibilités et 2 détachements

Le profil des agents :

- ✓ 78% des agents sont des fonctionnaires
- ✓ Pour la 2ère année consécutive, il y plus de femmes que d'hommes : 216 agents sont des femmes et 215 agents sont des hommes
- ✓ 50% des agents appartiennent à la Filière Technique, dont 74% sont des hommes
- ✓ L'âge moyen des agents est de 47 ans

En 2025, 7 068 feuilles de paie ont été réalisées et 58 827 titres restaurant ont été commandés.

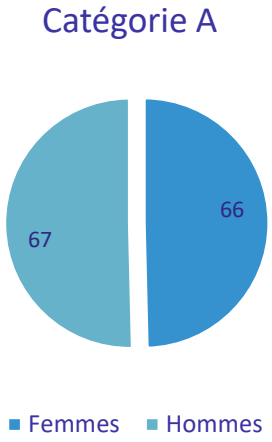
Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

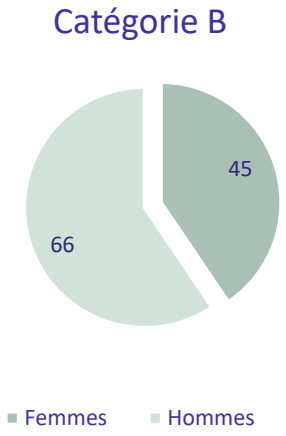
Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_12-DE

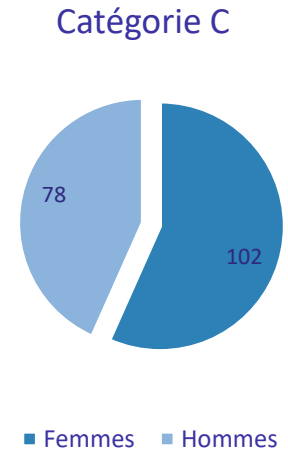
Dynamique du déroulement de carrière des agents :

TITULARISATIONS	MISES EN STAGE	AVANCEMENTS DE GRADE ET PROMOTIONS INTERNES
16	15	44

Répartition des agents par catégorie :







Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_12-DE

Rétrospective 2020-2025

Suivi de la masse salariale :

Contrôle de la CRC exercice 2019 et suivants dans la cadre d'une enquête régionale portant sur l'évolution des effectifs des collectivités territoriales du bloc communal de la région Occitanie :

Les travaux menés par le comité de redressement ont conduit à une optimisation des dépenses de personnel de 1.5 M€ dès 2021, et à une réduction des effectifs de 36 agents. Elle provient du non-remplacement systématique des départs de titulaires, du renouvellement limité des CDD arrivés à échéance, et de départs opérés dans le cadre d'une rupture conventionnelle.

Entre 2019 et 2024, les effectifs de l'EPCI ont baissé de **12%**, la CANM compte 439 agents, à périmètre constant. Cette baisse durable est également liée à une externalisation de certaines missions notamment sur le secteur de la DCTDM et à la suppression de certains postes (secteur sport notamment). La diminution du nombre d'agents non permanents sur des contrats courts ou sur des contrats d'apprentissage relève d'une politique volontariste engagée par la collectivité.

La DRH de Nîmes Métropole effectue un tableau de suivi lors de la préparation des annexes budgétaires ; chaque poste référencé dans l'organigramme est également un poste budgétaire, ce qui permet de disposer d'une information fiable dans les documents d'informations aux élus.

En termes d'information sur la politique des effectifs et l'évolution de la masse salariale, les tableaux de bord sont partagés entre le directeur général des services et le directeur général adjoint en charge des RH. Ces sujets font l'objet de points dédiés dans le cadre de réunions de direction ; régulièrement l'ensemble des encadrants sont associés aux efforts réalisés afin de maitriser les dépenses de personnel de la collectivité.

Carrières :

- Reclassement de l'ensemble des agents de catégorie C et B.
- Organisation des cérémonies annuelles de remise des médailles du travail.
- Mise en œuvre du télétravail d'urgence et déploiement du télétravail en mode pérenne (charte/demande d'éligibilité/audit en matière de sécurité des systèmes d'information et de protection des données) : 319 agents formés et 270 arrêtés pris (65% des agents) pour placer les agents en télétravail.
- Mise à disposition du coffre-fort numérique pour l'ensemble des agents.
- Numérisation complète des dossier individuels des agents : 497 dossiers dématérialisés soit 92 939 feuilles numérisées pour un coût total de 21 000€. L'ensemble des actes RH des agents est désormais accessible sur un seul espace sécurisé. Démontage et évacuation du stockeur rotatif vertical installé depuis 2013 dans les bureaux de la DRH.
- Mise en œuvre de l'entretien professionnel automatisé (convocation, fiche de poste, compte-rendu, proposition d'avancement…) et entièrement dématérialisé.
- Déploiement de la signature électronique des agents, via leur espace personnel : MyPeopleDoc.
- Mise à disposition d'un logiciel de traitement du temps de travail (planning horaire, congés automatisés…).
- Planification de l'apurement des stocks d'heures de récupération sur INCOVAR.
- Simplification des règles de gestion du CET (ouverture et alimentation automatiques sur INCOVAR).
- La CANM a défini des Lignes Directrices de Gestion (LDG) pour une période de six ans en 2021, actualisés en juin 2024. Celles-ci déterminent la stratégie pluriannuelle des RH et fixent la politique en matière de gestion prévisionnelle des effectifs. Il en est de même des emplois et des compétences, les modalités de recrutement et de mobilité, la formation, les règles de promotion et de valorisation des parcours professionnels et les mesures en faveur de l'égalité femmes/hommes. Elles prévoient notamment le ratio pour les promotions et les avancements de grade qui a un impact sur l'évolution du GVT.

Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_12-DE

Rémunérations :

Facteurs endogènes :

- Dans le contexte de crise sanitaire, Nîmes Métropole a souhaité mettre en œuvre le versement d'une prime exceptionnelle à destination des agents particulièrement mobilisés pour assurer la continuité des services publics. Cette prime a fait l'objet d'un versement unique, lié à des circonstances exceptionnelles.
- 1er versement en janvier 2021 du Complément Indemnitaire Annuel, partie variable du RIFSEEP. Ce complément est lié à l'engagement professionnel et à la manière de servir. L'appréciation de la manière de servir se fonde sur l'entretien professionnel. Dès lors, il sera tenu compte de la réalisation d'objectifs quantitatifs et qualitatifs.
- Mise en œuvre des décisions du Président de Nîmes Métropole d'augmenter la valeur faciale du titre restaurant : qui est passé de 8€ à 9€ au 1er juillet 2023 puis à 10€ au 1er mars 2024, et enfin à 11€ au 1er février 2026.
- Dématérialisation des titres restaurant avec la carte BIMPLI (réunion d'information du prestataire auprès de tous les agents) et relèvement du plafond journalier fixé à 25€.
- Déploiement de la participation aux contrats labellisés en matière de prévoyance (20€/mois).
- Augmentation de la participation de Nîmes Métropole aux contrats labellisés en matière de complémentaire santé en 2024 :doublement de la prise en charge, passant à 50% minimum du montant cotisé.

Décisions exogènes :

- Mise en œuvre des mesures gouvernementales en faveur du pouvoir d'achat dans la FPT : revalorisations du point d'indice : 3.5% et 1.5%, attribution de 5 points d'indice majoré pour tous les agents au 1er janvier 2024.
- Extension de la prise en charge des frais de transport à 75%, effective à partir du 1er octobre 2023.
- Mise en œuvre de l'Indemnité inflation en janvier 2022 pour les agents concernés.
- Affichage du montant net social sur le bulletin de salaire.

Formation/Recrutements :

- Nîmes Métropole a accueilli le 1er Forum de l'Emploi Public dans le Gard le 12 novembre 2024: une initiative visant à promouvoir les métiers de la fonction publique territoriale et à rencontrer les candidats potentiels. Lors de cet évènement organisé par les nombreux partenaires institutionnels (CDG30, Préfecture, SDIS, CHU…), 753 participants ont fait le déplacement, désireux de découvrir les opportunités offertes par la FPT.
- Mise en œuvre d'un plan pluriannuel de développement managérial sur quatre ans avec 139 managers formés pour 66 jours de formations : organisation du 1er séminaire des cadres « spécial management » et du second pour les managers de proximité.
- Obtention de la certification de « facilitateurs en co-développement » pour 3 agents internes, 25 cadres ont expérimenté cette méthode de travail et réalisation de la 1ère charte managériale de Nîmes Métropole.
- En moyenne, 1 800 jours de formations réalisés à l'année (intra, union, ou externe) pour 335 agents formés.
- Mise en œuvre du CPF (Compte Personnel de Formation): les formations octroyées dans le cadre du CPF ont pour objectif un projet d'évolution professionnel ou l'acquisition de compétences socle diplômantes. Le budget annuel consacré est de 20 000 €. En moyenne, une dizaine de dossiers sont validés chaque année.
- Mise en œuvre du 1er livret d'accueil à Nîmes Métropole.

Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_12-DE

Dialogue social/communication interne :

- Organisation des élections professionnels tous les quatre ans avec pour la 1ère fois en 2022 : la mise en œuvre du vote électronique.
- Installation des nouvelles instances paritaires (CST, Formation spécialisée en santé et sécurité…).
- Organisation du débat en CST sur la protection sociale complémentaire.
- Mise en place de la Charte Laïcité et de Charte d'utilisation des Outils Informatiques.
- Mise en œuvre des conditions relative au détachement d'office du personnel du service Exploitation Régie suite au marché de collecte des ordures ménagères résiduelles et des emballages ménagers recyclables de Leins-Gardonnenque et du Secteur Garrigues Est.
- Changement de notre intranet avec l'introduction de Cœur d'Agglo.

Social :

- Création en 2022 d'une Commission de secours exceptionnel : le budget annuel est de 15 000€. Le montant max de l'aide est plafonné à 600€ par an et par évènement de vie.
- Amélioration continue des postes liés au handicap : chaque année un budget de 10 000€ est consacré à l'aménagement des postes liés au handicap et aux restrictions médicales déclarées. Fiph
- Attribution en 2024 d'une première subvention annuelle à l'association l'ANîMé, l'amicale de Nîmes Métropole.
- Recours aux services d'un déontologue : tout agent public a le droit de consulter un référent déontologue sans avoir à solliciter préalablement l'avis de sa hiérarchie, ni même l'informer et sous le couvert du secret professionnel. Il est chargé de les protéger et de les accompagner dans l'application de leurs obligations, des principes déontologiques et des bonnes pratiques.
- Conventionnement avec le CDG 30 pour la mise à disposition dès 2023 d'un psychologue du travail.

Pour information : les prestations du CNAS : les derniers chiffres du CNAS (2025) pour la CANM indiquaient un montant de cotisations de 114 200€ pour 553 bénéficiaires (agents + retraités), dont 374 avec prestations, soit environ 68% d'utilisateurs (majoritairement des agents de catégorie C : 48%). Les demandes se sont accentuées sur le dernier semestre avec des pics de sollicitation sur les mois d'août et d'octobre 2025. La billetterie (cinéma à 31.19 %, parcs à 8.11 %) est la prestation la plus demandée. S'en suit la rentrée scolaire (6.57%), le noël des enfants (6.48%) et le forfait sport.

Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_12-DE

MEDECINE DU TRAVAIL

Les visites médicales

Nombre de visites effectuées par le médecin : 138

Nombre de visites effectuées par l'infirmière : 54

Taux d'absentéisme aux visites médicales : 11.5 %

VISITES	Total	%	*Rappel année 2024*
De reprise	**26**	**13,5**	25
- après maladie	22		25
- après A.T.	1		
- après disponibilité	1		
- après maternité + de 2			
- après maternité 1 ou 2	2		
- maladie professionnelle			
D'information et de prévention (embauche)	**44**	**22,9**	5
- SIR 1	3		2
- agent SIR	4		
- agent non SIR	37		3
- SIR Dépistage			
Périodique médecin	**26**	**13,5**	80
- agent Non SIR	14		60
- agent SIR1	7		7
- agent SIR	5		10
- SIR Dépistage			3
Périodique Infirmier	**54**	**28,1**	
- agent Non SIR	47		
- agent SIR	4		
- agent SIR1	3		
A la demande	**39**	**20,3**	35
- Maternité	1		6
- Soutien			
- Port d'armes			
- Agent	33		21
- Avis	4		7
- Médecin	1		
- Formation SSIAP			
- Amiante			
- CACES R489 – chariots élévateurs frontaux			
- Port équipement respiratoire			
- Maladie professionnelle			1
- Consultation du dossier médical par l'agent			
- Commission de réforme			
Pré-reprise	**3**	**1,6**	6
- à la demande du médecin traitant			
- à la demande de l'employeur			4
- à la demande de l'agent	3		2
TOTAL	**192**	**100**	184

Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_12-DE

Examens réalisés

Résultats par examen

EXAMENS	Total		Nombre
Audiométrie	42	Normal	25
		Pb détecté	17
Visiométrie	120	Normal	97
		Pb détecté	23
Tonométrie	53	Normal	48
		Pb détecté	5

Conclusions professionnelles

Nombre d'avis :

AVIS	Total	%
Apte	64	33,33
Apte avec aménagement de poste	16	8,3
Apte avec restriction	2	1
Apte avec réserve	1	0,5
Apte en situation de handicap	15	7,8
Apte en situation de handicap avec restriction	8	4,2
Apte en situation de handicap avec reclassement		
Apte en situation de handicap à temps partiel thérapeutique	2	1
Apte temps partiel thérapeutique	15	7,8
Apte maladie professionnelle		
Inapte au poste	1	0,5
Inapte temporaire		
Inaptitude totale		
Inaptitude totale et définitive à tout poste		
Pas d'avis	58	30,2
Avis différé	2	1
Reclassement obligatoire		
Arrêt maladie en cours	8	4,2
Arrêt maladie en cours (accident de service)		
Arrêt maternité		
Sans objet		
TOTAL	**192**	**100**

Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_12-DE

CULTURE ET TRADITIONS

Depuis 2005, Nîmes Métropole inscrit le spectacle vivant, la musique, la lecture publique et les traditions régionales au cœur de son projet culturel. Convaincue que la culture est un levier de développement et de cohésion sociale, elle œuvre pour structurer et enrichir l'offre culturelle sur son territoire.
Sa politique repose sur quatre axes majeurs :

- **Le renforcement de l'identité territoriale** : en valorisant les traditions locales, en favorisant la transmission des savoirs et en soutenant les pratiques culturelles qui font l'âme du territoire.
- **La consolidation du lien social intergénérationnel** : en développant des actions inclusives permettant à tous, quels que soient l'âge et l'origine, de s'approprier la culture et d'y contribuer activement.
- **L'attractivité du territoire** : en affirmant Nîmes Métropole comme une destination culturelle de référence, propice à l'émergence de nouvelles dynamiques économiques et touristiques.
- **La pédagogie et la sensibilisation aux sorties et pratiques culturelles :** en initiant et en formant les publics, notamment les jeunes et les scolaires, afin de favoriser leur accès à la culture et leur participation active à la vie culturelle du territoire.

Dans une démarche concertée avec les acteurs locaux – institutions, associations, collectivités et entreprises – Nîmes Métropole met en place des actions ambitieuses pour préserver ses traditions, encourager la création artistique et soutenir les initiatives culturelles. En développant des événements fédérateurs et en renforçant les coopérations, elle favorise l'émergence de nouvelles dynamiques et affirme la culture comme un pilier du développement et du rayonnement du territoire.

Des évènements fédérateurs	Des partenariats associatifs
• Les vendredis de l'agglo et les Pestacles • Nîmes Métropole Jazz festival • Le Festival « Traditions et Aficion » un art de vivre	• Da Storm • Eurek'art • Jazz 70 • Negpos • Rakan

Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_12-DE

Les Vendredis de l'Agglo et les Pestacles de l'Agglo

Des spectacles pour tous !

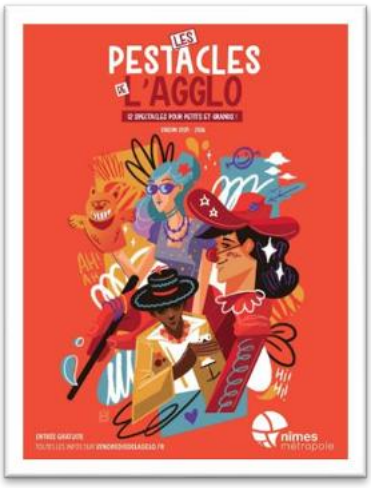
La communauté d'agglomération propose à ses habitants une programmation culturelle de qualité par le biais de spectacles valorisant plusieurs disciplines artistiques : théâtre, danse, musique.

Cette opération a pour objectifs de favoriser l'accès à la culture pour tous les publics, d'apporter un soutien à la diffusion pour les compagnies professionnelles et d'assurer une permanence artistique de proximité sur le territoire communautaire.

Dans le cadre de ce programme, Nîmes Métropole propose aux communes de son territoire une programmation de spectacles variés, tous choisis sur des critères de qualité et d'adaptation aux sites de représentation.

L'illustrateur de cette 11ème édition des « Vendredi de l'Agglo » est **Ugo VALLS**, alias Monsieur Yugz, incarne une belle réussite locale : formé à l'École supérieure des métiers artistiques, il a acquis une solide expérience entre Paris (en tant que Directeur artistique) et Montréal (Designer graphique chez Mattel), avant de revenir à Nîmes (au sein du Spot jusqu'en 2024) et de s'y affirmer comme un acteur créatif incontournable, aussi bien sur des projets internationaux que sur la scène locale (Paloma, Nîmes Métropole, l'Ombrière, Club de la presse Occitanie, FeMAG, Le Spot, NUT...).





<u>« Les Vendredis de l'Agglo »</u>

C'est le RDV pour « tout public », un spectacle tous les vendredis à 20h45 de septembre à juin dans les communes de l'agglomération (les mois de juillet et aout, les week-ends de féria, de noël et jour de l'an sont « off »).

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_12-DE

« Les Pestacles de l'agglo »

C'est le RDV pour le jeune public, sous forme de « festival », au rythme d'un spectacle les samedis et dimanches après-midi, le premier et dernier week-end de chaque petites vacances scolaires (excepté celles de Noël).

En partenariat avec une association caritative ou humanitaire, chaque soirée et après-midi possèdent un espace buvette et petite restauration.
Nos partenaires cette saison : c'est l'association **« Rêves »** (*association qui réalise les rêves des enfants malades*) en partenariat avec **l'ASPTT Tennis de table** (*qui œuvre dans les quartiers sensibles nîmois*).

Sur cette saison 2025/2026 ceux sont 24 « Vendredis de l'Agglo » et 12 « Pestacles de l'Agglo », qui vont réunir près de 9 000 spectateurs.

Saison 2025-2026 – Le programme : 11 ans de spectacles pour petits et grands

Les Vendredis de l'Agglo 2025/2026

- **Soirée d'ouverture à Paloma,**

- Vendredi 17 Octobre – *« Drum Brothers »* à **Nîmes 640 spectateurs**



- Vendredi 07 Novembre – *« Sten et Chardon »* à **Redessan 300 spectateurs**
- Vendredi 14 Novembre – *«Vive Bouchon !»* à **Domessargues 146 spectateurs**
- Vendredi 21 Novembre – *«Kaos Magica»* à **Bernis 250 spectateurs**
- Vendredi 05 Décembre – *«Le Voyage fantastique»* à **Garons 260 spectateurs**
- Vendredi 12 Décembre – *«Gospel Chants de Noël »* à **Marguerittes 500 spectateurs**
- Vendredi 19 Décembre – *«Magic Mystery»* à **Milhaud 357 spectateurs**
- Vendredi 09 Janvier – *«Frères»* à **Caissargues 240 spectateurs**
- Vendredi 16 Janvier – *«Contes de la voix lactée »* à **La Rouviere 100 spectateurs**

- Vendredi 23 Janvier – *« L'Ecole des femmes »* à **Gajan 160 spectateurs**
- Vendredi 30 Janvier – *«L'impatient»* à **St Genies de Malgoires 300 spectateurs**
- Vendredi 06 Février – *«L'illusion conjugale»* à **St Chaptes 250 spectateurs**
- Vendredi 13 Février – *«Je vis avec Freddie Mercury »* à **Rodilhan 406 spectateurs**
- Vendredi 20 février – *«Sortie de couple»* à **La Calmette 371 spectateurs**

Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_12-DE

❖ **Mois consacré aux femmes**



- Vendredi 13 Mars – *«Madame Bovary, en plus drôle et moins long» »* à **Saint Dionisy**
- Vendredi 20 Mars – *«Les frottements du cœur»* à **Rodilhan**
- Vendredi 27 Mars – *«Y a-t-il une femme pour sauver le Monde»* à **Caissargues**
- Vendredi 10 Avril – *«Par ici la sortie »* à **Saint Gilles**
- Vendredi 17 Avril – *«Ma vulve et mon Yuku»* à **Bouillargues**
- Vendredi 08 Mai – *«Le bal des pompiers»* à **Saint Anastasie**
- Vendredi 29 Mai – *«Lisa»* à **Cabrieres**
- Vendredi 05 Juin – *« Soirée Celtique »* à **Générac**
- Vendredi 12 Juin – *« Tribute Goldman »* à **Langlade**



❖ **Clôture**

- Vendredi 19 Juin 2026 – *« Cinéma »* à **Montignargues**







Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_12-DE

Les Pestacles de l'Agglo 2025/2026







❖ Vacances de Toussaint

- Samedi 18 Octobre – *«Bonnie Craquelevent»* à **Bezouce 151 spectateurs**
- Dimanche 19 Octobre – *«La planète aux bonbons»* à **Fons outre Gardon 154 spectateurs**
- Samedi 01 Novembre – *«Les animaux font leur cirque»* à **Saint Bauzely 100 spectateurs**
- Dimanche 02 Novembre – *«L'école un peu fofolle»* à **Clarensac 134 spectateurs**

❖ Vacances D'Hiver

- Samedi 21 Février – *«L'école un peu fofolle»* à **Moulezan 120 spectateurs**
- Dimanche 22 Février – *«Ohé »* à **Caveirac 118 spectateurs**
- Samedi 07 Mars – *«Lady FarWest»* à **Ledenon**
- Dimanche 08 Mars – *«Les animaux font leur cirque»* à **Montagnac**

❖ Vacances de Pâques

- Samedi 18 Avril – *«Lady FarWest* à **Manduel**
- Dimanche 19 Avril – *«La planète aux bonbons»* à **St Come et Maruejols**
- Samedi 02 Mai – *«Bonnie Craquelevent »* à **Sernhac**
- Dimanche 03 Mai – *« Ohé »* à **Poulx**





LES CHIFFRES DES VDA 2025/2026

24 représentations « tout public »
La soirée d'ouverture avait lieu, comme chaque année à Paloma, le vendredi 17 octobre 2025 à 20h30 et elle fut un succès se jouant à guichet fermé, soit 650 personnes.
12 représentations « jeune public »
Plus de 9 000 spectateurs
Un taux remplissage à 90 %
1 partenariat avec l'association « Rêves » en partenariat avec l'ASPTT Tennis de Table

Depuis 11 ans « Les Vendredis de l'agglo » c'est :
477 spectacles dans les 39 communes de l'Agglomération
Plus de **94 000** spectateurs
Plus de **2 200 artistes**

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_12-DE

Le Nîmes Métropole Jazz Festival (NMJF)

Un festival volontaire et accessible

Créé en 2006 par l'Agglomération, le **Nîmes Métropole Jazz Festival (NMJF)** parcourt chaque année le territoire à l'automne, offrant un mois de concerts où se croisent des artistes de jazz inspirés, parmi les plus grands noms du genre.

Un festival itinérant, symbole de fête, de rencontre et de musique, qui incarne les valeurs de liberté, de partage et de générosité.

Un événement ouvert à tous, qu'ils soient passionnés, amateurs ou simples curieux. Grâce à une programmation riche et variée, alliant découverte et excellence, le NMJF s'est imposé comme une référence incontournable du jazz.

Un rendez-vous désormais inscrit au calendrier national, qui renforce chaque année son ancrage en mettant en lumière aussi bien les talents locaux que des artistes de renommée internationale.

<u>2025, en mode Zazou :</u> 12 concerts pour un voyage en rythmes et en émotions :
Pour sa 19ème édition, le Nîmes Métropole Jazz Festival a repris la route, fidèle à son concept d'itinérance pour faire vibrer les communes de l'agglo au rythme des zazous, ces élégants fondateurs des années 40, amoureux fous du jazz qui ont su faire de la musique un acte de style et parfois de résistance.
Des soirées qui se dansent et qui se vivent autour de « Tous les Jazz », musique à la fois singulière et plurielle, sans cesse en mouvement autour de ses valeurs de joie, de partage, de liberté, d'effervescence et décalé parfois.
Un festival de proximité qui a accueilli cette année encore parmi les plus grands musiciens du monde, du local à l'international avec une large participation de musiciennes, pour un public multigénérationnel curieux et chaleureux.





L'affiche de l'édition 2025 réalisée par l'artiste Stéphanie DESBENOIT, illustratrice et passionnée de dessin depuis l'enfance. Un travail qu'elle puise dans la nature environnante et la lumière de notre région, sa palette vive et onirique, la fougue de ses personnages haut en couleur et son style foisonnant. Ses illustrations réalistes, son souci du détail et sa poésie stimulent l'observation et l'imaginaire des petits et des grands.

Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_12-DE

Près de 2 000 spectateurs ont célébré avec éclat le week-end d'ouverture du festival, placé sous le signe du groove et de l'éclectisme.
Le 12 septembre, Cimafunk a électrisé les Jardins de la Fontaine avec son funk afro-cubain, suivi le 13 septembre à Rodilhan par l'univers cosmique et généreux de Thomas de Pourquery.
Le 14 septembre, le Vallon d'Escaunes a résonné d'un pique-nique musical festif avec le projet électro-jazz Sula Bassana de 20Syl et Christophe Panzani, accompagné d'ensembles locaux et d'installations artistiques.



Cimafunk – 12/09/2025
Crédit photo : Sixtine



Dee Dee Brigwater – 2/10/2025
Crédit photo : Sixtine



Brya Skonberg – 9/10/2025
Crédit photo : Sixtine

Un lancement haut en couleur qui plonge le public dans l'esprit libre et audacieux des zazous, fil rouge de cette édition.
Le Nîmes Métropole Jazz Festival s'est poursuivi les 27 et 28 septembre sur un rythme swing, entre une soirée à Cabrières et des stages de danse organisés par l'association Nîmes Swing.
Rendez-vous incontournable des passionnés de lindy hop et de danses festives des années 1930-1950, l'événement a rassemblé près de **200 personnes lors du bal swing and zazou** à Cabrières animé par Pink Turtle et proposé à **94 participants des stages** de danse au Colisée.
Entre ateliers, initiations et concerts, un week-end entier placé sous le signe de la fête et de la danse.



P

Bal swing ansd zazou – 27/09/2025

Parmi les **plus grands musiciens** de la planète (20syl, Salif Keita, Alfredo Rodiguez, Henri Texier…) se sont mêlés **des artistes de la nouvelle génération** (Cam et Léo, Ninanda, Brume, Vowski…), porteurs d'une **créativité foisonnante**, ainsi qu'une **scène régionale toujours inspirée et audacieuse**.
Le public a répondu présent, remplissant les salles et partageant des moments de joie, de convivialité et de belles découvertes.
Le **groupe Deluxe et la grande Dee Dee Bridgewater** ont fait **salle comble**, symbolisant à eux seuls l'**enthousiasme** et la **ferveur** d'un public fidèle.
Une édition marquée par la **diversité, la passion et un enthousiasme collectif** qui font du NMJF **un rendez-vous incontournable**



Salif Keita – 12/11/2025
Crédit photo : Sixtine



Cam&Leo- 12/11/2025
Crédit photo : Sixtine



Brume – 4/10/2025
Crédit photo : Sixtine

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_12-DE

Les Récrés Jazz pour les plus jeunes

Cette année encore les Récrés Jazz ont parcouru 10 écoles sur les communes de Ledenon, Bezouce, Clarensac, Langlade, Nimes, Marguerittes, Saint Mamert du Gard, Sauzet, Rodilhan et Redessan.





Orchestre Syncopatique
Crédit photo : Sixtine

L'Orchestre Syncopatique, musiciens montpelliérains passionnés de jazz traditionnel sont les artistes associés de cette édition du festival à qui nous avons confié le concept de Récrés Jazz de cette année!
Un travail pédagogique et musical mené avec des écoles primaires du territoire dans le but de vivre des expériences récréatives musicales en collaboration avec des enseignants de l'Agglo.
Grâce à un dossier artistique et pédagogique confectionné par le groupe, les enfants ont mené en amont du festival un travail préparatoire avant de participer de manière interactive aux concerts organisés dans les écoles, durant lesquels les élèves ont pu vivre un véritable voyage musical, dans l'ambiance festive de la Nouvelle-Orléans, à la découverte des grandes figures comme Luis Amstrong, mêlant avec talent voix et instruments.

Le tremplin jazz : le meilleur de la nouvelle génération des musiciens et musiciennes de la Région pour faire vivre le jazz par des actions culturelles auprès de tous les publics

Le Tremplin Jazz 70 / Nîmes Métropole / Occitanie, organisé le 30 septembre au Théâtre Christian-Liger, a marqué l'un des temps forts de ce préambule au festival, réunissant près de 250 spectateurs autour des jeunes talents régionaux.

Le prix du Jury est attribué à : ODEZA *(Toulouse - Montauban)* Axel Lagarde, batterie - Antoine Favaro, pian - Owen Montaudié, vibraphone.
Le prix du public est attribué au Trio Artefact (*Montpellier*) Benjamin Thiebault, piano - Toussaint Guerre, clarinette basse – saxophone soprano- Émilie Ayer, voix.
Le prix Bronze revient à Farudjazz. *(Toulouse)* Alexandre Ostrovski, Claviers et piano- Paulin Appel, contrebasse- François Samyn, Batterie- Graham Farudja, Saxophone ténor et baryton - Melchior Farudja, Saxophone soprano et alto.
Mention spéciale du Président du jury Philippe Guyon, pour le vibraphoniste Owen Montaudié !

Le OFF : une programmation riche et éclectique

Quelques jours auparavant, le **Nîmes Swing Festival** (26–28 septembre) avait lancé la dynamique festive, réunissant danseurs et musiciens autour du Lindy Hop et du Solo Jazz, attirant environ 100 participants sur l'ensemble du week-end.

Le FEST IN MED (26–27 septembre) a complété ce week-end d'ouverture, confirmant la place du jazz métropolitain au cœur de la scène locale avec deux concerts, de Jean-Charles Agou, et de Gérard Pansannel.

Les deux premières conférences du cycle animé par Michel Bastide au Carré d'Art ont quant à elle proposé un éclairage historique apprécié, sur Les origines du jazz, puis le Jazz au cinéma qui ont réuni 150 personnes à chaque fois.

Le **Salon du Disque de La Calmette** (5 octobre) a rencontré un vif succès, avec près de 350 visiteurs venus échanger autour du vinyle, du matériel vintage et de la mémoire du jazz.

Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_12-DE

Les rendez-vous plus intimistes, ont contribué à maintenir un lien fort entre le public et les artistes dans des formats conviviaux, tels que :

- le Concert du Bar du Théâtre (9 octobre, env. 30 spectateurs)
- ou les soirées du Petit Théâtre de la Placette (50 spectateurs).

Les actions de formation et de transmission ont également été bien représentées avec le stage de jazz de Caissargues / La Calmette (4–5 octobre), qui a rassemblé une douzaine de stagiaires encadrés par des musiciens professionnels.

Le OFF 2025 c'est aussi **une ouverture sociale et intergénérationnelle**. Il a confirmé sa vocation d'ouverture et d'un rayonnement médiatique et culturel affirmé au travers :

- Du concert **LUIS & ROSA à l'EHPAD Serre Cavalier** (14 octobre) a apporté un moment d'émotion partagé avec 70 résidents présents, illustrant la volonté du festival d'aller à la rencontre de tous les publics.
- De la projection **Eroll Garner Story au Cinéma Sémaphore** (16 septembre) a permis de croiser cinéma et patrimoine musical, touchant près d'une centaine de spectateurs.
- Du concert les **Zazous Zélés au Carré d'Art** (18 octobre) ont clôturé cette séquence avec énergie, devant 80 spectateurs, prolongeant la fête autour du swing et du répertoire classique du jazz.
- Des émissions spéciales radio diffusées sur Radio Alliance+, Radio Nîmes et France Bleu Gard Lozère ont complété ce dispositif, offrant une visibilité régionale et contribuant à élargir le public du festival au-delà des salles.

LES CHIFFRES DU FESTIVAL

12 concerts dont 2 concerts gratuits soit **5670** spectateurs
21 communes du territoire partenaires
10 écoles du territoire ont pu bénéficier d'un concert scolaire dans leur école, soit **1 300 écoliers**
3 334 billets vendus
Un taux de réservation à **88%**
Un taux remplissage à **83%** sur l'ensemble du festival
Plus de **100 musiciens**
Un **festival Off** diversifié en faveur de tous les publics en partenariat **avec l'association Jazz 70, ces actions à la découverte du Jazz ont réunis près de 1 800** personnes
3 évènements associés (Théâtre de Nîmes, Théâtre Christian Ligier Ville de Nimes et Paloma)

Le NMJF 2025, c'est aussi un réseau de partenaires et de professionnels engagés :

- **Des entreprises partenaires** telles que La Barbaude, les Costières de Nîmes et la Ferme du Gubernat, ainsi que la SG Courtois.
- **Des acteurs culturels** incontournables comme le Théâtre de Nîmes, Paloma et Jazz 70.
- **Des prestataires techniques** spécialisés, dont BGM Réalisation, Pianos Parisot et New Loc.
- **Des prestataires logistiques** assurant l'accueil et les services, notamment le Novotel Atria, l'Hôtel Ibis, Nimotel, le Wine Bar, Véo Location et Echo Protection.

Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_12-DE

- **Une équipe de 22 personnes** mobilisées pour la réussite du festival : un directeur artistique, un régisseur général, un attaché de production, un chargé de communication, deux chargés de billetterie, deux chauffeurs et quatorze techniciens.

- **Un engagement associatif :** Le Nîmes Métropole Jazz Festival 2025 a signé une convention avec **l'Association France Alzheimer Gard**, afin de mettre à disposition de l'association un espace d'information et de sensibilisation lors de plusieurs concerts afin de sensibiliser le public aux maladies neuro-évolutives

Association France Alheimer Gard
Crédit photo : Sixtine



Après 19 ans d'existence, le défi principal est d'assurer la pérennité du festival en alliant tradition et innovation. Cela passe par le renouvellement du public, la diversification des financements, l'amélioration de l'accessibilité et le maintien d'un réseau solide de partenaires et prestataires.

A VENIR

L'édition du Nimes Métropole Jazz Festival fêtera ses 20 ans … un anniversaire sous le rythme des souvenirs ….

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_12-DE

Expositions

Dans le cadre de sa politique culturelle, la Communauté d'Agglomération Nîmes Métropole affirme sa volonté de soutenir la création artistique, de favoriser l'accès à la culture pour tous, et de valoriser les expressions contemporaines, locales ou émergentes. Dans cette dynamique, Nimes Métropole a accueilli au sein de son show-room, deux expositions marquantes :

Christel NUEZ : Exposition « Sur la Poche »



Les œuvres de l'artiste Christel NUEZ ont été exposées du 22 mai au 20 juin 2025.

Cette exposition valorise le patrimoine et les traditions avec une approche contemporaine du recyclage et de la matière textile comme support d'impression.



Nicole BOUSQUET : Exposition « Renouveler »



L'exposition de l'atelier Nicole BOUSQUET, qui s'est déroulé du 10 décembre 2025 au 9 janvier 2026 met en valeur le « renouvellement » des déchets.

« Les déchets ne sont pas la fin mais le début d'une autre histoire.
« **Renouveler** » est une exposition collective de plasticiens œuvrant à sublimer ce qui est considéré comme « inutile ».
Elle met en lumière à la fois la créativité des artistes de la Métropole et l'action de ses agents.



Exposition « Renouveler »- 11/12/2025
Crédit photo : Nimes Métropole

-

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_12-DE

Festival Traditions & Aficion

Un art de vivre!

Délégation en traditions : l'évolution de l'offre aux communes :

- Création des journées taurines pour les scolaires du territoire : 3 326 élèves
- L'accès à la compétition entre aspirants novilleros pour le bolsin
- L'entrée du pôle transmission de la FFCC dans les manifestations : pendant les journées taurines et avant les courses camarguaises
- Le recadrage systématique du format des manifestations au contexte budgétaire
- Concours d'abrivado : évolution des spectacles : de 3 à 5 manades par qualification
- L'appui aux filières équines et bovines post covid
- La prime plein papier chevaux de Race Camargue réhaussée : de 3 000 à 5 000 euros
- L'appel aux artisans du territoire, créateurs et artistes

Itinérant et gratuit, le Festival « ***Traditions & Afición, un art de vivre !*** » est un événement incontournable pour toutes celles et ceux qui apprécient nos traditions taurines.

L'édition 2025, s'est déroulée du 3 mai au 18 septembre 2025.

17 communes ont reçu le festival sur les territoires de Leins Gardonnenque, Nîmes, Costières, Camargue.



L'affiche a été réalisée par l'artiste peintre Jorge COLOMINA, qui signe cette 5ème édition du festival « Traditions & Aficion », Un Art de Vivre.

<u>Des journées taurines dédiées aux écoles élémentaires du territoire</u>

Nîmes Métropole s'est fixé comme objectif d'initier et de former les publics, notamment scolaires, aux valeurs et à la richesse des traditions taurines, c'est pourquoi, il a été décidé d'organiser 4 journées taurines en direction des scolaires.

Dates : 19,20 et 22, 23 mai 2025

Écoles participantes : Générac, Sernhac, Caveirac, Bezouce, Saint Mamert du Gard, Garons, Rodilhan, La Calmette

Public : 443 enfants

La poésie au rendez-vous des journées taurines :

Nouveaux ateliers en partenariat avec la Fédération Française de Courses Camarguaises

Présentation du harnachement camarguais et espagnol

Roussataïo commentée

Courses camarguaises expliquées

Visites guidées en pays

Un cadeau pour les enfants : Deux nouvelles éditions d'Angèle et José offertes : La Reine d'Arles et La Course Camarguaise

Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_12-DE



Des Roussataïo : découverte de juments et de leur poulain



- ✓ Le 31 mai à Clarensac
- ✓ Le 1er juin à Saint Dionisy
- ✓ Le 12 juillet à Générac
- ✓ Le 13 juillet à Saint Gervasy
- ✓ Le 24 juillet à Milhaud
- ✓ Le 24 août à Lédenon

Abrivado : sélection de 24 manades qui accèdent aux 5 qualifications

Les qualifications du concours d'abrivado, c'est :

- ⇨ 24 manades réunies
- ⇨ 4 manades par qualification

Le spectacle de traditions et d'équitation de travail par excellence

- Un concours ouvert à la compétition
- Les manades du territoire prioritaires
- Les manades des départements limitrophes accueillies sur le circuit
- Un règlement ajusté chaque année
- Des trophées professionnels pour les cavaliers

Le Vainqueur 2025 est la Manade Devaux

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_12-DE



- ✓ Le 12 juillet à Caveirac
- ✓ Le 13 juillet à Sernhac
- ✓ Le 20 juillet à Bernis
- ✓ Le 22 août à Langlade
- ✓ Le 29 août à Clarensac
- ✓ Le 18 septembre à Nîmes = Finale

Des courses camarguaises : les 16 meilleurs jeunes raseteurs de la saison se retrouvent en fin d'été pour s'affronter en deux manches et une finale

Cette année 2025, le format des courses camarguaises recadré sur 3 manifestations dans les arènes classiques :

- Souhait de voir le niveau des élèves en piste monter,
- Confirmer l'engagement de Nimes Métropole ce cadre
- Faire découvrir l'univers de la course camarguaise grâce à l'action du pôle transmission de la FFFCC (Fédération Française de Course Camarguaise) pour les plus jeunes



- ✓ Le 26 août à Clarensac = demi-finale – Film FFCC
- ✓ Le 30 août à Bezouce = demi-finale - Film FFCC
- ✓ Le 6 septembre à Marguerittes = finale – Escape Game



Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_12-DE

Les tientas pédagogiques : une action pédagogique de découverte de la culture tauromachique

Les tientas et le bolsin taurin : des sélections et une finale

- **Sélections : 14 jeunes /7 vaches**
- **Demi-finale : 6 jeunes /3 erales**
- **Finale avec mise à mort : 3 jeunes /3 erales**
- Inscription de la finale dans la programmation de la feria de Saint Gilles
- Réouverture de la compétition aux internationaux
- Le vote du public pour élire le meilleur jeune en finale



- ✓ 3 mai à Saint Come et Maruejols
- ✓ 5 juillet à Poulx
- ✓ 12 juillet à Cabrières

Bolsin taurin



- ✓ 21 août à La Ganaderia La Paluna St Gilles =sélection
- ✓ 22 août à La Ganaderia La Paluna St Gilles = demi-finale
- ✓ 22 août à 18h aux Arènes de St Gilles = finale

LES CHIFFRES DU FESTIVAL

=> 17 communes concernées
=> 4 journées taurines : 443 enfants
=> 3 Courses camarguaises : 750 personnes
=>3 Tientas en arènes : 380 personnes
=> 3 Bolsin : 640 personnes
=> 5 qualifications en concours d'abrivado et 1 finale : 12 200 personnes
=> 6 roussataio
=> 4 manades ont reçu la prime plein papier

Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_12-DE

De nombreux prestataires contribuent à la réussite de ces manifestations :

Les Areneros de Manduel, l'UNASS, les médecins des arènes de Nîmes, les éleveurs de chevaux de Race Camargue, Angeles et José, la Fédération Française de Course Camarguaise, les manades du département, les penas : Compas, Caballeros, Camargua, Del Fuego, Chicuelo, Flour d'Inmourtalo, la provençale, la Vaunage, les Aux Temps Tics, l'Occitane, Paul Ricard, Chicuelo, les écoles taurines de Saint Chaptes, Saint Gilles, Bouillargues.

On compte également, **38 penas** qui viennent enrichir la programmation des communes pendant les manifestations organisées par Nimes Métropole.

Ce qu'il faut retenir de la saison 2025 :

- Assurer la pérennité des disciplines en traditions en ayant recadré la qualité des prestations,
- Transmettre aux jeunes générations
-

Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_12-DE

Le soutien aux projets associatifs

Les associations un vivier de créativité !

Fidèle à son engagement en faveur du développement culturel sur son territoire, Nîmes Métropole a tenu à préserver son soutien aux acteurs qui font vivre la culture et favorisent l'accès de tous à une offre artistique de qualité.
Le soutien aux associations culturelles a un impact direct sur la dynamisation du tissu social. Il favorise la rencontre entre les individus, le partage de cultures et la création de liens sociaux. Les projets culturels soutenus sont également souvent des vecteurs de développement économique local, notamment par la création d'emplois ou la fréquentation d'espaces culturels par des publics extérieurs. Enfin, soutenir les associations culturelles participe à la construction d'une société plus inclusive, en donnant à chacun la possibilité de s'exprimer et de participer à la vie culturelle, peu importe son origine sociale ou son âge.

En 2025, Nîmes Métropole a soutenu des projets suivants :



Le festival Tout Simplement Hip Hop de l'association **Da Storm** où l'objectif est d'amener le public à découvrir la musique Hip Hop à sa juste valeur. Ce festival a su créer une dynamique avec des concerts, spectacles de danse, battles breakdance, expositions, live graffiti, conférence, projections, ateliers… qui ont l'ambition de sensibiliser un large public amateur et connaisseur.

Le festival Hip Hop au cœur de l'Agglo est une évolution des éditions du « Festival Tout Simplement Graffiti » fruit d'un partenariat entre Nîmes Métropole et l'association **Da Storm**. L'idée de cette nouvelle action est de se déplacer dans les différentes communes de l'agglomération pour y réaliser des événements permettant aux habitants de découvrir et pratiquer les différentes disciplines de la culture hip hop, à savoir le rap, la danse et le graffiti, de permettre aux habitants de se retrouver autour d'un évènement culturel, de créer du lien social et de permettre au jeunes artistes locaux de présenter leurs créations au grand public. Ces événements peuvent faire office de temps spécifique, ou être adossé à d'autres temps fort des communes.
Cette édition 2025 a été marquée par deux temps forts :
Le 30 août sur la commune de Sernhac, Da Strom s'est joint à l'agence e-sport centurion pour organiser un tournoi de foot pour les jeunes en parallèle d'un tournoi de e-sport. Un tournoi de basket 3X3 a également été mis en place sur la journée avec le comité du Gard de Basket. La culture hip hop était bien présente avec la mise en place d'ateliers graffiti tout au long de la journée, un DJ set sur l'après-midi ainsi qu'un concert du groupe Nîmois Z'Hop avant la finale du tournoi de foot. Au total, plus de 250 personnes ont été présentes lors de cette journée.



Le 12 septembre à Saint Dionisy, un événement a été organisé pour l'inauguration de l'espace de pratique sportive qui a été construit aux alentours du stade de foot. Une fresque a été réalisée sur les vestiaires par l'artiste Claks One. Cette création aborde les différentes pratiques sportives possible sur ce nouveau complexe. Dans ce cadre, un atelier danse, un atelier graffiti et un DJ set ont été organisés et ont permis aux habitants de découvrir la fresque et de pratiquer différentes disciplines de la culture hip hop tel que la danse et le graffiti. Au total, près de 200 personnes étaient présents pour ce temps festif.



Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_12-DE



Le Master truck ou le camion numérique : action à l'initiative de l'association **Negpos** permettant la numération des photos apportées par la population de Nîmes Métropole. Itinérant, ce camion sillonnera les communes de l'agglomération nîmoise pour collecter et mettre en avant la mémoire collective des communes du territoire et donc le patrimoine local.



Accompagnement de l'association **Eurek'art,** pour la valorisation du patrimoine naturel par la création de promenades artistiques pour le grand public « Chemins de Traverses ». Projet transversal mêlant la valorisation du patrimoine naturel, du développement d'un tourisme vert et de la création artistique pour l'espace public. L'association s'engage dans le cadre de cette action à valoriser par les balades artistiques les richesses patrimoniales, environnementales et culturelles des communes du territoire de Nîmes Métropole. Douze balades artistiques ont été organisées entre avril et octobre 2025 comptabilisant 1 000 spectateurs sur la saison.



Dans le cadre de son partenariat avec **Jazz 70**, Nîmes Métropole soutien la recherche et la promotion de nouveaux talents avec la création du tremplin Jazz70-Nîmes Métropole-Occitanie. Un jury composé de musiciens, journalistes, programmateurs, amateurs de Jazz présélectionne 3 groupes pour une finale se déroulant durant le Nîmes Métropole Jazz Festival (NMJF). Créé en 2018, le tremplin permet aux groupes lauréats de se produire sur les scènes jazz partout en France. Cette édition 2025 s'ouvre avec le Nimes Swing Festival pour une immersion joyeuse et participative dans l'univers du Jazz. Le festival de la Cuisine de la Méditerranée vient également enrichir le programme.



L'association Rakan œuvre depuis des années pour promouvoir les artistes locaux et développer des projets autour des musiques actuelles et du spectacle vivant. Organisation de concerts, événements, festivals, actions culturelles ou encore accompagnement artistique, l'équipe de Rakan met toutes ses compétences au service de la culture, des artistes et du public, c'est pourquoi Nîmes Métropole soutien le travail de cette association.

Associations	Projets	Montant de la subvention accordée en 2025
RAKAN	Actions culturelles 2025	2 500 €
DA STORM	Tout simplement Hip Hop/ Hip Hop au cœur de l'agglo	12 000 €
JAZZ 70	OFF du festival NMJF	11 000 €
EUREKART	Chemin de traverses, balades artistiques	7 000 €
NEGPOS	Camion numérique	7 500 €

Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_12-DE

LES EQUIPEMENTS CULTURELS ET SPORTIFS

PALOMA – Scène de Musiques Actuelles

Une scène incontournable des musiques actuelles en France



Paloma, Scène de musiques actuelles de Nîmes Métropole, porte un projet **d'intérêt général fondé sur la diffusion artistique, le soutien à la création et le développement de l'action culturelle** sur le territoire. Chaque année, l'équipement propose environ **130 à 140 concerts**, couvrant l'**ensemble des esthétiques des musiques actuelles**. Cette activité s'accompagne de l'accueil de nombreux artistes locaux, régionaux et nationaux en répétition, en résidence et dans le cadre de dispositifs d'accompagnement. Paloma contribue ainsi à la **structuration et au dynamisme de la filière musicale à l'échelle locale, régionale et nationale**.

Le lieu développe également des projets d'action culturelle en partenariat avec les établissements scolaires, sociaux, médico-sociaux, pénitentiaires et de santé, afin de favoriser l'accès à la culture et de réduire les inégalités d'accès à la pratique artistique.

En attirant un ensemble de **85 115 usagers (spectateurs & participants aux ateliers et studios de répétition),** sur la diversité de ses activités en 2025, Paloma s'impose comme une référence nationale. Ce succès reflète un engagement constant en faveur d'une programmation **diversifiée, audacieuse et de qualité**.

En 2025, Paloma a proposé **130 représentations artistiques,** programmé **231 groupes ou artistes**, accueilli **60 671 spectateurs** pour un taux de remplissage moyen de 84% et 28 concerts complets, la salle confirme son dynamisme et son rôle clé dans le paysage musical français.

Plus qu'une salle de concert, Paloma est un véritable **espace de création, de diffusion et de partage culturel**. Cette reconnaissance nationale est le fruit du travail d'une **équipe passionnée**, d'une **gestion dynamique** et d'une **collaboration étroite** avec les artistes, les bénévoles et le public, fidèle depuis près de 14 ans.



Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_12-DE

Beau Week-end 2025 : le retour du festival TINALS



2025 est marqué pour le retour du Festival TINALS « This Is Not A Love Song » autour d'un rendez-vous « beau weekend » qui s'est déroulé les 27 et 28 juin. Spin-off audacieux de TINALS, offrant une perspective différente dans le paysage des festivals de musiques actuelles. « Beau Weekend » s'inspire de l'ADN du festival TINALS, devenu malgré lui, un élément mythique de l'histoire de Paloma. Les musiques indépendantes internationales toujours comme fil conducteur, autour des esthétiques pop, folk, rock et musiques extrêmes telles que défendues durant les 7 années d'existence du festival. Ces musiques alternatives qui se nourrissent également des tendances hip-hop, groove ou jazz, ces groupes qui réinventent les codes sont au cœur de cet événement, en mettant l'accent sur la découverte artistique et l'intimité entre les artistes et le public

« Beau Weekend » a réuni **6 120 spectateurs** qui ont bougés au rythme de 28 artistes / groupes régionaux et internationaux.

Paloma une salle en lien avec le territoire qui contribue à la diffusion de l'émergence artistique

En 2025 nous avons accueilli 130 représentations (levers de rideaux) dont :
- 19 en partenariat avec des associations locales,
- 16 à destination des établissements scolaires,
- 14 représentations « jeune public » à destination des familles,
- 10 organisées avec ou par un établissement d'enseignement artistique.

Egalité F/H et programmation artistique

Sur les 231 groupes programmés seulement 24% sont des femmes, avec 27% dont le lead est féminin et 13% avec un lead mixte. Ces chiffres, bien qu'encore loin des objectifs à atteindre, restent cependant en progression cette année. Une attention particulière est menée pour accélérer cette courbe de progression.

Prise de risque artistique

41% sont des artistes confirmés,
59% sont des artistes émergents/découverts,
24% sont des artistes internationaux, 36% nationaux et 40% sont issus de la région Occitanie.

Malgré les difficultés liées à l'inflation et la difficulté d'équilibrer des spectacles d'artistes émergents ou de « niches », nous avons réussi à maintenir 23 dates "découvertes" en club en 2025 (contre 25 en 2024).

Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_12-DE

Paloma accompagne les artistes : de la répétition à la création

Les studios de répétitions en 2025

- Taux d'occupation en nette augmentation (69% vs 59% en 2024) ;
- Fréquentation : 7375 musiciens (+3,8% vs 2024) sont venus répéter sur 9800 heures de réservations (+14% vs 2024),
- 235 groupes et 753 musiciens différents (+6% vs 2024) ont occupés les équipements de Paloma pour répéter.
- L'âge moyen des usagers continue d'augmenter très légèrement (43,73 ans vs 42,15 en 2024).
- Les musicien·nes des studios proviennent toujours essentiellement de Nîmes Métropole (31%) et du Gard (73,4%).

L'accompagnement artistique

- Des temps de résidences accompagnées ou en autonomie,
- Des interventions pédagogiques qui représentent 1454h pour 59 groupes
- La part des groupes avec « lead femme » poursuit son ascension (37%).
- La part d'artistes femmes accompagnées augmente légèrement (31% en 2024 contre 37% en 2025).

Ces chiffres sont nettement plus hauts que sur la partie « studio de répétition » (17,39%) et laissent penser que de plus en plus de musiciennes prétendent à une professionnalisation de leur pratique musicale.

Soutien à la création

Le Département des Musiques Actuelles du CRD

La collaboration avec la section « musiques actuelles » du Conservatoire de Nîmes a été renouvelée avec une mise à disposition annuelle de 1 à 2 studios de répétition les mardi, mercredi et jeudi en journée (10h – 17h) pour y développer des ateliers de pratique instrumentale collective.

- Nbre d'élèves qui en bénéficient : 28 (43% de femmes)
- Nbre de jours mis à dispo pour exams : 4
- Nbre de jours mis à dispo pour formation : 97
- Nbre de jours mis à dispo pour concert : 2

Enregistrement

Paloma a reçu 13 groupes (dont 61,5 % d'artistes femmes) pour des temps dédiés à l'enregistrement, sur un total de 24 jours :

ANDY B. - AONAM KALON - DAWEED O.G. - EYEMC - GENRE GENRE - MAROUA - LISA - JUSS - LEANWOLF - NOE EXTRAT - SAM AXELLE - SOFIAN LA LEGENDE – YISKAH

Pour rappel – afin de ne pas concurrencer le secteur privé dont le dynamisme assure de nombreuses propositions sur le territoire - notre studio d'enregistrement est principalement réservé a des ateliers pédagogiques ou de formation.

Writing Camp : Depuis quelques années, Paloma mène une expérience d'écriture et de composition collective (entre plusieurs artistes et musiciens du territoire) en invitant des auteurs et compositeurs professionnels à accompagner des artistes émergents à travailler au renouvellement de leur répertoires ; un temps de création directement inspiré des expériences collaboratives proposées par les éditeurs internationaux de musique (Universal Publishing, Sony ATV, BMG Publishing…) à leurs artistes est proposé par Paloma pour la 2ème année consécutive :

- Pendant 5 jours coaché par 2 artistes nationaux.
- 9 artistes régionaux accompagné·es ont pu en bénéficier ;
- 67% étaient des artistes femmes.

Des artistes accompagnés par Paloma repérés au niveau national

Cette année 5 groupes accompagnés par Paloma ont pu être sélectionnés sur les 5 dispositifs/tremplins de repérage nationaux majeurs : GENRE GENRE aux Inouïs du Printemps de Bourges, DAB ROZER au Mama Festival, LOONS aux Bars en Trans, ETANE au BuzzBooster et EIGA sur le Midem.

Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_12-DE

Paloma c'est aussi de l'action culturelle dans et hors les murs

- Favoriser l'accessibilité pour tous.
- Œuvrer à la fidélisation des publics et à en accueillir de nouveaux.
- Développer la diversité des publics.
- Travailler sur les dimensions participatives et l'inclusivité.
- Participation à la dynamique de territoire.
- L'attention portée à l'accessibilité et à l'accueil
- Accueillant bienveillant et personnalisé.
- Renforcement formations des équipes – visites sensorielles. Développement des concerts traduits en LSF.

Les publics touchés par l'action culturelle

- Fréquentation globale des actions culturelle : 15 569 personnes
- Nombre de personnes touchées : 9 510
- Diversité en âges : 13% ont moins de 6 ans / 31% ont entre 6 et 12 ans / 19% ont entre 12 et 18 ans / 37% d'adultes.
- Diversité des structures touchées par des actions culturelles : Petite enfance : 2 / Enfance-jeunesse :14 / Social-Politique de la ville : 14 / Handicap : 14 / Personnes âgées : 4 / Justice : 3 / Scolaires : 88.



Zoom jeunesse- enfance

- Hors cadre scolaires : Nombres d'enfants et de jeunes : 1 495 / Nombre d'heures de transmission : 270h
- Dans le cadre scolaire : Nombres d'enfants et jeunes : 4 760 / Nombre d'heures de transmission : 572h

de

Les scolaires

- 93 établissements scolaires touchés :
- Dont 23 en REP et REP +
- Dont 47 sur Nîmes, 20 sur l'Agglomération de Nîmes Métropole, 26 sur autres communes du département.
- 275 classes / 5723 élèves touchés de la PS de maternelles à la Terminale.

Les actions menées

Une activité dense et plurielle pour répondre aux objectifs fixés. **356 temps d'actions en tout genre (visites, ateliers, rencontres, programmations spécifiques, etc).**

- **56 visites** de Paloma ont été menées, et accueillies **1327 personnes**.
- **231 ateliers** ont été organisés pour **652 heures** de transmission.
- **25 parcours et projets de création** ont été menés sur l'année 2025.
- **27 Programmations spécifiques ou adaptées**

Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_12-DE

LES CHIFFRES CLES :

En 2025, l'ensemble des activités proposées par Paloma ont touché près de **85 115 personnes** de tous âges :

- **130** représentations artistiques
- **60 671** spectateurs des concerts
- **231** groupes programmés
- **1500** musiciens usagers des studios de répétition et bénéficiaires des actions d'accompagnement et de conseil
- **15 659** personnes ont fréquenté les actions culturelles dont : 8 concerts à destination du jeune public (0-12 ans), 26 représentations, dont 12 séances scolaires et 14 séances tout public soit 8451 spectateur·rice·s, dont 4038 scolaires et 4413 tout public et 356 temps d'actions en tout genre (visites, ateliers, rencontres, programmations spécifiques, etc).



Crédit photo : Hype movies pour Nîmes Métropole

Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_12-DE

Les Médiathèques et bibliothèques : mise en réseau



Equipé de 28 bibliothèques et 8 médiathèques (Caveirac, Garons, Générac, Manduel, Marguerittes, Saint-Dionisy, Saint-Gilles, Nîmes) sur son territoire, Nîmes Métropole souhaite développer la mise en réseau des bibliothèques/médiathèques afin d'harmoniser l'accès aux ressources et ainsi permettre à chaque habitant quel que soit sa domiciliation d'y accéder dans des conditions égales.
8 communes (Bernis, Caveirac, La Calmette, Domessargues, Fons Outre Gardon, Saint Bauzély, Saint Chaptes, Saint Come et Maruejols, Saint Dionisy) ont d'ores-et-déjà opté pour la mise en commun de leur catalogue sous le logiciel KOHA. (Catalogue Bibliothèques de Nîmes Métropole)
Au cours de l'année 2025, des sessions de formations pour la maitrise et l'utilisation de ce logiciel, ont permis de former et d'accompagner 8 bénévoles/bibliothécaires.
Ces cessions de formations permettent aussi de créer le réseau nécessaire pour développer un réseau dynamique.

A venir
Pour 2026, des formations ont déjà permis de répondre au besoin des nouvelles communes s'inscrivant dans la mise en réseau et d'autres sont à venir.

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_12-DE

NEMAUSA- Stade Nautique

Le Complexe Nautique NEMAUSA : activités sportives, éducatives, de loisirs



NEMAUSA, ouvert en septembre 2007, combine l'activité sportive, éducative et de loisirs.

Le programme d'équipement répond aux besoins des habitants de l'Agglomération.

Cet équipement est « ouvert à tous », grâce à son accès pour les personnes à mobilité réduite.

L'année 2025 a été marquée par le renouvellement de la Délégation de Service Public de l'équipement Communautaire NEMAUSA, pour une durée de 8 ans, et ce à compter du 1er janvier 2025.

Le nouveau délégataire, VERT MARINE, entreprend une réelle démarche environnementale visant à réduire les consommations de fluides, d'énergies. 3 comités de gestion ont été mis en place afin d'assurer le suivi du contrôle du délégataire.



La fréquentation 2025 est de 244 462 entrées

Némausa a effectué dans le cadre de l'accueil des scolaires : 1550 séances de natation pour l'apprentissage du savoir nager des élèves du CP au CM2 sur l'année scolaire 2024-2025

Compétitions

En 2025, Némausa a accueilli

- Mars : Le Championnat Départemental d'Apnée et Oxyjeunes
- Mars : La Coupe des plongeurs Libres
- Avril : Le Championnat de France National des Maitres
- Mai : Le Meeting National des Maitres
- Juin : Le Championnat régional d'Occitanie des benjamins
- Décembre : Le Meeting Régional d'Occitanie







Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_12-DE

Un Marché de transport des scolaires

La Communauté d'Agglomération de Nîmes Métropole offre à toutes les écoles primaires, le nombre de cycles pédagogiques requis pour atteindre les objectifs fixés par l'Education Nationale : « le savoir nager ».
L'Agglo assure également, le transport des élèves entre le stade nautique communautaire et leur établissement scolaire.
Depuis la rentrée scolaire 2011, Nîmes Métropole, dans le droit fil des orientations de développement durable de son Agenda 21, a mis en place un Marché de transport des élèves de primaire, vers NEMAUSA.
Ce **Marché permet d'optimiser le coût des transports.**

- ✓ Elèves transportés pour l'année scolaire 2024-2025 **: 4 666 élèves**
- ✓ Classes transportées pour l'année scolaire 2024-2025 : **192 classes**
- ✓ Nombre de rotations effectuées sur l'année scolaire 2024-2025 : **818 rotations**





Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_12-DE

RENOUVELLEMENT URBAIN ET POLITIQUE DE LA VILLE

Le NPNRU

1/ Contexte et présentation

Le 17 décembre 2021, Nîmes Métropole a signé la convention pluriannuelle du Nouveau Programme de Rénovation Urbaine qui porte sur les quartiers d'intérêt national de Pissevin-Valdegour, Chemin bas d'Avignon-Clos d'Orville et Mas de Mingue.

Cette convention rassemble un très grand nombre de partenaires institutionnels et de maîtres d'ouvrage tous au service de la redynamisation urbaine, sociale et économique ces quartiers prioritaires qui concentrent 18% de la population nîmoise.

Le poids du soutien financier de l'ANRU, d'Action Logement, la Banque des Territoire mais aussi de la Région, du Département et de Nîmes Métropole, soit 496,2 Millions d'euros HT d'investissement, fait de cette convention pluriannuelle l'une des plus importantes de France.

A noter que par Décret du 4 mars 2022, l'Etablissement Public Foncier d'Occitanie vient compléter les interventions de l'ANRU par l'engagement sur le quartier de Pissevin d'une Opération Requalification des Copropriétés Dégradées d'Intérêt National (ORCOD IN).

Nîmes Métropole en sa qualité de porteur de projet de la convention NPNRU assure le suivi et la coordination des opérations, anime régulièrement des réunions avec l'ensemble de maîtres d'ouvrage et travaille avec les maires des communes de l'agglomération et les bailleurs sociaux pour reconstituer l'offre de logements sociaux démolie.

Dans un même temps, d'autres directions et services de Nîmes Métropole assurent la coordination du relogement des ménages pour les immeubles concernés par les démolitions et travaillent avec les divers maîtres d'ouvrage pour favoriser l'emploi des habitants de ces trois quartiers dans le cadre des clauses d'insertion.

Enfin, la direction de projet de Nîmes Métropole assure le suivi des demandes d'aides financières des maitres d'ouvrage ayant des opérations engagées auprès de l'ANRU et des opérations cofinancées par l'agglomération au titre de sa compétence habitat.

La direction de projet travaille donc de manière partenariale et étroite avec l'ensemble des 12 maîtres d'ouvrage concernés, elle rend compte de l'avancée du projet NPNRU auprès des services de l'Etat (DDTM du Gard) et de l'ANRU.

Au sein de Nîmes Métropole, la direction de projet travaille de manière régulière avec plusieurs directions, notamment la Direction de l'Eau sur les problématiques hydrauliques des projets de renouvellement urbain, avec le service habitat sur le volet relogement et également sur celui des copropriétés dégradées, et la Direction de déchets pour mettre en place une gestion des déchets efficace sur les quartiers en phase travaux et post livraison des opérations.

2/ Objectifs et impacts

Objectifs 2025

Les objectifs de l'année 2025 ont été de poursuivre le pilotage du projet de renouvellement urbain sur les 3 quartiers nîmois concernés, en rendant compte à la DT et à l'ANRU de la bonne avancée des opérations, et en faisant remonter les éventuelles difficultés rencontrées.

Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_12-DE

Ainsi, la Direction a accompagné chacun des maîtres d'ouvrage et s'est assuré du respect des plannings et des engagements.
Elle a également garanti la bonne coordination entre le NPNRU et les opérations portant sur les copropriétés privées dégradées (ORCOD-IN, OPAH-CD, plan de sauvegarde).
Enfin, un des objectifs était de faire évoluer la convention ANRU, et notamment d'entériner des financements complémentaires de l'ANRU obtenus en comité d'engagement pour certaines opérations à risque.

Impacts attendus ou constatés pour le territoire, les habitants, usagers et la collectivité

La mise en œuvre opérationnelle de la convention est à présent bien visible pour les habitants et usagers des 3 quartiers nîmois, elle se traduit par la livraison de plusieurs programmes de réhabilitation et de résidentialisation de logements sociaux, la réalisation de démolitions d'immeubles obsolètes, mais également par l'engagement de chantiers de constructions de nouveaux logements, ou encore la poursuite de lourds travaux d'aménagement comme la démolition de la dalle Debussy sur Pissevin.

L'année 2025 a également été marquée par la démolition des anciennes tours du Crous (Cité Matisse), aux franges du périmètre du NPNRU. Cette démolition pilotée par l'EPFO l'a été en concertation étroite avec l'équipe de la Direction de projet.




Cité Matisse avant démolition – et foncier une fois les tours démolies

En matière d'équipements publics, durant cette année 2025 les avancées majeures ont été la livraison du nouveau groupe scolaire Léo Rousson sur Clos d'Orville, l'installation d'une médiathèque provisoire sur Pissevin, et l'avancée du chantier de ferme école également sur Pissevin.




Déconstruction Dalle Debussy sur Pissevin



Projet nouvelle ferme-école Pissevin Valdegour

Du point de vue administratif, durant cette année 2025 ont été signés l'avenant n°2 et l'ajustement mineur n°5 à la convention NPNRU.

Avec l'avenant n°2, l'investissement financier global sur le NPNRU nîmois est amplifié de 14.3 Millions d'euros, passant d'une contribution de l'ANRU de 117.8 à 132.1 Millions d'euros.

La direction de projet a également poursuivi la démarche engagée et soutenue par l'ANRU sur le quartier de Pissevin Valdegour de formalisation d'un projet de gestion, afin d'anticiper et accompagner au mieux les changements et travaux induits par le NPNRU sur le quartier.

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_12-DE

3/ Principaux projets et actions

Suivi des volets financiers et opérationnels de la convention ANRU

- Suivi financier et opérationnel via l'outil IODA, l'organisation de réunions techniques régulières avec les maîtres d'ouvrage
- État d'avancement en 2025 : en cours
- Résultats obtenus ou attendus : poursuite des missions de suivi

Organisation des réunions de coordination entre les différents maîtres d'ouvrage et partenaires de la convention ANRU

- Réunions organisées 4 fois par an par le porteur de projet, avec l'appui de l'OPCU
- État d'avancement en 2025 : en cours
- Résultats obtenus ou attendus : poursuite de la coordination de projet, organisation et animation des réunions, diffusion des comptes rendus, relances des MO etc

Renouvellement du marché OPC-U permettant la bonne conduite de l'ensemble du projet urbain

- Le marché OPC-U qui permet un accompagnement du porteur de projet dans la conduite opérationnelle et financière de la convention, prend fin en 2025, il s'agit de relancer ce marché
- État d'avancement en 2025 : appel d'offres engagé en 2025, analyse des offres et choix du candidat retenu
- Résultats obtenus ou attendus : nouveau marché d'OPC-U en vigueur en janvier 2026, Il intègre un volet sur la gestion, il y a également un pilotage plus opérationnel avec la mise en place de tableaux de bord et d'un outil de suivi cartographique

Organisation d'une matinée dédiée à la diversification de l'habitat dans les quartiers

- Matinée à destination des professionnels de l'urbanisme et d'habitat en renouvellement. Animation de la matinée confiée au BE Adéquation, avec focus sur l'état du marché immobilier et les difficultés rencontrées par la promotion immobilière. Partage de retours d'expériences et bonnes pratiques par les bailleurs et promoteurs locaux
- État d'avancement en 2025 : achevé
- Résultats obtenus ou attendus : environ 50 personnes présentes – des bailleurs et promoteurs qui ont partagé leurs retours d'expérience



Matinée 3 octobre 2025 – regards sur l'habitat en quartiers RU – organisée dans l'hémicycle

Poursuite de la mission d'appui et organisation d'ateliers "projet de gestion"

- Mission pilotée par l'ANRU : L'ADEUS missionné pour réaliser cette mission. Sur l'année 2025 : organisation de copil, cotech et d'ateliers pour poursuivre les échanges inter-acteurs sur ce volet de la gestion et aboutir à la formalisation d'un projet de gestion pour le quartier Pissevin Valdegour
- État d'avancement en 2025 : achevé : la mission d'appui a pris fin en décembre 2025
- Résultats obtenus ou attendus : mission appui achevée avec livraison d'un plan d'actions par le prestataire, projet de recrutement d'un chargé de mission dédié à la gestion et rattaché à la direction de projet à venir pour le 2nd semestre 2026 avec financement ANRU 50%

Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_12-DE







Démarche projet de gestion : enjeux et impacts (L'Adéus)
Photos d'une séance de restitution en plénière et photo d'ateliers de travail collaboratifs

4/ Chiffres clés et indicateurs

Pour assurer le **suivi de 200 opérations** sur la période 2021/2030 (aménagements urbains, équipements publics, démolitions de tours et d'immeubles, requalification et reconstruction de logements sociaux), se sont près de 60 personnes mobilisées par l'ensemble de maîtres d'ouvrage concerné par les projets urbains sur les 3 quartiers NPNRU.

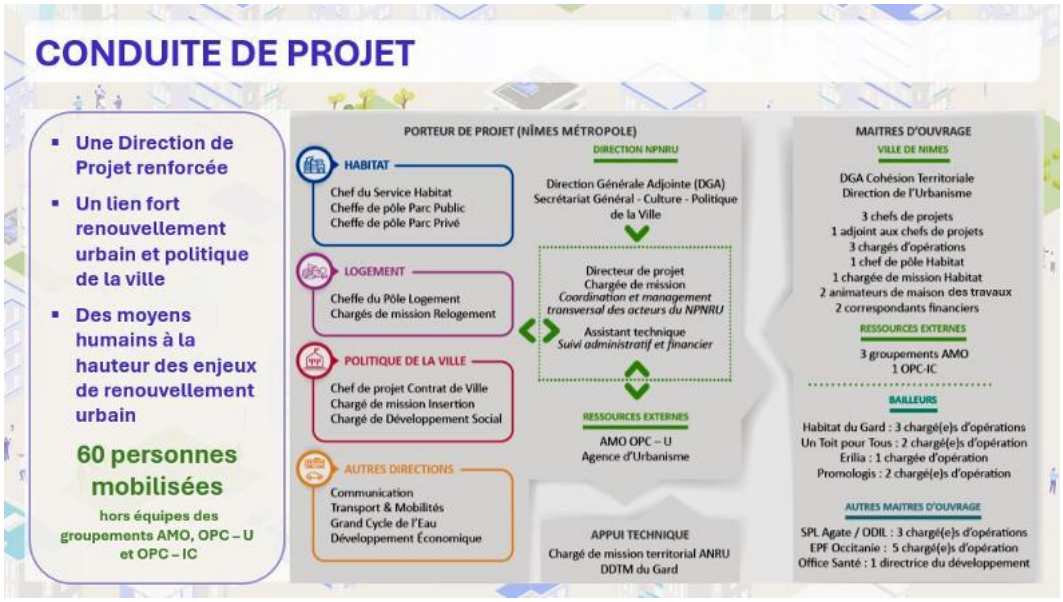


La direction de projet pilotée par Nîmes Métropole mobilise quant à elle, un directeur de projet, une chargée de mission et un assistant administratif et financier.

En mars 2025, les effectifs de la Direction de projet ont été renforcés de manière permanente avec la création d'un poste de chargé de mission renouvellement urbain, collaborant de manière directe et quotidienne avec le Directeur de projet.

Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_12-DE



5/ Budgets

La programmation budgétaire de la collectivité pour accompagner des projets urbains s'élève à 35.5 Millions d'euros d'investissement (14.5 Millions d'euros au titre du Budget Principal et 21 Millions d'euros au titre du Budget Grand Cycle de l'Eau).
1,2 million d'euros a été versé en 2025 par la Direction de projet renouvellement urbain aux bailleurs sociaux en vue d'accompagner les projets de requalification, de résidentialisation et les projets de reconstitution de logements locatifs sociaux inscrits dans le programme de renouvellement urbain.

6/ Fiertés collectives de l'année

L'année 2025 s'est traduite par des amplifications financières obtenus auprès de l'ANRU au travers la signature d'un avenant à la convention initiale, avenant signé par l'ensemble des partenaires le 17 juillet 2025.

Animée par Adéquation, la matinée du 3 octobre 2025 consacrée à l'offre d'habitat dans les quartiers a été un moment important d'échanges et de partage d'expériences entre promoteurs, bailleurs, et professionnels de l'urbanisme.

En 2025 la mission d'appui de l'ANRU relative au projet de gestion des quartiers Pissevin Valdegour a pris fin et s'est concrétisé par la formalisation d'un plan d'actions et la décision de création d'un poste dédié.

L'identification de l'offre de logements locatifs sociaux à reconstituer a été finalisée en 2025, soit 1173 logements identifiés.

Enfin une grande fierté pour Nîmes Métropole est la fin du processus de relogement des ménages occupant des logements locatifs sociaux voués à être démolis dans le cadre du NPNRU.

Ce processus de relogement géré par le service logement de la collectivité a duré 10 ans.

7/ Nouveautés et faits marquants

Afin de répondre aux difficultés de commercialisation de nouveaux programmes de logements en accession sur les quartiers, difficultés liées à une mauvaise conjoncture internationales, à la fin du dispositif Pinel et une très faible clientèle exogène, le porteur de projet a organisé avec l'appui du Bureau d'Etudes Adéquation une matinée dédiée à la diversification de l'habitat dans les quartiers en renouvellement urbain.

Un autre fait marquant pour 2025 est celui de l'arrivée de la chargée de mission renouvellement urbain au sein de l'équipe, qui vient renforcer la capacité de travail de la direction de projet.

Enfin, a été lancée la mission suivi-évaluation de l'A'U de manière effective cette année 2025.

Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_12-DE

8/ Partenaires principaux

Durant cette année 2025 la Direction de projet a poursuivi son travail partenarial avec l'ensemble des 12 maîtres d'ouvrage, les services de la ville de Nîmes, de la DDTM, de l'ANRU.
Pour réaliser les missions qui sont les siennes, la direction de projet est appuyée par ALGOE en tant qu'OPC-U, par l'Adéus sur le volet projet de gestion, et elle bénéficie d'un accompagnement de l'Agence d'urbanisme des régions nîmoise et alésienne sur certains sujets spécifiques et pour réaliser le suivi évaluation de la convention NPNRU.

9/ Calendrier et perspectives

En 2026, les effectifs de la Direction de projet devraient à nouveau se renforcer avec le recrutement d'une personne dédiée au pilotage du projet de gestion. Ce poste viendrait compléter l'équipe sur des aspects plus opérationnels : anticipation des problématiques de gestion, amélioration des interfaces entre les différents secteurs (opérationnels, NPNRU, copropriétés privées dégradées), et mise en place des outils et financements adaptés.

L'année 2026 sera par ailleurs très opérationnelle pour la Direction de projet, avec l'engagement de nombreuses opérations dans les trois quartiers, notamment en matière d'aménagement des espaces publics.

Si 2026 marque une étape opérationnelle importante, elle doit également permettre d'engager une réflexion sur les perspectives du NPNRU nîmois.
En lien avec les travaux menés au niveau national sur un éventuel "ANRU 3", la Direction de projet pourra approfondir certains sujets ou secteurs déterminants pour la réussite du renouvellement urbain et aujourd'hui insuffisamment couverts.

Enfin, sur le volet communication, la Direction de projet pourrait renouveler l'organisation d'une matinée thématique "Regards sur…", qui pourrait être consacrée cette année aux questions d'emploi, de formation et d'insertion dans les quartiers.

Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_12-DE

CONTRAT DE VILLE

1/ Contexte et présentation

Outre « l'animation et la coordination de dispositifs en matière de développement urbain et d'insertion économique et sociale » (comme le nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) et les chantiers d'insertion), la **compétence obligatoire Politique de la ville** de Nîmes Métropole comporte également « l'élaboration du diagnostic de territoire du contrat de ville et la définition de ses orientations, ainsi que la mise en œuvre de ses programmes d'actions. »

Chef de file du contrat de ville, **Nîmes Métropole assure donc son pilotage et sa gouvernance**, en lien avec l'Etat. Le contrat de ville vise à assurer plus d'égalité entre les territoires, à réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés (les QPV, quartiers prioritaires de la politique de la ville) et leur environnement, ainsi qu'à améliorer les conditions de vie de leurs habitants.

Signé le 13 mai 2024, le contrat de ville de Nîmes Métropole « Engagements Quartiers 2030 » couvre la période 2025-2030, et concerne **sept quartiers où vivent 40 445 habitants** : six à Nîmes (37 017 résidents) et un à Saint-Gilles (3 428 résidents).

2/ Objectifs 2025 et impacts

Les principaux objectifs de 2025 ont consisté à mettre en œuvre les deux dispositifs que sont les conventions d'ATFPB et l'AAP annuel du contrat de ville de Nîmes Métropole, et à poursuivre le travail sur son observatoire des QPV-NPNRU.

- **Les conventions d'abattement de TFPB (taxe foncière sur les propriétés bâties)**

Ces conventions annexées au contrat de ville et signées en décembre 2024, sont entrées en vigueur le 1er janvier 2025. Elles ont fait l'objet d'une instruction ministérielle parue le 13 février 2025.

Ce dispositif concerne, dans les 7 QPV de Nîmes Métropole, par moins de 7 organismes de logement social (OLS), avec un total de plus de 7 900 logements sociaux, et un montant d'abattement annuel de plus de 2 M €. Compensé à hauteur de 40% par l'État aux communes, cet abattement vise **l'amélioration de la qualité de service rendu aux locataires du parc social situé en QPV.**

Ces conventions sont l'un des outils de mise en œuvre de la gestion urbaine et sociale de proximité (GUSP), et s'articulent à ce titre avec les projets de gestion menés dans le cadre du NPNRU. La mise en œuvre harmonisée de ces conventions a fait l'objet d'une réunion spécifique, en présence des bailleurs sociaux, du **comité de pilotage du contrat de ville le 22 avril 2025**.

Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_12-DE

La volonté de Nîmes Métropole et des partenaires d'impliquer les OLS dans les actions mises en œuvre chaque année au bénéfice des habitants des QPV, s'est traduite par leur association à l'élaboration de l'appel à projets 2026 du contrat de ville, les nouvelles conventions prévoyant qu'ils affectent une fraction (de l'ordre de 10%) de leur abattement en soutenant des actions déposées par les associations.

Autre déclinaison des conventions, la réalisation par la ville de Nîmes, en présence des partenaires et bailleurs concernés, des 4 diagnostics en marchant du quartier Pissevin-Valdegour (en septembre et octobre). Le diagnostic en marchant du QPV de Saint-Gilles s'est déroulé 22 octobre 2025.





Diagnostics en marchant – quartier de Pissevin Valdegour – sept 2025

- **L'appel à projets (AAP) annuel du contrat de ville**

Déclinaison opérationnelle du contrat de ville. **L'AAP 2025**, préparé en 2024, il a été lancé du 20 novembre 2024 au 12 janvier 2025, **l'AAP 2026**, préparé en 2025, a été avancé pour être lancé du 21 octobre au 28 novembre 2025. Comme indiqué ci-avant, les OLS ayant été associés à son élaboration, ils ont été conviés à la réunion du **comité de pilotage du 20 octobre 2025** consacrée à l'AAP 2026. Validée lors de cette réunion, la note de cadrage, mode d'emploi de l'AAP destiné aux associations œuvrant au bénéfice des habitants des QPV, reprend, en les actualisant, **les priorités du contrat de ville** en matière de prévention de la délinquance, d'emploi et d'insertion, de réussite éducative, de lien social, de santé, de transition écologique et de cadre de vie, d'accès aux droits, de culture et de sport.

L'AAP 2026 a fait l'objet en octobre de réunions de présentation aux associations, l'une en mairie de Saint-Gilles le 26, l'autre au siège de Nîmes Métropole le 29.

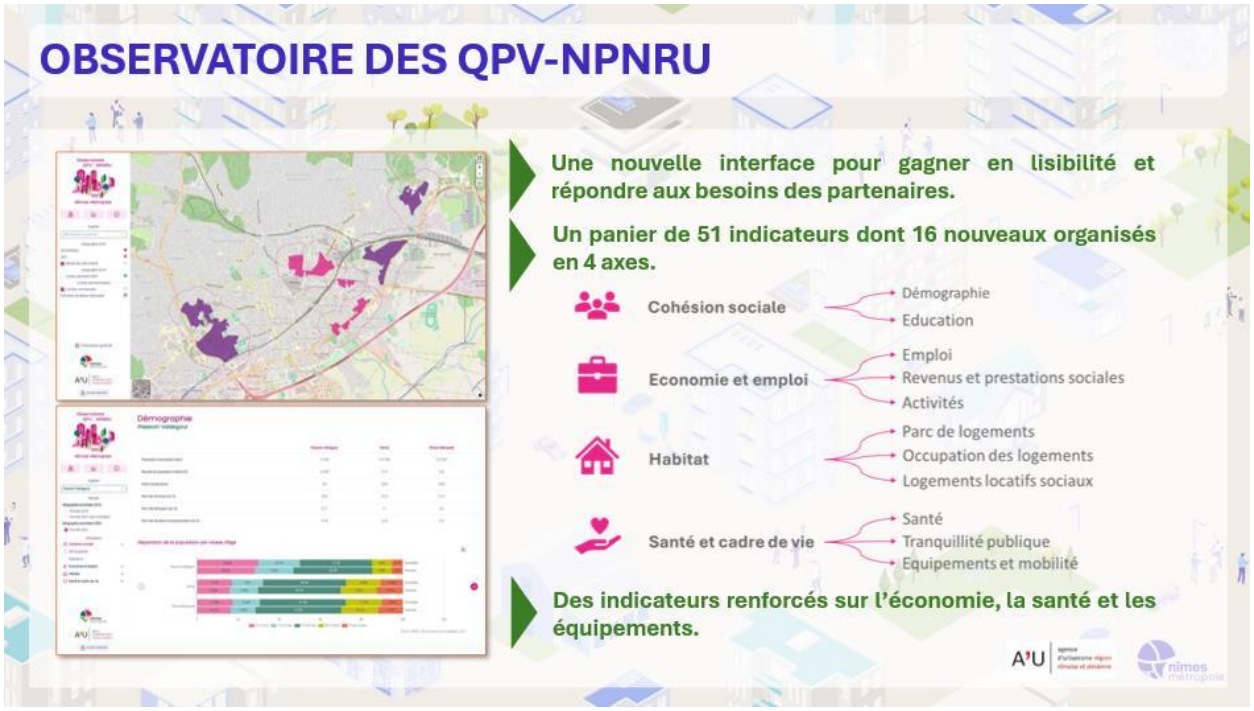
Le comité de pilotage du 20 octobre a aussi permis d'effectuer un nouveau point -rapide- sur la poursuite de la mise en œuvre harmonisée des conventions d'ATFPB. Ce travail d'harmonisation a fait l'objet, sous l'égide de l'Etat et du centre de ressources politique de la vile (CRPV) Villes & Territoires, de plusieurs ateliers (en mai et juin) qui ont permis la réalisation d'un guide départemental d'utilisation de l'ATFPB.

- **L'observatoire des QPV-NPNRU de Nîmes Métropole**

Cet observatoire été déployé par l'Agence d'urbanisme sous la supervision de la direction RUPV, a fait l'objet en 2025, après le bilan de l'enquête réalisée l'an passé auprès de ses utilisateurs, de deux réunions de son comité partenarial de suivi (COPAR), réuni les 25 mars et 23 septembre. Ces réunions ont permis l'actualisation de l'observatoire, notamment avec un travail sur les indicateurs et sur la collecte des données. Le nouvel observatoire a été présenté à ses nombreux partenaires techniques lors de la seconde réunion.

Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_12-DE



3/ Principaux projets et actions – calendrier et perspectives

La mise en œuvre continue du contrat de ville et l'ajustement de ses priorités lors de l'AAP, à l'aune du bilan annuel de chaque programmation et de leur impact, constitue le projet, principal et récurrent, des agents en charge du contrat de ville. L'année 2026 sera d'ailleurs l'occasion d'effectuer une évaluation à mi-parcours du contrat de ville, au-delà donc d'un simple bilan des programmations annuelles issues de l'AAP.

La mise en œuvre harmonisée des conventions d'ATFPB devra être consolidée en 2026, avec comme chaque année un comité de pilotage dédié, visant à effectuer un bilan des actions menées par les bailleurs sociaux. Leur réelle association à l'élaboration et au financement (avec la fraction d'abattement) de l'AAP se concrétisera par la première réunion d'un comité d'instruction spécifique ATFPB (avec notamment les actions proposées par les associations pour améliorer le cadre de vie), en présence donc des 7 bailleurs sociaux signataires du contrat de ville et de conventions d'ATFPB.

La mise en œuvre de ces conventions devrait aussi se traduire par la poursuite en 2026 des diagnostics en marchant des quartiers nîmois.

Le nouvel observatoire des QPV-NPNRU de Nîmes Métropole sera présenté en 2026 à l'ensemble des élus en charge du contrat de ville et du renouvellement urbain (collectivités + Etat). Les fiches-portraits des QPV de Nîmes Métropole, dont l'élaboration a été décalée, seront également finalisées en 2026.

Chantier d'insertion et chantiers éducatifs portés par Bonjour Présence 30 : Après l'annonce, en milieu d'année, de l'arrêt en décembre 2025 de ces chantiers spécifiquement destinés aux jeunes des QPV de Nîmes Métropole, financés dans le cadre de l'AAP depuis plus de 10 ans, plusieurs comités techniques emploi (partenaires politique de la ville + réseau pour l'emploi) se sont réunis en octobre, novembre et décembre 2025, afin de réfléchir au maintien sur le territoire d'un dispositif équivalent, dont la mise en œuvre est espérée courant 2026.

Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_12-DE

Sortie nature pédagogique annuelle Agglo. Comme chaque année depuis 6 ans et le label TEN (territoire engagé pour la nature) obtenu à l'époque par Nîmes Métropole, la direction RUPV, en partenariat avec le pôle climat-énergie (direction déléguée environnement et mobilité), organise pendant les vacances scolaires des sorties pédagogiques d'une journée destinées aux enfants et leur famille, réparties cette année du 22 au 25 octobre. Ainsi 160 enfants des quartiers ont pu, avec la mobilisation de 8 associations, profiter de cette sortie organisée en 2025 dans la réserve naturelle régionale du Scamandre en Camargue.

4/ Chiffres clés et indicateurs

AAP 2015 : 418 dossiers (382 à Nîmes et 36 à Saint-Gilles) ont été retenus, sur un total de 478 déposés (438 portés par 145 structures à Nîmes et 40 portés par 12 structures à Saint-Gilles). Ils ont permis, par le financement d'au moins un partenaire du contrat de ville, la réalisation d'autant d'actions au bénéfice des habitants des QPV.

Toutes les actions déposées font l'objet d'un passage en revue exhaustif lors des réunions **des différents comités d'instruction,** organisées par la direction RUPV**.** Ces comités rassemblent les acteurs de la politique de la ville et ceux du droit commun. Il s'agit du comité emploi avec le RPE (réseau pour l'emploi : DDETS emploi, France travail, MLJ, CD insertion), du comité santé avec l'ARS et le CLS-CLSM (contrat de santé-conseil local en santé mentale) de la ville de Nîmes, du comité culture avec la DRAC (Direction régionale de l'action culturelle), du comité PEDT (projet éducatif territorial) avec les services éducation, culture et sport de la ville de Nîmes et l'Education nationale (et dorénavant la Cité éducative de Nîmes), et du comité ASL (ateliers sociolinguistique) avec le centre de ressources CEREGARD. Les dossiers restants sont vus par un comité d'instruction hors thématique. Enfin, les dossiers de la ville de Saint-Gilles font l'objet d'un comité spécifique, mais la Ville assiste aux comités emploi et culture.

Eléments RH - Deux agents de la direction RUPV sont chargés de la mise en œuvre et du suivi du contrat de ville (AAP, ATFPB, observatoire, comités techniques et de pilotage, comités d'instruction, etc. + sorties pédagogiques) : le chef de projet du contrat de ville et le chargé de développement local.

5/ Budgets

Les 418 actions mises en œuvre en 2025 dans le cadre de l'AAP du contrat de ville représentent un montant total de subventions des partenaires de plus de 3 M €.

L'enveloppe consacrée à l'AAP 2025 par la direction RUPV s'élève à plus de 266 k€, auxquels il convient d'ajouter les 8 000 € d'adhésion au CRPV Villes & Territoires, adhésion qui bénéficie aussi aux communes de Nîmes et Saint-Gilles, ainsi que 2 000 € destinés à cofinancer la sortie nature annuelle de l'Agglo.

6/ Nouveautés et faits marquants

Comme indiqué ci-avant, l'association des 7 bailleurs sociaux signataires de convention d'ATFPB à l'élaboration et au financement de l'AAP annuel, constitue une vraie avancée dans la mise en œuvre du contrat de ville, toujours au bénéfice des habitants des quartiers.

La préparation plus précoce en 2025 de l'AAP 2026, en raison des élections municipales de mars 2026, est une nouveauté destinée à être pérennisée car elle permet aux partenaires l'octroi de financements plus tôt dans l'année, facilitant ainsi grandement le travail des associations.

Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_12-DE

Enfin, les dramatiques fusillades de l'été 2025, qui ont touché plusieurs QPV nîmois, se sont traduites dans la foulée (fin juillet-début août) par un appel inter associatif et plusieurs réunions en préfecture, qui ont amené les partenaires à ajuster les priorités de l'AAP en direction des 3 axes suivants : faciliter les sorties du quartier, s'approprier les espaces publics, agir en faveur de la santé mentale.

7/ Partenaires principaux

23 partenaires sont signataires avec Nîmes Métropole de son contrat de ville : l'Etat, les communes de Nîmes et de Saint-Gilles, le Département, la Région, la CAF, le rectorat, le ministère de la Justice, France Travail, la CDC, l'ARS, Bpifrance, la CCI, la CMA, l'EPF Occitanie et huit bailleurs sociaux.

Les principaux partenaires du contrat de ville, les plus actifs avec ressources et service dédiés, sont avec la Communauté d'agglomération l'Etat, les deux communes, le Département et la Région, ainsi que la CAF et, depuis 2025, les bailleurs sociaux.

Les autres signataires interviennent en tant que de besoin lors des comités d'instruction ou de réunions thématiques.

Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_12-DE

INSERTION PAR L'ACTIVITE ECONOMIQUE

1/ Contexte et présentation

La Communauté d'Agglomération de Nîmes Métropole, dans un souci de promouvoir le développement durable, notamment dans sa composante sociale (prise en compte d'objectifs liés à l'insertion sociale et professionnelle) et sa dimension économique (prise en compte du coût social du chômage, création d'emplois pérennes) a soutenu l'emploi et les dispositifs de lutte contre l'exclusion de la manière suivante :

2/ Objectifs 2025 et impacts

Suivi et promotion des clauses d'insertion par l'activité économique :

Le développement des clauses d'insertion est un dispositif d'inclusion sociale qui s'inscrit dans le cadre plus global de la stratégie d'achat durable de la collectivité. L'objectif est de promouvoir cette clause dans les marchés publics par la sensibilisation des donneurs d'ordre.
À ce jour, le chargé de mission Insertion de Nîmes Métropole suit les clauses d'insertion pour la communauté d'agglomération, mais aussi pour la Ville de Nîmes, pour la CCI de Nîmes, l'URSAFF Languedoc Roussillon, les Bailleurs Sociaux, ainsi que pour la SPL AGATE et le Ministère de la Défense via des accords régionaux pour le suivi des marchés d'Etat.

3/ Principaux projets et actions – calendrier et perspectives

Dans l'optique de la mise en œuvre et du suivi des heures d'insertions liées aux futures opérations financées par l'ANRU, les contacts ont été poursuivis en 2025 avec les directions acheteuses de tous les bailleurs sociaux concernés.

4/ Chiffres clés et indicateurs

Clauses d'insertion dans les marchés publics : Heures dans les opérations de Travaux

Maître d'ouvrage - Donneurs d'ordre	Heures insertion
VILLE de NIMES	1 621
HABITAT DU GARD	9 171
NIMES METROPOLE	3 877
SGAMI SUD	111
SPL AGATE	1 364
UN TOIT POUR TOUS	4 910
MINISTERE DES ARMEES	994
EPF OCCITANIE	1 860
PROMOLOGIS	2 394
SNCF RESEAUX	412
CHU DE NIMES	2 256
TOTAL	**28 970**

Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_12-DE

Nombre d'heures d'insertion réalisées en marchés liés aux opérations ANRU en 2025 : 8 632 H

33 Résidents dans les QPV de la ville, ont pu bénéficier de recrutements liés aux ***opérations ANRU.***

- **Chemin-Bas / Clos D'Orville** *:* **9 personnes**
- *Gambetta – Richelieu : 3 personnes*
- **Mas De Mingue** *:* **8 personnes**
- *Nemausus – Jonquilles – Haute Magaille – Oliviers : 1 personne*
- ***Pissevin / Valdegour*** *:* ***9 personnes***
- *Route de Beaucaire : 3 personnes*

Une action d'insertion amplifiée par les marchés financés par l'ANRU qui a donc bénéficié aux résidents des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville (QPV).

Clauses d'insertion dans les marchés publics : Heures dans les opérations de services

Maître d'ouvrage - Donneurs d'ordre	Heures insertion
HABITAT DU GARD	7 391
EPF OCCITANIE	1 860
URSSAF LANGUEDOC ROUSSILLON	Plan de progrès
TOTAL	**9 251**

Soit 9 251 heures d'insertion en marchés de service en 2025 (5,75 ETP), avec un impact pour les résidents de quartier prioritaire notamment avec les opérations ANRU en cours.

5/ Budgets

Marchés réservés :

Deux marchés d'achat de prestations d'insertion dont les supports sont l'entretien des sentiers de randonnée de Nîmes Métropole (8 370 heures annuel) et l'entretien de deux aires d'accueil des gens du voyage de Marguerittes et de Nîmes (30 heures annuel). Ainsi qu'un marché avec bon de commande pour l'intervention sur 8 sites de compostage afin que les végétaux soient broyés et valorisés.

Soit 8 400 heures en marchés réservés passés avec une structure d'insertion par l'activité économique, qui ont bénéficié à 47 personnes en contrat au cours de l'année, dont 15 ont obtenu un CQP agents polyvalent en suivant une formation au cours de leur parcours.

En 2025 ce sont 252 000 € qui ont été fléchés pour accompagner ces chantiers d'insertion

6/ Nouveautés et faits marquants



Avec les nombreuses mises en chantier engagées sur les quartiers NPNRU le volume d'heures d'insertion a été accentué soit 46 621 heures d'insertion par l'activité économique réalisées en 2025 (marchés de travaux clausés, marchés de service clausés et marchés réservés, ce qui correspond à 29 ETP).

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_12-DE

PREVENTION ET GESTION DES RISQUES MAJEURS

1/ Contexte et présentation

Doté d'un patrimoine naturel remarquable, le territoire de Nîmes Métropole se trouve à la croisée d'axes de transport structurants, comporte un tissu économique en plein essor et abrite depuis mars 2017 la base aérienne de sécurité civile, qui se trouve au cœur des enjeux nationaux, avec l'essentiel de la flotte aérienne en matière de lutte contre les feux de forêt présente sur le site.
Les habitants possèdent la culture du risque : en premier lieu, les inondations par débordement ou par ruissellement. Les terribles précipitations du 03 octobre 1988 ont fait 9 morts et environ 1 milliard d'€2020 de dégâts et les suivantes, en 2002, 2005, 2014, 2021, 2024 sont encore dans les mémoires et un vaste programme d'actions de prévention des inondations est à l'œuvre (PAPI 1&2 – 2007-2021, PAPI 3 en cours depuis 2022).
En second lieu, les incendies particulièrement ravageurs ces dernières années, notamment sur la commune de Générac en 2019 et 2022 (630 et 126 ha), et sur les communes de Garons et Saint-Gilles en 2018 (118 ha).
Outre les risques inondation et incendie, et dans une moindre mesure, notre territoire est concerné par l'ensemble des autres risques majeurs, à l'exception des risques volcanique et avalanche.

Au regard des enjeux humains, économiques, financiers, assurantiels, patrimoniaux, médiatiques et environnementaux qui sont les siens, la communauté d'agglomération Nîmes Métropole a élaboré son Plan intercommunal de Sauvegarde (PICS), approuvé par délibération du conseil communautaire du 15 décembre 2025.



Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_12-DE

Le PICS s'inscrit dans un cadre réglementaire clair et évolutif, qui fixe les obligations des collectivités en matière de gestion des risques :
La loi n°2021-1520 du 25 novembre 2021 visant à consolider notre modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels, dite loi MATRAS, conduit les EPCI à se doter d'un PICS au plus tard le 25 novembre 2026. Cet outil vient compléter l'arsenal de gestion de crise, notamment avec le PCS pour les communes et les plans ORSEC pour les Préfectures.
Le **PICS** est un outil de coordination et d'accompagnement solidaire à la gestion de crise, notamment la mobilisation et l'emploi des capacités intercommunales au profit des communes, la mutualisation des capacités communales, la continuité et le rétablissement des compétences ou intérêts communautaires.
Le PICS **n'est pas** une compilation de PCS et il ne se substitue pas à ce dernier.
A l'image du PCS, c'est un **outil de gestion de crise**, qui doit être le plus opérationnel possible afin de répondre de manière efficace aux différents scénarii.

Le PICS a vocation à répondre à deux besoins :

- Organiser et formaliser la solidarité intercommunale, en particulier par la mise à disposition de moyens (humains, matériels, organisationnels) au profit de communes soit pour l'anticipation soit en post-crise,
- Planifier la gestion de crise au sein des services de l'intercommunalité, notamment au regard de ses compétences propres.

2/ Organisation de la collectivité :

La Direction de la Gestion & Prévention des risques majeurs, rattachée à la Direction Générale Adjointe « RH, administration générale, culture et politique de la ville » a été créé en janvier 2024, afin d'élaborer le plan intercommunal de sauvegarde, document stratégique en matière de préparation à la gestion de crise de la collectivité et de ses 39 communes membres, dans le domaine des risques majeurs : naturels et technologiques, mais aussi la cybersécurité.
Elle est composée d'un ETP, qui travaille en transversalité avec l'ensemble des services de NM et les 39 communes membres, sous l'égide de l'élue déléguée à la gestion et la prévention des risques majeurs : Mme Claude de Girardi.
L'adhésion de NM au Cyprès (centre d'information pour la prévention des risques majeurs) depuis 2024 permet de bénéficier d'un soutien dans la mise en œuvre des actions de cette Direction. Cela représente un coût de 20 000 € annuels.

3/ Actions 2025 :

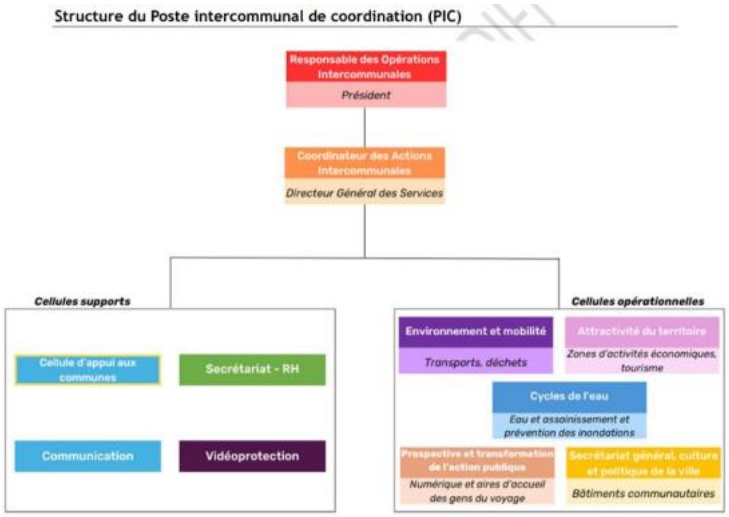
Après une année 2024 consacrée à la mise en place des instances, réunions d'information, diagnostic des risques et analyse du fonctionnement des services, les actions de l'année 2025 ont porté sur les points suivants, en vue d'une approbation du PICS fin 2025 :

Organisation communautaire :

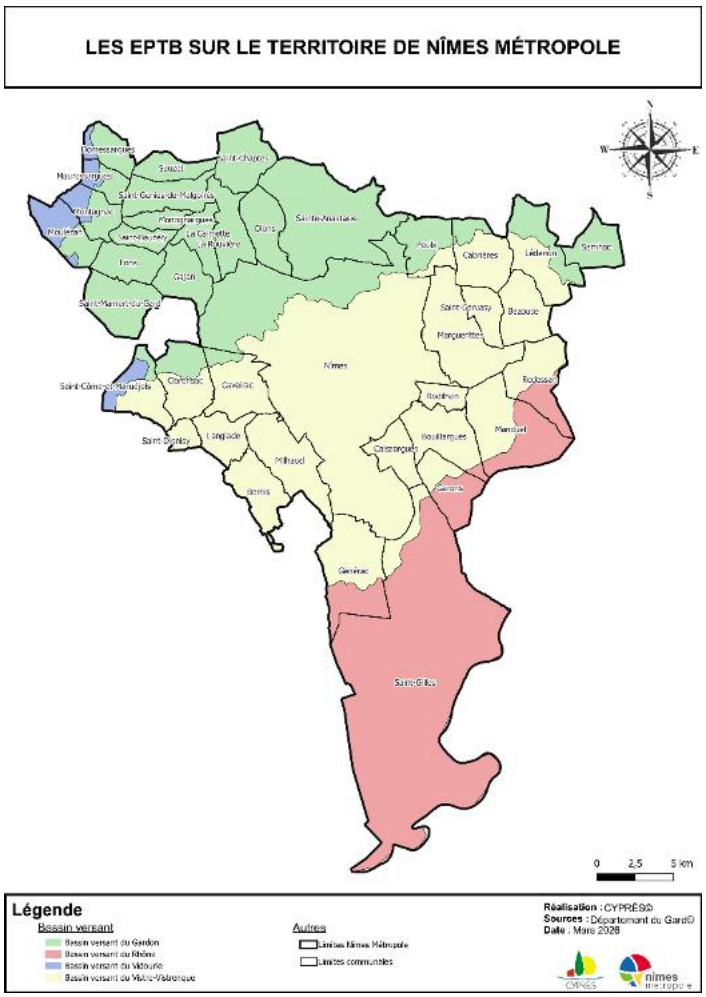
- Schéma intercommunal de réception et transmission interne de l'alerte
- Différents niveaux de mobilisation
- Organigramme opérationnel de la cellule de crise (rôle et missions)
- Aménagement du Poste de Commandement Intercommunal (PCI) principal
- Fiches missions par services, fiches actions spécifiques, fiches outils/supports

Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_12-DE



Réunions d'information avec les communes, et les établissements de bassin : EPTB Vistre-Vistrenque, EPTB Gardons, Symadrem.



Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_12-DE

L'accompagnement par le Cyprès à la relecture des PCS et DICRIM (documents d'information sur les risques majeurs) et à la mise à jour des documents pour les communes suivantes :

- PCS Milhaud mis à jour – décembre 2025
- PCS Poulx mis à jour – novembre 2025
- DICRIM Poulx mis à jour – décembre 2025
- PCS Saint-Gervasy : mis à jour octobre 2025
- DICRIM Saint-Gervasy : mis à jour octobre 2025

Mise en place de deux groupes Teams « PICS » : l'un dédié aux services de NM, l'autre dédié aux communes : recueil de documents, informations sur des actualités ou des formations en ligne organisées par le Cyprès, le CNFPT ou IdéalCo.
Organisation d'un exercice de crise « inondation » le 30 septembre 2025, ayant permis de tester l'organisation du poste de commandement intercommunal.
Evolution du fonctionnement de l'astreinte et mise en place de deux astreintes sectorielles : DCTDM et bâtiments communautaires.
Actions vis-à-vis des agents :

- Sensibilisation sur l'utilisation des parkings souterrains en cas de fortes pluies ;
- Affiches avec consignes mises en place aux endroits stratégiques ;

Partenariats locaux :

- COPIL PICS de la Préfecture du Gard, en présence du SDIS 30, du C30.
- Echanges avec le CD 30 (site Noe, gestionnaires des routes) et les EPTB.

Sur le plan national :

- Echanges de bonnes pratiques avec d'autres EPCI ;
- Poursuite des échanges avec les instances suivantes : (colloques, clubs utilisateurs, autres) : AITF, CEREMA, CEPRI, AFPCNT, IRMA, HCFRN.

4/ Calendrier et perspectives 2026 :

<u>Post élections de mars 2026 :</u>

- Mise à jour de la base de contacts
- Réunions de sensibilisation des nouveaux élus,
- et accompagnement des communes dans la démarche de communication sur le PCS post-élections (article R731-3 § IV du code de la sécurité intérieure)

<u>Volet animation / prévention : GT « club risques »</u> : à mettre en place à partir de mai-juin 2026
<u>2 réunions / an</u>

- <u>Participants :</u> o Directions et services de NM ; o Référents risques des communes o Préfecture, SDIS, CD30 o EPTB Vistre et Gardons, SYMADREM	- <u>ODJ en amont</u> o sur la base d'un questionnaire aux nouveaux élus o mai ou Juin 2026 : information des nouveaux élus

Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_12-DE

Actions à mettre en place pour certaines communes :

- Communes dont PCS > 5 ans : aide à la mise à jour
  - Dions :
  - Moulézan
  - Rodilhan

- Amélioration de certains PCS, parmi lesquels :
  - Mauressargues
  - La Rouvière
  - Sainte-Anastasie
  - Montagnac

Autres actions 2026:

- Communication : travail sur le DICRIM intercommunal et sa déclinaison en DICRIM communaux
- Astreinte de NM : réunion annuelle, évolutions, prise en compte du retour d'expérience
- Travail sur les modes de communication dégradées : radio à explorer
- Equipement de la salle de crise à compléter (carte murale grand format, second écran pour visio)
- Finalisation du SIG risques
- Travail avec les services de NM :
- SMS en masse ;
- Plan d'Organisation et de mise en sécurité (POMSE) des Colisées
- Amélioration de certains process internes

Le PICS étant un document un document évolutif, celui-ci doit pouvoir évoluer en fonction des besoins identifiés par les services, les communes, et les partenaires.

Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_12-DE

Annexe : Organismes & associations œuvrant dans le domaine de la prévention et de la gestion des risques majeurs

AITF – Association des Ingénieurs et des Ingénieurs en Chef Territoriaux de France

https://www.aitf.fr/

L'AITF regroupe les ingénieurs et cadres techniques de la fonction publique territoriale. Elle favorise les échanges professionnels, la valorisation des métiers techniques et la promotion de l'ingénierie publique locale.

L'AITF, forte de près de 3 500 membres, représente la plus ancienne et la plus grande communauté d'échanges et de capitalisation d'expériences au service de l'aménagement et du développement territorial. Implantée dans chaque région, l'AITF joue un rôle essentiel de prescripteur en matière d'études et de recherches, autour de ses 14 sections régionales et grâce notamment à l'expertise de ses 20 groupes de travail. Chaque année, les Rencontres Nationales de l'Ingénierie Territoriale (RNIT), coorganisées par l'AITF et le CNFPT, sont l'occasion de débattre de sujets de fond et d'échanger sur les problématiques d'actualité. En 2025, les RNIT se sont déroulées les 8 et 9 juillet à Toulouse sur la thématique "Une ingénierie territoriale ouverte et coopérative".

Avec plus de 250 participants, le groupe de travail national « Prévention et gestion des risques » (PGR) de l'AITF est un partenaire privilégié de la Direction Prévention & gestion des risques de Nîmes Métropole. https://www.aitf.fr/groupe-travail/prevention-gestion-risques

Le GT PGR dispose de partenariats avec les organismes suivants : AFPCNT, IRMA, CEREMA, SMACL Prévention, CEPRI, ASTEE (voir descriptions ci-après).

CYPRES – Centre d'Information pour la Prévention des Risques Majeurs

https://www.cypres.org/

Situé à Martigues, le CYPRES est un centre de ressources spécialisé dans l'information et la sensibilisation du public sur les risques industriels, naturels et technologiques.

Association loi 1901 qualif ée d'intérêt général, créée en 1991 et installée sur la commune de Martigues, dont les missions visent le soutien aux collectivités en matière de prévention des risques majeurs, de promotion de la culture du risque, et des politiques de réduction des risques. Son activité concerne 4 domaines : l'information préventive, la concertation, la communication et la formation.

Nîmes Métropole adhère au CYPRES depuis 2024 (voir délibération 2024 - 02 – 017 et suivantes), qui accompagne la collectivité dans l'élaboration et la mise en pratique du Plan Intercommunal de Sauvegarde.

Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_12-DE

CEREMA – Centre d'Études et d'Expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement : club PICS

https://www.cerema.fr/fr

Le CEREMA est un établissement public qui accompagne les collectivités et l'État en matière de transition écologique, de mobilité, d'urbanisme, de prévention des risques et d'aménagement du territoire, en apportant expertise technique et appui scientif que.

Le club PICS a été lancé le 16 décembre 2021 à l'occasion d'un webinaire à destination d'EPCI de dif érentes régions, au cours duquel les principes de la loi Matras ont été présentés. Les représentants des EPCI avaient exprimé lors d'une précédente conférence technique territoriale un besoin de partage d'expériences sur la **gestion de crise à l'échelon intercommunal**, ce rendez-vous a donc été l'occasion d'échanger sur **les retours d'expériences** et interrogations des uns et des autres sur des points précis concernant la mise en œuvre du plan intercommunal de sauvegarde : modalités de mutualisation des moyens, f nancements, interactions PICS - PCS – PCA (Plan de Continuité de l'Activité).

https://www.cerema.fr/fr/actualites/club-appuyer-intercommunalites-elaboration-plans

Un espace collaboratif privé « **expertise et territoires** » permet aux membres de la communauté de partager des informations, des bonnes pratiques, des documents relatifs aux plans intercommunaux de sauvegarde. Des réunions thématiques ont lieu en visio tous les 3 mois environ, et une rencontre annuelle est organisée à Aix-en-Provence.

https://www.expertises-territoires.fr/jcms/pl1_20815/fr/club-pics-plan-intercommunal-de-sauvegarde

Nîmes Métropole est membre du club PICS depuis janvier 2024, cet outil est mis à disposition gratuitement par le CEREMA.

AFPCNT – Association Française pour la Prévention des Catastrophes Naturelles et Technologiques

https://afpcnt.org/

Créée f n 2000 pour poursuivre l'action du Comité français de la Décennie Internationale de Prévention des Catastrophes Naturelles (DIPCN), **l'Association Française pour la Prévention des Catastrophes Naturelles et technologiques (AFPCNT)** favorise la dif usion et la mise en commun de connaissances, de méthodes et d'outils dédiés à la réduction des risques de catastrophes notamment d'origine naturelle ou technologique. Elle contribue au **développement de la résilience** pour préserver la santé humaine, l'environnement, l'activité économique, les biens matériels et le patrimoine culturel.

Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_12-DE



L'AFPCNT joue un rôle **essentiel dans l'amélioration de la culture de la résilience**.

Celle-ci est destinée à l'ensemble des parties prenantes concernées par une démarche globale et pluridisciplinaire de prévention, protection, gestion de crise, sécurité et continuité, relèvement, développement de comportements adaptés, collectifs ou individuels face aux risques de catastrophes.
Soutenue par le Ministère de la Transition écologique, de l'Énergie, du Climat et de la Prévention des risques et reconnue d'intérêt général depuis mai 2024, l'AFPCNT anime un réseau d'acteurs impliqués, tant au niveau national (Hexagone et Outre-mer), qu'européen et international, en particulier au sein de la francophonie.

IRMA – Institut pour les risques majeurs.

https://irma-grenoble.com/

L'**Institut des Risques Majeurs (IRMa)**, basé à Grenoble, est une association créée en 1988 à l'initiative d'Haroun Tazief et du Conseil général de l'Isère. L'IRMa dif use au niveau national son expertise en **prévention des risques majeurs** et en **gestion de crise**, notamment auprès des collectivités et pouvoirs publics.
Il contribue au développement et au **transfert d'outils techniques et méthodologiques** pour améliorer la prise en compte des risques.
L'Institut soutient la **recherche appliquée** dans les domaines des risques naturels et technologiques. Il participe au **partage de retours d'expérience (REX)** et à la dif usion de la culture du risque à l'échelle nationale.

CEPRI – Centre Européen de Prévention du Risque Inondation

https://cepri.net/

Le CEPRI accompagne les collectivités territoriales dans la gestion du risque inondation, à travers des actions de conseil, de formation, de recherche appliquée et de production de guides techniques.
Il **anime un lieu d'échanges et d'information** de référence autour de la prévention du risque d'inondation.
Il joue un rôle d'**interface entre l'État et les collectivités**, en participant à la gouvernance nationale et à la mise en œuvre des politiques publiques liées au risque.
Il contribue à la **résilience des territoires**, notamment via des travaux sur l'urbanisme, la vulnérabilité du bâti et les programmes PAPI.

Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_12-DE

ASTEE

https://www.astee.org/

L'Astee, est l'association des professionnels de l'eau et des déchets. Créée en 1905, elle est reconnue d'utilité publique depuis 1918.

Nationale mais également ancrée dans les territoires grâce à 12 sections territoriales, elle est constituée de plus de 4 000 membres, personnes morales et physiques, professionnels de l'eau (eau potable, assainissement, gestion écologique des ressources en eaux et des milieux aquatiques), des déchets (OMr) et de la propreté urbaine.

HCFRN – Haut Comité Français pour la Résilience Nationale

https://www.hcfrn.org/

Créé en 1982 par le sénateur Maurice Schumann et le Général Pierre Billotte, le Haut Comité Français pour la Résilience Nationale (HCFRN) a pour nom d'origine « Haut Comité Français pour la Défense Civile » (HCFDC). A l'époque, dans un contexte de guerre froide, l'association a alors vocation à être un lieu de réf exion pour les décideurs publics et privés af n de protéger les citoyens français en cas de conf it en Europe. Poursuivant depuis plus de 40 ans ses travaux pour favoriser la protection des populations face à tous les risques et à l'ensemble des menaces, le HCFRN est aujourd'hui encore la plate-forme d'échanges entre les secteurs public et privé sur les questions des risques et menaces majeurs visant la résilience des organisations et de la société civile.

Ce comité indépendant rassemble des experts en sécurité civile, risques majeurs et résilience. Il promeut une culture du risque et conseille les décideurs publics et privés sur la prévention, la gestion de crise et le renforcement de la résilience nationale.

Le HCFRN est basé à Paris et à Nîmes, il sert de **plateforme d'échanges** entre acteurs publics et privés sur les questions de sécurité nationale, de risques majeurs et de résilience.
Il **dif use l'information stratégique**, notamment via une veille quotidienne, des analyses, des publications et une cartographie numérique des risques.
Il **accompagne ses membres** par des services de formation, des débats, des webinaires et des colloques pour renforcer la préparation et la gestion de crise.
Il poursuit depuis plus de 40 ans une mission de **protection des populations** face aux risques et menaces, en contribuant à la doctrine et à la réf exion nationale sur la résilience.

Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_12-DE

ACHATS APPROS – CENTRALE D'ACHAT MERCATURA

Le service Achats-Approvisionnements est mutualisé entre la CA NIMES METROPOLE et la Ville de Nîmes et gère les achats de fournitures et de prestations transverses (fournitures administratives diverses, Equipements de Protection Individuelle (EPI) et Vêtements de travail, annonces légales, produits de droguerie et de pharmacie et parapharmacie, …).
Le service gère les procédures d'achat (de la consultation sur devis à la passation de marchés formalisés selon les règles du Code de la Commande Publique) et assure l'exécution des marchés avec la gestion des crédits budgétaires correspondants.

Achats

Le service Achats assure le fonctionnement et l'animation de la Centrale d'Achat Mercatura créée en 2017 qui permet aux communes adhérentes de bénéficier des conditions de marchés mutualisés. À ce jour, 26 communes adhèrent à la Centrale d'Achat et utilisent tout ou partie de la quarantaine de marchés du catalogue de fournitures et de prestations, soit en utilisation directe, soit via les briques de la Direction Numérique.
Le service Achats a élargi son champ d'intervention depuis Septembre 2024 avec la prise en charge de différents marchés de la Direction Numérique : gestion des marchés en cours et lancement de nouveaux marchés ou renouvellement de marchés arrivant à échéance.

Approvisionnements

Le service Approvisionnements gère le magasin de stockage situé au sein du site du Centre Technique Municipal de Grezan afin d'assurer les dotations de fournitures (comme les EPI et vêtements de travail et les consommables informatiques) en temps réel avec une gestion informatisée des flux d'entrée et de sortie.

Bilan 2025 :

Le service Achats s'est principalement concentré en 2025 sur la reprise de la gestion des marchés de la Direction Numérique.
Le service Appros a travaillé sur la refonte du process de dotation des tenues de travail en lien avec le changement de logiciel de gestion des stocks (ATAL à la place de GIMA)

Perspectives 2026 :

Le service Achats relance en 2026 la plupart de ses marchés de tenues de travail et d'Equipements de Protection Individuelle avec comme objectif l'intégration de critères de développement durable et travaillera sur le sourcing pour la relance de marchés de la Direction Numérique.
Pour le service Appros, l'année 2026 est axée sur l'appropriation du nouveau logiciel de stocks avec la mise en place du nouveau process de gestion des dotations en conséquence et la réorganisation physique du magasin de stockage pour une meilleure efficacité.
Une cartographie des achats de la collectivité sera réalisée durant le premier trimestre 2026, outil qui sera disponible pour l'élaboration du SPASER (Schéma de Promotion des Achats Socialement et Ecologiquement Responsables).
Pour la centrale d'achats Mercatura, une étude des possibilités de son évolution pourra être menée afin d' adapter si besoin son statut aux besoins des communes.

Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_12-DE

COMMANDE PUBLIQUE

1- 139 consultations lancées ou validées par le service de la commande publique pour Nîmes Métropole, ou MERCATURA, (appel d'offres, procédure avec négociations ou dialogue compétitif, MAPA, consultations subséquentes)

2- Gestion de la commission d'appel d'offres (CAO) : 12 réunions de la CAO pour 26 marchés attribués et 8 avenants présentés pour avis

3- Gestion des avenants : 63 avenants traités et notifiés

4- Traitement et notification des actes de sous-traitance : 29

5- Activité de renseignement et conseil en matière d'exécution des contrats

6- Activité de conseil sur l'exécution et la préparation des délégations de service public *(NEMAUSA et Transports)*

AFFAIRES JURIDIQUES

Au sein de la direction de la commande publiques et des affaires juridiques se trouve le service" affaires juridiques" qui comprend un pôle assurances avec 2 agents et un pôle juridique comprenant une assistante juridique et 4 juristes.

Les missions du service juridique sont :

La sécurisation des actions de Nîmes Métropole :

- fiabiliser et sécuriser l'action de la collectivité par le biais du contrôle de la légalité des actes administratifs de Nîmes Métropole (délibération, décision, arrêtés ...)
- Rédaction d'analyses juridiques, réalisation des recherches juridiques et apport d'une expertise juridique en lien avec les directions sur les projets de Nîmes Métropole
- Défendre les intérêts de Nîmes Métropole dans les procédures contentieuses dans tous les domaines relevant de sa compétence : rédaction des requêtes et mémoires en défense et représentation devant les juridictions administratives et judiciaires, suivi des procédures confiées aux avocats (29 nouvelles procédures en 2025 + suivi des contentieux en cours des années précédentes)

La gestion de la sinistralité :

- Déclaration et suivi des dossiers d'assurance : responsabilité civile, dommages aux biens, flotte automobile, protections diverses (16 nouveaux sinistres en 2025)
- Aide à la rédaction des clauses assurantielles des conventions
- Participation aux expertises
- Lancement et suivi des procédures de marchés publics d'assurances

Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_12-DE

ARCHIVES

1/ Les missions du service

Le service des ARCHIVES est un service mutualisé entre la ville de Nîmes et Nîmes métropole.
Ses missions sont de collecter, classer, conserver, communiquer et mettre en valeur les dossiers produits par les services de la ville de Nîmes et de Nîmes métropole.
Le service gère environ 7 km d'archives.
Nos missions - Archives de Nîmes (nimes.fr)

2/ Présentation des locaux

Les locaux administratifs d'une surface d'environ 549 m² sont situés 22 rue Pradier à Nîmes. Ils comprennent une salle de lecture de plus de 100 m² qui est ouverte au public, des magasins de stockage (A, B, C, D) et une salle des plans. La salle de lecture accueille 5 postes de travail et un poste informatique dédié aux lecteurs, un espace bibliothèque et documentation.

L'ensemble des locaux rue Pradier contiennent au total environ 2750 mètres linéaires (ml) de rayonnages utilisés.

Les autres locaux de stockage sont situés :

- au sous-sol de Carré d'art (magasins E et F) : 2 salles d'une surface totale de 468 m² environ contenant respectivement 1756 ml et 1758 ml de rayonnages utilisés ;

-au site des trois ponts, route d'Uzès (magasin K) : 2 salles, une mezzanine, une salle de tri d'une surface totale d'environ 200 m² contenant environ 633 ml de rayonnages utilisés ;

- au Colisée 2 (magasin J): une salle contenant environ 260 ml de rayonnages utilisés.

Le dépôt de Grézan a été supprimé après son évacuation fin 2022.

3/ Moyens humains

Au 31 décembre 2025, le service comprend un effectif de 5 agents (3,5 en équivalent temps plein). Au cours de l'année 2025, le service a connu un renouvellement important de son personnel à la suite de départs (retraite, mobilité, disponibilité). 5 agents ont quitté le service et 2 agents ont intégré ce dernier. De septembre 2025 et jusqu'à novembre 2025, l'effectif du service s'est trouvé réduit à 2 agents au total.

L'arrivée de nouveaux agents ne garantit pas une pleine efficacité dès leur prise de poste. Le métier requérant des compétences spécifiques, un temps de formation et d'accompagnement assez long est indispensable avant qu'ils puissent être opérationnels.

Le service fonctionne souvent à flux tendu et se consacre essentiellement aux demandes de communication de documents et à l'accompagnement des nouveaux arrivants. Le manque de compétence liée au métier nuit à la qualité du service et à son évolution, les formations nécessaires à la mise en place de projets (SAE, dématérialisation, collecte/versements,…) sont repoussées en attendant l'arrivée des nouveaux agents.

4/ Bâtiments et locaux

Un sinistre a concerné les locaux de carré d'art dans la nuit du 28 au 29 mai 2025. Une rupture de canalisation d'eau potable survenue sous la rue Molière a inondé les sous-sols du bâtiment notamment les magasins d'archives situés au 4ème sous-sol. L'eau s'est infiltrée par les plafonds et par le sol. Après l'évacuation de l'eau par les sapeurs-pompiers, le service des archives a installé des déshumidificateurs dans les salles E et F.

Ce sinistre a fait l'objet d'une inspection réglementaire réalisée par la Directrice des Archives départementales du Gard qui a donné lieu à un rapport. Ce dernier indique que l'intervention de la cheffe de service (installation de déshumidificateurs) a permis d'éviter une dégradation générale des documents. Aussi, une grande partie des documents touchés était destinée à la destruction dans le cadre de l'opération d'élimination menée par la société Everial.

Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_12-DE

La VMC a été rétablie en 2024 dans les locaux rue Pradier mais les dépôts ne sont pas chauffés. Ils sont soumis à de fortes variations de température en hiver et été et d'hygrométrie tout au long de l'année. Il en de même pour le dépôt situé rue des 3 Ponts. Lors des périodes de forte canicule l'accès à ces dépôts est suspendu.

L'opération de dépoussiérage commencée à l'automne 2024, s'est terminée au printemps 2025 au dépôt situé 370 rue des 3 Ponts.

L'ensemble des locaux sont toujours saturés mis à part le local situé 370 rue des 3 ponts (archives de la ville de Nîmes) où quelques mètres linéaires sont disponibles grâce aux éliminations opérées depuis 3 ans.

Au Colisée, le seul magasin (J) est sous-dimensionné et saturé. Aucun espace de pré archivage n'étant prévu ou envisagé pour le moment, les versements ont été stoppés sauf pour les archives qui sont vouées à l'élimination.

Dans tous les magasins, les normes de sécurité ne sont pas respectées du fait du dépassement de la hauteur réglementaire, des débordements des cartons et de l'impossibilité de fermer les rayonnages mobiles. Les rayonnages fixes ne sont pas fixés au sol. Les archives en hauteur sont difficiles à atteindre, la largeur étant insuffisante pour utiliser un escabeau à plateau sécurisé.

Le local rue Pradier a été équipé d'un système de sécurité incendie (SSI) en 2023 mais il n'y a pas d'alarme anti-intrusion. Toutes les serrures ont été changées en 2024.

5/ Principales données d'activité de l'année 2025

Collecte

Les procédures de versement, conformes à la réglementation en vigueur, ont été mises en place. Une communication a été effectuée par le service des archives à ce sujet, et les procédures actualisées sont accessibles en ligne sur les sites intranets des deux collectivités.
Les versements ne respectant pas ces procédures sont systématiquement refusés.

En raison d'un manque d'espace, seuls les versements d'archives destinées à l'élimination peuvent être traités.

Le traitement des versements et des éliminations nécessite, au-delà des opérations administratives et de saisie dans le logiciel, un volume important de manutention : rangement des documents dans les rayonnages, préparation et évacuation des cartons lors des campagnes d'élimination, etc…

Par ailleurs, la saisie des localisations des entrées dans Ligeo a pris du retard en raison du volume d'arriérés accumulés depuis plusieurs années et de la nécessité de former les agents au traitement. Malgré le travail de rattrapage engagé en 2025, des articles restent toujours en attente d'enregistrement et de localisation dans le logiciel.

Lors de l'année 2025, le service des archives a réalisé environ 4 actions auprès des services producteurs des deux collectivités (états des lieux, diagnostics, préparation des versements d'archives physiques, enlèvements en vue d'une élimination…).

9 demandes de versement de fonds ont été adressées par les services versants des deux collectivités par voie dématérialisée via les démarches numériques.

L'activité a tendance à diminuer du fait de l'absence depuis 18 mois d'un agent de la collecte (catégorie B) pour conseiller, accompagner les services dans leurs démarches et traiter les demandes de versement ce qui a fortement fragilisé les interactions avec les services versants. Les urgences ont été traitées par la cheffe de service.

En 2025, le service a recueilli 7,05 mètres linéaires d'entrées de nouvelles archives physiques et 3,05 mètres linéaires d'archives physiques privées.

Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_12-DE

Eliminations réglementaires

Le service des archives a procédé à un certain nombre d'éliminations physiques (dossiers expirés) avec l'aide des manutentionnaires. Au total 4,5 mètres linéaires d'archives de la ville de Nîmes ont été éliminés en 2025.

La mission d'élimination assurée par la société Everial s'est poursuivie dans la salle F à Carré d'art.

Pour l'année 2025, Everial a éliminé 8,2 ml d'archives de Nîmes métropole et 194,32 ml d'archives de la ville de Nîmes (dont 18,14 ml de registres électoraux).

4,62 ml de registres électoraux de la ville de Nîmes ont été versés aux Archives Départementales du Gard.

A partir de septembre 2025, Everial a poursuivi le travail de récolement à un rythme soutenu après que le marché a eu fait l'objet d'une clarification par avenant. Le récolement consiste à dresser dans l'ordre des magasins et des rayonnages la liste des articles qui y sont conservés, qui manquent ou sont mal inventoriés par rapport aux instruments de recherche existants. Ce travail est indispensable pour pourvoir identifier les documents à éliminer.

Le nombre de mètres linéaires des archives récolées à la salle F est passé de 163,64 ml au 30/09/2025 à 527,81 ml au 12/12/2025.

Néanmoins, la mission d'élimination confiée à la société Everial a pris davantage de temps que prévu. Dans les conditions actuelles, il ne sera pas possible de traiter l'ensemble des dépôts sur une période de deux ans, contrairement à l'hypothèse initiale. Une accélération du chantier impliquerait une augmentation notable du budget alloué, afin de permettre à l'entreprise de recruter du personnel archiviste supplémentaire.

L'entreprise a aussi rencontré des difficultés pour recruter des archivistes.

Les dépôts de Carré d'art ne pourront ainsi pas être intégralement traités avant la fin de l'année 2026.

Actuellement, pour optimiser le budget alloué à la société Everial, la mise à jour des données dans le logiciel Ligeo consécutive aux éliminations est assurée par la cheffe de service.

Conservation

13 registres électoraux de la série 1K ont été pris en charge pour restauration par l'atelier Quillet en octobre 2024 et ont été restitués en juin 2025.

Communication

En 2025 le service des archives a accueilli 31 lecteurs (tout public dont 15 agents des deux collectivités) et organisé 52 séances en salle de lecture. Environ 113 articles ont été communiqués aux lecteurs lors de ces séances (hors services versants) et 42 communications administratives aux agents des deux collectivités.

Environ 860 demandes de recherches par correspondance (démarches en ligne, courriel, téléphone, courrier papier …) ont été traitées et ont donné lieu à 351 recherches administratives personnelles (établissements de droits), 238 recherches généalogiques ou historiques personnelles, 4 recherches généalogiques professionnelles, 775 recherches professionnelles (notaires, géomètres, journalistes…), 514 recherches administratives pour les services versants des deux collectivités.

Parmi ces demandes, 663 demandes par voie dématérialisée (Démarches numériques en ligne) ont été traitées :

-159 demandes de consultation des fonds ou recherches administratives ou historiques pour le public

-406 demandes de transmission de copies de documents d'urbanisme pour les professionnels (notaires, agents immobilier, agents des deux collectivités…) et les particuliers

Ces demandes ont donné lieu à la communication de 2646 numérisations de documents papier.

-98 demandes de consultation des fonds ou recherches administratives ou historiques pour les agents des deux collectivités ont donné lieu à 853 numérisations de documents papier.

Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_12-DE

Valorisation

Les données de fréquentation du site internet des archives de Nîmes Archives de Nîmes (nimes.fr) pour l'année 2025 sont les suivantes :

-Nombre de pages et vues sur le site internet : 64 837

-Nombre de visites (connexions) : 12 197

Le service des archives a participé :

- aux journées internationales des archives du 9 au 13 juin 2025 en publiant sur son site internet des informations et documents à l'attention du public (affiche trophée tennis et portrait de Rolland Garros)

-aux journées européennes du patrimoine de septembre 2025 en créant sur le site internet des archives une galerie intitulée « Architecture et patrimoine bâti » offrant une balade virtuelle dans le thème du patrimoine architectural de la ville de Nîmes. Ce travail regroupant 85 diapositives a permis de mettre en valeur le travail de recherche réalisé par Corinne Potay qui a travaillé aux archives de Nimes et a nécessité la numérisation de nombreux documents d'archives.

Lors de ces journées, le service a accueilli un groupe d'élèves de CM2 de l'école Jean Jacques Rousseau (environ 25 élèves) et son institutrice qui ont pu visiter le dépôt rue Pradier et découvrir des documents d'archives qui ont beaucoup intéressé ces derniers.

Enfin le service des archives a apporté sa contribution à une activité mémorielle en prêtant une archive datant de la 2ème guerre mondiale dans le cadre de l'exposition "le temps de la guerre 1939-1945 dans le Gard" qui se tient aux Archives Départementales du Gard du 14 octobre 2025 au 31 mai 2027.

6/ Perspectives pour l'année suivante

La poursuite de l'opération d'élimination des archives constitue une priorité importante pour le service. Elle conditionne directement le désengorgement des locaux, la sécurisation des fonds conservés et la mise en œuvre d'une réorganisation durable du service. Sans avancées significatives sur ce volet, les marges de manœuvre du service resteront fortement contraintes.

En l'absence des recrutements initialement envisagés en 2025, le fonctionnement du service demeure fragilisé. Le recrutement de deux agents de catégorie B s'avère indispensable.

Ces renforts permettraient de structurer l'organisation des missions, de garantir la continuité des activités essentielles au bon fonctionnement du service et de rééquilibrer la charge de travail. La situation actuelle conduit à une forte mobilisation de la cheffe de service sur des tâches opérationnelles, d'accompagnement, au détriment des missions de pilotage et de projection, essentielles à l'évolution du service.

Par ailleurs, la création d'un poste d'agent responsable de la collecte apparaît comme une nécessité opérationnelle. L'absence prolongée d'un interlocuteur identifié pour les services versants a entraîné une dégradation des relations, générant une insatisfaction liée au manque d'accompagnement et de réponses. Ce recrutement est indispensable pour rétablir des échanges structurés, sécuriser les opérations de versement et d'élimination et engager, dans des conditions maîtrisées, les travaux liés au déploiement du système d'archivage électronique (SAE).



Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_12-DE

IMMOBILIER

Le service foncier se compose de 5 agents (1 chef de service, 2 chargés de missions « foncier », 1 gestionnaire du patrimoine, 1 gestionnaire affaires foncières/patrimoniales).

1/ Bilan d'activité par DGA et DD

1.DD Cycles de l'eau et urbanisme

1A Direction de l'eau et de l'assainissement

1A1. PGP - Eau potable (budget de l'eau)

- Veille foncière
- Projet Création du réservoir d'eau et canalisation d'adduction d'EP VIGNE CROZE - LANGLADE
- Identification et contact propriétaires et mairie de Langlade/ Négociations amiables pour servitude (en cours)
- Conduite e eau potable ST GENIES DE MALGOIRES
- Négociation / acte réglementaire et en la forme administrative
- Arrêté d'alignement BM 50/BM 51 à Marguerittes

1A2. Assainissement- Réseaux Eaux Usées (budget Assainissement)

- STEU GARDONNENQUE – Ste Anastasie
- Négociations acquisition parcelles AL 230 AL 232/Délibération / Suivi acte notarié
- T2 de la STEU de GARONS- En cours
- Repérage et identification tracé du passage des engins de chantier/ Négociation servitude de passage des engins /Acte adminstratif
- Travaux de renouvellement de réseaux humides St GERVASY
  Négociation propriétaire en vue de l'acquisition d'une emprise de la AE 281/Saisine et suivi travaux
  Géomètre - DMPC / Acte réglementaire délibération/ Suivi acte notarié

1A3. Hydraulique inondations (budget Grand cycle de l'eau)

- Veille foncière Vigifoncier dans le cadre du PAPI 3, Barrages Garonnette Saint-Gilles

- Veille foncière Vigifoncier dans la cadre du PAPI 3, Barrage Mirman Caissargues

- PAPI 3- DUP cadereau d'Uzès phase juridique
- Procédure d'expropriation GUIROUS/ Suivi Procédure d'appel – saisine Me VRIGNAUD avocat NM
- PAPI 3 – Projet du bassin de ROUVIERE
  Acte de constation de mise à disposition des parcelle VDN acquises pour a GEMAPI
  Suivi procédure et acte constitution de servitude de surinondation (DRIMARACCI)
- PAPI 3- Aménagement Bassin Oliveraie
  Négociations pour acquisition emprises et instauration servitude de surinondation /Suivi travaux géomètre /Acte règlementaire délibération/Suivi Notaire

Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_12-DE

- PAPI 3 - Projet d'aménagement du barrage de la Vallongue à BERNIS
  Préparation du dossier DUP/SUP et PARCELLAIRE / Délibération DUP - Délibération SUP - Délibération cadre foncier amiable / Recherche et identification propriétaire (environ 50) - Support DGFIP- SPF…
- PAPI 3 Vistre – Création d'un ouvrage de protection contre les inondations MIRMAN. Engagement procédure d'acquisition de parcelles sans maître AO 009 et AO 0010 à Caissargues
- PAPI 3 Vistre – Création d'un ouvrage de protection contre les inondations GARONNETTE à Saint Gilles. Délibération cadre pour autoriser le Président à recourir à une décision pour l'acquisition des parcelles nécessaires à l'opération.
- PAPI 3 Vistre – Création d'un ouvrage de protection contre les inondations GARONNETTE Négociation + décision pour acquisition parcelles C4281, C 1498 et C 5691 – 2,3 ha – 40 K€
- PAPI 3 Vistre – Création d'un ouvrage de protection contre les inondations GARONNETTE Négociation + décision + acte administratif pour acquisition parcelle C 5697 – 773 m² – K€
- PAPI 3 Vistre – Création d'un ouvrage de protection contre les inondations GARONNETTE Négociation + décision + acte administratif pour acquisition parcelle C 1386 – 131 m² – K
- PAPI 3 Vistre – Création d'un ouvrage de protection contre les inondations GARONNETTE Négociation + décision + acte administratif pour acquisition parcelle C 5480 – 0,4ha – 14 K€
- PAPI 3 Vistre – Création d'un ouvrage de protection contre les inondations GARONNETTE Négociation avec la commune de Saint Gilles en vue de la mise à disposition des parcelles nécessaires au projet dans le cadre de la compétence GEMAPI
- Recensement parcelles mises à disposition dans le cadre de la compétence GEMAPI sur la commune de Nîmes
- Projet d'aménagement du Bassin PONT REPUBLIQUE -Cad Alès Camplanier – RN 106
  Recherche et identification propriétaires impactés / négociations amiables- Saisine FD/ Rédaction délibération à venir (juin 2026)
- CADEREAU PONDRE - Bassin CANTEPERDRIX
  Demande de Régularisation - Négociation avec le propriétaire toujours en cours - Saisine Me MERLAND pour note juridique / Acquisition emprises parcelles VDN > délibération / Délimitation / bornage (DMPC en cours)
- Projet Immobilier Nexity ancien lavoir NMES rue Sully/Faita
  Pv3P cabinet Pages Tip> Arrêté de délimitation du domaine public

1A4. Préservation de la ressource en eau

- Captage ST GERVASY
- Négociation / délibération en vue de l'acquisition de la parcelle AR 022/ rédaction acte en la forme administrative
- Captages de FESC, PAZAC et TOMBE à LEDENON
  préemption SAFER en vue de l'acquisition de 3570 m² / délibération
- Captage CANEBIERE à MANDUEL
- préemption SAFER / acquisition de 2,3 ha
- Captage PEROUZES à MARGUERITES
- Négociation directe en vue l'acquisition de parcelles à Marguerittes

1A5. Direction exploitation Eau et Urbanisme

- Aire de lavage collective commune d'AUBORD - NM/ CCPC
  Echanges avec CCPC et juridique dans le cadre de l'acquisition en indivision / Acte règlementaire délibération / Suivi acte notarié

Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_12-DE

2.DD de l' Environnement et Mobilité

2B1. Direction de la Mobilité

- Veille foncier PEM HOCHE
- Réserve foncière PEM HOCHE-UNIVERSITE NIMES

  Prospection foncière/ identification et contact propriétaire /Acquisition d'un bien privé (ancien gaz dépannage) propriétaire privé / Négociations / Délibération / suivi acte notarié
- Acquisition d'un bien privé (ancien gaz dépannage) et bien privé de la Ville de Nîmes/ Négociations / Délibération / suivi acte notarié
- Acquisition de la parcelle KI 136 par acte administratif + commande et suivi du bornage, au titre de réserve foncière pour une future extension du P+R Nîmes Ouest.
- Acte administratif de constatation de transmission d'immeuble suite à création de la CCI du Gard par fusion CCI NIMES et CCI ALES- (formalité préalable à l'acquisition de la parcelle KI 136).
- Négociation avec VINCI en vue de l'acquisition d'un tènement foncier jouxtant le P+R à l'entrée de l'A 54.
- Acquisition de la parcelle AE 76 par acte administratif pour la création d'un PEM à Langlade.

2B2. DCTDM

- Veille foncière extension déchetteries
- Cession à la commune de Nîmes d'une emprise sur parcelle HP 525 à Nîmes pour le projet de Voie urbaine sud – 122 m² 4270 €
- Acquisition de la parcelle I209 à ST GILLES pour compensations environnementales de la nouvelle déchèterie, 8,6 ha -160 K€
- Enquêtes pour recherches de propriétaires, consultation services fiscaux, en vue d'établir un état cadastral, dans le cadre de la rénovation du parc des déchèteries de Nîmes Métropole.
- Acquisition parcelle déchetterie St Cesaire
- Acquisition de terrains compensatoires pour une surface de 8.63 ha sur la commune de St Gilles

3. DD Attractivité du Territoire

3C1. Aménagement

. **Porte Sud (densification ZAE + ZAC Habitat) - Caissargues**

- Veille foncière / Traitement des DIA / Echanges avec Mairie
- Etude de la dureté foncière
- Acquisition par EPF d'un immeuble de bureaux et commerces sur une surface de terrain de 800 m² dans la zone Euro 2000

Marché Gare

- Transfert du domaine public de l'Etat d'une emprise de la RN113 pour l'aménagement de l'entrée du Marché Gare – Acte en la forme administrative.
- Délibération de dénomination des voies du Marché Gare (sans suite)

Nîmes Sud

- - Négociation des emprises foncières nécessaires au projet auprès de SNCF
- - Partenariat avec EPF suivi des échanges avec équipe projet
- - Prise de contact /Négociations avec 4 propriétaires privés / 2 propriétaires publics / négociation amiables/ saisine France domaine + expert privé pour dépréciation de surplus
- - Recherche et négociation de terrains compensatoires (55 ha)

Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_12-DE

Voie d'accès MITRA

Etude, prospection, négociation des emprises foncières sur la voie d'accès à l'actiparc MITRA

- - Négociation avec VINCI en vue de l'acquisition de la parcelle B 698 à ST GILLES à l'entrée de la ZAE MITRA (régularisation foncière).

Densification / Intensification des ZAE

- **ZAE Mas des Noyers – Nimes :** Mise en place d'une stratégie d'intensification avec le service aménagement des ZAE et l'agence d'urbanisme/ Etude / veille foncière/traitement des DIA/ Délibération cadre de densification

- **ZAE KM Delta – Nîmes** : Etude/ veille foncière / traitement des DIA

- **ZAE Parc Delta Bouillargues** : veille foncière - acquisition réserve foncière maison + 3500 m² de terrain

Ville Active

Etude sur la domanialité, plan d'alignement pour le réaménagement de la zone – étude des coûts financiers

Compensations environnementales – Territoire Nîmes Métropole

- Etude biodiv + juridique d'un domaine agricole sur la commune de St Gilles - Négociation de 57 ha
- Etude biodiv + juridique d'un domaine agricole sur la commune de Nîmes - Négociation de 55 ha

3C2. Développement économique

1. Identification des friches urbaines sur le territoire de Nîmes Métropole

- Dossier repris par la direction de l'aménagement, service foncier en appui
- Identification et négociation d'une friche ferroviaire de 3.6 ha appartenant à la SNCF – Etudes d'aménagement et biodiv avec le service projet – évaluation domaniale

- Participation à l'appel à projet de réserve foncière (ancien délaissés) quartier Pont de Justice
- Cession parcelle à la VDN Pont de justice

2. Aéroport

- Poursuite des délimitations et divisions parcellaires sur divers sites de la zone aéroportuaire : bornage du parking entre les hangars H2 /H4, délimitation des surfaces internes du hangar H2, bornage et découpage BC 3, délimitation du parking de l'école Mermoz.
- Constitutions de servitudes dans le cadre de la mise aux normes des réseaux humides – Deux actes en la forme administratives.
- Evaluation financière du transfert parcellaire de la zone aéroportuaire

3. Grezan 5

Problématique de sangliers- rdv avec DCTDM Fédération des chasseurs, demande de battue admn, recherche de solutions, contact avec EPTB pour étendre la convention et leur demander de passer un bail de chasse

4. Local Square de la couronne

Signature d'un compromis de vente – (vente non aboutie en raison de la liquidation judiciaire du promettant)

3C3. Aménagement ZAE

- Décisions + conventions de servitude ENEDIS et BRL sur les ZAE.

3C4. PAT

1. Participation au groupe de travail « Recensement des friches agricoles
2. Participation stratégie foncière du PAT

Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_12-DE

4. DGA Secrétariat Général, Culture et Politique de la ville

4D1. Direction Stratégie territoriale et planification

- **Projet PORTE OUEST**
- Veille foncière / Traitement des DIA
- Suivi de 3 procédures de préemption avec l'EPF Occitanie dont 1 n'a pas abouti
- Préparation + remise en gestion des 6 biens acquis par EPF
- Travail en collaboration avec l'administration générale pour sécuriser l'ensemble des sites, expertiser les biens pour leur mise en location
- Mise en publicité de 2 entrepôts

5. DGA Prospective et transformation de l'action publique / Habitat

- Schéma d'accueil et d'hébergement des gens du Voyage
  Etat des lieux du patrimoine de NM sur BOUILLARGUES / GARONS / MANDUEL // MILHAUD
  Recherche parcelles mobilisables

Bilan activités transversales toutes DGA et DD

1. Recensement du patrimoine immobilier de Nîmes Métropole

- Récupération / centralisation des actes authentiques et information aux assurances
- Collaboration avec l'appui de la Direction du Numérique pour la future application "Patrimoine immobilier de Nîmes Métropole" sur l'outil MyCarto avec la mise à jour des données par direction et par projet

2. Veilles foncières

- Veille foncière hebdomadaire du listing DIA de la Ville de Nîmes pour l'ensemble des directions
- 5 envois de notification pour opportunité foncière dont 2 pour le projet Porte Ouest à Nîmes et 3 pour les projets liés à la Prévention Inondation / Cadereaux / Direction de l'Eau à Nîmes (mise à jour des parcelles du périmètre sur la couche cartographique MyCarto) et 2 pour le projet Porte Sud
- 7 envois d'Appel à candidature Vigifoncier pour opportunité foncière dans le cadre des compensations environnementales
- 33 traitements de notification SAFER
- 20 instructions des Déclarations d'Intention d'Aliéner sur les Zones d'Activités Economiques Communautaires
- Collecte et suivi des DIA auprès de 5 communes du territoire de Nîmes Métropole pour l'observatoire immobilier

3. Recherche de documents d'urbanisme

- Recherche de documents d'urbanisme (permis de construire, DIA, permis d'aménager etc..) à la demande des directions sur le logiciel Droits De Cités
- Collecte des valeurs foncières pour 17 communes du territoire sur le site DVF / DataGouv.fr

4. Expertises foncières

- 13 demandes d'évaluation domaniale (Réactualisation de la grille tarifaire 2025, dossier Compensations, Dépôt La Rouvière, Notilia
- 3 consultations pour demande de Diagnostics Techniques Immobiliers
- Demandes de travaux Géomètre
- 20 demandes de renseignements / de copies de documents auprès du Service de la Publicité Foncière

Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_12-DE

SYNTHESE DES DOSSIERS PATRIMONIAUX EN "GESTION ACTIVE":

- 9, rue maison maternelle, Nîmes
- 8-10 rue cité Paul Giran, Nîmes
- 686, avenue du Dr Fleming, 1er étage Nîmes
- Aéroport NIMES-PROVENCE, Etat des lieux entrée/sortie, Nîmes
- Bail commercial 13 rue régale FONCIA, Nîmes
- Bail commercial 16 place Michel BULLY, Nîmes
- Bompard, COT HP 517, Nîmes
- Colisée (bail PETR, SCOT, parkings agglo)
- 5 Fermages, Redessan-Bezouce-Bouillargues
- Location Ancienne Gare de Marguerittes
- Location parcelle terrain à VDN pour mobilier modulaire bus, Nîmes
- Paloma, Némausa, (AOT)
- Pépinière d'entreprises Valdegour, baux dérogatoires, Nîmes
- SCI COURONNE suivi bail – lancement d'une procédure en recouvrement avec le service juridique
- VALLONGUE suivi baux, renouvellement et facturation
- ZI GREZAN (location à la SCI LAURION 106 rue le corbusier)
- 126 RUE DES SOPHORAS, COP, Nîmes
- AEROSUD, Saint Gilles
- LA POSTERLE DP856/854, COT entreprise travaux cadereaux, Nîmes
- Aérosud : convention SAFER, prêt à usage maraichers
- Maison Bouillargues
- Porte-Ouest : remise en gestion EPF (7 sites) :
  - Léone : valorisation des hangars + prêt à usage parcelle KR412 au SDIS, expulsion GDV
  - Ancien tri postal : prêt à usage SDIS
  - Richard diffusion : sécurisation site
  - SIMEG : expulsion GDV et sécurisation site
  - SCI PONDRES
  - 719 avenue Fleming : mise en location de deux bureaux
  - SCI TEMPERANCE : remise en gestion de 23 baux (emphytéotique, locatifs, commerciaux, affichage)
- Saint-Gilles : prêt à usage
- Marguerittes : 2 prêts à usage éco-paturage
- Ste-Anastasie : prêt à usage éco-paturage
- St-Gervasy : prêt à usage
- Forêt des enfants : sites Bois des noyers et Némausa
- ZI Grézan : 2 prêts à usage et 1 Mise à disposition
- Mas Larrier : 1 prêt à usage
- Fiches de remise en gestion de terrains nus pour entretien / OLD.

Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_12-DE

CYCLES DE L'EAU

1/ Objectifs & enjeux :

Chaque année, la publication du rapport d'activité est l'occasion pour la collectivité de faire le bilan des actions engagées et des projets à venir pour donner aux élus ainsi qu'aux agents, mais aussi aux habitants de l'Agglomération, une vue synthétique, exhaustive et transversale de la vie de notre institution.
Outil de dialogue avec toutes les parties prenantes, ce document permet de quantifier et qualifier l'intervention administrative dans les différentes politiques de l'Agglomération :

- Rendre compte des décisions et réalisations engagées par la collectivité et ses agents ;
- Faire comprendre le sens de l'activité tactique & opérationnelle ;
- Démontrer l'étendue des savoir-faire et des compétences des agents, et l'engagement quotidien au plus près de nos habitants.

2/ Opportunités :

Ce rapport est pour nous l'occasion de :

- Rappeler les chantiers menés dans le cadre des compétences de Nîmes Métropole,
- Faire un point sur leur état d'avancement,
- Mettre en évidence les principales réalisations et nouveautés,
- Valoriser les points forts et fiertés de notre activité en matière d'impact,
- Exposer les défis restant à relever,
- Mettre en place des chiffres et indicateurs-clés à suivre chaque année.

3/ Contexte et présentation

Présenter brièvement le périmètre d'intervention de la direction/service, ses missions principales et son rôle au sein des compétences de Nîmes Métropole.
La direction déléguée Cycles de l'eau et urbanisme assure les missions relevant des compétences communautaires relatives à l'eau, en investissement et en fonctionnement, à savoir :

- eau potable ;
- eaux usées (assainissement collectif et non collectif) ;
- eaux pluviales urbaines ;
- prévention des inondations.

En outre, elle instruit les actes d'urbanisme des communes qui en font la demande.

4/ Objectifs et impacts

- *Objectifs poursuivis en 2025*
  - *Impacts attendus ou constatés pour le territoire, les habitants / usagers, la collectivité*

Les objectifs sont constants :

- distribuer en permanence une eau potable à tous les abonnés du service public communautaire ;
- collecter et traiter toutes les eaux usées des abonnés du service public communautaire, afin de rejeter au milieu naturel une eau compatible avec le milieu naturel ;
- organiser l'évacuation des eaux de pluie dans les zones urbaines, au moyen de réseaux, fossés et bassins ;
- améliorer la protection des biens et personnes contre les inondations ;
- construire et renouveler les ouvrages nécessaires à ces missions.

Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_12-DE

5/ Principaux projets et actions

Pour chaque projet structurant :

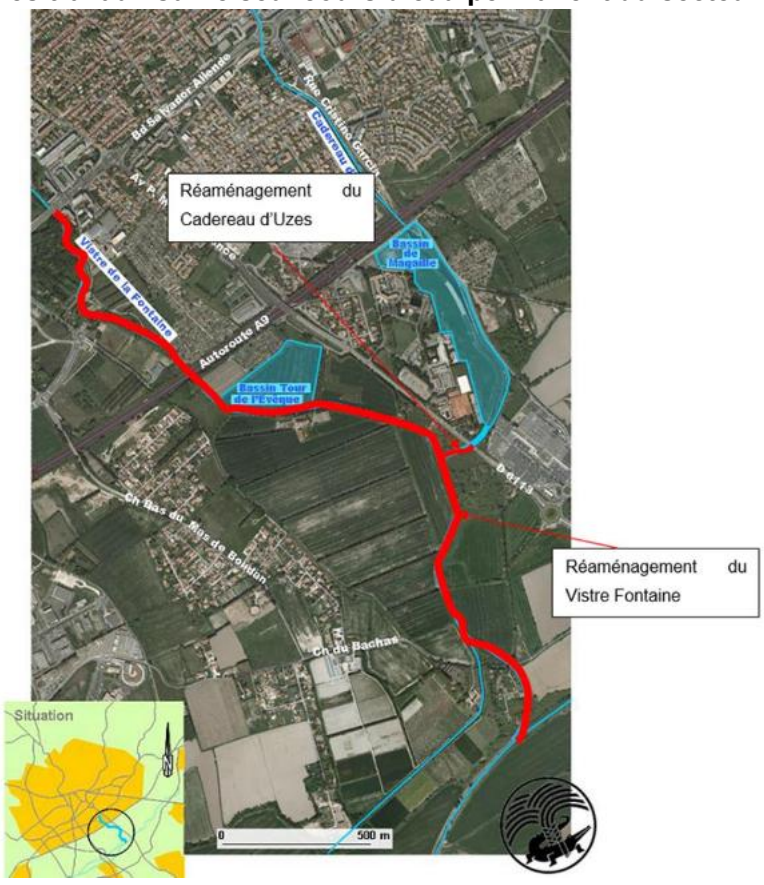
Nom du projet :

- *Description synthétique :*
- *État d'avancement en 2025 : (lancé / en cours / achevé)*
- *Résultats obtenus ou attendus :*

Bassin Tour de l'Evêque et restauration hydro-morphologique du Vistre de la Fontaine (Nîmes)

Dans le cadre du programme Cadereau, la limitation des inondations du cadereau d'Uzès-Limites-Vistre Fontaine à Nîmes nécessite la mise en œuvre de mesures compensatoires afin de ne pas aggraver la situation à l'aval de la commune de Nîmes.
Dans ce cadre, le programme prévoit l'aménagement d'un ouvrage de compensation hydraulique au niveau du secteur Tour de l'Evêque (bassin de 107 000 m^3) et la restructuration hydro-géomorphologique du Vistre de la Fontaine sur près de 3 km de cours d'eau entre le boulevard Allende et le chemin du Bachas.

Des travaux sur le seul cours d'eau permanent du secteur de Nîmes



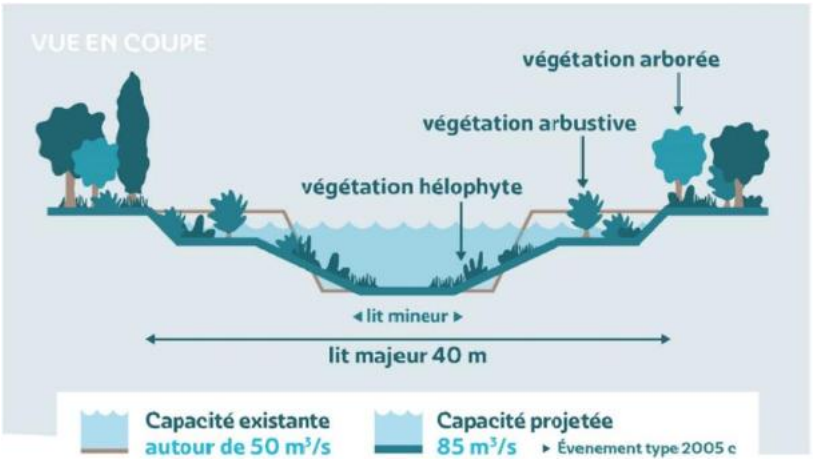
Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_12-DE

Un remodelage du Vistre de la Fontaine pour la prévention des inondations et l'attractivité écologique du site

Volet prévention des inondations

Le projet prévoit un élargissement du lit du Vistre jusqu'à 40m de large (contre 5 à 10 m actuellement).
La reconstruction d'un lit mineur / majeur du Vistre Fontaine permet de maintenir les écoulements dans le lit recalibré jusqu'à un débit de 85 m^3/s depuis la sortie du boulevard Salvador Allende jusqu'à l'aval de l'autoroute A9.



Volet restauration morphologique et attractivité écologique

Les principaux aménagements de ce volet peuvent être synthétisés de la manière suivante :

- création d'un lit de basses eaux (étiage) de faible profondeur permettant le maintien d'une hauteur d'eau suffisante favorable aux cistudes (tortues), amphibiens, odonates (en particulier libellules) et castor d'Europe notamment ;
- création de niveaux intermédiaires dans la berge (risbermes) de hauteur variable au-dessus du lit d'étiage. Ces risbermes seront favorables à l'implantation d'hélophytes diversifiés (plantes semi-aquatiques) et présenteront des zones de faibles courants ce qui est propice notamment à l'agrion de mercure (typologie spécifique de libellule) ;
- réalisation de berges en pentes douces, favorables à la faune (amphibiens, cistude, castor…) avec mise en œuvre de génie écologique et de plantations arbustives arborées en haut de berge pour la diversification écologique ;
- création d'un méandrage pour tout le lit recalibré ou, a minima, pour le lit d'étiage si l'emprise foncière ne le permet pas, favorable notamment au martin-pêcheur (nidification en berge) ;
- création d'un bras mort, favorable aux amphibiens, odonates, martin-pêcheur, castor d'Europe et à la cistude notamment. Cet aménagement est réalisé en aval du bassin de la Tour de l'Evêque, dans l'ancien lit du Vistre fontaine en amont de la confluence avec le cadereau d'Uzès.

Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_12-DE

Le bassin Tour de l'Évêque : un ouvrage de compensation pour ne pas aggraver les inondations à l'aval de Nîmes

Ce bassin écrêteur de crue d'une surface de 5,2 ha a pour objectif une protection pour un événement de type 8 septembre 2005. L'objectif cible est d'écrêter le débit du Vistre de la Fontaine de 85 m^3/s à 57 m^3/s en aval de ce bassin de compensation.

Ce débit de 57 m^3/s correspond au débit modélisé en aval des cadereaux d'Uzès et Vistre Fontaine avant aménagements de ces derniers en zone urbaine et ouverture des transparences hydrauliques sous les infrastructures routières (autoroute A9 et route d'Arles).

Avancement

Fin 2023, le bassin de la Tour de l'Évêque a été achevé et assure, depuis, son rôle de compensation hydraulique.

Fin 2024, l'aménagement du Vistre de la Fontaine a été finalisé. Les terrassements ont été achevés à l'été 2024 et les plantations ont été mises en œuvre à l'automne.

A l'été 2025, les 12 000 m^3 de terres polluées excavées dans la plaine du Vistre ont été évacuées en filières agréées, marquant la fin des travaux.

Le site, y compris les mesures écologiques, a été mis en gestion dans le cadre d'une délégation de maîtrise d'ouvrage, auprès de l'EPTB Vistre Vistrenque (dépenses 2025 : 31 k€ TTC).





Coût d'opération et de travaux

Montant global d'opération : environ 5,6 M€ TTC dont 4,8 M€ TTC de travaux (y compris gestion des terres polluées).

Co-financement PAPI 3 Vistre :

État : 50% - Région Occitanie : 10% - Département du Gard : 10% - Nîmes Métropole : 30%
En 2025, les dépenses pour cette opération se sont élevées à 0,95 M€ TTC.

Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_12-DE

Aménagements du cadereau d'Uzès en zone urbaine dense (Nîmes)

Protéger la zone urbaine de Nîmes après 20 ans d'aménagements du cadereau d'Uzès
Ce programme de travaux vise à limiter l'importance des inondations et leur fréquence pour environ 34 000 habitants et 12 000 emplois situés sur la commune de Nîmes soit environ 1/3 des enjeux de la capitale gardoise. Cette exposition au risque inondation a été dramatiquement mise en évidence lors de l'événement du 3 octobre 1988 (9 morts et environ 1 milliards d'€2020 de dégâts).

Ainsi, dans le cadre des PAPI I et II (2007-2021), le cadereau d'Uzès à Nîmes a été fortement aménagé avec la restructuration des écoulements dans la partie aval (plaine du Vistre) et la partie sud de la zone urbaine dense (ZUD) – rues Reinach, Bergson, Talabot et Ferrier.

L'objectif est de multiplier par 10 la capacité d'écoulement du cadereau sous la Ville pour passer de 8 à 80 m^3/s. Ce débit correspond à l'objectif-cible du programme Cadereau soit un événement pluvieux similaire à l'évènement du 8 septembre 2005 (centré par bassin versant).

Depuis 2008, environ 1,5 km de cours d'eau a été réaménagé, principalement en ouvrage souterrain, pour un coût d'investissement de plus de 37 M€ HT.

Nota : à titre de comparaison, dans ce même secteur, le débit de crue estimé pour l'événement de 1988 était de 240 m^3/s. ce débit est illustré par la photo ci-après



Débordements des cadereaux d'Uzès et Limites le 03 octobre 1988

Rond-Point de la SERNAM

En 2025, l'entonnement du cadereau d'Uzès a été réalisé. Cela permet donc de solliciter pour moitié les ouvrages réalisés en zone urbaine dense et ainsi d'apporter un premier niveau de protection. L'objectif définitif, correspondant à la capacité des ouvrages créés en zone urbaine, sera atteint après réalisation de l'entonnement du cadereau des Limites prévu en 2026-2027.

Création des ouvrages de transfert du cadereau d'Uzès en zone urbaine dense avec un tunnelier
L'illustration ci-après présente l'ensemble des ouvrages à réaliser dans le cadre du PAPI 3 Vistre pour atteindre l'objectif de protection des enjeux de la zone urbaine de Nîmes.

Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_12-DE

Il s'agit de créer deux tunnels et les ouvrages d'engouffrement à leur entrée pour les cadereaux d'Uzès (1 160m de long) et des Limites (1 375m de long).



Avancement à fin 2025 et prévisionnel de chantier

Durée des travaux : 4 ans dont **2,5 ans** pour l'opération en technique tunnelier avec une installation de chantier débutée en novembre 2023 (secteur confluence située vers la SERNAM – station-service Esso).

- terrassements du puits « Confluence » et terrassements du puits Van Dyck réalisés au 1er semestre 2024
- livraison du tunnelier en juin 2024 et inauguration début juillet 2024
- creusement du tunnel du cadereau d'Uzès réalisé (980m) entre fin juillet 2024 et fin janvier 2025
- création de l'entonnement du cadereau d'Uzès (rue Van Dyck) réalisé de mars à décembre 2025 (chenal béton de 3,3m de large sur 180m de long)
- création du puits de sortie au niveau du chemin de Russan (puits de sortie du tunnelier « Limites ») réalisé de février à août 2025
- creusement du tunnel « Limites » réalisé (1 260m) entre mi mars et fin septembre 2025
- travaux pour l'entonnement du cadereau des Limites prévus d'avril 2026 à mai 2027 (au niveau du square Guiu) (chenal béton de 2 à 3,3m de large sur 80m+ 35m de long)

Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_12-DE



Départ du creusement du tunnel du cadereau des Limites (mars2025)



Tunnel du cadereau d'Uzès achevé (février 2026)



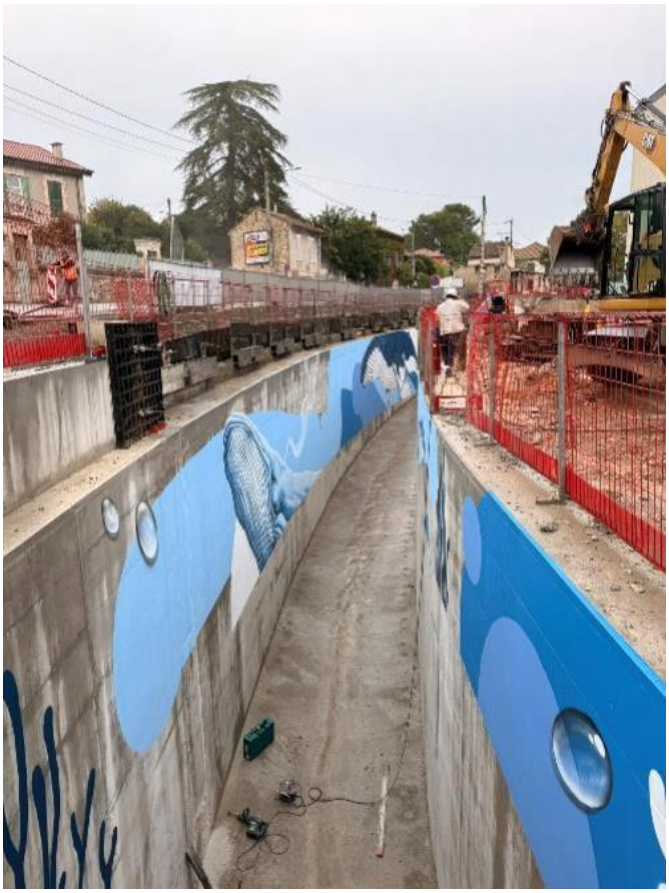
Début des travaux de l'entonnement du cadereau d'Uzès



Vue aérienne des travaux de l'entonnement du cadereau d'Uzès (été 2025)

Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_12-DE



Entonnement du cadereau d'Uzès en cours d'achèvement y compris fresque (décembre 2025)

Coût des travaux

- tunnels : 43,3 M€ HT
- entonnement cadereau d'Uzès : 4 M€ HT
- entonnement cadereau Limites : 3,7 M€ HT

Dépenses 2025 : 26,3 M€ HT dont 25,7 M€ de travaux

Coût global et cofinancements

Le coût d'opération global d'aménagement du cadereau d'Uzès en zone urbaine dans le cadre du PAPI 3 Vistre (incluant études, foncier et travaux) s'élève à 52,85 M€ HT dont 51,0 M€ HT de travaux.

Les études d'analyse multicritères ont permis d'estimer un délai de « retour sur investissements » de moins de 10 ans vu la réduction des impacts sur les enjeux concernés.

Le financement de cette opération est assuré selon la répartition suivante :

• 50%	• 8%	• 10%	• 2%	• 30%
MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE *Liberté Égalité Fraternité*	La Région Occitanie Pyrénées - Méditerranée	CONSEIL DÉPARTEMENTAL GARD	UNION EUROPÉENNE	nîmes métropole

Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_12-DE

Station de pompage Nîmes Ouest

Sécuriser l'alimentation en eau de 40 000 habitants et du CHU

La commune de Nîmes a construit au cours des années 1967/1968 une station de surpression, nommée surpression ZUP-Kennedy, pour alimenter en eau potable les quartiers situés au Nord-Ouest du centre-ville. Cette station a été submergée à deux reprises, en octobre 1988 par 2 mètres d'eau et en septembre 2005 par 40 cm d'eau, lors de fortes pluies.

Ouvrage stratégique dans l'organisation de la distribution de l'eau potable des quartiers Nord-Ouest de Nîmes, la station de surpression ZUP-Kennedy était composée de deux groupes de pompage qui alimentaient chacun un étage de pression défini en fonction de l'altimétrie des habitats à desservir (« étage haute pression » et «étage basse pression »), soit environ 40 000 habitants de Nîmes et des villages environnants, mais aussi le centre hospitalier universitaire de Nîmes et une clinique chirurgicale.

Son dimensionnement était devenu insuffisant pour répondre aux pics des demandes en eau, notamment sur le réseau « haute pression ».

Face à ce diagnostic, le schéma directeur d'alimentation en eau potable de Nîmes Métropole, dont la dernière mise à jour a été approuvée en avril 2019, prévoit dans son programme de travaux la mise en œuvre de l'opération « Maréchal Juin » qui vise à sécuriser et augmenter les performances de ces ouvrages en déplaçant la surpression ZUP-Kennedy sur un nouveau site situé avenue du Maréchal Juin à Nîmes.

L'opération répond également à l'objectif d'économiser la ressource en eau en réduisant d'une part les pertes d'eau dans les canalisations mais aussi d'autre part la consommation des abonnés. En effet les travaux vont permettre de baisser la pression dans les canalisations de distribution du secteur « haute pression » grâce à la création d'une station de surpression dédiée au seul quartier de Valdegour, le reste de la population pouvant être maintenant desservi avec une pression inférieure ; le débit au niveau des robinets sera alors légèrement inférieur ce qui devrait réduire la consommation d'eau des ménages notamment pour les usages type douches, lavages de dents, rinçages, etc.

Les travaux

Les travaux ont consisté en la construction d'une nouvelle station de pompage sur le site de Maréchal Juin ainsi que de 2 cuves de stockage d'eau (5 000 m3 au total) :

- dimensions du bâtiment : longueur 60 m, largeur 20 m, hauteur 16 m dont 4 m en sous-sol ; 3 000 m^3 de béton sont coulés pour la construction du bâtiment et des cuves ;
- habillage du bâtiment avec une résille métallique dessinée par le cabinet d'architecture C2A pour l'intégration de l'ouvrage ;
- enceinte de 242 pieux en béton (diamètre 800 mm profondeur 10 m) pour protéger l'aire de travaux et soutenir la RN 106 ;
- fondation du bâtiment et des cuves avec 97 pieux en béton (diamètre 820 mm profondeur 12 m) pour porter le poids des futurs réservoirs remplis d'eau ;
- cerclage des deux cuves de stockage d'eau avec 520 câbles métalliques de tension pour reprendre la poussée de l'eau sur les parois béton ;
- alimentation des deux étages de pression avec des groupes de pompage spécialement conçus sur mesure et fabriqués en France pour cette station (5 pompes du fabricant « Peme-Gourdin » avec pour chacune un débit unitaire de 535 m^3/h).

Les travaux consistaient également en la pose de canalisations :

- deux conduites en fonte de diamètre 600 mm (environ 1 300 ml chacune) pour se raccorder aux réseaux de distribution existants (entre l'avenue Maréchal Juin et l'avenue Kennedy, avec quatre traversées en microtunnelier pour passer sous les voies SNCF / Avenue Dayan et sous l'avenue Kennedy)
- une conduite d'alimentation de la station en acier revêtue béton de diamètre 800 mm depuis le Boulevard Allende jusqu'à l'avenue Maréchal Juin (environ 250 m)

Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_12-DE

- construction d'une station de surpression dédiée au quartier de Valdegour pour alimenter les tours et basculer le reste du réseau de distribution en desserte gravitaire, c'est-à-dire directement après un réservoir (sans pompage).
- réhabilitation de la chambre de robinets-vannes de la station ZUP-Kennedy et démolition du bâtiment de la station ZUP-Kennedy.

Coût d'opération et de travaux

Le budget de l'opération Maréchal Juin s'élève à **21.33 M € HT avec un financement de 6,45 M€**, au titre du plan de relance par une aide de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse.
Les coûts se répartissent de la manière suivante :

- station Maréchal Juin : 8,54 M€ HT
- station Valdegour : 0,25 M€ HT
- canalisations refoulement 2 DN 600 entre la station Maréchal Juin et la chambre de vannes ZUP Kennedy + adducteur DN 800 Boulevard Allende : 4,52 M€ HT
- franchissement voies SNCF : 2 DN 600 (microtunnelier) : 1,18 M€ HT
- franchissement avenue Kennedy (microtunnelier) y compris la création de la chambre de vanne enterrée : 2,24 M€ HT
- démolition station ZUP Kennedy + maisons : 0,46 M€ HT
- montant des études et prestations diverses (SNCF, ENEDIS, MOE SPS, acquisition foncière, etc...) : 4,14 M€ HT

Calendrier des travaux :
Les travaux de la station de pompage ont débuté en octobre 2021. La station de pompage a été mise en service en juin 2024. La destruction de l'ancienne station de pompage a été achevée le 14 octobre 2025.





Pompes qui alimentent l'étage de pression « Saut du Lièvre »



Chambre de vannes



Station de pompage « Zup Kennedy » en cours de démolition

Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_12-DE

Réservoir d'eau potable des Arnavès à Saint-Gilles

Sécuriser l'alimentation de la ressource en eau de la commune de Saint-Gilles en augmentant la capacité de stockage de la commune de 6 000 m^3.

Actuellement, c'est depuis le château d'eau existant que la commune de Saint-Gilles est alimentée en eau potable via 2 réservoirs :

- le Bas Service alimente environ 11 000 habitants. Cet ouvrage de 1 000 m^3 dispose d'un temps de stockage de 3h à 4h, ce qui signifie qu'en cas de problème d'alimentation du réservoir, 11 000 habitants de la commune seraient privés d'eau au bout de 3 à 4 heure ;
- le Haut Service alimente environ 3 000 habitants avec une capacité de 800 m^3.

Mise en œuvre : en plus des travaux de construction du nouveau réservoir, des travaux parallèles sont également mis en œuvre :

- relier les réservoirs entre eux : pose de 6,5 km de canalisations ;
- relever l'eau du réservoir « bas » vers le réservoir « haut » ;
- créer un 3ème forage (à Beaulieu qui puise dans la nappe Astienne) en plus des 2 existants (forage des Castagnottes qui puise l'eau dans les alluvions du Rhône, forage et puits du Mas Cambon qui puisent l'eau dans la nappe superficielle villafranchienne) pour alimenter en eau potable la totalité des réservoirs.

Coût d'opération et de travaux

Le budget de l'opération s'élève à 14,46 M€ HT, dont 3,3M€ subventionnés par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse.

Les coûts se répartissent de la manière suivante :

- création du réservoir : 3,57 M € HT
- canalisations adduction et refoulement : 5,99 M € HT
- création du forage de Beaulieu et raccordement sur le réseau : 0,76 M € HT
- montant des études et prestations diverses (SNCF, ENEDIS, MOE SPS, acquisition foncière, etc...) : 4,14 M € HT

Calendrier des travaux :

Les travaux de de pose des canalisations et de construction du réservoir ont débuté en octobre 2023. La mise en service du réservoir et fin des travaux prévues en février 2026.



Intérieur d'une des deux cuves : 3 000m3



Habillage architectural en pierre naturelle du Pont du Gard

Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_12-DE

Station de traitement des eaux usées de la Gardonnenque – 2e tranche

Remplacement des stations de traitement des eaux usées (STEU) obsolètes de Dions, La Calmette et Sainte-Anastasie
Conformément au schéma directeur d'assainissement, création d'une STEU intercommunale traitant les eaux usées de ces trois communes, pour faire face à leur développement, et garantir une qualité et une sécurité de traitement optimales.

Contexte et avancée du projet
Première phase de travaux (terminée)- Eaux usées de Dions et La Calmette
La première phase de travaux s'est achevée en 2018. Elle portait sur la construction de la première tranche de la STEU de la Gardonnenque (4 500 équivalent-habitants), ainsi que sur la réalisation des ouvrages et réseaux de transfert des eaux usées de Dions et La Calmette sur cette dernière.
La STEU de la Gardonnenque traitait jusqu'à présent les eaux usées de La Calmette et Dions.
Les anciennes STEU de Dions et La Calmette ont été déconstruites.

Deuxième phase de travaux (terminée) - Eaux usées de Sainte Anastasie :
Après obtention des autorisations administratives, la 2ème phase de travaux a été engagée à compter de 2022, pour permettre le traitement des eaux usées de Sainte Anastasie sur la STEU de la Gardonnenque, à savoir :

- 2ème tranche de la STEU de la Gardonnenque (+ 4 500 équivalents- habitants également), mise en service en 2025 ;
- 2ème tranche de la zone de rejet végétalisée (ZRV), mise en service en 2025 ;
- ouvrages de transfert et de gestion du temps de pluie des eaux usées de Sainte Anastasie.

L'ancienne station de traitement de Sainte-Anastasie a été déconstruite et les bassins de traitement réhabilités en bassins d'orage.

Montant du projet *(hors première tranche de la STEU de la Gardonnenque et transfert des eaux usées de Dions et La Calmette) :* 3 600 000 €TTC



Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_12-DE

Station intercommunale de traitement des eaux usées de Gajan

Suppression de la station de traitement des eaux usées (STEU) existante (communes de Gajan, Fons, Saint-Bauzély et Saint-Mamert-du-Gard). Création d'une STEU intercommunale traitant les eaux usées des quatre communes, pour faire face à leur développement, et garantir une qualité et une sécurité de traitement optimales.

Cette station a été dimensionnée pour répondre à un besoin de traitement estimé à 8 500 équivalents-habitants (EH) à l'horizon 2050. Elle s'inscrit de plus dans un **objectif de performance environnementale élevée.**

Avant 2017, la gestion du système d'assainissement était assurée par le syndicat des eaux usées de la Haute-Braune, la station ayant alors une capacité limitée à 3 000 EH. À la suite de l'intégration des quatre communes à Nîmes Métropole en 2017, la direction de l'Eau a mis en œuvre dès 2018 un ambitieux projet de renouvellement et de modernisation de la station, devenue sous-dimensionnée.

Ce projet, qui a mobilisé au total 4,6 millions d'euros HT, s'inscrit dans la politique de modernisation des équipements d'eau et d'assainissement menée par Nîmes Métropole, **au service de la qualité du service public et de la préservation de l'environnement.**
Ce projet a également bénéficié de plusieurs **soutiens financiers de la part de partenaires dont 1,2 million d'euros HT de l'agence de l'Eau RMC et de 0,75 million d'euros HT du conseil départemental du Gard.**

Conçue selon le procédé de traitement des eaux usées par boues activées, la nouvelle STEU comprend notamment les équipements suivants :

- deux bassins d'orage
- un système de prétraitement (dégrillage, dessablage, dégraissage)
- un traitement secondaire (bassins d'aération, zone anaérobie et clarificateur)
- et un traitement tertiaire par filtration
-

Elle dispose également d'une file de **traitement des boues**, avec valorisation de ces dernières en biogaz via la STEU de Nîmes.

Les **odeurs** sont de plus **traitées grâce à un procédé spécifique par charbon actif ;** tout comme le **bruit** avec notamment l'**isolation du local "surpresseur d'air".**
On notera également une **zone de rejet végétalisée** qui complète l'installation, permettant un retour maîtrisé de l'eau traitée à l'environnement et qui plus est favorable à la biodiversité.
Cette mise en service de la STEU de la Haute-Braune marque une étape importante dans la modernisation du réseau d'assainissement.

Planning de la réalisation :
Démarrage des travaux : Janvier 2024
Mise en service : juillet 2025

Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_12-DE



Plan de masse de la STEU de la Haute-Braune et de sa zone tampon





Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_12-DE

Station intercommunale de traitement des eaux usées de la Vaunage

Aujourd'hui, la collecte et le traitement des eaux usées des communes de la Vaunage s'organise autour de 2 systèmes d'assainissement collectif des eaux usées bien distincts :

- le système d'assainissement collectif dit « de la Vaunage » qui collecte et traite les eaux usées en provenance des communes de Clarensac, de Saint-Côme-et-Maruéjols, de Langlade et de Saint-Dionisy ;
- le système d'assainissement collectif de Caveirac qui collecte et traite les eaux usées en provenance de la commune de Caveirac.

Les réseaux de collecte des eaux usées de « la Vaunage » et de Caveirac présentent une sensibilité marquée aux intrusions d'eaux claires parasites, qu'elles soient permanentes ou liées aux épisodes pluvieux. Par temps de pluie, les débits acheminés vers les stations d'épuration dépassent largement leurs capacités nominales de traitement. Par ailleurs, ces installations fonctionnent à un niveau proche de leur capacité maximale en matière de charges polluantes.
Aussi, le projet de construction d'une nouvelle station intercommunale de traitement des eaux usées de la Vaunage d'une capacité de 22 000 EH poursuit les objectifs suivants :

- remplacer les 2 sites de traitement existants (Caveirac et Clarensac) qui sont insuffisants en capacité hydraulique comme en charges polluantes ;
- répondre aux évolutions démographiques et au développement de nouvelles activités économiques et industrielles attendus à l'horizon 2060.

Choix de la filière de traitement :
Le procédé de traitement des eaux usées retenu sera celui par boues activées avec aération prolongée, la nouvelle STEU comprendra notamment les équipements suivants :

- deux bassins d'orage (un sur chaque site de traitement actuel) ;
- un système de prétraitement (dégrillage, dessablage, dégraissage) ;
- un traitement secondaire (bassins d'aération, zone anaérobie et clarificateur) ;
- et un traitement tertiaire par filtration.

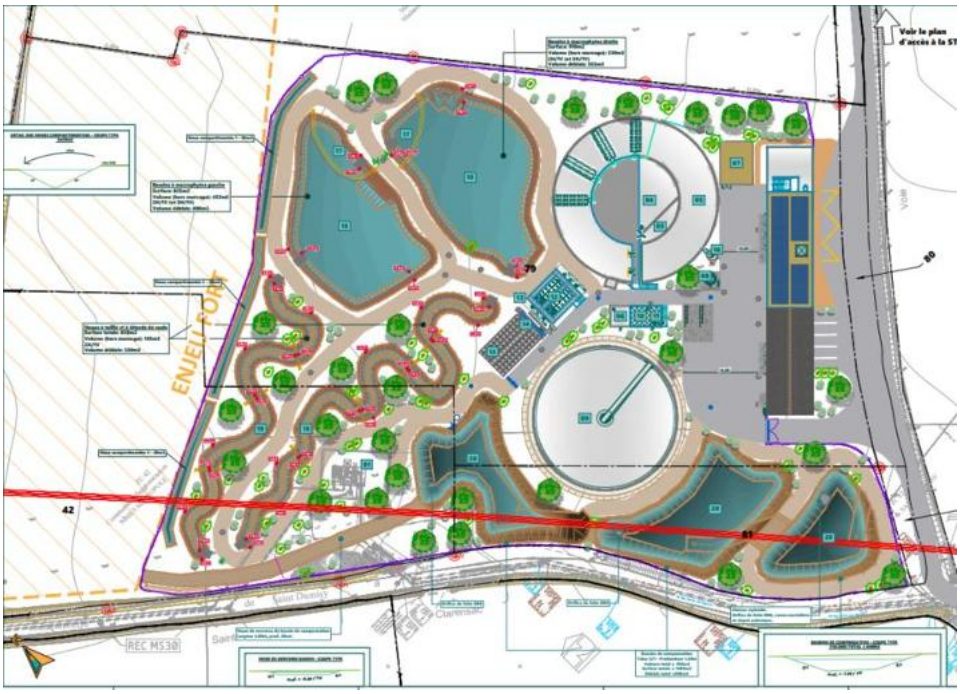
Elle disposera également d'une file de **traitement des boues**, avec valorisation de ces dernières en biogaz via la STEU de Nîmes.
Tous les postes de traitement générant des **odeurs** seront confinés à l'intérieur dans les bâtiments. Les odeurs seront **traitées grâce à un procédé spécifique composé** de deux tours de lavage chimique (une tour acide et une tour basique).
Il est également prévu la réalisation d'une **zone de rejet végétalisée** qui complétera l'installation, permettant un retour maîtrisé de l'eau traitée à l'environnement et qui plus est favorable à la biodiversité.

Coût et calendrier :

Le projet est estimé à un montant de 11 millions d'euros HT.
Les études avant-projet et projet se sont achevées en 2025. Les études réglementaires visant à obtenir les autorisations préfectorales seront déposées d'ici la fin du 1er semestre 2026.
En parallèle, il est prévu de travailler sur le dossier de consultation des entreprises et le permis de construire de la station en 2026.
Le démarrage des travaux est envisagé courant 2027.

Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_12-DE



Plan de masse de la STEU de la Vaunage

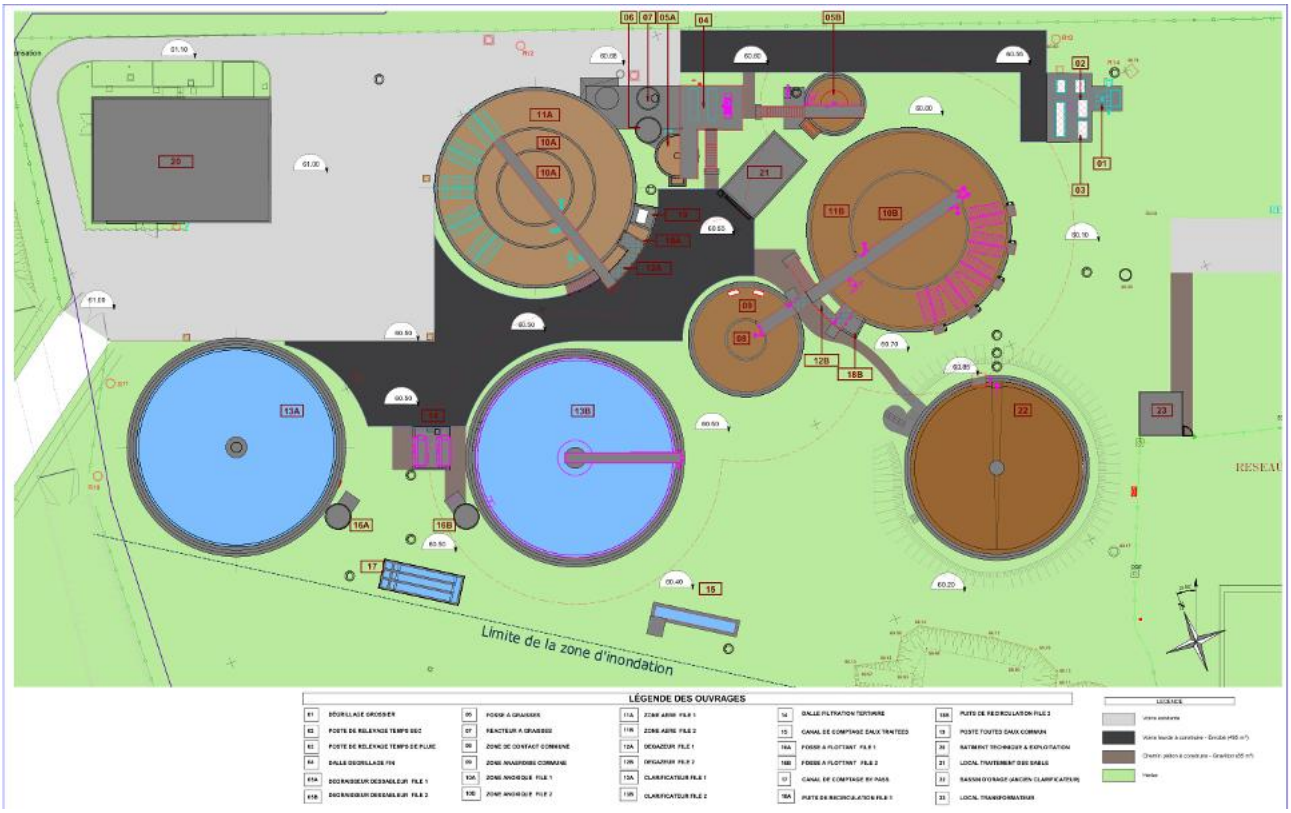
Station de traitement des eaux usées de Garons – tranche 2

L'opération vise un triple objectif :

- renforcement de la capacité de traitement pour la porter à 14 500 EH (contre 7 000 EH actuellement) ;
- mise en œuvre d'un traitement poussé de l'azote et du phosphore ;
- mise en place d'un bassin d'orage (réhabilitation du clarificateur de l'ancienne station).

Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_12-DE



La consultation et l'attribution du marché de travaux ont été menées en 2025.
Le titulaire du marché de travaux est le groupement SOURCE / 4M MEREU BTP pour un montant de travaux de 3 300 000 € HT.
Les travaux commenceront en 2026 pour une durée de 18 mois.

Accompagnement du NPNRU

Le nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) issu de la Loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine a institué les contrats de ville, un nouveau cadre pour la politique de la ville, et a redéfini les territoires concernés par la géographie prioritaire.

Le 15 décembre 2014, sur proposition de l'agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) et par arrêté du 29 avril 2015, les quartiers nîmois de Pissevin-Valdegour, du Chemin Bas d'Avignon-Clos d'Orville et du Mas de Mingue ont été désignés d'intérêt national pour bénéficier du NPNRU de 2014 à 2024

Dans ce cadre dès avril 2015, les groupements de maîtrise d'œuvre urbaine (MARGUERIT, DUMETIER Design et TEKHNE) ont été missionnés par la Ville de Nîmes pour effectuer les études pré-opérationnelles de renouvellement urbain de ces trois quartiers et de proposer des plans guides permettant de définir finement et de manière concertée les projets urbains à échéance 2025. La stabilisation des trois plans guides a permis de préciser les opérations inscrites dans la Convention NPNRU 2020-2024 qui a été approuvé par la délibération n°2021-01-028 au Conseil Communautaire de Nîmes Métropole le 8 février 2021.

En ce sens, Nîmes Métropole porteur de projet et pilote de la convention NPNRU, a programmé en tant que maître d'ouvrage d'intervenir sur les études, les acquisitions foncières, et les travaux sur les ouvrages hydrauliques, ainsi que sur les réseaux humides des quartiers de Pissevin/Valdegour à Nîmes.

Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_12-DE

Ainsi Nîmes Métropole intervient régulièrement depuis 2022 au côté de la Ville de Nîmes pour mener à bien l'ensemble des opérations prévues à la convention NPNRU et réparties en plusieurs secteurs opérationnels.



Vue d'ensemble en 3D

Montant opération

La participation financière de Nîmes Métropole sur ce projet d'envergure est répartie en deux volets. Un volet orienté sur les infrastructures neuves nécessaires à l'aménagement urbain et un volet dédié aux travaux d'opportunité sur les réseaux en place de Nîmes Métropole. Les montants sont détaillés dans le tableau ci-dessous :

Convention « NPNRU – RH - Hydraulique »	*- Coût objectif global de 15 512 898 € HT porté à **16 191 891 HT** par l'avenant 1 prévu au CC de septembre 2025, entièrement pris en charge par la CA Nîmes Métropole, réparti ainsi :* *○ **Chemin de l'Eau :** 12 731 117 € HT (participation en TTC : 15 093 341 €)* *○ **Réseaux Humides** : 2 781 781 € HT qui va être portée à **3 460 774,00 € HT** par l'avenant 1 (soit une augmentation de 678 992 € HT) (participation en HT - cumul EP-EU-AEP incluant les secteurs sous concession SPL Agate).*
Convention « Travaux d'opportunité »	*- Coût objectif global de **4 330 000 € HT,** soit **5 196 000 € TTC** entièrement pris en charge par la Communauté d'Agglomération de Nîmes Métropole, réparti ainsi :* *○ **Eau potable (AEP) :** 1 564 000 € HT* *○ **Eaux usées (EU) :** 2 475 000 € HT* *- **Eaux pluviales de surface (EP) :** 291 000 € HT.*

Échéancier de réalisation

À ce jour les secteurs opérationnels ne sont pas au même niveau d'avancement (certains étant en phase travaux alors que d'autres étant au stade des études).
Néanmoins, une partie des dévoiements des réseaux est en cours ou terminée. Leur avancement est tributaire de celui des aménagements de surface.
Les travaux sur le chemin de l'eau (secteur Dayan ou Poètes) devraient débuter en janvier 2026.
L'échéance finale a été repoussée en 2030.

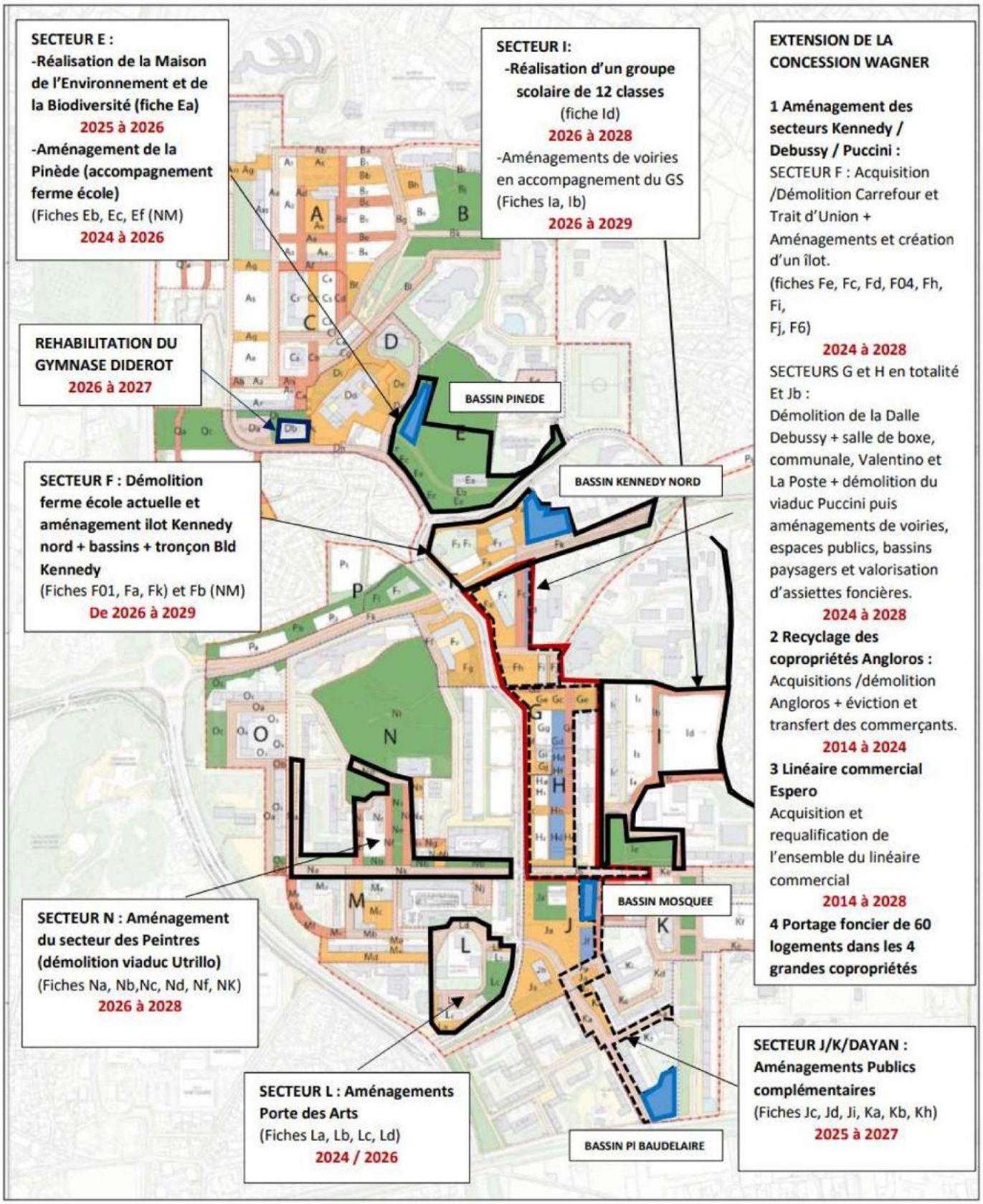
Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_12-DE

Repérage : cartographie des secteurs et vues 3D

Cartographie des secteurs (mis à jour par VdN fin 2024)

*<u>Nota</u> : Concession « Wagner » correspond aux secteurs pilotés par **SPL Agate***



Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_12-DE

Renouvellements et extensions de réseaux (eau potable, eaux usées, eaux pluviales)

Le maintien en bon état de l'important patrimoine de Nîmes Métropole (1750 km de canalisations d'eau potable, 1160km d'eaux usées et 650 km d'eaux pluviales) en matière de canalisations et d'accessoires de manœuvre nécessite des opérations de renouvellement régulières. À ces opérations s'ajoutent les opérations d'interconnections communales indispensables à la sécurisation de l'alimentation en eau potable, en lien direct avec les problématiques de réchauffement climatique et de raréfaction de la ressource, ainsi que les extensions et/ou renforcement de réseaux imposés par le développement urbain et la densification en lien avec la réduction de la consommation d'espaces non encore imperméabilisés.

Au bilan pour l'exercice 2025, ces travaux représentent :

- 6,8 M€ TTC en eau potable ;
- 3 M€ TTC en eaux usées ;

Enfin, des extensions et modifications de réseaux d'eaux pluviales (dévoiements, renouvellements et extensions rendus nécessaires par les aménagements de la voirie, busage de fossés, etc.) sont également entreprises annuellement pour optimiser la gestion des eaux pluviales en zone U et AU des PLU.
Ces opérations représentent près de 1 M€ TTC d'investissement pour l'année 2025.

Au global ce sont environ 10,8 M€ TTC qui ont été investi sur l'exercice 2025 par le service public.

Quelques exemples de travaux sont présentés ci-dessous dans les pages qui suivent.



Nîmes _ Voie Urbaine Sud
Création de deux amorces sur un adducteur d'eau potable diamètre 600 mm (200 k€ TTC)
Raccordement « Est » au réseau existant



Comps
Lotissement de la Treille
Renouvellement par tubage du réseau d'eau potable diamètre 1000 mm (900 k€ TTC)
Raccordement DN 1000 Fonte en traversée de la départementale D102

Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_12-DE



Sécurisation en eau potable de la commune de Saint-Chaptes
Extension sur 4.500 mètres du réseau d'eau potable diamètre 150 mm en Fonte (1.630 k€ TTC)
Pose en encorbellement pour le franchissement du Gardon

6/ Le service aux usagers

La relation usager et la communication

L'outil EFFICY, déployé en 2024, permet d'assurer un suivi de la relation usagers. Ainsi, pour l'année 2025, 336 dossiers ont été pris en charge et suivis avec en moyenne 4,79 actions par dossier (mails / courriers / échanges téléphoniques avec les usagers, visites terrain, analyses cartographiques, dialogue avec les intervenants, suivi des travaux, ...).

Ces dossiers sont majoritairement des signalements de désordres sur nos réseaux, mais aussi des réclamations des consommateurs, des questions de foncier / servitudes, des questions sur la possibilité de desservir en eau et/ou en assainissement des parcelles, …

Ce nombre doit être complété par 339 autres signalements de débordements d'eaux usées ou de fuites d'eau potable qui sont transmis directement au concessionnaire.

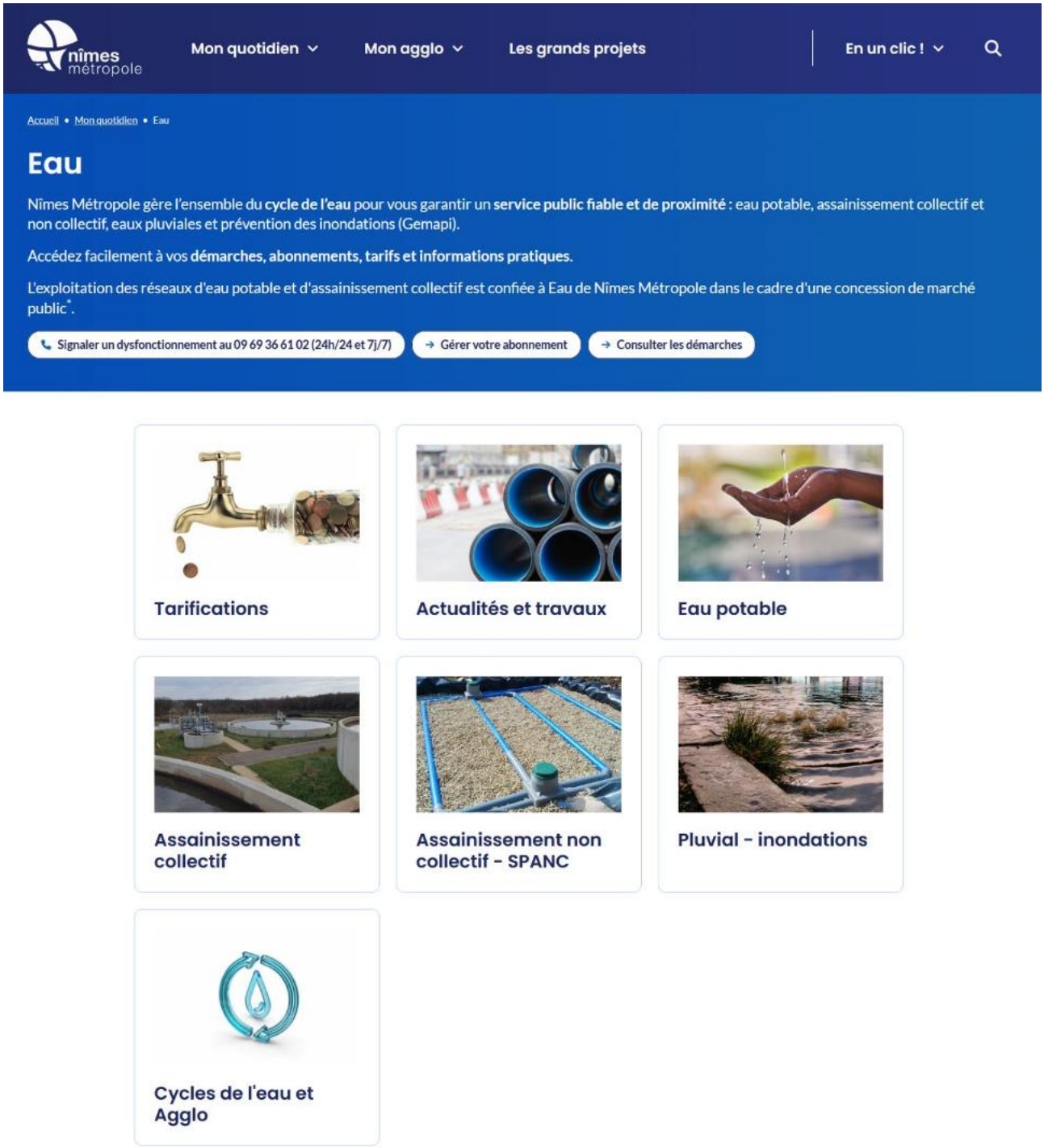
En 2025, la présence du service a été assurée à 28 conseils de quartiers de Nîmes (ainsi qu'à une dizaine de tours de secteur avec les élus).

En 2025, l'amélioration du site Internet de l'agglomération s'est poursuivie pour les rubriques « Cycles de l'eau » et « Urbanisme - Droit des sols »

Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_12-DE

Exemple de page du site :



Préservation de la ressource en eau

Nîmes Métropole s'engage pour préserver et valoriser ses ressources en eau, particulièrement vulnérables aux pollutions diffuses, d'origine agricole et/ou industrielle avec les nouvelles recherches de paramètres physicochimiques que sont les pesticides et les Pfas.

Dans ce cadre, Nîmes Métropole a développé une stratégie foncière, par l'acquisition de parcelles dans les périmètres de protection des captages et par remise en bail à clauses environnementales de celles-ci à des agriculteurs aux pratiques agricoles plus vertueuses. Ainsi en 2025, **4,09 ha supplémentaires** ont été acquis sur un total de 47,21 ha acquis depuis une dizaine d'années.

Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_12-DE

Parallèlement, Nîmes Métropole lance et réalise des études pour améliorer la connaissance de la ressource en eau, notamment en 2025 :

- étude hydrogéologique visant à mieux connaitre l'origine de l'eau des captages prioritaires de la Fontaine (Générac) et de Mas Cambon (Saint-Gilles) et améliorant les connaissances générales sur tout le secteur ;
- poursuite des procédures de régularisation des captages de Lédenon (Tombe, Fesc, Pazac) avec déroulé de l'enquête publique du 22/09 au 22/10/2025.

Enfin, Nîmes Métropole continue son action de réduction de la pression sur les nappes : en 2025, l'objectif de réduction des prélèvements pour l'alimentation de sa population est de– 0,7 % soit près de 130 000 m^3 en moins par rapport à 2024.

L'exploitation des ouvrages d'eau potable

En 2025, le service public de l'eau assure le suivi technique et contractuel du service constitué de :

- 1 736 km de réseau d'eau potable,
- 28 sites de production d'eau,
- 59sites de stockage (réservoirs et châteaux d'eau)
- 48 sites de surpression d'eau.

ainsi que le contrôle du concessionnaire Eau de Nîmes Métropole.

L'exploitation des ouvrages d'assainissement

En 2025, le service public de l'assainissement assure le suivi technique et contractuel du service constitué de :

- 27 stations de traitement des eaux usées,
- 1 157 km de réseau d'eaux usées,
- 119 postes de relevage,

ainsi que le contrôle du concessionnaire Eau de Nîmes Métropole, sur les points suivants :

- suivi des normes de rejet des 27 stations ;
- suivi de la production de boues ;
- suivi de la production de biogaz au niveau de la station de Nîmes ;
- suivi des déversoirs d'orage soumis à autosurveillance réglementaire ;
- mise à jour des 9 cahiers de vie des stations dont la capaité de traitement est inférieure à 2 000 EH ;
- curage du réseau d'assainissement (172 000 mètres) ;
- suivi du curage des 162 PR (réseaux + entrée des stations) ;
- suivi des industriels avec 43 visites d'établissements et délivrance de 9arrêtés d'autorisation de déversement, de 7 attestations de droit au raccordement et 3 attestations d'absence de rejet.

Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_12-DE

L'exploitation des ouvrages d'eaux pluviales

L'entretien du réseau enterré des eaux pluviales consiste en un nettoyage par curage des réseaux et des ouvrages d'engouffrement (grilles, avaloirs) pour un montant total en 2025 de 1 186 527 € TTC :

	Réalisé 2025	
	Toutes communes Hors Nîmes	**Nîmes**
Réseaux	20 652 mètres	35 302 mètres
Bouches avaloirs - grilles et autres ouvrages d'engouffrement	4 731 unités	23 448 unités

Le service a également entretenu des fossés et des bassins de rétention des eaux pluviales situés en zone U et AU des PLU pour 8 communes de l'agglomération, représentant en 2025 un linéaire de 23 580 mètres et une surface faucardée de 193 405 m², pour un montant total de 72 646 € TTC
En complément, plusieurs communes au nombre de 32 ont souhaité conserver cet entretien, ainsi, l'agglomération rembourse la prestation d'un passage annuel pôur un montant de 231 990 € TTC
Enfin, le service diligente quelques travaux d'entretien et de réparation sur le réseau pluvial. En 2025, 127 opérations ayant pour objet le rescellement de grilles et de tampons, de réparation d'avaloirs effondrés, de renouvellement à neuf de caniveaux grilles, de sécurisation des bassins de rétention par mise en place de signalétique, portails et clôtures ... pour un montant total de 278 708€ TTC.

L'exploitation des ouvrages de protection contre les inondations

Les ouvrages de protection contre les inondation sont constitués de 25 bassins, 5 aménagements hydrauliques, 1 système d'endiguement et d'environ 34 km de linéaires de cadereaux aménagés.

L'entretien de ces ouvrages consiste en une intervention programmmée annuellement de fauchage et de débrousaillage de la végétation et de nettoyage des embâcles. Des interventions ponctuelles (enlèvement de déchets, encombrants, flottants, etc..) sont également réalisées pour garantir le bon fonctionnement des ouvrages.

En 2025, dans le cadre de l'intervention annuelle, une surface d'environ 1 000 000 m^2 a été entretenue pour un montant total de 302 000 € TTC. Les interventions ponctuelles ont représenté un montant de 71 000 € TTC pour l'année 2025 qui n'a pas été impactée par des événements pluvieux majeurs.

La surveillance réglementaire et l'exploitation de ces ouvrages au titre de la sécurité publique sont réalisées par un bureau d'étude agréé qui assure également le suivi en temps de crue ou d'événements particuliers. Pour l'année 2024, le coût de ces prestations a atteint 140 070 € TTC.

La production de biométhane

Depuis avril 2022, la station de traitement des eaux usées de Nîmes possède une unité de méthanisation des boues, permettant de produire du biogaz constitué à 64% de biométhane.

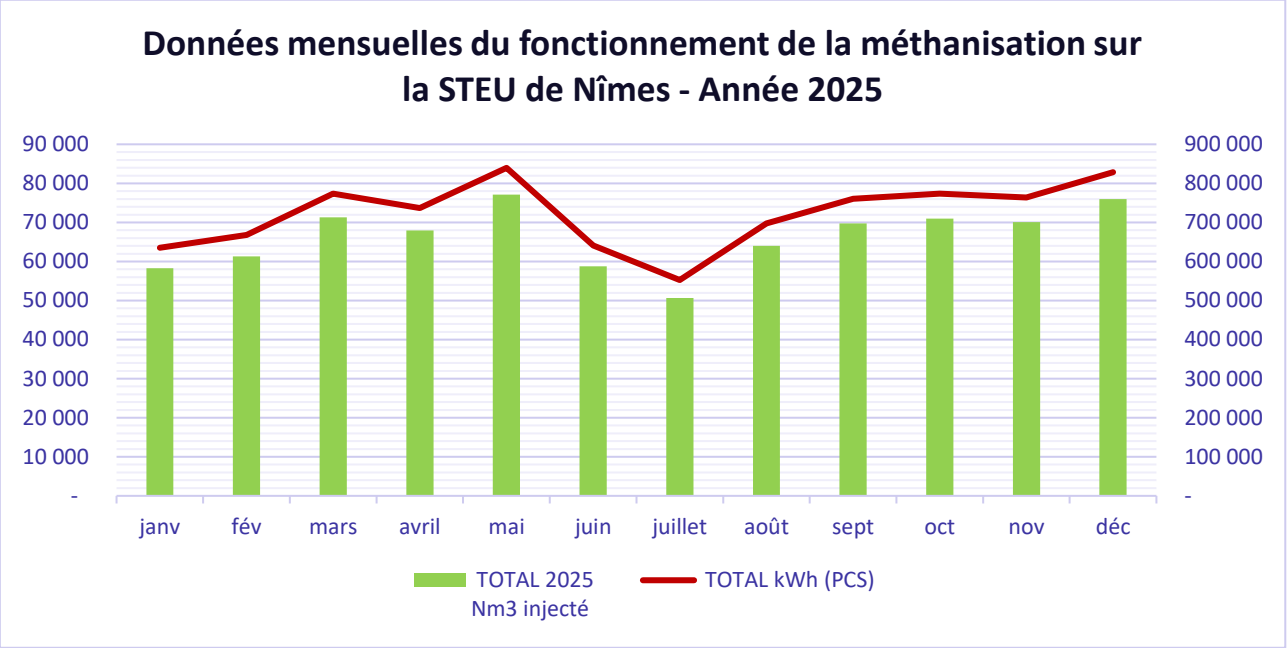
Ce biométhane est ensuite injecté dans le réseau de transport de GrDF et acheté par un fournisseur ENGIE au tarif réglementé. La recette de 1 427 323 € est encaissée par Nîmes Métropole et constitue la 2ème recette du budget annexe de l'assainissement.

Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_12-DE

L'énergie produite en 2025 représente 8 671 MWh PCS et permet d'alimenter près de 1 000 foyers en gaz vert/

Outre la réduction du volumes de boues à traiter d'environ 20% induite par leur méthanisation, la production de biométhane permet à la station de traitement des eaux usées d'être neutre éngergétiquement.



Le service public d'assainissement non collectif

Le SPANC a été créé en 2006 et constitue l'autorité compétence en matière d'assainissement non collectif sur les 39 communes de Nîmes Métropole. C'est un service géré en régie, aidé ponctuellement par un prestataire.

Après la phase de diagnostics de l'existant réalisée jusqu'en 2012, la première phase de contrôle de bon fonctionnement a été menée de 2012 à 2022. Le second cycle de 10 ans est en cours depuis septembre 2022, avec l'appui du logiciel Ypresia.

En 2025, l'activité peut être synthétisée comme suit :

- Parc de 11 581 installations d'assainissement non collectif, ce qui représente le mode de traitement des eaux usées d'environ 12% des habitants du territoire ;
- 1 530 contrôles ont été réalisés dont
    - 1 236 au titre du contrôle périodique de bon fonctionnement ;
    - 219 dans le cadre de vente immobilière ;
    - 75 dans le cadre de diagnostic initial (installation jamais contrôlée jusqu'à lors).
- La baisse de l'activité immobilière se poursuit en 2025 avec comme conséquence, une activité du SPANC ralentie :
    - 174 dossiers de demande d'avis en conception ;
    - 164 chantiers de travaux.

Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_12-DE

L'appui au demandeurs d'autorisation de construire

Un conseil sur les thématiques de l'eau est apporté aux usagers, aux professionnels dans le cadre des demandes d'actes d'urbanisme (permis de construire, aménagements, branchements sur réseaux publics d'eau potable/eaux usées/eaux pluviales, conformité assainissement, réception des ouvrages d'opérations d'ensemble…).

Au travers des différentes missions et dans le cadre de l'application des textes en vigueur du code de l'urbanisme, de la santé publique mais aussi du règlement sanitaire départemental, le service est chargé du contrôle du bon fonctionnement des réseaux publics mais aussi des rejets au milieu naturel conforme.

Enfin, ce service est en charge du recouvrement de la participation pour le financement de l'assainissement collectif (notée PFAC). Cette participation permet de financer les investissements nécessaires au bon fonctionnement des réseaux et constitue la seconde recette du budget annexe de l'assainissement.

Quelques chiffres pour 2025 :

- 1 756 actes d'urbanisme instruits par la direction Eau où des avis en matière d'eau potable, d'eaux usées ainsi que d'eaux pluviales ont pu être donnés ;
- 380 demandes de branchements aux réseaux publics traitées. Sur ces deux missions, notre rôle est d'informer les usagers concernant leur desserte possible par les réseaux publics, en leur permettant d'être serein concernant leurs projets, leurs acquisitions.
- 3 268 000 € de recette en assainissement suite au recouvrement de la participation pour le financement de l'assainissement collectif PFAC ;
- 590 certificats de contrôle des installations privatives d'eaux usées. Ces visites de contrôle permettent un meilleur fonctionnement en partie interne ainsi qu'en domaine public, écartant une éventuelle pollution ou un risque vis à vis de la salubrité pour garantir un rejet au milieu naturel conforme.
- Par exemple, cette année encore, dans le cadre de programme voiries communaux, et suite à des travaux de mise en séparatif réalisés par la direction Cycles de l'Eau, après la mise en service des réseaux neufs, le service Aménagements et Urbanisme s'assure d'informer les usagers de la mise en service et du bon fonctionnement des réseaux neufs.

7/ Appui aux Communes Membres en matière d'urbanisme

Suite à l'approbation de la loi ALUR et la fin de la mise à disposition gratuite des services de l'Etat en matière d'autorisations d'urbanisme auprès des communes appartenant à un EPCI de plus de 10 000 habitants, le service "Application du Droit des Sols" de Nîmes Métropole est créé en 2015.

Depuis 10 ans, son fonctionnement est défini dans une convention de mise à disposition, signée entre l'agglomération et ses communes membres, ces dernières gardant la compétence « urbanisme ».

Le service :

- instruit l'ensemble des autorisations du droit des sols (à l'exception des déclarations préalables de travaux et des certificats d'urbanisme informatifs), pour 24 communes autour de la ville centre, principalement en version dématérialisée,
- conseille les communes sur des points particuliers du droit de l'urbanisme, et sur des projets prévisionnels à enjeux,
- rapporte les dossiers auprès de la Sous-Commission Départementale d'Accessibilité dans le cadre de l'instruction permis de construire « ERP »,
- assiste les communes en cas de précontentieux.

Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_12-DE

En 2025, le service composé de 3 instructeurs, une assistante et un chef de service a instruit **638 actes d'urbanisme**. Ce nombre est en baisse constante depuis 2021, en raison d'une baisse d'activité du secteur du BTP causée d'une part par l'inflation des coûts des matériaux de construction et d'autre part, du fait de la hausse spectaculaire du taux de crédit immobilier.

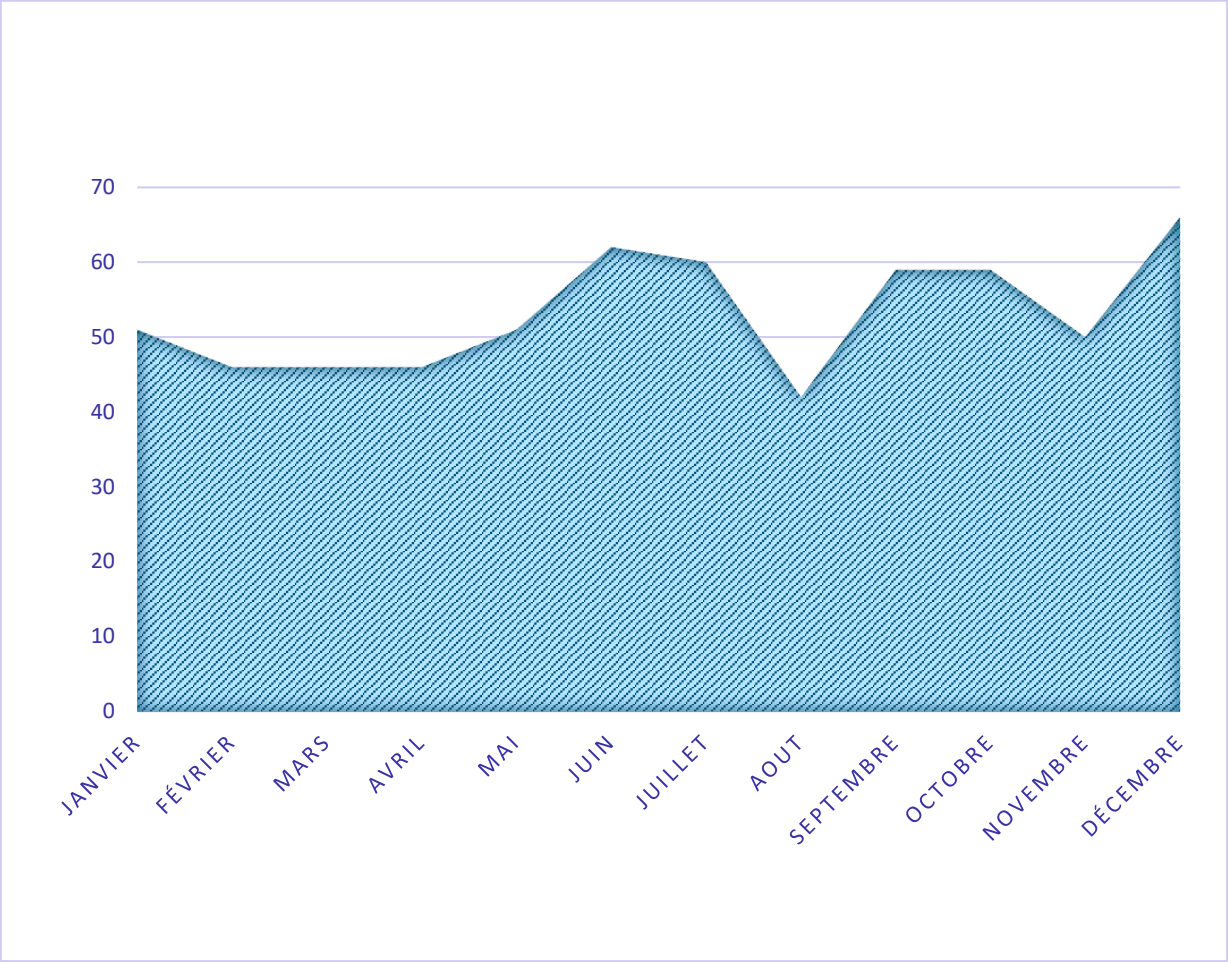
Le fait marquant de l'année 2025 est la migration de l'outil de gestion DDC vers un outil plus moderne et ergonomique OPEN ADS, permettant de faire le lien avec Plat'AU pour les procédures dématérialisées.
Le tableau ci-dessous récapitule l'ensemble des projets d'actes d'urbanisme délivrés par le service :

COMMUNE	Cu b	DP Lotissement	PC PA Modificatif	PC maison indiv et modifs	PD	Transfert	AT	Total 2025
BERNIS	3	3	14	16	0	2	1	39
BEZOUCE	0	3	6	6	0	1	0	16
BOUILLARGUES	0	0	3	4	0	0	0	7
CABRIERES	2	3	6	9	0	0	0	20
CAISSARGUES	2	2	9	8	0	1	0	22
CAVEIRAC	0	7	11	25	0	0	0	43
CLARENSAC	2	4	2	17	0	3	0	28
GARONS	3	3	12	25	0	3	0	46
GENERAC	0	0	1	0	0	0	0	1
LA CALMETTE	1	2	11	16	0	0	0	30
LANGLADE	1	9	10	24	0	0	0	44
LEDENON	1	2	7	12	2	0	0	24
MANDUEL	2	2	9	21	0	0	0	34
MILHAUD	3	3	6	16	1	6	0	35
MOULEZAN	0	0	1	8	0	0	0	9
POULX	1	15	8	41	2	4	0	71
REDESSAN	0	4	9	18	0	2	0	33
RODILHAN	0	0	1	7	0	0	0	8
SAINTE-ANASTASIE	0	0	1	8	0	1	0	10
SAINT-CHAPTES	0	2	4	27	1	1	0	35
SAINT-COME	0	1	2	5	0	0	0	8
SAINT-DIONISY	0	0	3	5	0	0	0	8
SAINT-GERVASY	5	1	11	40	1	0	0	58
SERNHAC	0	1	1	7	0	0	0	9

Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_12-DE

Nombre d'actes pris en charge / mois en 2025



	Total actes
2025	**638**

2024	*609*
2023	*714*
2022	*829*
2021	*994*

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_12-DE

8/ Chiffres clés et indicateurs

- *Indicateurs d'activité (volumes, fréquentation, production, etc.)*
- *Éléments RH :*
  - *Effectifs mobilisés*
  - *Évolution notable (si pertinente)*

9/ Budgets

- *Fonctionnement 2025 et Investissement 2025*

CHIFFRES BP 2025 VOTES	INVESTISSEMENT (dépenses)	FONCTIONNEMENT (dépenses)
ASSAINISSEMENT	20 688 182€	14 883 844€
EAU POTABLE	18 525 573€	14 486 440€
GRAND CYCLE de l'EAU	47 638 876€	14 179 180€
SPANC	13 000€	309 600€

10/ Fiertés collectives de l'année

Mettre en avant les réussites marquantes, les innovations, les résultats significatifs ou les reconnaissances obtenues en 2025.

2025 a vu l'aboutissement de nombre de projets avec notamment la mise en service de plusieurs ouvrages majeurs :

- réservoir d'eau potable de St Geniès de Malgoirès ;
- station de pompage d'eau potable de Maréchal Juin à Nîmes ;
- station intercommunale de traitement des eaux usées de la Haute Braune à Gajan ;
- conduites de transport et postes de refoulements des eaux usées de Langlade et St Dionisy ;
- cadereaux d'Uzès (Van Dick et des Limites) par tunnelier.

Parallèlement, 2025 a nécessité la mise à jour de 25% des zonages d'assainissement en accompagnement des modifications de PLU communaux.

Enfin, 2025 a permis de nettes avancées des travaux nécessaires à la sécurisation en eau des communes de La Gardonnenque, ce qui permettra de finaliser le secours de toutes ces communes début 2026 avec le raccordement de Sauzet et Saint-Chaptes avec le réseau acheminant l'eau depuis le champ captant de Comps.

11/ Nouveautés et faits marquants

- *Nouveaux projets*
- *Nouvelles méthodes de travail*
- *Évolutions organisationnelles ou partenariales*

Le fait le plus marquant de 2025 est l'aménagement de deux branches du cadereau d'Uzès (Limites et Van Dick) avec la technique du tunnelier sur environ 2 km. Cette technique inhabituellement utilisée pour ce type d'ouvrage, réalisée dans des conditions techniques complexes, a permis un gain de temps et une forte réduction des impacts sur l'environnement.

Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_12-DE

12/ Partenaires principaux

Lister les partenaires ayant contribué aux actions menées.

De très nombreux partenaires sont intervenus sur l'ensemble des projets et il est impossible de tous les citer ici.

Au-delà de tous les partenaires techniques (entreprises de travaux publics, maîtres d'œuvre, coordonnateur sécurité et protection de la santé, géotechniciens, contrôleurs techniques, géomètres, etc.), il convient de citer nos partenaires financiers :

- Europe ;
- État ;
- Région Occitanie ;
- Département du Gard ;
- Agence de l'eau Rhône Méditerranée et Corse.

Par ailleurs, toutes ces opérations nécessitent l'intervention de nos exploitants, et plus particulièrement d'Eau de Nîmes Métropole pour l'eau potable et les eaux usées.

13/ Calendrier et perspectives

- Actions prévues à court terme
- Perspectives 2026

Les différents programmes de travaux s'inscrivent dans des schémas directeurs (eau potable et eaux usées) ou programme d'aménagement et de prévention des inondations (PAPI). Ils sont transcrits dans une programmation pluriannuelle d'investissement (PPI).

Parmi les gros ouvrages à venir, citons :

- la finalisation du raccordement de Milhaud sur la STEU de Nîmes ;
- la 2e tranche de la STEU de Garons ;
- la STEU du Buffalon ;
- la STEU de la Vaunage ;
- le renouvellement partiel de l'adducteur DN800 d'eau potable datant de 1872 (rue Porte d'Alès et rue Pierre Semard à Nîmes) ;
- l'entonnement du cadereau des Limites à Nîmes ;
- l'aménagement du cadereau sous l'arche SNCF au bas de l'avenue Carnot à Nîmes ;
- les modifications des réseaux humides en accompagnement du programme NPNRU Valdegour-Pissevin.

Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_12-DE

MUTUALISATION

1/ Contexte

La mise en commun de certains services constitue une méthode d'organisation administrative efficace, pensée pour rester flexible, facilement ajustable et économiquement avantageuse.

Ce dispositif doit évoluer en continu afin de répondre aux besoins changeants des collectivités : redéfinition du champ des services partagés, adaptation des modes de fonctionnement, ajustement des structures de pilotage, etc.

Il nécessite également une réévaluation régulière de ses règles internes pour garantir sa performance et maintenir un niveau d'expertise élevé tout en maîtrisant les coûts.

Si la mutualisation contribue à la maîtrise des dépenses publiques, elle représente aussi un levier d'amélioration du fonctionnement interne des services et un moyen de renforcer la qualité des prestations rendues au niveau local.

Nîmes Métropole s'est engagée dans ce processus dès 2006 en mutualisant plusieurs services fonctionnels.

À partir de 2010, l'EPCI a porté des services communs avec les communes volontaires de son territoire, qu'il s'agisse de missions de support ou d'actions opérationnelles.

L'établissement a également élargi son offre mutualisée à ses propres structures, notamment PALOMA, via la direction des projets et du développement (DPD) ou encore la plateforme administrative.

D'autres formes de mutualisation existent au sein de l'intercommunalité, telles que la mise à disposition partielle de services — par exemple pour l'instruction des autorisations du droit des sols (ADS) — ou encore la création du Service unifié d'Aménagement Numérique (SAN) en 2019, en partenariat avec la Communauté de communes Beaucaire Terre d'Argence.

2/ Périmètres mutualisés / adhérents au 31/12/2025

Service / Direction	Missions	Nombre de collectivités adhérentes
ADS	Instructions pour le compte des communes des actes suivants : Certificats d'urbanisme opérationnels (Cub) Déclaration Préalable lotissement et autres divisions foncières (DPA) Permis de Construire maison individuelle, et modificatifs (PCMI) Permis de construire autres que MI, et modificatifs (PC) Permis de Démolir (PD) Permis d'Aménager, et modificatifs (PA) Transfert (Tr) Rapport "Accessibilité" en cas de PC ERP Prorogations Annulations avant / après décision Précontentieux sur dossiers traités par le service Conseil sur projet à enjeu	23

Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_12-DE

CIUVP	Information en temps réel des autorités locales Protection des bâtiments publics et de leurs abords Aide à la résolution d'enquêtes judiciaires Gestion des catastrophes naturelles et des risques majeurs Gestion du trafic routier et de l'espace public	24
DN	Brique Conseil et Assistance (socle obligatoire) + adhésion à la carte et selon des prérequis techniques, à une ou plusieurs briques du catalogue de services infrastructures et métiers : Accès Internet Très Haut Débit et messagerie collaborative, Hébergement dans le Cloud et Réseaux, Vidéoprotection, Médiathèques, Bureautique, Accompagnement à la mise en œuvre des Ecoles Numériques, Télécoms, Démat	36 au socle obligatoire
GECKO - SAN	Exploitation et commercialisation des réseaux de communications électroniques à une échelle géographique plus efficiente	2
PLATEFORME ADMINISTRATIVE	Expertise et conseil juridique assortis de solutions opérationnelles et de procédures adaptées aux besoins de la commune à l'origine de la saisine, notamment en marchés publics et de façon générale sur l'ensemble des actes émis par les communes	36
CEP Conseiller en Energie Partagé	*Réalisation du bilan énergétique du patrimoine communal Réalisation de campagne de thermographie des bâtiments* *Réalisation d'un pré-diagnostic énergétique sur les sites les plus énergivores* *Accompagnement de la commune en tant qu'AMO sur les projets en lien avec le métier du CEP*	36
D.P.D.	Informe et conseille le responsable de traitement de la collectivité ou le sous-traitant, ainsi que les agents sur les obligations qui leur incombent en matière de protection des données. Diffuse une culture « Informatiques et Libertés » au sein de la collectivité	22
POLE FISCALITE	Fiscalisation des piscines non déclarées et constructions attenantes Détection d'anomalies dans le calcul des valeurs locatives Suivi des permis de construire et des achèvements de travaux	20
POLE MEDECINE DU TRAVAIL	Assurer la surveillance médicale des agents Formuler des avis et/ou émettre des propositions lors de l'affectation de l'agent à son poste de travail, au regard de sa santé. Formation sécurité	14

Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_12-DE

CENTRALE D'ACHATS MERCATURA	Achat (passation des marchés publics de travaux, fournitures et services courants répondant à des besoins identiques)	16
	Activités d'achats auxiliaires (fourniture d'une assistance à la passation des marchés via des sessions de formation, préparation et gestion des procédures de passation de marchés publics ou contrats de concession > 90 000 € HT répondant à un besoin spécifique à une commune)	
NIMES-METROPOLE VILLE DE NIMES	Direction d'appui administratif, juridique et financier Archives, Médecine professionnelle, hygiène, sécurité, conditions de travail, Achats, approvisionnements, Commande publique, Reprographie, Recherche de financements, Service juridique, assurances Pole acheminement courrier	2

3/ Règle financière de partage des frais de fonctionnement des services mutualisés selon le mode de mutualisation

Les frais de fonctionnement à répartir entre les parties prenantes comprennent essentiellement la masse salariale des agents, des frais annexes forfaitaires liés à l'utilisation des bureaux, les frais de maintenance de fonctionnement des logiciels et matériels mis en commun par la DN ainsi que le coût TTC de renouvellement des biens nécessaires au fonctionnement du service mutualisé, lissé annuellement pendant toute la durée de vie comptable des biens.

- Services communs : la répartition des charges de fonctionnement est établie selon le critère unique du compte administratif (sections fonctionnement et investissement), critère qui témoigne de l'activité réelle de l'institution et constitue un indicateur fiable du niveau d'utilisation des services. Les sommes dues sont imputées directement sur l'Attribution de Compensation (AC) de l'année suivante.
- Service mise à disposition partielle ADS : remboursement des frais de fonctionnement par la commune adhérente suite à l'émission d'un titre de recettes établi sur la base d'un coût unitaire de fonctionnement de service, multiplié par le nombre d'unités de fonctionnement constatés pour chaque commune.
- Service unifié SAN : remboursement des frais de fonctionnement par la CCBTA suite à l'émission d'un titre de recettes établi sur la base d'une clé de répartition des frais de fonctionnement en fonction du nombre d'habitants de chacun des EPCI.

Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_12-DE

NUMERIQUE

1/ Contexte et présentation

La Direction Numérique pilote et exploite :

- Les infrastructures réseaux, systèmes, sécurité et stockage ;
- Les services numériques mutualisés (messagerie, téléphonie, hébergement, maintenance) ;
- Le réseau public de fibre optique GECKO et les infrastructures LoRa / IoT ;
- Les logiciels métiers et applications transverses des directions ;
- Les outils de modernisation (dématérialisation, workflows, intranet, portails usagers) ;
- Les dispositifs de vidéoprotection (stockage, réseau, supervision).

Elle assure la continuité du service public numérique pour Nîmes Métropole, la Ville de Nîmes et les communes mutualisées, tout en soutenant les politiques territoriales (sécurité, mobilité, énergie, urbanisme, aménagement numérique…).

2/ Principaux projets et actions

2.1 / Système, infrastructure, réseau et cybersécurité :

La cybersécurité a été renforcée avec notamment la mise en œuvre d'une surveillance HNO via une société externe spécialisée et une meilleure capacité de détection et de traitement des incidents.
Les réseaux ont été sécurisés et réorganisés pour limiter les risques de propagation d'attaques (déploiement en cours jusqu'en 2026), avec des outils centralisés pour en améliorer la gestion.
La couverture Wifi a été étendue et modernisée, tandis que les outils internes ont été renouvelés pour mieux gérer les postes, les logiciels, les terminaux mobiles et le cycle de vie des comptes utilisateurs.
Enfin, l'infrastructure a évolué vers un modèle plus moderne et robuste dit « conteneurisé », améliorant la continuité de service et facilitant le déploiement de nouveaux projets, notamment liés aux données et aux objets connectés.
Résultats : plus de 100 attaques et incidents de cybersécurité traités, ainsi qu'une infrastructure et des réseaux plus performants scalables et résilients.

2.2 / Mutualisation

La mutualisation des communes reste un enjeu très fort sur 2025 avec de nombreux projets menés. La mutualisation des services numériques avec les communes s'est fortement développée en 2025 à travers plusieurs dispositifs.

La Direction Numérique assure un accès internet sécurisé et performant pour 33 communes via une fibre dédiée, garantissant une continuité de service et une supervision permanente, notamment pour les écoles et bâtiments publics.

Un service mutualisé de messagerie collaborative sécurisée est déployé dans 33 communes, avec intégration progressive de nouvelles collectivités, permettant d'harmoniser les pratiques et de simplifier la gestion.

L'hébergement des données et des applications est assuré au niveau communautaire pour 31 communes, avec des infrastructures dimensionnées et sécurisées. Cette mutualisation permet de centraliser les données et de mieux maîtriser leur sécurité.

La Direction Numérique accompagne également 20 communes pour la maintenance de leur système informatique, avec un support unifié, améliorant la continuité de service.

Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_12-DE

Le dispositif de vidéoprotection mutualisé s'étend désormais à 25 communes et plus de 1 400 caméras, contribuant au renforcement de la sécurité publique à l'échelle intercommunale.

Le réseau des médiathèques mutualisées continue de s'élargir (11 établissements), avec un accès en ligne au catalogue, facilitant l'accès à la culture.

Enfin, la téléphonie sur IP est déployée dans 31 communes, avec de nouvelles migrations en 2025, permettant d'améliorer la qualité de service, de réduire les coûts et de simplifier la gestion.

Résultats : une mutualisation renforcée, permettant d'améliorer la qualité de service, la sécurité et la maîtrise des coûts pour les communes.

2.3 / Le réseau Gecko et la compétence Aménagement Numérique du Territoire

La CANM exerce la compétence d'aménagement numérique du territoire à travers le réseau public de fibre optique Gecko, qui permet de raccorder les mairies, les écoles, les entreprises et de soutenir l'ensemble des services mutualisés.

En 2025, l'action s'est concentrée sur la fiabilisation et la sécurisation du réseau existant, avec des relevés de terrain pour améliorer la connaissance du patrimoine et des interventions pour sécuriser les infrastructures.

Le réseau Gecko a poursuivi son extension avec :

- 7 km de fibre supplémentaires,
- Le raccordement fibre optique de :
    - Plus de 100 caméras de vidéoprotection,
    - 13 sites communaux (dont 4 écoles),
    - 125 entreprises au très haut débit,
- Ainsi que de nouvelles communes (ex : Saint-Geniès-de-Malgoirès, Gajan, Sauzet).

Des extensions liées aux transports (BHNS) et à certains territoires ont également permis d'ajouter une quinzaine de kilomètres supplémentaires et de nouveaux services.

En parallèle, la collectivité a développé le réseau LoRaWAN (réseau bas débit pour objets connectés), intégré à Gecko :

- Extension de 14 à 27 passerelles,
- Préparation d'un projet structurant de télérelève de 102 000 compteurs d'eau d'ici 2028,
- Déploiement de premiers capteurs (température, humidité, qualité de l'air, énergie…).

Ce réseau IoT est accessible aux communes, aux services communautaires et aux entreprises pour développer de nouveaux usages.

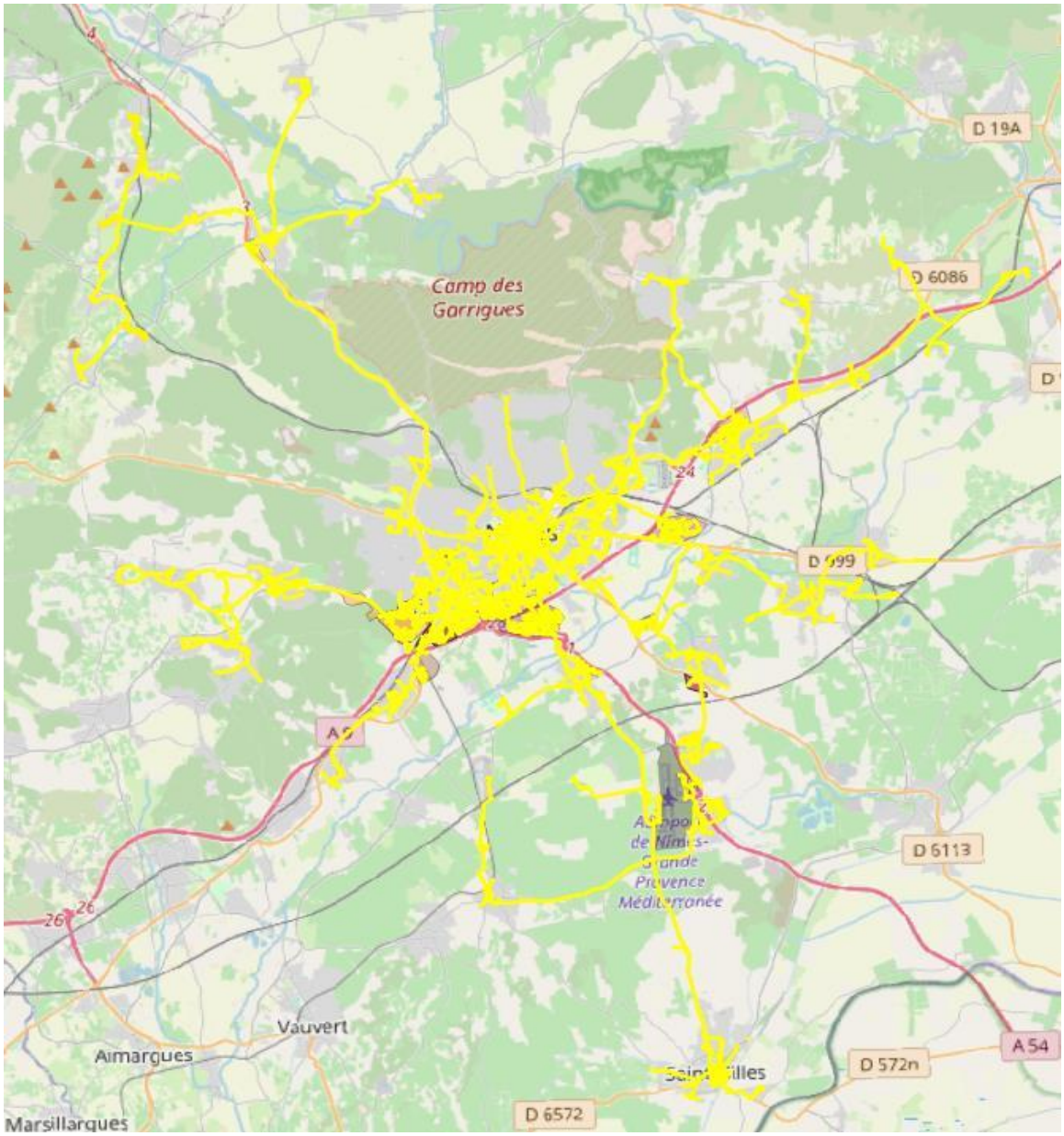
Le choix de gérer en interne les réseaux Gecko et LoRaWAN permet à la collectivité de maîtriser les coûts, la qualité de service et la sécurité, tout en renforçant l'attractivité du territoire.

Résultats : cette nouvelle offre de service bas débit renforce la compétence d'aménagement numérique du territoire et permet aux communes mutualisées, aux délégataires et aux entreprises de développer des usages IoT, faisant de Nîmes Métropole un territoire toujours plus connecté, durable et intelligent.

Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_12-DE

Le choix d'être propriétaire et d'opérer ce réseau en interne, dans la continuité de l'offre Gecko, permet une maîtrise totale des coûts, de la qualité de service, de la sécurisation de l'infrastructure et de sa capacité d'évolution.



Cartographie du maillage GECKO

Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_12-DE

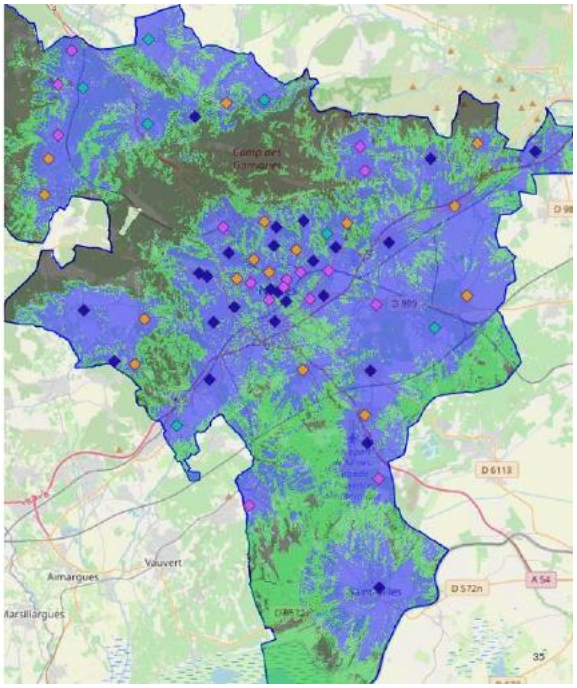
Cartographie du réseau Lora après extension envisagée dans le cadre de l'étude :

Réseau LoRaWAN avec 64 passerelles

Ce réseau de 64 passerelles couvre 99.5% des compteurs en SF11. Au-delà de l'objectif initial de 99%.

Couverture	Taux
≥ SF7	79.2 %
≥ SF8	89.7 %
≥ SF9	95.9 %
≥ SF10	98.3 %
≥ SF11	99.5 %
≥ SF12	99.8 %
Non couvert	0.2 %





2.4/ VidéoProtection

En 2025, la Direction Numérique a engagé une modernisation complète du système de vidéoprotection, qui compte désormais 1 523 caméras, appuyées par une infrastructure dédiée (serveurs, stockage et réseau).

Les actions ont consisté à remplacer les équipements obsolètes, moderniser les infrastructures réseau et améliorer les performances (fibre, serveurs, stockage), afin de garantir un système plus fiable et durable.

Parallèlement, des mesures ont été mises en place pour renforcer la sécurité et le cadre d'utilisation : protection des images (filigrane), encadrement des accès aux vidéos et amélioration des conditions d'exploitation pour les communes.

Résultats : une infrastructure de vidéoprotection modernisée, plus performante, plus sécurisée et adaptée aux besoins du territoire capable de gérer non seulement les aspects sécuritaires mais aussi les nouveaux usages dits de « vidéosurveillance intelligente (VSI) ».

2.5/ Logiciels et services métiers

La Direction Numérique pilote et maintient un portefeuille d'environ 300 logiciels métiers, utilisés quotidiennement par l'ensemble des directions de Nîmes Métropole et de la Ville de Nîmes.
Ce périmètre couvre un large éventail de besoins opérationnels : finances, RH, urbanisme, mobilité, eau, habitat, culture, systèmes documentaires, services techniques, relation usagers, etc.

Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_12-DE

Au-delà du maintien en condition opérationnelle (mise à jour, correctifs, supervision, gestion des droits, continuité de service), la DN assure également :

- Le suivi et la gestion des marchés publics numériques
- La relation avec les éditeurs,
- L'intégration et l'évolution des solutions,
- Et surtout un accompagnement quotidien des directions dans leurs projets de modernisation, via l'action des chefs de projets numériques.

Résultats : plusieurs projets structurants ont été engagés ou déployés, par exemple:

- 32 sessions de formations effectuées auprès des agents pour l'accompagnement aux logiciels principaux
- Outils innovants pour le service Assemblées (transcription automatique par IA),
- Refonte progressive du SIG (cartographie, données territoriales),
- Déploiement d'OpenADS en urbanisme (450 dossiers/mois, 70 % en ligne),
- Plateforme de participation citoyenne : Idées Citoyennes
- Acquisition, mise en œuvre et formation de smart publik, contrôle des satellites
- …

2.6/ Centre de services support et dotations

Le centre de services assure le support quotidien des agents (informatique, téléphonie fixe et mobile, impression) et gère un parc de 460 postes, 844 lignes fixes, 295 terminaux mobiles et 35 équipements d'impression pour Nîmes Métropole.

Résultats : (hors VDN et communes)

- 1 534 demandes traitées sur l'année (environ 6 par jour), dont plus de 220 interventions sur site
- Renouvellement complet du parc de copieurs
- Renforcement de la sécurité avec le déploiement de la double authentification (MFA) et accompagnement des agents
- Modernisation du parc informatique avec 15 % des postes renouvelés (71 équipements)

  En résumé : une activité de support soutenue, associée à des actions concrètes de modernisation et de sécurisation.

3 / Eléments RH

3.1 / Effectifs mobilisés en 2025 :

42 agents sur 2025
3 postes vacants

3.2 / Evolutions notables

Le départ du directeur centre de service opération ; qui comprenait la partie Système et réseaux, vidéosurveillance, cybersécurité, et centre de service) et Gecko ; a conduit à une réorganisation de la direction numérique avec un passage en CST le 15 décembre 2025.

Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_12-DE

4 / Budgets

Budget Principal DN Nîmes Métropole :

BUDGET PRINCIPAL 2025 SERIVCE 2320

Budget	Sens	Section	Chapitre	Article	Données Somme de Mt Voté CP	Somme de Mt Mandaté (Budg)
00 - Budget Princi	D	F	011 - Charges à caractère général	60632	38 000,00	35 926,74
				6064	65,00	0,00
				6068	1 935,00	1 743,60
				611	44 599,50	41 828,40
				61358	5 500,00	3 280,78
				61558	1 000,00	162,05
				6156	1 132 360,50	870 306,17
				617	30 220,00	30 217,84
				6183	34 000,00	28 651,57
				6184	1 600,00	1 290,00
				6188	15 413,00	6 322,52
				6262	183 000,00	95 580,35
				627	87,00	86,04
				6281	26 600,00	9 541,00
				628721	159 000,00	139 058,00
			Total 011 - Charges à caractère général		**1 673 380,00**	**1 263 995,06**
			65 - Autres charges de gestion courante	65818	157 700,00	156 960,43
			Total 65 - Autres charges de gestion courante		**157 700,00**	**156 960,43**
		Total F			1 831 080,00	1 420 955,49
		I	20 - Immobilisations incorporelles	2031	175 968,00	0,00
				2051	1 325 135,34	928 160,18
			Total 20 - Immobilisations incorporelles		**1 501 103,34**	**928 160,18**
			21 - Immobilisations corporelles	21538	5 600,00	583,62
				21838	550 750,71	364 166,14
				2185	22 272,80	20 155,18
			Total 21 - Immobilisations corporelles		**578 623,51**	**384 904,94**
		Total I			2 079 726,85	1 313 065,12
	Total D				**3 910 806,85**	**2 734 020,61**
	R	F	70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	7078	30 000,00	25 429,20
				70848	0,00	940,95
			Total 70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses		**30 000,00**	**26 370,15**
			75 - Autres produits de gestion courante	755	0,00	5 800,00
				75888	0,00	584,08
			Total 75 - Autres produits de gestion courante		**0,00**	**6 384,08**
		Total F			30 000,00	32 754,23
	Total R				**30 000,00**	**32 754,23**
Total 00 - Budget Principal					**3 940 806,85**	**2 766 774,84**

Budget Annexe Gecko :

BUDGET GECKO 2025

Sens	Secti	Chapit	Article	Données Somme de Mt Voté BP CP	Somme de Mt Voté BS CP	Somme de Mt Voté DMS CP	Somme de Mt Virement CP	Somme de Mt Voté CP
D	F			2 631 500,00	4 921 877,65	20 000,00	0,00	7 573 377,65
	I			2 686 053,00	5 610 761,93	12 518,00	0,00	8 877 945,59
Total D				**5 317 553,00**	**10 532 639,58**	**32 518,00**	**0,00**	**16 451 323,24**
R	F			2 631 500,00	4 921 877,65	20 000,00	0,00	7 573 377,65
	I			2 686 053,00	6 179 374,59	12 518,00	0,00	8 877 945,59
Total R				**5 317 553,00**	**11 101 252,24**	**32 518,00**	**0,00**	**16 451 323,24**
Total général				**10 635 106,00**	**21 633 891,82**	**65 036,00**	**0,00**	**32 902 646,48**

Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_12-DE

5 / Nouveautés et faits marquants

Travaux autour de l'intelligence artificielle en 2025
En 2025, la Direction Numérique a engagé une démarche structurée autour de la donnée et de l'intelligence artificielle, combinant veille, expérimentations et montée en compétence des équipes.
Plusieurs actions concrètes ont été menées :

- Participation à des événements de référence pour identifier les usages pertinents,
- Déploiement de premiers outils, dont Copilot Chat, Dactylo pour la transcription automatique et un premier agent IA en urbanisme.

Une sensibilisation des cadres et directions a également été conduite afin de mieux comprendre les enjeux, les opportunités et les limites de ces technologies.

En parallèle, un travail important a été engagé sur la donnée (qualité, structuration, gouvernance), avec des échanges auprès de collectivités référentes, afin de préparer les futurs usages de l'IA.

L'année 2025 aura permis d'étudier les fondamentaux et de poser les premières briques nécessaires à l'élaboration future d'une stratégie IA et data territoriale, ambitieuse, responsable et tournée vers l'amélioration continue des politiques publiques, des services aux usagers et des conditions de travail des agents.

6 / Perspectives 2026

En 2026, la Direction Numérique poursuivra la consolidation et la modernisation du système d'information autour de plusieurs axes prioritaires.

Les projets structurants se poursuivront avec notamment la mise en œuvre du nouveau schéma directeur Gecko, l'extension du réseau fibre et des services mutualisés, ainsi que la finalisation de la sécurisation des réseaux. Le développement du territoire connecté sera renforcé avec la montée en puissance du réseau IoT/LoRa.

Plusieurs évolutions techniques majeures seront également engagées : migration vers Windows 11, évolution des outils métiers, poursuite de la transformation du SIG et lancement du projet de remplacement de Gedemat.

L'année sera également marquée par des enjeux spécifiques, notamment la préparation des élections 2026 et le renforcement des équipes avec le recrutement d'un directeur adjoint.

Enfin, la collectivité engagera des chantiers d'avenir autour de la stratégie data et intelligence artificielle, tout en poursuivant le renforcement de la cybersécurité et de la mutualisation au bénéfice des communes.

Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_12-DE

HABITAT

PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT 2025-2030

1/ Contexte

Lors du Conseil Communautaire du mois de février 2023, une délibération a été prise concernant l'élaboration du quatrième Programme Local de l'Habitat. Ainsi, au niveau calendaire, les différentes procédures de modifications des documents de rang supérieur vont impacter l'élaboration du quatrième PLH de l'agglomération.

De plus, les données démographiques fiables, à ce jour disponibles, sont antérieures à la crise économique actuelle, antérieures également à la déperdition de population à laquelle doit faire face aujourd'hui l'agglomération.

Ainsi, il a paru important, afin d'asseoir le diagnostic du PLH sur des données plus représentatives des grandes tendances démographiques en œuvre sur le territoire de l'EPCI, de faire réaliser une étude démographique complète et prospective.

En effet, le lancement du diagnostic du PLH marque une étape structurante de la révision : il doit permettre de construire une vision partagée des constats et des enjeux en matière d'habitat à l'échelle de Nîmes Métropole.

Cette phase est technique et préparatoire : elle vise à objectiver les constats avant les choix politiques qui interviendront après les élections municipales. Le diagnostic s'appuie sur des ressources déjà consolidées : bilan triennal et bilans annuels du PLH, 3 ateliers habitat (2024), études complémentaires sur les dynamiques démographiques et l'habitat sénior.

L'approche retenue est celle d'un diagnostic complet et stratégique : aller à l'essentiel, mettre en évidence les déséquilibres territoriaux, les dynamiques à l'œuvre, les besoins spécifiques, et surtout les principaux enjeux comme base pour la construction du projet.

L'année 2025 a été l'occasion de mettre en place un comité stratégique, à savoir un groupe restreint d'élus qui deviendront les élus référents de l'élaboration du PLH par axes thématiques :

- Géraldine REY-DESCHAMPS comme VP déléguée à l'habitat et au renouvellement urbain
- Frédéric TOUZELLIER sur les questions foncières
- Olivier FABREGOUL sur le logement social
- Eddy VALADIER sur le logement privé
- Patrice PLANES sur les publics spécifiques

2025 a donc été consacré à :

- La finalisation et la présentation des résultats de l'étude séniors et de son intégration dans le diagnostic du PLH ;
- La poursuite de l'étude sur la MOUS cabanisation. En effet, il a été très compliqué pour Urbanis, en charge de cette étude, de rencontrer et de pouvoir établir les diagnostics sociaux. Pour la plupart, les personnes occupants illégalement les sites, ils ne sont pas enclins à ouvrir leur porte et fournir les documents nécessaires à la réalisation de ces diagnostics. Ce dernier a été finalisé fin décembre 2025 et sera présenté en comité technique en mars 2026 ;
- La réalisation du diagnostic du PLH, qui a été présenté en février 2026 au comité stratégique.

Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_12-DE

2/ Objectifs

- Etude séniors : intégrer plus finement les enjeux spécifiques liés au vieillissement dans notre 4ème PLH mais également améliorer la connaissance des seniors de notre territoire afin d'initier les discussions avec l'ensemble des élus métropolitains sur les modalités d'intervention financières de la part de notre intercommunalité pour le développement futur d'une offre de structures d'accueil adaptée à la population de plus de 65 ans.

- MOUS cabanisation : la réalisation de cette étude doit permettre à la Communauté d'Agglomération Nîmes Métropole d'avoir la vision la plus exhaustive possible du nombre de ménages sédentarisés par commune et leur mode d'habitat.

3/ Résultats attendus

- Etude séniors : initier les discussions avec l'ensemble des élus métropolitains sur les modalités d'intervention financières de la part de notre intercommunalité pour le développement futur d'une offre de structures d'accueil adaptée à la population de plus de 65 ans.

- MOUS cabanisation : permettre de définir une solution au cas par cas pour les ménages identifiés.

4/ Coûts

- Etude séniors 28 000 € ;
- MOUS cabanisation 100 000 €

5/ Financement

- Etude séniors : sollicitation 7 500 €, réseau francophone des villes amies des aînés ;
- MOUS cabanisation : sollicitation 25 000 €, DREAL/DDTM

6/ Partenariat

- DREAL ;
- DDTM ;
- Communes.

7/ Calendrier de mise en œuvre / Etat d'avancement

- Etude séniors finalisée et présentée aux élus

- Poursuite de l'étude sur la MOUS cabanisation et présentation en comité technique en mars 2026.

Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_12-DE

BILAN DU PARC PUBLIC

1/ Contexte

La Communauté d'Agglomération Nîmes Métropole dispose de la compétence en matière d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire. Afin de mener à bien cette politique, elle a reçu délégation de l'Etat pour assurer la gestion, l'instruction et l'octroi des aides à la pierre. Elle mobilise et déploie les aides de l'Etat de droit commun et de manière complémentaire ses fonds propres afin de favoriser la production de logements sociaux sur son territoire. Elle garantit aussi à 50% les emprunts des Bailleurs.

2/ Objectifs

Les objectifs sont de produire des logements sociaux répondant aux besoins des demandeurs tant en typologie, surface, montant de loyer que situation géographique.

Les objectifs annuels de la délégation de compétence sont pour leur part le reflet des projets que les bailleurs ont fait remonter en début d'année et qui permettent de calibrer les besoins du territoire en termes d'agréments et de financements. La DREAL arrête les objectifs et leurs financements lors du Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement (CRHH) pour chaque territoire. Soit pour 2025 :

232 logements répartis comme suit :
- 76 PLAI
- 70 PLUS
- 86 PLS
- 0 logement spécifique
- 0 logement Prêt Social Location-Accession (PSLA)

3/ Résultats

En 2025, ce sont 22 opérations représentant :

317 logements familiaux répartis comme suit :
- 76 PLAI (soit 142 % des objectifs de la délégation)
- 127 PLUS (181 % des objectifs de la délégation)
- 114 PLS (133 % des objectifs de la délégation)

32 logements spécifiques en PLAI dont 14 en PLAI adaptés en faveur des personnes les plus fragiles **: 25 logements en Pension de Famille et 7 logements en Résidence Sociale répartis comme suit** :
- 32 PLAI dont 14 PLAI adaptés

27 logements en Location Accession favorisant le parcours résidentiel :
- 27 PSLA

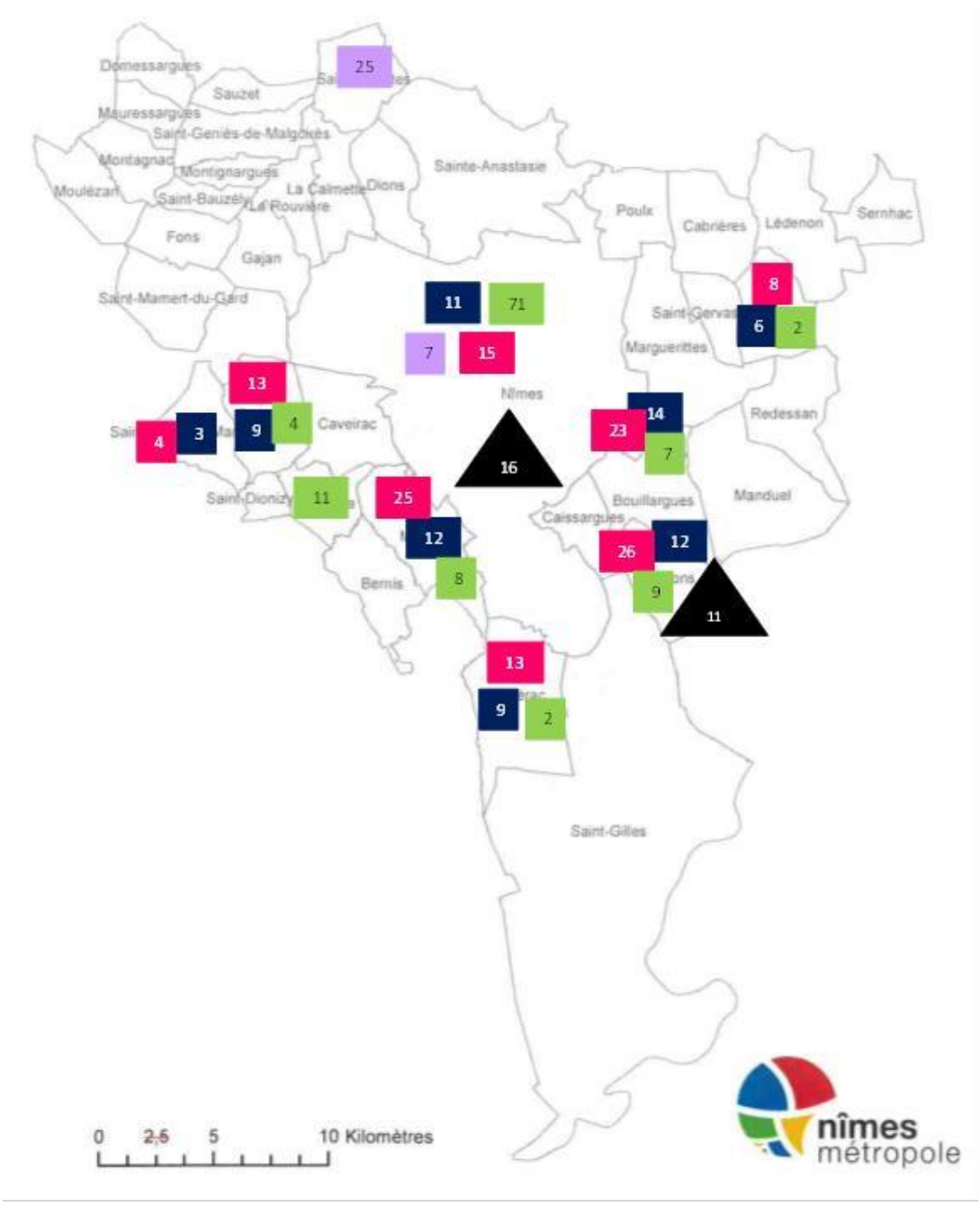
Soit 376 logements locatifs sociaux (LLS) en production.

10 communes sont concernées par la programmation de logements sociaux en 2025 : Bezouce, Clarensac, Garons, Générac, Langlade, Milhaud, Nimes, Rodilhan et Saint-Côme pour la production de logements familiaux et pour les logements spécifiques, Nîmes où il est prévu, une résidence sociale de 7 logements en PLAI adaptés et à Saint-Chaptes, une pension de famille de 25 logements PLAI dont 7 en PLAI adapté.

Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_12-DE

10 communes sont concernées par la programmation de logements sociaux en 2025 : Bezouce, Clarensac, Garons, Générac, Langlade, Milhaud, Nimes, Rodilhan et Saint-Côme pour la production de logements familiaux et pour les logements spécifiques, Nîmes où il est prévu, une résidence sociale de 7 logements en PLAI adaptés et à Saint-Chaptes, une pension de famille de 25 logements PLAI dont 7 en PLAI adapté.

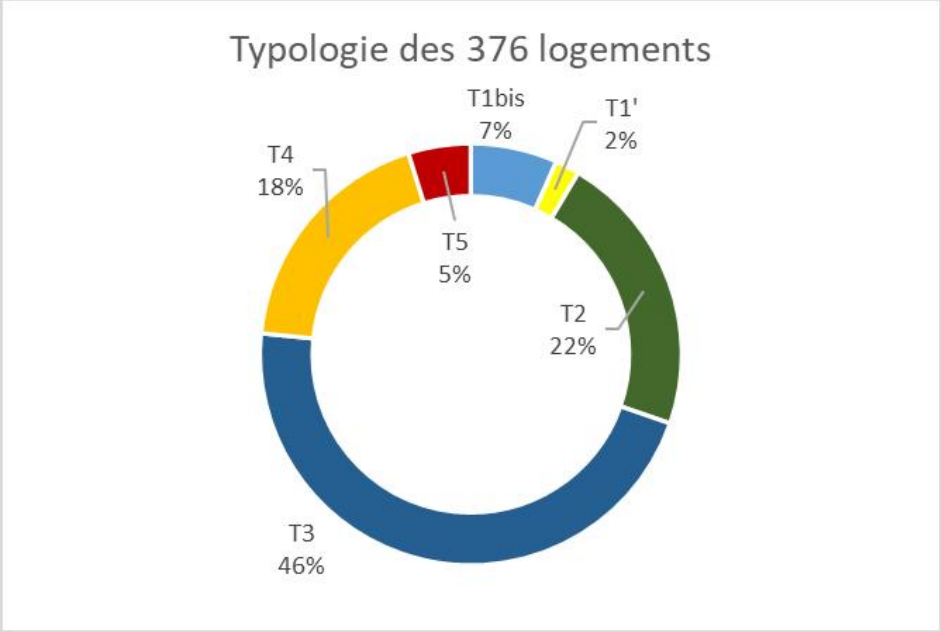


Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_12-DE

La typologie des **376** logements est la suivante :

- **324** en collectif et **52** en individuel
- 25 T1bis en pension de famille, 7 T1' en Résidence sociale, 82 T2, 174 T3, 70 T4 et 18 T5.

Il est à noter dans cette répartition que les 27 PSLA comprennent 5 T2, 10 T3, 9 T4 et 3 T5.



La typologie des **317 logements familiaux** par typologie de loyer est la suivante :

	T1, T1 bis, T1'	T2	T3	T4	T5	**TOTAL**
PLAI		21	45	7	3	**76**
PLUS		36	68	18	5	**127**
PLS		20	51	36	7	**114**
Total	0	77	164	61	15	**317**
		76%				

4/ Coûts

Ces 22 opérations de la programmation 2025 représentent :

- Un coût prévisionnel de **travaux de 66 839 448 €**

La quasi-totalité de ce montant se répercute dans l'économie locale.

5/ Financement

Ces 22 opérations de la programmation 2025 représentent :

- Les crédits délégués mobilisés par cette programmation s'élèvent à **1 315 500 €** dont 164 500 € pour les PLAI adaptés.
- Les crédits de Nîmes Métropole mobilisés par cette programmation s'élèvent à **543 392 €** pour le financement des logements PLAI

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_12-DE

6/ Garanties d'Emprunts

Nîmes Métropole Garantie les emprunts des Bailleurs à hauteur de 50% pour la construction de LLS ou 100% en cas de réhabilitation (excepté pour Habitat du Gard et SEMIGA qui sont co-garantis par le CD30)
En 2025, le montant de prêt garantie s'élève à 12 471 923.45 €.

NM a garanti à 50% les prêts de :

- 11 projets de construction de 216 LLS dont :
  - 1 de la programmation 2021
  - 4 de la programmation 2023
  - 6 de la programmation 2024
- 2 Plans d'Entretien du Patrimoine de la programmation 2025

Les Bailleurs ayant bénéficiés de ces garanties d'emprunts en 2025 sont :

- 3F Occitanie
- Habitat du Gard
- Semiga
- Un toit pour tous
- Promologis

7/ Partenariat

- Etat
- Communes
- Bailleurs

8/ Calendrier de mise en œuvre

- Dossiers déposés dans le cadre de la délégation des aides à la pierre

9/ Etat d'avancement

- L'agrément de ces dossiers compte pour la programmation 2025.
- Les décisions d'agrément devront être clôturées dans les 7 ans, c'est-à-dire que les logements doivent être livrés durant cette période.

Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_12-DE

POLITIQUE D'ATTRIBUTION DES LOGEMENTS SOCIAUX

Bilan de la gestion en flux

En 2025, ce sont 72 logements qui ont été mis à disposition de l'agglomération par les bailleurs sociaux dans le cadre de la gestion en flux. Cependant, les conventions de gestion 2024 ayant été signées tardivement, des logements ont été mis à disposition en 2025, mais dans le cadre des conventions 2024.
Ces 72 logements se répartissent comme suit :

Financement	PLAI	PLUS	PLS
	15	50	7

Typologie	T1	T2	T3	T4	T5
	0	15	34	21	2

Communes	Mise à disposition
Redessan	4
Saint Géniès	5
Milhaud	3
Nîmes	40
Saint Chaptes	3
Garons	1
Caveirac	4
Saint Gilles	3
Manduel	6
Cabrières	2
Poulx	1

Ces 72 mises à disposition ont permis 58 attributions de logements :

Attributions	Logt rendus au bailleur	Refus CAL	Refus ou non réponse candidat
58	3	2	9

Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_12-DE

RENOVATION DE L'HABITAT PRIVE ANCIEN

1/ Contexte

La Communauté d'Agglomération Nîmes Métropole dispose de la compétence en matière d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire. Afin de mener à bien cette politique, elle a reçu délégation de l'Etat pour assurer la gestion, l'instruction et l'octroi des aides à la pierre. Elle mobilise et déploie les aides de l'Agence Nationale de l'Habitat et mobilise de manière complémentaire ses fonds propres afin de massifier la démarche de rénovation sur le territoire.
A ce titre, elle mobilise les outils et les financements nécessaires à l'amélioration du parc de logements privés du territoire dans l'objectif :

- D'améliorer de la performance énergétique des logements,
- De lutter contre l'habitat dégradé et indigne,
- De permettre le maintien à domicile des personnes âgées et/ou handicapées,
- De produire un parc à loyer maitrisé par le biais de conventions signées avec les propriétaires bailleurs.

La rénovation de logements est une démarche complexe pour les propriétaires occupants et bailleurs. Pour cette raison, l'agglomération accompagne chaque propriétaire éligible aux aides de manière individuelle à travers un Programme d'Intérêt Général (PIG) « Habiter Mieux », ainsi qu'aux travers des dispositifs d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) en Rénovation Urbaine, d'OPAH Copropriétés Dégradées, de Plan de sauvegarde et d'ORCOD'IN (Opération de Requalification des Copropriétés Dégradées d'Intérêt National) sur l'ensemble du territoire. L'agglomération accompagne également la rénovation énergétique de toutes copropriétés hors dispositif spécifique via l'aide MaPrimeRénov'Copropriété.

Afin de communiquer sur les financements mobilisables en matière de rénovation, le service va à la rencontre des syndics de copropriétés et des administrés via des forum ou réunions publiques organisés dans les villes de l'agglomération.

2/ Objectifs

Objectifs de déploiement de crédits délégués : 13 088 005€
2702 Logements modernisés répartis comme suit :

- Travaux de modernisation de **347** logements de propriétaires occupants (PO) dont :
  - 15 logements PO indignes ou très dégradés (gain énergétique minimum après travaux : 35%)
  - **117** logements nécessitant une rénovation énergétique (gain énergétique minimum requis : 2 sauts de classe)
  - **218** logements nécessitant des travaux d'adaptation au vieillissement /ou au handicap (pas de gain énergétique minimum)
- Travaux de modernisation de **44** logements de propriétaires bailleurs conventionnés (PB locavantage)
- Travaux de modernisation ou d'amélioration énergétique des parties communes de copropriétés bénéficiant à **2311** logements

Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_12-DE

3/ ORCOD'IN

Le dispositif dénommé Opération de Requalification des Copropriétés Dégradées (ORCOD) a pour objectif d'adjoindre, aux outils classiques, un outil ensemblier pour assurer le traitement des 12 copropriétés de Pissevin dans un cadre global d'intervention, complémentaire au NPNRU.

L'ORCOD fut déclarée d'Intérêt National (ORCOD'IN) après avis en Conseil d'Etat et signature d'un décret par le Premier Ministre le 4 mars 2022. Nîmes Métropole, en tant que collectivité partenaire et en tant que délégataire de l'ANAH, interviendra financièrement sur le financement de la rénovation des copropriétés tels que prévu à la convention d'ORCOD'IN.
La participation en fond propres de Nimes Métropole, complémentaire aux aides ANAH s'établit à ce jour à près de 1 370 000 euros pour 9 copropriétés. Les premiers dossiers de travaux d'urgence sont en cours de réalisation.

4/ Maison de l'Habitat

Afin de répondre globalement au besoin de faciliter et dynamiser la rénovation du parc privé, dans un contexte de multiplication des fraudes, des démarchages et des aides à la rénovation complexe pour les usagers, un guichet unique fut mis en place en 2025 : La Maison de l'habitat France Rénov' de Nimes Métropole.

La maison de l'habitat permet dès 2025 d'accompagner tous les propriétaires quelques soit leur revenus dans leur projet de rénovation afin d'encourager et de massifier sur le territoire :

- Les travaux de rénovation énergétique,
- Les travaux de réhabilitation lourde,
- Les travaux d'adaptation du logement à la perte d'autonomie.

Elle répond aux enjeux de pouvoir d'achat en permettant la réduction des coûts des travaux et des factures d'énergie ; de vieillissement de la population en permettant via le financement des adaptations à bien vivre chez soi, le plus longtemps possible ; de réduction des gaz à effet de serre par la rénovation énergétique. Les logements représentent le second poste d'émissions de GES en France

Elle permet :

- la mise en place une porte unique de conseil et d'accompagnement pour tout type de projet et **tous** les administrés de Nîmes Métropole, quel que soit leur revenu.

- de faire de l'agglomération le référent en matière de rénovation de l'habitat.

- d'intégrer les acteurs du bâtiment pour faciliter la mise en relation entre particuliers et entreprises qualifiées.

- de créer une dynamique territoriale autour de la rénovation de l'habitat à travers : d'événements communicants, balades thermographiques, réunions publiques d'information en commune avec les habitants, salons, conférences, forums et de partenariats mis en place avec les acteurs de la rénovation (CPIE, ADIL, CAPEB, FFB)

- de développer les filières d'innovation (matériaux biosourcés par exemple) et les bonnes pratiques.

Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_12-DE

5/ Résultats

Résultats de déploiement de crédits délégués : 22 471 723 €

En 2025, cette action a permis de financer la rénovation énergétique, la modernisation et l'adaptation au vieillissement bénéficiant à 1506 logements répartis selon les thématiques d'interventions suivantes :

- Travaux de modernisation de 402 logements de propriétaires occupants (PO) dont :
  - 28 logements PO indignes ou très dégradés (gain énergétique minimum après travaux : 35%)
  - 181 logements nécessitant une rénovation énergétique (gain énergétique minimum requis : 2 sauts de classe)
  - 193 logements nécessitant des travaux d'adaptation au vieillissement /ou au handicap (pas de gain énergétique minimum)
- Travaux de modernisation de 62 logements de propriétaires bailleurs (PB)
- Travaux d'amélioration énergétique des parties communes de copropriétés bénéficiant à 1042 logements

La Communauté d'agglomération a ainsi mobilisé en 2025, **22 471 723 €** d'aide à l'ingénierie et d'aides aux travaux en faveur des propriétaires privés, via les crédits délégués par l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) et **883 126 €** via ses fonds propres.
Ces propriétaires entreprennent des travaux nécessaires à la modernisation de leurs logements pour un montant d'environ **8.5 millions d'euros HT**. Il s'agit d'un levier dont a bénéficié l'emploi via l'activité économique générée pour les entreprises locales du BTP.
Evolution 2024/2025 : +75% de rénovation de logements et +243% de subventions octroyées

Les rénovations de ces logements engendreront un maintien à domicile de plus de 193 personnes représentent l'équivalent plus de deux établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) et une baisse de la facture énergétique des occupants de 41.6% en moyenne. En se référant à la facture moyenne annuelle d'énergie du logement d'un ménage français, estimée à 1 480 € par an, cela représente une économie moyenne théorique d'environ 615 € par foyer ; Ces rénovations du parc privé permettent une réduction de 8.88 Gwh sur l'année 2025 sur le territoire.

6/ Coûts

Le coût des dispositifs de rénovation du parc privé pour Nîmes Métropole est de 932 000€ TTC. Il s'agit de financer une prestation d'ingénierie pour la réalisation d'une mission de suivi-animation pour le PIG Habiter Mieux, les dispositifs d'OPAH RU Cœurs de Bourgs et Saint Gilles portés par l'agglomération ; et d'assurer le conseil et la dynamique territoriale de la Maison de l'habitat France rénov' via ses partenariats (CPIE, ADIL, FFB, CAPEB,…), en complémentarité de son personnel interne.
En complément des aides de l'ANAH, Nîmes Métropole complète les aides aux propriétaires privés via une enveloppe de 1 028 000€ en fonds propres sur l'ensemble des dispositifs co-existants.

7/ Financement

- Financements via des subventions ingénierie de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) d'environ 539 000€.

Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_12-DE

8/ Partenariat

- ANAH, ETAT, DREAL, DDTM
- CPIE, ADIL, CAPEB, FFB, FDI SACICAP (avance de subvention)
- Fondation Pour le logement des plus défavorisés et caisse de retraites
- Villes
- EPF
- Syndics de copropriétés

9/ Calendrier de mise en œuvre

Afin de mener à bien cette action, Nimes Métropole a pris la délégation des aides à la pierre par une convention signée avec l'Etat le 15 mai 2023 pour couvrir la période 2023-2028

10/ Etat d'avancement

171.7 % des objectifs remplis au 31 décembre 2025

Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_12-DE

BILAN ACCESSION SOCIALE A LA PROPRIETE

1/ Contexte

L'accession à la propriété demeure une étape décisive du parcours résidentiel et un des grands enjeux nationaux en matière d'accès au logement, dont les politiques locales, dont celle de Nîmes Métropole, s'emparent depuis les années 2 000.
L'ADIL vérifie pour Nîmes Métropole, l'éligibilité des demandeurs au dispositif

2/ Objectifs

Donner un « coup de pouce » financier aux personnes modestes dans l'évolution de leur parcours résidentiel.

3/ Résultats

32 dossiers à l'accession à la propriété ont été instruits en 2025, 2 ont dû être abandonnés, un pour cause de refus de prêt et l'autre suite à la signature de l'acte sans demande préalable de l'aide.
Parmi les 30 demandes effectives, 4 concernent des personnes quittant un logement social et 1 concernant une acquisition dans le cadre d'un projet du programme NPNRU de Nîmes Métropole.

La commune de destination est pour 24 des demandeurs, Nîmes et pour 6 une autre commune de l'agglomération (Générac, Saint-Gilles, Saint-Géniès, Saint-Gervasy, Marguerittes et Montagnac).
Les demandeurs étaient pour 25 d'entre eux de l'agglomération (19 de Nîmes et 6 d'autres communes (Manduel, Lédenon, Sainte-Anastasie, Saint Géniès et 2 de Générac) et 5 d'autres communes (Montpellier, Alès, Aimargues et 2 de Beauvoisin).

4/ Coûts

120 000 € de réservés en fonds propres :
30 dossiers de 2025 d'aide à l'accession à la propriété représentent :

- Un montant de subvention : **de 105 000 € (25 subventions à 3 000 € et 5 subventions à 6 000 €)**

4 Dossiers de 2024 n'ayant pas été débloqués en 2024 pour **15 000 €**

5/ Financement

Les crédits de Nîmes Métropole mobilisés : Subvention de 3 000 € pouvant être doublée dans certains cas, libération d'un logement social, accession dans un programme du NPNRU en QPV…

6/ Partenariat

- ADIL

7/ Calendrier de mise en œuvre

- Dossiers déposés dans le cadre de l'aide à l'accession durant l'année 2025

8/ Etat d'avancement

30 actes définitifs ont été signés en 2025 et 102 000 € de subvention au titre de l'accession sociale versés.

- Sur les 4 dossiers de 2024, **2** ont demandé, en 2025, le déblocage des fonds pour un montant total d'aide de **6 000 €**
- Sur les 30 dossiers de 2025, **26** ont demandé, en 2025, le déblocage des fonds pour un montant total d'aide de **96 000 €**

Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_12-DE

GESTION DES AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

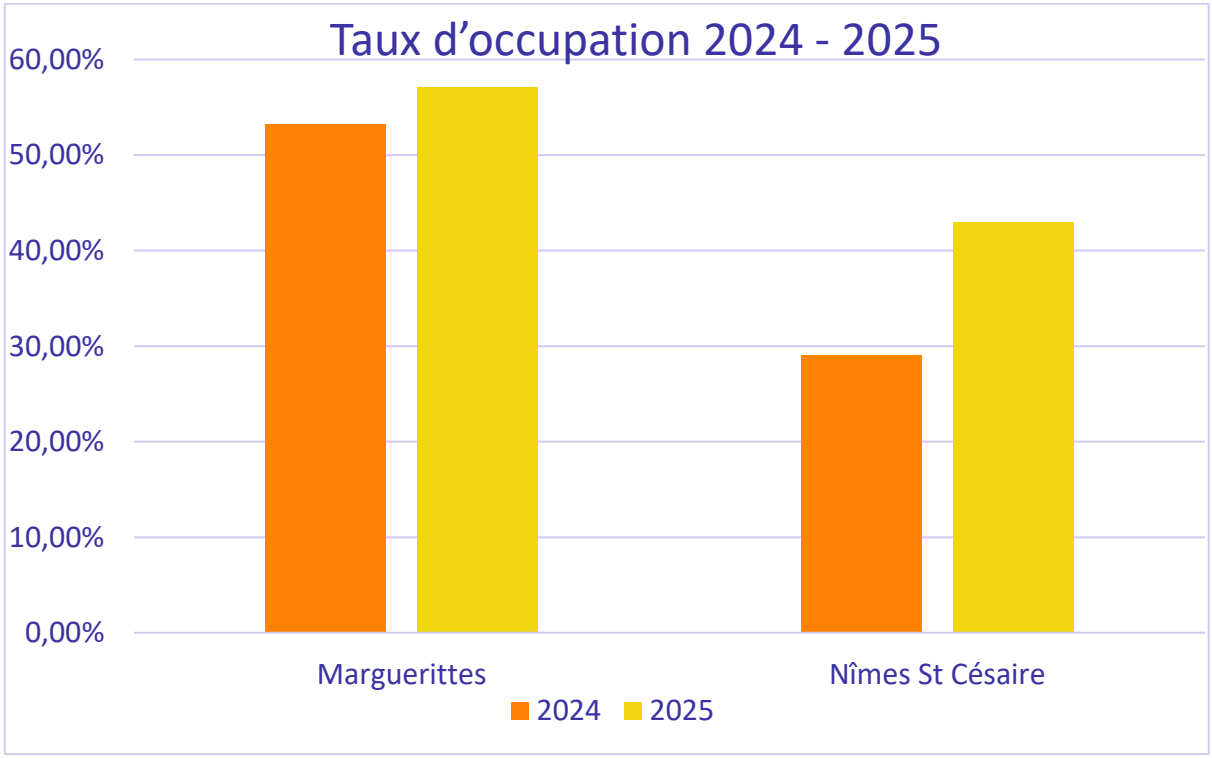
1/ Taux d'occupation sur Nîmes Saint-Césaire :

- 2024 : taux d'occupation annuel de 29,03 %.
- 2025 : taux d'occupation annuel de 42,99 %.
- Soit une augmentation de la fréquentation de 19,96 %.
- Les mois de d'avril et de mai (respectivement 60,58 % et 65,16 %) sont particulièrement marquants, montrant des pics d'occupation élevés en lien avec le rassemblement vers le sud.

2/ Taux d'occupation sur Marguerittes :

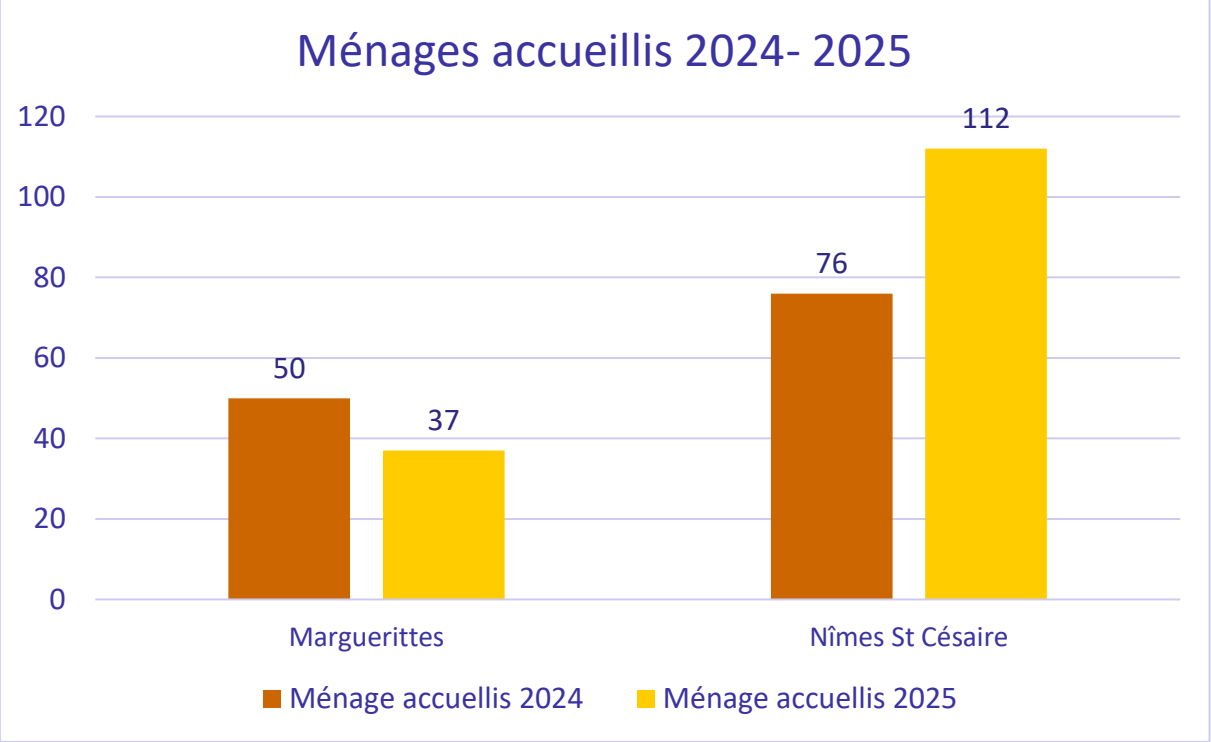
- 2024 : taux d'occupation annuel de 53,27 %.
- 2025 : taux d'occupation annuel 57,06 %.

Soit une augmentation de la fréquentation de 3,79 %.
Les mois de d'avril et de mai (respectivement 69,09 % et 80,35 %) sont particulièrement marquants, montrant des pics d'occupation élevés en lien avec le rassemblement vers le sud.



Source SG2A.

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_12-DE



Source SG2A

L'analyse des durées d'occupation des aires de Marguerittes et Nîmes St Césaire met en évidence une prédominance des séjours de courte à moyenne durée.

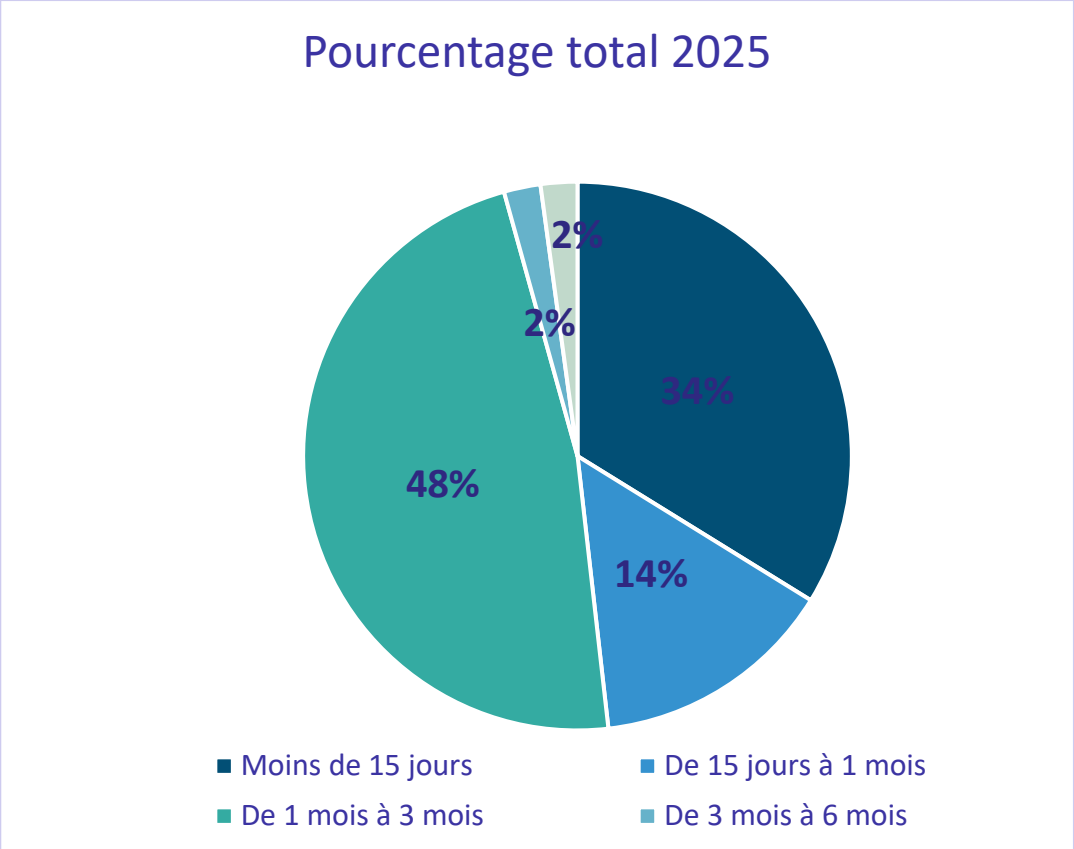
Sur l'aire de Marguerittes, plus de la moitié des occupations concernent des séjours inférieurs à 15 jours (51,92 %), traduisant une forte rotation. Les séjours de 1 à 3 mois représentent toutefois une part significative (34,62 %), indiquant une occupation régulière sur le moyen terme. Les occupations longues, supérieures à 3 mois, restent marginales (7,7 % au total).

À Nîmes St Césaire, la dynamique est différente : les séjours de 1 à 3 mois sont largement majoritaires (55,17 %), ce qui révèle une occupation plus stable et durable. Les séjours de courte durée (moins d'un mois) représentent 42,53 % des occupations, tandis que les occupations longues (au-delà de 3 mois) demeurent très faibles (2,3 %).

Globalement, l'ensemble des deux aires est caractérisé par une occupation principalement concentrée entre moins de 15 jours et 3 mois, les séjours de longue durée restant exceptionnels. Ces résultats confirment une utilisation majoritairement temporaire des aires, avec une stabilité plus marquée sur le site de Nîmes St Césaire par rapport à Marguerittes.

Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_12-DE



Source SG2A

	Taux occupation 2024	Encaissement 2024	Taux occupation 2025	Encaissement 2025
Saint-Césaire	29,03 %	39 733,27 €	42,99 %	53 682,73 €
Marguerittes	53,27 %	19 849,37 €	57,06 %	22 550,46 €

Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_12-DE

Projet Alimentaire Territorial Nîmes Métropole (PAT)

1/ Contexte

Suite à la définition en 2022 du plan d'actions du PAT, validé en conseil communautaire le 23 mai 2022, 2 axes prioritaires ont été identifiés s'inscrivant logiquement dans les compétences de la communauté d'Agglomération : d'une part la volonté forte de soutenir notre économie agricole et de l'aider à se préparer aux enjeux climatiques, démographiques et géopolitiques, et d'autre part, l'ambition de renforcer nos filières locales alimentaires et de promouvoir la spécificité et la richesse de notre terroir.

Tout au long de l'année, des échanges de nature méthodologique et stratégique ont été établis ou confortés avec la DRAAF, les réseaux national et départemental des PAT, ainsi que les collectivités telles que la Région Occitanie, le Département du Gard et Alès Agglomération.

Au total, ce sont plus d'une quinzaine d'actions mises en œuvre, la plupart étant planifiées sur plusieurs années.

2/ Principaux projets mises en œuvre concernant le renforcement de l'agriculture :

Projet de reconquête des friches agricoles en vue d'une remise en culture et de l'installation de nouveaux exploitants, en collaboration avec l'Agence d'Urbanisme Nîmes Alès, la Chambre d'Agriculture du Gard, la Safer, l'EPTB Vistre Vistrenque. Délibération CC du 12/11/2024 avec la safer occitanie et Délibération du CC du 16/12/2024 avec la Chambre d'agriculture du Gard.

Sur les communes de Caissargues, Bouillargues, Manduel, ainsi que sur la commune de Garons, suite au recensement terrain et à la catégorisation des friches agricoles en fonction de leur potentiel agronomique ou environnemental, une nouvelle phase de prise de contact avec les propriétaires de friches a été réalisée par la Safer auprès de 87 comptes de propriété. Ces comptes ont été sélectionnés car ils correspondent à des parcelles situées en zone à fort potentiel agronomique et hors des aires d'alimentation de captage. Ils correspondent à 134 parcelles cadastrales pour une surface de 152,67 ha.

Plusieurs réunions de travail et de réflexion ont eu lieu pour compiler, analyser l'ensemble des données et construire le plan d'action. En parallèle des points d'échanges ont été faits en bilatéral. Les parcelles identifiées ont fait l'objet d'une première visite de terrain par la Chambre d'agriculture afin d'établir les 1ers éléments du diagnostic de leurs potentialités : accessibilité, présence de dépôts sauvage, borne d'irrigation, état d'embroussaillement, …Ces tournées ont eu lieu en juin 2025.

Des échanges avec les propriétaires intéressés ont été réalisés par La Safer Occitanie dans le but d'aboutir sur des contrats de mise à disposition, de location ou de vente et de les proposer ensuite à des personnes qui cherchent à s'installer ou à s'agrandir.

Aujourd'hui ces démarches ont permis d'identifier 11 ha à la vente; 5.66 ha à louer; 1.75 ha à échanger. D'autres parcelles sont encore en cours d'analyse.

Afin de poursuivre cette démarche et renforcer les prises de contact direct avec les propriétaires, de nouveaux contrats de partenariat ont été relancés avec la Safer Occitanie à partir de novembre 2025 (CC du 12/11/2024, budget 11 000 €) et avec la Chambre d'Agriculture du Gard en décembre (CC du 16/12/2024, budget de 5 000 €).

Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_12-DE

-Projet de dynamisation des transmissions d'exploitations agricoles, en partenariat avec la Chambre d'Agriculture du Gard et la MSA.

Suite à l'action 2024, l'objectif de cette nouvelle année était de reprendre contact avec les 77 futurs cédants préalablement contactés et qui s'étaient révélés intéressés. Le sujet de la transmission est souvent compliqué à intégrer et le passage à l'action prend du temps. Il est donc nécessaire d'avoir un suivi de cette population sur le temps long.

En parallèle, une nouvelle vague de contacts et d'information a été portée par la Chambre d'Agriculture auprès de 261 exploitants de notre territoire.

Un accompagnement personnalisé leur a été proposé, ainsi qu'une participation aux permanences spécialement organisées par la Chambre d'Agriculture et la MSA sous la forme de 4 demi-journées sur les mois d'avril et de mai : Mardi 15 avril à Saint-Côme-et-Maruéjols ; Jeudi 17 avril à Saint-Gilles ; Jeudi 17 avril à Manduel ;Mercredi 28 mai à Sainte-Anastasie.

Un farm-dating a ensuite été réalisé le 23 octobre 2025 dans les locaux de Nîmes Métropole. Les objectifs étaient les suivants :

- Effectuer des mises en relation cédant-repreneurs pour amorcer des transmissions.
- Faire se rencontrer des publics différents : les cédants et les porteurs de projets, afin de leur faire prendre conscience des attentes de l'autre, et leur faire travailler sur leur posture.
- Faire un travail approfondi avec les cédants concernés sur leur projet de transmission/cession.

4 cédants et 5 repreneurs ont ainsi pu confronter leurs projets et développer leurs connaissances respectives sur les attentes et contraintes de chacun.

-Développement d'un pôle d'excellence sur le développement de semences/plants/cultures adaptées au changement climatique

L'innovation variétale est un levier stratégique pour construire une agriculture plus résiliente, qualitative et compétitive. Or l'étude réalisée en 2024 par ASOI a mis en évidence qu'une variété intéressante d'entreprises et de structures liées à ce sujet sont présentes sur notre territoire et qu'elles seraient intéressées par davantage d'échanges et partages de connaissances entre elles.

Une rencontre a par conséquent été organisée par le pôle de compétitivité Agri-Sud-Ouest-Innovation dans les locaux de Nîmes Métropole le 20 mai 2025 en partenariat avec la Chambre d'Agriculture du Gard : Les Rencontres de l'Agri-Economie.

Cet évènement, voué à se renouveler annuellement ou tous les 2 ans, a reçu un accueil très positif de l'ensemble des acteurs et a permis d'identifier au moins deux axes de travail pertinents pour le développement de notre territoire : 1/développement de formations adaptées pour palier un manque de salariés qualifiés, 2/soutien au développement de la filière arboricole qui présente un fort potentiel de croissance.

Autres projets sur cette thématique :

-Soutien de la fédération gardoise des vins IGP pour l'accompagnement technique des vignerons face au changement climatique. Délibération CC du 12/11/2024, renouvelée lors du CC du 22/09/2025.

La Fédération Gardoise des Vins IGP est engagée sur plusieurs thématiques de travail pour rendre la viticulture gardoise plus résiliente vis-à-vis des évolutions climatiques, des contraintes techniques et des difficultés économiques. Trois grands axes ont été définis dans un objectif de développement sur le long terme :

1/ Le groupement d'intérêt économique et environnemental nommé 'Abeilles, Arbres, Rivières des Cévennes'

2/L'observatoire des Cépages patrimoniaux des Cévennes

3/L'animation du Pacte de la Haie.

Chacun de ces axes comprend différents projets allant de rencontres entre professionnels, recherche, communication, actions pour promouvoir l'ensemble de la filière

Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_12-DE

3/ Principaux projets initiés concernant le développement des filières alimentaires locales et la valorisation des productions :

-Développement des filières locales Céréales et Légumineuses sur le territoire du Pôle Métropolitain Nîmes Alès.

1/ La Belle Gardoise

Objectif : création d'une gamme de pains 100% locale.

L'ensemble des acteurs de la chaine (agriculteurs, meuniers, organismes de stockage, boulangers) a été réuni à plusieurs reprises au cours de l'année 2024 et 2025 afin de construire un cahier des charges exigeant et réaliste ainsi qu'un modèle économique intéressant pour chacun des acteurs, pérenne dans le temps et attractif pour les consommateurs.

Ce projet s'est concrétisé en 2025 avec la création de l'association « La Belle Gardoise » et le lancement officiel de la commercialisation le samedi 13 décembre 2025. 25 boulangers sont inscrits dans ce projet, un nombre en constante progression.

2/ Les Perles du Gard

Ce projet s'inscrit pleinement dans l'adaptation nécessaire de notre agriculture au changement climatique. En effet les légumineuses sont des cultures dites « en sec » peu demandeuses en eau, utiles pour enrichir les rotations des cultures céréalières telle que le blé dur et le blé tendre. Leur développement doit permettre d'assurer une partie de diversification des productions et du revenu des exploitations gardoises en difficulté aujourd'hui.

Grâce au soutien du PMNA, 3 agriculteurs se sont lancés dans cette nouvelle culture, accompagnés par la chambre d'Agriculture. 6 hectares ont été dédiés à la production de lentilles vertes cette année afin de tester le modèle depuis la culture jusqu'aux différentes étapes de transformation et de commercialisation. Ces 3 pionniers ont créé l'association « Les Perles du Gard » dont le lancement a eu lieu le 17 novembre 2025 au Mas des agriculteurs. Son premier objectif était de mettre en place une marque commerciale, établir un cahier des charges et commencer à construire des outils de communication pour promouvoir les lentilles et les autres légumineuses qui viendront compléter les rotations. L'objectif pour 2026 est le suivant : 15 ha de lentille, 5 ha de pois chiche, 2 à 4 ha de quinoa, 2 ha de lentille corail et 2ha de haricot rouge.

-Etude pour la Structuration et le développement de la logistique alimentaire locale sur le territoire du Pole Métropolitain Nîmes Alès.

La logistique est un frein important au développement des exploitations agricoles plus modestes en raison de son coût et de sa complexité de gestion. L'objectif fixé est d'identifier et de porter à connaissance aux agriculteurs des solutions de mutualisation permettant une diminution des coûts ainsi qu'un développement des débouchés.

L'étude réalisée par le bureau d'études Interface Transport entre novembre 2024 et décembre 2025 a permis d'élaborer un état des lieux via des entretiens d'acteurs en amont et aval de la chaine logistique ainsi que des questionnaires auprès des agriculteurs. Un atelier réunissant des acteurs de tous horizons a eu lieu au 1er semestre 2025 afin de partager les problématiques et les solutions potentielles. Des recommandations ont été travaillées au second semestre 2026 et présentées en comité de pilotage.

Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_12-DE

Des actions concrètes ressortant d'initiatives locales ont été identifiées, telles que le développement de points relais ou d'une solution de transport à petite échelle à développer. Elles seront testées en 2026 grâce au soutien du PMNA (Budget voté pour 2026 : 10k€).

Par ailleurs, l'agence d'urbanisme doit réaliser en 2026 la cartographie des outils de production présents sur notre territoire, provenant de toutes les entreprises locales de production, et ouverts à la réalisation de prestation. L'objectif est de donner de la visibilité aux producteurs qui souhaiteraient transformer leur production afin d'accroitre leur potentiel de débouchés (exemple : producteurs de fruits à la recherche d'une prestation locale pour la réalisation de jus).

-Etude pour le Projet d'infrastructure intercommunale pour la restauration collective

Ce projet répond à un double intérêt : d'une part la maitrise de la qualité des repas avec un cout optimisé grâce à la mutualisation intercommunale, d'autre part, pour les producteurs locaux, la construction de partenariats privilégiés et sécurisés à plus longue échéance en termes de volume et de prix.

Le marché, notifié en juillet 2024, avec la sélection des bureaux d'études Espelia et Spoon, s'est terminé en 2025.

La deuxième phase, réalisée au cours du premier semestre 2025, a permis de sélectionner le meilleur scenario de projet en s'appuyant sur l'analyse approfondie des couts d'investissement et de fonctionnement, sur la base des critères réunissant la majorité des communes de Nîmes Métropole. Le projet de cuisine centrale mutualisée a rencontré l'approbation enthousiaste des communes de la communauté d'agglomération. L'étude de la gouvernance ainsi que la phase de programmation seront à lancer au second semestre 2026.

Cette analyse a également fait ressortir l'intérêt structurant d'une légumerie de territoire qui pourrait être partagée avec plusieurs acteurs. Une étude va être lancée début 2026 afin de calibrer le besoin et de construire le modèle le plus approprié dans un souci de viabilité économique.

Autres projets sur cette thématique :

-Sensibilisation et valorisation de l'arboriculture locale auprès des scolaires, avec la Chambre d'agriculture du Gard. Délibération CC du 07/04/2025.

Un travail sur la replantation du verger des enfants et la réalisation de panneaux pédagogiques s'est déroulé en 2025 et sera poursuivi en 2026, en partenariat avec le centre d'expérimentation SudExpe et la Chambre d'Agriculture.

-Les défis de l'alimentation, avec la Fédération des CIVAM du Gard, sur les communes de Sernhac et Cabrières. 2 autres défis ont été organisés en 2025 et se termineront début 2026 : l'un à Nîmes et le dernier à St Gilles.

-Actions de sensibilisation à l'alimentation durable et de la lutte contre le gaspillage mises en place dans 5 écoles primaires (Sauzet, Marguerittes, Poulx, Langlade et Redessan) grâce à la coordination du CPIE et la participation de plusieurs associations locales.

- Soutien à l'association Abeille et Biodiversité. Délibération CC du 22/09/2025.

- Soutien à l'association AncrAge. Délibération CC du 22/09/2025.

- Soutien à la SCIC Le Bioo-Rhôny. Délibération CC du 23/06/2025.

- Soutien à l'association Tous Paysans. Délibération CC du 04/11/2025.

-Soutien du syndicat AOP Olives et huile d'olive de Nîmes. Délibération CC du 22/09/2025.

-Soutien de l'évènement « de ferme en ferme » organisé par la fédération des CIVAM du Gard, Délibération CC du 07/04/2025.

-Soutien de la fédération gardoise des vins IGP pour l'évènement ReGard sur le vin 2025, Délibération CC du 22/09/2025.

- Soutien du syndicat des jeunes Agriculteurs pour l'organisation du concours des vins de Nîmes. Délibération CC du 15/12/2025.

Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_12-DE

ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Relations entreprises, implantation, développement et animation économique

1/ Contexte et présentation

Périmètre d'intervention :

La communauté d'agglomération exerce la compétence de développement économique, telle que définie à l'article L. 4251-17 du Code général des collectivités territoriales.

Cela implique qu'elle peut mener des actions économiques au niveau intercommunal pour organiser, dynamiser et attirer l'activité économique sur son territoire :

- Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire et aéroportuaire.
- Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire.
- Promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme, sur son territoire à l'exception de celui des communes ayant manifesté leur volonté de conserver l'exercice de cette compétence en application de dispositions législatives spécifiques.

Rôle au sein des compétences de Nîmes Métropole :

Au sein de la Direction Attractivité du territoire, le Service Relation Entreprises, Implantation et Développement (REID), au côté du Service Zones d'Activité Économique (ZAE), et du Pôle Tourisme, travaille à renforcer l'attractivité économique de Nîmes Métropole.

Missions principales :

Les missions du Service Relation Entreprises, Implantation, Développement et Animation économique s'articulent autour de 6 axes prioritaires :

1. **Relation entreprises**
2. **Implantation et accompagnement au développement**
3. **Soutien aux acteurs économiques**
    - **Soutien aux entreprises**
    - **Soutien à l'innovation d'entreprise**
    - **Soutien aux autres acteurs économiques**
4. **Suivi et appui des projets structurants pour la mission Implantation/développement**
5. **Partenariat et animation de l'écosystème économique**

Le service REID compte 4,8 ETP en interactions avec les entreprises.

Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_12-DE

2/ Relation entreprises

La mission « Relation entreprises » de Nîmes Métropole constitue un pilier de la stratégie de développement économique du territoire. Elle positionne l'agglomération comme la porte d'entrée et l'interlocuteur de référence des entreprises locales endogènes, et des porteurs de projets exogènes, dans une logique de coordination avec l'ensemble des acteurs économiques.



S'appuyant sur des outils de connaissance et de pilotage performants (CRM, reporting), elle vise à mieux comprendre les besoins des entreprises, à optimiser leur accompagnement et à apporter des réponses adaptées.

L'ambition est double : soutenir efficacement le développement des entreprises tout en éclairant l'action publique pour favoriser un développement économique cohérent, attractif et durable du territoire.

1. Objectifs poursuivis en 2025 :

- Optimiser la relation avec les entreprises de Nîmes Métropole
- Affiner la connaissance de nos entreprises et de leurs besoins
- Trouver les solutions adéquates pour chaque porteur de projet (Implantation, développement …)

2. Impacts attendus ou constatés : création d'emplois, optimisé en termes de volume et qualité

Pour le territoire :

- Renforcement de l'attractivité économique du territoire
- Optimisation de l'aménagement économique et de la consommation foncière
- Sécurisation de l'implantations et du développement des entreprises

Pour les entreprises :

- Interlocuteur unique et démarches simplifiées
- Accompagnement personnalisé et sécurisé
- Solutions foncières et immobilières adaptées
- Intégration renforcée dans l'écosystème local
- Ancrage durable et développement facilité sur le territoire

Pour la collectivité :

- Pilotage stratégique fondé sur une meilleure connaissance du tissu économique
- Politiques publiques plus efficientes et adaptées aux besoins réels
- Optimisation des ressources mobilisées (foncier, immobilier, dispositifs d'aide)
- Renforcement du rôle de la collectivité comme acteur central et coordonnateur de l'écosystème économique

3. Principaux projets & état de progression :

- Evolution des outils de pilotage et reporting « métiers » du CRM E-DEAL et du tableau de bord POWER BI
  - État d'avancement en 2025 : achevé
  - Résultats obtenus : enrichissement continu tout au long de l'année

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_12-DE

4. Chiffres clés et indicateurs :

Suivi de **671 projets en file active entre 2021 et 2025 ; Fin 2025 : 107 encore en cours.**

Entre 2021 et 2023, l'activité est restée globalement stable, illustrant une dynamique soutenue : 169 projets en 2021, 164 projets en 2022, 162 projets en 2023. Cette constance traduit un niveau d'engagement élevé des entreprises sur le territoire durant cette période. En revanche, 2024 enregistre un net recul, avec 108 projets, soit 54 projets de moins qu'en 2023 (–33 % environ). Cette baisse marquée s'explique vraisemblablement par le contexte économique incertain, au niveau national comme international, qui a freiné les décisions d'investissement et d'implantation.

La tendance se confirme en 2025, avec 68 projets à ce stade, soit déjà 40 projets de moins qu'en 2024 sur l'année précédente. Ces chiffres traduisent un ralentissement de l'activité, en cohérence avec une conjoncture économique moins favorable. À cela s'ajoute un travail d'optimisation et de suivi plus régulier des projets, avec une mise à jour continue permettant de clôturer plus rapidement les dossiers sans suite, contribuant ainsi également à la diminution du volume global.

Sur 68 projets : **35 en cours, 33 clôturés, 11 entreprises implantées et / ou maintenues sur le territoire**

5. Budgets (fonctionnement et/ ou investissement 2025)

- Lignes prises en charges par la DN pour le CRM et le tableau de bord POWER BI

6. Nouveautés et faits marquants

- Nouvelles méthodes de travail : renforcement de la fréquence d'actualisation de l'avancement des projets

7. Partenaires principaux

Selon les besoins, l'équipe du service relation entreprises met les porteurs de projets en contact avec les consulaires, clusters, associations, clubs d'entreprises, pôles compétitivité, couveuse, incubateurs ou accélérateur qui favoriseront leur intégration à l'écosystème local et au développement de leur activité. Liste ci-après non exhaustive :

- Initiative Gard
- AIRDIE Occitanie – France Active
- ADIE : Association pour le Droit à l'Initiative Économique
- Chambre d'Agriculture du Gard (CA 30)
- Chambre de Commerce et d'Industrie du Gard (CCI 30).
- Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Gard (CMA 30)
- Confédération des Petites et Moyennes Entreprises du Gard (CPME 30)
- Union des entreprises de proximité (U2P)
- Union pour les entreprises du Gard (UPE 30)
- Chambre départementale des experts-comptables du Gard
- Chambre des notaires du Gard
- Ordre des avocats de Nîmes
- Union des Métiers et des Industries de l'Hôtellerie du Gard (UMIH 30)
- Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles du Gard (FDSEA 30)
- Fédération Française du Bâtiment du Gard (FFB du Gard)
- Centre de Formations pour les Métiers de Service et de Fabrication du Gard (CNAMS 30)
- Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment du Gard (CAPEB 30)
- …

Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_12-DE

Les associations des zones d'activités partenaires :

Ces associations regroupent les entreprises d'une même zone d'activité économique (ZAE). Elles ont pour missions principales de favoriser les échanges entre membres et avec les acteurs publics :

- Association des entreprises de la zone Euro 2000 (Caissargues)
- Association des entreprises de l'actiparc de Grézan (Nîmes)
- Association des entreprises de Km Delta (Le réseau) (Nîmes)
- Association de la zone industrielle de Saint Césaire (Nîmes)
- Association des professionnels de Ville Active (Nîmes)
- Association des entreprises de Georges Besse et des 7 collines (Nîmes)
- Association des entreprises de l'actiparc de Bouillargues (AD4) (Bouillargues)

8. Calendrier et perspectives

Les premiers chiffres relatifs aux « opportunités » enregistrées en janvier-février 2026 confirment la poursuite du ralentissement observé ces deux dernières années.

Avec 16 opportunités au 17 février 2026, le niveau reste supérieur à celui de la même période en 2025 (12 en janvier/février 2025), traduisant un léger rebond. Néanmoins, l'écart demeure significatif au regard des années antérieures : 35 en janvier/février 2024, 47 en janvier/février 2023 et 33 en janvier/février 2022. À titre de comparaison, le niveau actuel représente environ –66 % par rapport à 2023 et –54 % par rapport à 2024 sur la même période.

Ces éléments confirment que, malgré un frémissement par rapport à 2025**, l'activité reste nettement en retrait par rapport aux niveaux observés avant le retournement conjoncturel, dans un contexte économique national et international toujours marqué par la prudence des entreprises.**

3/ Implantation et Développement

L'implantation de nouvelles entreprises et l'accompagnement de la croissance des entreprises déjà présentes constituent des leviers majeurs du développement économique de Nîmes Métropole.
En favorisant l'accueil d'activités créatrices d'emplois et en soutenant les dynamiques d'expansion des acteurs locaux, le territoire affirme son attractivité et renforce son positionnement comme espace propice à l'investissement et à l'innovation.

Cette stratégie participe à la structuration et à la diversification du tissu économique, tout en contribuant durablement à la création d'emplois et à la vitalité du territoire.

1. Objectifs poursuivis en 2025 :

- **Implanter de nouvelles entreprises pourvoyeuses d'emplois**
- **Accompagner les entreprises endogènes dans leur développement**

2. Impacts attendus ou constatés :

Pour le territoire

- Création d'emplois et dynamisation du marché du travail
- Renforcement de l'attractivité et du positionnement économique
- Montée en valeur du tissu économique
- Effets induits sur les services (notamment aux entreprises), commerces et logements

Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_12-DE

Pour les entreprises

- Conditions favorables au développement
- Consolidation des activités existantes et implantation de nouvelles activités
- Développement de l'innovation et renforcement de la compétitivité des entreprises

Pour la collectivité

- Augmentation des recettes fiscales
- Renforcement de la cohésion et de la vitalité territoriale
- Affirmation du rôle stratégique du pilotage économique

3. Principaux projets & état de progression :

Commercialisation Actiparc BOUILLARGUES

1. **ESPACE ENSEIGNE (entreprise endogène)**
   - Description : implantation du siège social. Lot 4, surface : 4 435 m². Prix de vente : 235 000 €
   - Etat avancement : acte vente signé en février 2025
   - Résultat : livré
   - Emplois : 10

2. **WATERTRACKS (entreprise exogène)**
   - Description : implantation du siège social. Lots 9-10, surface : 8 441 m². Prix de vente : 422 050 €
   - Etat avancement : acte signé mars 2025
   - Résultat : en construction. Livraison prévue été 2026
   - Emplois : 20

ZAE MITRA

ABATOUT O'PROD (entreprise endogène)

- Description : implantation du siège social. Lot 31, surface : 3 356 m². Prix de vente : 184 580 €
- Etat avancement : acte signé mai 2025
- Résultat : en construction. Livraison prévue début 2027
- Emplois : 20

Commercialisation pépinière Valdegour

- Location des bureaux et des ateliers de la pépinière de Valdegour, équipement économique de Nîmes Métropole, au fil de l'eau selon entrées et sorties
- Intégration de 3 entreprises (9 emplois directs) :
  - Austral Couverture : 3 emplois
  - MM Exclusive Cars : 1 emploi
  - JMR Kairnstone : 5 emplois

Coopération parc privé

- Solutions immobilières ou foncières mobilisées au sein du parc privé, rendues possibles par une coopération renforcée entre Nîmes Métropole et les professionnels de l'immobilier d'entreprise du territoire
- 4 entreprises suivies (64 emplois directs) :
  - Agence O² : 5 emplois
  - Association Les Petits Débrouillards : 5 Emplois
  - Geofit Expert : 50 Emplois. Achat d'un bâtiment sur Georges Besse
  - Load Stations : 4 emplois. Location de locaux auprès de la foncière Bastide sur Kennedy

Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_12-DE

4. Chiffres clés et indicateurs :

- 107 opportunités en cours en file active depuis 2021
- 68 opportunités enregistrées en 2025
- 11 entreprises implantées et / ou maintenues sur le territoire en 2025
- 123 emplois créés ou maintenus
- 841 630 € de recettes sur la vente des 3 parcelles (2 en actiparc de Bouillargues, 1 sur la ZAE de MITRA)

5. Budgets (fonctionnement et/ ou investissement 2025)

- Aides à l'immobilier : 1 entreprise bénéficiaire, acompte de 75 K€
- Aides aux loyers : 4 entreprises bénéficiaires, soldes de versements pour 10 572 €

6. Fiertés collectives de l'année

- Accompagnement de l'implantation de projets majeurs comme WATERTRACKS : entreprise innovante qui conçoit et exploite des robots sous-marins innovants permettant de réaliser des opérations de dragage et d'excavation subaquatique avec un impact environnemental réduit, notamment pour la maintenance et la sécurisation d'infrastructures hydrauliques.
- Travail de réévaluation des prix des parcelles restantes à commercialiser sur Bouillargues au profit des recettes de la collectivité.

7. Nouveautés et faits marquants

Acquisition d'une parcelle sur la ZAE à Bouillargues, et affectation de bureaux sur blvd Flemming à une destination économique.

8. Partenaires principaux

Coopération renforcée avec les professionnels de l'immobilier d'entreprise du territoire

9. Calendrier et perspectives

Fin de la commercialisation des parcelles de Bouillargues et recentrage sur la stratégie de densification foncière au sein des ZAE communautaires.

4/ Soutien aux acteurs économiques

En tant qu'interlocuteur premier et privilégié des entreprises, Nîmes Métropole poursuit une politique volontariste de soutien aux acteurs économiques du territoire afin de faciliter la création, l'implantation et le développement des entreprises sur son territoire. Ce positionnement stratégique lui permet de contribuer durablement à la création de valeur et d'emplois.
Ce soutien se traduit par des aides directes aux entreprises, un appui renforcé à l'innovation ainsi qu'un partenariat actif avec les structures d'accompagnement. L'objectif est de consolider le tissu économique local, favoriser l'emploi et renforcer l'attractivité du territoire.

1. Objectifs poursuivis en 2025 :

- Conforter le rôle de Nîmes Métropole comme interlocuteur de référence des entreprises du territoire.
- Soutenir l'implantation et le développement des entreprises par des dispositifs adaptés (immobilier, loyers).
- Stimuler l'innovation et accompagner la montée en gamme du tissu économique local.
- Favoriser la création et le maintien d'emplois durables sur le territoire.

Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_12-DE

2. Impacts attendus ou constatés :

Pour le territoire :

- Renforcement de l'attractivité économique et amélioration de l'image du territoire
- Création et maintien d'emplois locaux
- Diversification et montée en valeur ajoutée du tissu économique

Pour les entreprises :

- Information centralisée sur les acteurs du territoire via le site Nîmes Métropole Entreprises
- Accélération des projets innovants et renforcement de leur compétitivité
- Meilleure intégration dans l'écosystème économique local

Pour la collectivité :

- Consolidation de son rôle stratégique de pilote du développement économique
- Meilleure connaissance des besoins des entreprises et adaptation des politiques publiques
- Légitimation de ses interventions et de ses choix d'aménagement économique

3. Principaux projets & état de progression :

Soutien aux entreprises

Nîmes Métropole octroie des enveloppes financières afin de soutenir l'implantation et le développement d'entreprises. Ces aides ciblent les besoins immobiliers et les charges locatives. En 2025, plusieurs entreprises ont bénéficié d'un soutien adapté à leur situation et à leur projet.

AIDES MMOBILIERES ENTREPRISES 2025		AIDES AUX LOYERS 2025	
Bénéficiaire :	Montant / Nature	Bénéficiaires :	Montant / Nature
SAS WATERTRACKS	Acompte : 75 000 €	LOAD STATION	Solde : 2 160 €
		BOOST	Solde : 5 000 €
		LE CALOT FR	Solde :1 012 €
		SMVE	Solde : 2 400 €

Soutien à l'innovation d'entreprise

L'innovation constitue un axe stratégique du développement économique territorial. La collectivité soutient les entreprises innovantes à travers des partenariats structurants avec des acteurs spécialisés tels que BIC Innov'Up, CAP'TRONIC, ou encore Eurobiomed. Ces actions visent à accompagner les porteurs de projets, soutenir la recherche et développement et favoriser l'émergence de solutions innovantes créatrices de valeur :

- **BIC Innov'up : subvention de 70 K€**

Incubateur et accélérateur d'entreprises innovantes implanté à Nîmes, le BIC Innov'up accompagne les porteurs de projets et start-up à fort potentiel dans les phases de création, de structuration et de développement. Il contribue activement à la dynamique entrepreneuriale et à l'émergence d'innovations sur le territoire.

- **Jessica France CAPTRONIC : 5 K€**

CAP'TRONIC accompagne les PME et ETI de Nîmes Métropole dans l'intégration de solutions électroniques et logicielles embarquées pour renforcer leur compétitivité industrielle. Parmi les entreprises adhérentes du territoire figurent Apelem, Ineo-Sense, Exavision, Fogale Sensors, Et Vinventions France.

- **Eurobiomed : 10 K€ de subvention de fonctionnement + 10 K€ dans le cadre du soutien au projet « Plateforme hospitalière d'innovation pharmaceutique » (PHIP) du CHU de Nîmes :**

Pôle de compétitivité dédié à la filière santé en région Sud et Occitanie, Eurobiomed fédère entreprises, laboratoires de recherche et établissements de soins afin d'accélérer le développement de projets innovants dans les domaines des biotechnologies, dispositifs médicaux et e-santé.

Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_12-DE

- **PHIP du CHU de Nîmes : valorisation de 10 K€ via Eurobiomed**

Première à l'échelle nationale, cette plateforme accompagne la conception, le développement et la fabrication de de dispositifs médicaux expérimentaux. Sa finalité économique est d'accompagner la maturation de projets innovants en santé.

- **Open Tourisme Lab (OTL) : 40 K€**

Accélérateur national dédié au tourisme innovant, basé à Nîmes, l'Open Tourisme Lab accompagne des startups qui développent des solutions technologiques au service des professionnels du tourisme (expérience client, transition écologique, digitalisation, data, nouveaux usages). Il contribue au rayonnement du territoire en positionnant Nîmes comme un pôle d'excellence en matière d'innovation touristique.

- **Gard Digital : 4 K€**

Gard Digital est le réseau des acteurs du numérique dans le Gard. L'association favorise les collaborations, l'innovation et le développement de la filière digitale sur le territoire.

- **2 Degrés : collaboration naissante**

Incubateur québécois dédié à l'économie de demain, 2 Degrés accompagne des entrepreneurs développant des solutions innovantes à impact environnemental et sociétal, avec une dimension internationale. Il soutient notamment les projets innovants liés à la gestion durable de la ressource en eau : optimisation des usages, qualité et traitement de l'eau, réutilisation des eaux usées, solutions technologiques pour les collectivités et les industries. Il vise à répondre aux enjeux d'adaptation au changement climatique et de sécurisation de la ressource.

- **Région Occitanie – Direction Innovation :**

La Direction de l'Innovation de la Région Occitanie pilote les dispositifs régionaux de soutien à l'innovation (aides aux entreprises, accompagnement, structuration de filières). Les échanges portent notamment sur l'identification et l'orientation des porteurs de projets à potentiel

Soutien aux autres acteurs économiques

Au-delà des entreprises, la collectivité appuie les structures qui contribuent à l'accompagnement entrepreneurial et au financement des projets. Ce soutien permet de renforcer l'écosystème local, notamment à travers des partenariats avec Initiative Gard et French Tech Méditerranée. Ces collaborations participent à la structuration d'un environnement favorable à la création, à la reprise et au développement des entreprises.

Initiative Gard : 45 K€ = 15K€ en investissement et 30 K€ en fonctionnement

Plateforme territoriale du réseau Initiative France, Initiative Gard soutient la création, la reprise et le développement d'entreprises par l'octroi de prêts d'honneur sans intérêt et un accompagnement personnalisé des entrepreneurs. Elle contribue au dynamisme économique local et à la pérennité des projets sur le territoire.

French Tech Méditerranée : 5 K€

Communauté labellisée French Tech, French Tech Méditerranée fédère les startups, investisseurs, partenaires publics et privés de l'écosystème numérique et innovant régional.

4. Chiffres clés et indicateurs :

- **BIC Innov'up :**
  - Subvention de 70 K€
  - 36 entreprises accompagnées + 2 entreprises créées sur NM
- **Jessica France CAPTRONIC :**
  - Subvention de 5 K€
  - 18 entreprises de NM adhérentes, 8 ont bénéficié de formations et 4 sous contrat annuels
- **Eurobiomed :**
  - 20 K€ de subvention : 10K€ de fonctionnement + 10 K€ dans le cadre du projet PHIP

Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_12-DE

- **Open Tourisme Lab (OTL) :**
  - Subvention de 40 K€
  - Programme tourism tech for good : 63 candidatures déposées, 39 éligibles, 6 lauréats
  - Evénement régional à dimension internationale « Congrès mondial green destinations » : 400 participants, 44 pays représentés, 108 intervenants représentant collectivités, OGD, entreprises touristiques, chercheurs et partenaires institutionnels.
  - Le projet PHOENIX 4.0 : vise à renforcer la résilience, la durabilité et la compétitivité des TPE/PME du tourisme européen :16 entreprises françaises bénéficiaires
- **Initiative Gard :**
  - Subvention de 45 K€ : 15K€ en investissement et 30 K€ en fonctionnement
  - 42 entreprises de NM soutenues ; 680 000 € prêtés à 0 %, et 644 302€ de prêts bancaires complémentaires ; Création ou maintien de 149 emplois au travers de 19 reprises, 18 créations et 5 croissances d'entreprises.
- **French Tech Méditerranée :**
  - Subvention de 5 K€
  - Plus de 25 entreprises innovantes adhérentes de NM à la French Tech Méditerranée
- **Gard Digital :**
  - Subvention de 4 K€
  - Participation à la coordination de la Digiweek 2025, organisation d'un afterwork de fin d'année, …

5. Budgets (fonctionnement et/ ou investissement 2025)

Structure	Subventions 2025
BIC	70 000 €
CAPTRONIC	5 000 €
EUROBIOMED	20 000 €
OTL	40 000 €
FRENCH TECH	5 000 €
GARD DIGITAL	4 000 €
INITIATIVE GARD fonctionnement	15 000 €
INITIATIVE GARD investissement	30 000 €
Totaux	**189 000 €**

6. Fiertés collectives de l'année

Fin de l'étude de marché et création de la Plateforme hospitalière d'innovation pharmaceutique (PHIP) du CHU de Nîmes

7. Partenaires principaux

Avec l'ensemble des acteurs soutenus par NM

8. Calendrier et perspectives

Perspectives 2026 : accentuation du partenariat avec les acteurs de l'innovation et du financement aux entreprises.

Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_12-DE

5/ Appui aux projets structurants

L'appui aux projets structurants vise à renforcer les outils d'analyse et d'aide à la décision au service du développement économique et de l'aménagement du territoire. Il s'appuie notamment sur la consolidation et l'actualisation d'outils d'observation économique, mais aussi sur le suivi des documents d'urbanisme communaux (PLU) afin d'identifier les ambitions des communes en matière de foncier et de surfaces économiques. Cette démarche intègre également l'analyse des projets d'aménagement du territoire comportant des espaces dédiés aux activités économiques. Enfin, elle comprend le suivi des dispositifs communautaires liés au commerce, notamment les dossiers de fonds de concours, dans le cadre des compétences exercées par Nîmes Métropole.

1. Objectifs poursuivis en 2025 :

- Consolider et enrichir les outils d'analyse et d'aide à la décision (Observatoire économique)
- Suivre les documents d'urbanisme communaux (PLU) pour identifier les ambitions en matière de foncier et de surfaces économiques
- Analyser les projets d'aménagement intégrant des espaces économiques
- Assurer le suivi des dossiers « commerce » fonds de concours

2. Impacts attendus ou constatés :

Pour le territoire :

- Une meilleure connaissance des dynamiques économiques et des projets d'aménagement
- Une anticipation renforcée des besoins en foncier et en immobilier d'entreprise
- Une meilleure cohérence entre les projets communaux et la stratégie économique de l'agglomération

Pour les entreprises :

- Une meilleure visibilité sur les opportunités d'implantation et de développement
- Une offre foncière et immobilière mieux anticipée et adaptée aux besoins des entreprises
- Un environnement économique plus structuré et favorable à l'activité

Pour la collectivité :

- Une amélioration de la capacité d'analyse et d'anticipation des politiques publiques
- Une aide renforcée à la prise de décision pour les élus et les services
- Une meilleure coordination des actions en matière de développement économique et d'aménagement du territoire

3. Principaux projets & état de progression :

Observatoire économique de Nîmes Métropole
Le service REID a piloté la création de l'Observatoire économique de Nîmes Métropole. Cet outil fournit des données et analyses pour mieux comprendre les dynamiques économiques locales et éclairer les décisions stratégiques. Il vise ainsi à anticiper les évolutions du territoire et à soutenir un développement économique cohérent et durable. En 2025 : enrichissement continu ; Résultats obtenus : focus sur les revenus des ménages et les emplois privés

Suivi des PLU des communes
Le suivi des PLU des communes par le service REID permet d'identifier les orientations locales en matière de foncier et de surfaces dédiées aux activités économiques. Il aide à anticiper les capacités d'accueil des entreprises et à assurer la cohérence entre les projets communaux et la stratégie de développement économique de Nîmes Métropole. Ce suivi constitue ainsi un outil d'aide à la décision et de coordination territoriale.

Projets d'aménagement du territoire
Le suivi des projets d'aménagement structurants (Marché Gare, Magna Porta, Porte Sud, Porte Ouest, Nîmes Sud) permet au service REID d'anticiper l'offre future en foncier et immobilier économique. Il garantit la cohérence de ces opérations avec la stratégie de développement économique de Nîmes Métropole et avec les programmes immobiliers portés par le secteur privé.
Résultats 2025 : Optimisation des échanges, plus réguliers et fluides, avec les acteurs de l'immobilier d'entreprise

Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_12-DE

Projets « Commerce » et fonds de concours
Le suivi des dossiers « commerce » relève de la compétence obligatoire de développement économique de Nîmes Métropole, notamment à travers la mise en œuvre de la politique locale du commerce. Par ailleurs, dans le cadre des fonds de concours aux communes, le service REID apporte son expertise sur les projets présentant une dimension économique. Cette contribution permet d'éclairer les décisions communautaires et de soutenir l'attractivité du territoire.

Sur 2025 deux demandes d'autorisation d'exploitation commerciale ont été validées :

- Extension de la surface de vente de l'enseigne La Foir'Fouille, permettant un renforcement de l'offre d'équipement de la maison (jardinage, extérieurs...) à prix accessibles.
- Réorganisation de l'enseigne Leroy Merlin sur deux sites, visant à optimiser la lisibilité de l'offre et l'organisation des espaces de vente et de stockage.

4. Chiffres clés et indicateurs :

Indicateurs d'activité (volumes, fréquentation, production, etc.) :
Observatoire économique de Nîmes Métropole : enveloppe temps dans le cadre du partenariat avec l'agence d'urbanisme

Dans le cadre du soutien au commerce de proximité et à l'artisanat, sur 2025, 6 communes ont bénéficié de fonds de concours :

Date	Commune	Montant
Mars 2025	Gajan	9 624 €
Mars 2025	Poulx	101 951 €
Mars 2025	Saint-Gervasy	371 356 €
Juillet 2025	Saint-Gilles	677 419 €
Novembre 2025	Poulx	50 975 €
Décembre 2025	Sernhac	4241€

5. Budgets (fonctionnement et/ ou investissement 2025)

Total des fonds de concours attribués : 1 635 556 €
Ces aides financières contribuent au maintien et au développement des activités commerciales et artisanales dans les communes, en accompagnant notamment les projets d'aménagement, de modernisation ou de création d'équipements favorables à la vitalité économique locale.

6. Partenaires principaux

Communes de Nîmes Métropole, Agence d'urbanisme, Direction commerce de la ville de Nîmes…

6/ Partenariat et animation économique

La mission « Partenariat et animation économique » consiste à proposer une programmation d'actions et d'événements économiques variée et fédératrice, afin de mettre en réseau les acteurs du territoire et de renforcer la dynamique entrepreneuriale locale. Elle contribue à asseoir Nîmes Métropole comme premier interlocuteur territorial des entreprises et à valoriser l'image d'un territoire actif et engagé.

1. Objectifs poursuivis en 2025 :

- Déployer une programmation d'animation économique diversifiée et innovante
- Favoriser la mise en relation et la coopération entre acteurs économiques
- Améliorer la diffusion de l'information sur les dispositifs porter par les partenaires du territoire
- Valoriser les filières et les entreprises du territoire

Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_12-DE

2. Impacts attendus ou constatés :

Pour le territoire :

- Structuration et dynamisation du réseau économique local
- Renforcement de l'attractivité et de l'image d'un territoire entrepreneurial
- Valorisation des activités porteuses du territoire et des savoir-faire locaux
- Développement d'un sentiment d'appartenance économique

Pour les entreprises :

- Accès à l'information facilité
- Favoriser le développement des opportunités de coopérations entre entreprises
- Accroitre la visibilité des entreprises et élargir leurs réseaux professionnels

Pour la collectivité :

- Consolidation de son rôle d'interlocuteur de proximité des entreprises
- Mieux maitriser la connaissance des besoins du tissu économique local
- Renforcement le dialogue public-privé
- Valorisation de l'action économique menée à l'échelle intercommunale

3. Principaux projets & état de progression :

Les RDV Eco de Nîmes Métropole

- 4 RDV Eco
- 486 présents au total
- Thèmes :
  - Tourisme d'Affaires, un accélérateur majeur pour l'économie territoriale (8 mars 2025). Partenariat : OTC et Musée Romanité : 134 inscrits, 112 présents
  - Business Instinct (26 juin 2025) : 95 inscrits, 98 présents
  - Transmission & Reprise d'Entreprise (9 octobre 2025). Partenariat avec FFB, CCI, CMA, Chambre d'Agriculture : 102 inscrits, 98 présents
  - RDV Eco IA – DIGIWEEK (20 novembre). Partenariat avec Bic Innov'up, French Tech Méditerranée : 225 inscrits, 178 présents

Les moments forts éco

- 862 participants sur 3 temps forts
- Thèmes :
  - Panorama économique (les chiffres clés de NM) du 28 janvier 2025
    - 204 inscrits, 185 présents
  - Digiweek du 20 au 22 novembre 2025
    - 5 événements : Organisateur Nîmes Métropole, partenaires : GarDigital, Bic Innov'up, Frenchtech, France Travail + 10 structures de l'enseignement supérieur
    - 477 participants au total sur les 5 événements
  - Salon de la création d'entreprise (2 décembre 2025)
    - Organisateurs : Nîmes Métropole et France Travail
    - 29 partenaires, 1 espace « information partenaires », 4 mini conférences
    - Près de 200 personnes

Conférences et autres événements

- Événement Eco circulaire du 6 février (partenariat : NM et Suez) ' : 127 inscrits, 110 présents
- Portraits féminins du 8 mars : 140 inscrits, 100 présents
- Conférence « les rencontres de l'Agri Economie » du 20 mai : (partenariat : NM, Chambre d'agriculture et Agrisud Ouest) : 62 inscrits, 74 présents
- Conférence « Sobriété foncière : mieux connaître le territoire pour mieux l'aménager » du 27 mai : 87 inscrits, 77 présents
- Organisation Commission attractivité et visite de l'Université du 15 octobre : 30 participants
- Mai à vélo : organisation des prises de parole dans les ZAE de Ville active et Euro2000

Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_12-DE

Présence aux événements économiques extérieurs

- 16 participations ; Ex : vœux, Assemblées générales diverses, afterworks, place à l'entreprise, #ERE…

Cafés des associations du CIZAN

- 5 associations de ZAE ; 1 café par mois (sur 9 mois) et par association donc 45 présences dans l'année

Inaugurations

- 7 mars 2025 : Défisystème
- 14 avril : 1ère pierre France Travail GB
- 28 avril : Parc Gallica au Mas des Noyers
- 10 juin : Symétrie
- 19 juin : 25 ans Cézanne thermofisher
- 23 septembre : Soprema site Mitra
- 13 novembre : 3G Santé

4. Chiffres clés et indicateurs :

Thèmes / Formats	Nombre d'événements	Nombre de participants
RDV ECO	4	486
MOMENTS FORTS ECO	3	862
CONFERENCES ET AUTRES EVENT	6	391
PRESENCE AUX EVENEMENTS PARTENAIRES	16	/
CAFES ASSO	45	/
INAUGURATIONS	7	/
TOTAUX	**81**	**1 739**

5. Budgets (fonctionnement et/ ou investissement 2025)

Coût en ETP

6. Fiertés collectives de l'année

Première édition des chiffres clés de Nîmes Métropole. Evénement monté grâce aux données de l'observatoire économique de Nîmes Métropole.

Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_12-DE

Gestion et Aménagement des ZAE - Zones d'Activité Economique

1/ Contexte et présentation :

Périmètre d'intervention : Le service Gestion et Aménagement des zones d'activités économiques de Nîmes métropole intervient sur les 22 zones d'activités économiques communautaires.

Missions principales : Les champs d'intervention recouvrent les domaines de compétences techniques liés aux voiries et réseaux divers, à l'éclairage public, aux espaces verts, à la propreté. Dans ce cadre pluridisciplinaire, le service opére :

- Une surveillance fine des espaces publics sous gestion et mobilise les ressources nécessaires à la sécurité des usagers et des biens à travers des maintenances curatives, correctives et préventives,
- Le pilotage des projets de réaménagement des espaces publics au sein des zones d'activités communautaires afin de les adapter aux évolutions règlementaires et aux mutations des usages,
- Le pilotage de l'axe de transformation "densification-intensification" des zones d'activités existantes qui ne relèvent pas par ailleurs d'un programme de requalification sous maîtrise d'ouvrage foncière.

Rôle au sein des compétences de Nîmes Métropole : Au-delà de ces missions, le service porte et apporte une expertise aux projets transversaux de la collectivité tels que :

- Supervision des compétences mise en œuvre dans le périmètre administratif et géographique des ZAE (mobilité TC et modes actifs, vidéosurveillance, gestion des réseaux humides et secs, gestion des déchets, instruction et prescriptions des demandes de permission de voirie, avis et prescriptions sur les permis de construire…) ;
- Participation aux stratégies globales de la collectivité et mise en œuvre des engagements généraux de la collectivité tels que PCAET, budget vert, …
- Accompagnement des opérations telles que requalification de zones existantes, extension, création de ZAE,
- Pilotage du décroisement des réseaux de la zone aéroportuaire.

2/ Objectifs et impacts

Objectifs poursuivis en 2025 :

- Garantir la sécurité des usagers,
- Maintenir les espaces publics en état de bon fonctionnement,
- Accentuer la stratégie de maintenance préventive du patrimoine,
- Déployer des plans pluriannuels d'investissement pour chacun des domaines sous gestion,
- Optimiser la Commande publique et se munir de marché "outils" pour l'accroissement de l'expertise et la qualité du service,
- Mobiliser les crédits en adéquation avec les orientations et dans un souci d'efficience,
- Réaménager les espaces publics dysfonctionnels (périmètre complet ou partiel d'une ZAE),
- Dégager la stratégie opérationnelle de l'axe "Intensification-densification" des ZAE (zone pilote Mas des Noyers) et solliciter les partenariats.

Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_12-DE

Impacts attendus ou constatés pour le territoire, les habitants/usagers et la collectivité :

- Retour sur les actions liées à la sécurité : une meilleure réactivité des interventions de mise en sécurité urgente, des actions en curatives et correctives pilotées, la mise en place d'action pédagogique (6 radars), des échanges avec les services de sécurité routière, etc.
- Retour sur les actions liées à la sobriété énergétique : une baisse de consommation énergétique qui se traduit par une baisse mécanique de la facturation, une acculturation progressive des usagers à l'extinction nocturne, un impact lumineux amoindri sur la biodiversité.
- Retour sur les actions liées à l'arrêt de l'arrosage des espaces verts : une adaptation progressive des végétaux les plus adaptés et résistants, une perte globalement assez faible des végétaux mais un développement moindre, une modélisation de la palette végétale suite aux expérimentations pour l'adapter au changement climatique.
- Retour sur le "bien-vivre" dans les zones : les modifications d'usages proposés à travers le réaménagement des espaces publics pour favoriser le "bien-être au travail" dans les zones se sont développées. Dans ces zones sont observés : des déplacements actifs plus importants, des temps de détentes en extérieurs mixant les types d'usagers dans les mêmes espaces pour une pause ou marche par exemple (ZAE G. Besse 1 :espace N. Wiener, trottoirs confortables de GB1, Bois des noyers, sentes techniques). Le ré-investissement des usages piétonnier est notable.

3/ Principaux projets et actions

Projet n°1 – Nom du projet : Végétalisation

Description synthétique : Plantation d'un alignement de 55 arbres sente technique de Vignole. Choix des essences : résistantes aux températures projetées, au stress hydrique, mellifère, esthétique.

État d'avancement en 2025 (lancé / en cours / achevé) : Achevé

Résultats obtenus ou attendus : Participe à l'abaissement de la température, à la qualité de l'air, offre des espèces mellifères, participe à la pollinisation.

Projet n°2 – Nom du projet : Décroisement des réseaux de la plateforme aéroportuaire

Description synthétique : L'acte de transfert en pleine propriété de la plateforme aéroportuaire de l'Etat vers Nîmes métropole signé le 29/02/2024 fixe des obligations d'autonomisation des installations initialement militaires pour chacune des parties, en matière d'alimentation en eau potable, de collecte et de traitement des eaux usées et d'électricité. 2025 a été consacré à la co-construction et à la contractualisation de ces travaux avec les partenaires Ministère des Armées et le Ministère de l'intérieur / Direction générale de la sécurité civile et de la gestion de crise.

Le budget prévisionnel de l'opération totale s'élève aujourd'hui à 23M€, dont 6M€ seront pris en charge par les Ministères bénéficiaires des réseaux.

État d'avancement en 2025 (lancé / en cours / achevé) : En cours.

Le planning opérationnel est projeté de 2026 à 2028.

Résultats obtenus ou attendus : Les crédits nécessaires aux financements de l'opération sont inscrits dans les budgets de référence pour les 3 entités concernées, selon une programmation pluriannuelle d'investissement traduite dans les conventions d'applications afférentes. La collectivité est désignée maître d'œuvre unique de la totalité des travaux, y compris dans les parties privées des Ministères qui restent à leur charge.

Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_12-DE

4/ Chiffres clés et indicateurs

- Effectifs mobilisés : 5 ETP

- Évolutions : Réorganisation du service suite à l'arrivée du 2ème agent "exploitation" et du renfort technico-administratif (30% ETP).

5/ Budgets

Budget de fonctionnement 2025 : Réalisés 1 471k€

Budget d'investissement 2025 : Réalisés 1 807k€

6/ Fiertés collectives de l'année

Réussites marquantes, innovations, résultats significatifs ou reconnaissances obtenues en 2025 :

- Efficience de la gestion de crise,
- Augmentation de la réactivité d'intervention sur le domaine public et optimisation du process de la gestion des signalements et des interventions (+/- 600),
- Effets mesurables sur la stratégie de gestion préventive des voiries avec une amélioration significative de l'état du patrimoine voirie (moyen à bon)

7/ Nouveautés et faits marquants

Nouveaux projets :

- L'axe Densification – Intensification des zones d'activités existantes (pilote Mas des Noyers, KM Delta, Parc Delta)
- Le ré aménagement d'axe ou zone cible à l'intérieur d'une ZAE (TEC C. ADER, KM DELTA Dions Bouton)

Nouvelles méthodes de travail :

- Une transformation des ZAE basée sur une approche empirique, « fondé sur des preuves »,

  + des décisions sont mieux ancrées dans le concret, donc plus fiables et moins spéculatives,
  + moins de risques d'erreurs stratégiques et opérationnelles,
  + amélioration progressivement les solutions, ajustement rapidement, préservation de la flexibilité,
  + pertinence pour les utilisateurs,
  + crédibilité et acceptabilité,
  + meilleure capacité d'innovation et d'anticipation.

Évolutions organisationnelles ou partenariales :

Une transformation des modes de gestion passée par la réorganisation de l'activité basée sur :

- la montée en compétence pluridisciplinaire des agents et le maintien de champs d'expertise fort d'un référent,
- l'approche décloisonnée des missions,
- des objectifs et des actions recalés dans leur proportion entre modes de gestion curatif, correctif et préventif,
- le développement de la culture de gestion d'urgence,

Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_12-DE

- la professionnalisation du service (outils et process),
- l'intégration des enjeux environnementaux comme facteur d'attractivité du territoire

8/ Partenaires principaux

Liste des partenaires ayant contribué aux actions menées :

En externe : avec le « CIZAN » : l'Association des associations de ZAE du territoire

En interne :

- Augmentation de la mutualisation des moyens (marchés transverses entre les différents services de l'agglomération)
- Affirmation du mode projet pour les sujets transverses

9/ Calendrier et perspectives

Actions prévues à court terme :

- Poursuite des plans pluriannuel d'investissement voirie, caméras et végétalisation,
- Poursuite des campagnes d'entretien

Perspectives 2026 :

- Réaménagement des petits périmètres d'espaces publics basée sur une analyse empirique
- Plan d'action d'intensification des ZAE basé sur une analyse mixte empirique et projection théorique

Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_12-DE

AMENAGEMENT

1/ Contexte et présentation

Périmètre d'intervention :

- Le pilotage de la conception et de la mise en œuvre des opérations d'aménagement de Nîmes Métropole
- La prise en compte de la biodiversité dans les projets d'aménagement de Nîmes métropole

Missions principales :

Conduite opérationnelle des projets structurants de Nîmes Métropole :

- **Planification et mise en œuvre** des projets structurants d'aménagement en assurant une programmation claire, continue et concertée des tâches et jalons à réaliser
- **Suivi technique et pilotage des études** en définissant le programme et les orientations, en mobilisant les différents acteurs (services internes, prestataires extérieurs, institutionnels…), en contrôlant la qualité et la pertinence des études et veillant à la bonne mise en œuvre des procédures
- **Suivi des concessions d'aménagement** sur les plans techniques, administratif et financier
- **Montage des projets d'aménagement** aux plans technique, juridique, financier, foncier et environnemental**,** en prenant en compte les enjeux et contraintes de l'ensemble des acteurs et en proposant les montages opérationnels pertinents
- **Pilotage de la mise en œuvre des opérations** en garantissant le respect des délais, des coûts et des qualités techniques et environnementales des projets, en assurant le suivi et le contrôle de leur exécution (en régie, partenariat ou délégation)
- **Coordination de l'action** des différents services de la collectivité et mobilisation des partenaires extérieurs en vue de la réalisation de projets partagés

Intégration de la biodiversité dans les projets structurants d'aménagement

- **Mise en place de la stratégie biodiversité** de Nîmes Métropole, notamment à travers un observatoire de biodiversité dont la finalité sera de préserver/restaurer les milieux naturels sensibles et de développer les continuités écologiques à l'échelle du territoire
- **Pilotage des accords cadre** « missions d'études naturalistes » et « mise en œuvre des compensations » qui permettent d'intégrer la biodiversité à tous les stades d'avancement des projets structurants
- **Intégration du volet biodiversité** dès la phase de conception des projets structurants en s'assurant la bonne mise en œuvre de la séquence Eviter-Réduire-Compenser (ERC) et encadrement des procédures réglementaires (Volet Naturel des Eudes d'Impact, Dérogation à la Destruction d'Espèces Protégées (DDEP)…) jusqu'à l'obtention des autorisations environnementales
- **Mise en place des mesures compensatoires**, comprenant le suivi de la maîtrise foncière et la mise en œuvre des plans de gestion

Rôle au sein des compétences de Nîmes Métropole :

Nîmes Métropole renforce son action en matière d'aménagement durable, en mettant l'accent sur la préservation et la valorisation de la biodiversité. Le Service Aménagement, qui dépend de la Direction déléguée de l'Attractivité du Territoire, est directement impliqué dans la mise en œuvre opérationnelle des projets de développement et/ou de renouvellement urbain structurants de l'agglomération, dans une approche pragmatique et concertée.

Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_12-DE

Dans ce cadre, le Service Aménagement pilote les projets opérationnels d'aménagement du territoire et assure l'intégration des enjeux de biodiversité dans toutes les réalisations.

2/ Objectifs et impacts

Objectifs poursuivis en 2025 :

Le service Aménagement a été réorganisé en juillet 2025 avec les objectifs suivants :

- La gestion et le suivi des projets d'aménagement structurants portés par la Direction Déléguée Attractivité comme Marché Gare, le Schéma directeur de l'aéroport, Porte Sud
- Le suivi du volet biodiversité des projets d'aménagement de Nîmes Métropole, comprenant la conduite des études et la gestion des mesures associées

Impacts attendus ou constatés pour le territoire, les habitants/usagers et la collectivité :

Les actions menées par le nouveau Service Aménagement en 2025 ont notamment contribué à l'avancement opérationnel des projets d'aménagement structurants portés par NÎMES MÉTROPOLE :

- Lancement de l'Accord Cadre de conception et mise en œuvre du Schéma d'Aménagement et de Développement de l'aéroport (jusqu'au stade « scénarios »),

- Mise en œuvre du cadre relatif au montage opérationnel du projet de renouvellement urbain sur le secteur « Porte Sud » sur Caissargues,

- Accompagnement de la SPL sur les volets stratégiques et partenariaux du projet « Marché Gare » (requalification de la RN113 en boulevard urbain, AMI tiers-lieu des Halles,…)

- Renouvellement de l'accord cadre pour la réalisation de l'ensemble des études naturalistes nécessaires à la mise en œuvre des projets d'aménagement de Nîmes Métropole,

3/ Principaux projets et actions

Projet n°1 – Nom du projet : **MARCHÉ GARE** (22 hectares)



Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_12-DE

Description synthétique :

OBJECTIFS

- Renouveler et diversifier les activités, comprenant le développement du pôle agro-alimentaire existant, la création d'un nouveau pôle d'activités tertiaires, d'un tiers-lieu ...
- Qualifier l'entrée ouest de Nîmes, comprenant la requalification complète en boulevard urbain d'un large tronçon de la RN113,
- Desservir le secteur en TC à travers l'aménagement d'un PEM directement en prise avec la nouvelle halte ferroviaire de Saint Césaire,
- Valoriser le patrimoine industriel,
- Transformer l'ancien Marché d'intérêt national en un quartier durable (Quartier Durable Occitanie - QDO).

CHIFFRES CLES

- 8 ha de surface végétalisée
- 11,7 ha de surface de plancher, dont 6 ha dédiés au secteur agroalimentaire
- 2000 personnes sur la zone à terme
- 64,3 M€ HT d'investissement (maîtrise foncière, aménagement et biodiversité) – 27,1 M€ de participation de Nîmes métropole

État d'avancement en 2025 (lancé / en cours / achevé) :

- Maîtrise foncière à hauteur de 90% environ

- Livraison de la 1ère tranche VRD (secteur Ouest) en décembre 2025

- Lancement de la commercialisation des lots P (locaux activités productives) et C (tertiaire). Travaux en cours sur le lot P et négociation sur les prospects avec Eiffage

- Lancement de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI)pour le tiers lieu des halles (après approbation de l'avenant 2 à la Concession au Conseil de décembre 2025)

- Accord sur partenariat pour mise en œuvre des travaux de requalification de la RN113 (Novembre 2025 : Conventions approuvées, consultation Moe…)

Résultats obtenus ou attendus :

- Commencement des travaux RN113 (1km) à l'automne 2026

- Poursuite aménagement VRD secteur Est (Halles, tertiaire) : en 2026-2027

- Désignation du gestionnaire du tiers lieu en 2026, travaux gros œuvre en 2026-2027

- Obtention Permis sur le lot C (10 000 m²) en 2026

- Poursuite de la maîtrise foncière

- Enclenchement en 2026 des négociations avec SNCF / Service Express Régional Métropolitain (SERM) pour planifier la mise en œuvre du Pôle d'Echange Multimodal (PEM) Saint Césaire

Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_12-DE

Projet n°2 – Nom du projet : **PORTE SUD (23 hectares)**



Description synthétique :

OBJECTIFS

- Renouveler la zone d'activités dite Euro 2000 à travers une programmation mixte d'activités productives/compactes, d'habitat, de services et d'équipements,
- Articuler et mettre en cohérence urbaine le futur quartier mixte "Euro 2000" avec le centre-village ainsi qu'avec le secteur d'extension urbaine "Bellecoste" à vocation résidentielle,
- Desservir le secteur en transport en commun à travers le prolongement de la ligne T4 et l'aménagement d'un PEM,
- Désimperméabiliser le site pour permettre la création de nouveaux espaces publics paysagers et hydrauliques

CHIFFRES CLÉS (Programme à l'étude)

- 8,5 ha de surface cessible
- 3,6 hectares de surface de plancher à vocation économique
- Environ 275 logements à terme

État d'avancement en 2025 (lancé / en cours / achevé) :

- Approbation plan guide à horizon 2040
- Création de la ZAD (arrêté Préfectoral du 08/10/25)
- Attribution en décembre 2025 du marché sur les montages opérationnels, financiers et juridiques possibles pour la mise en œuvre du Plan Guide

Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_12-DE

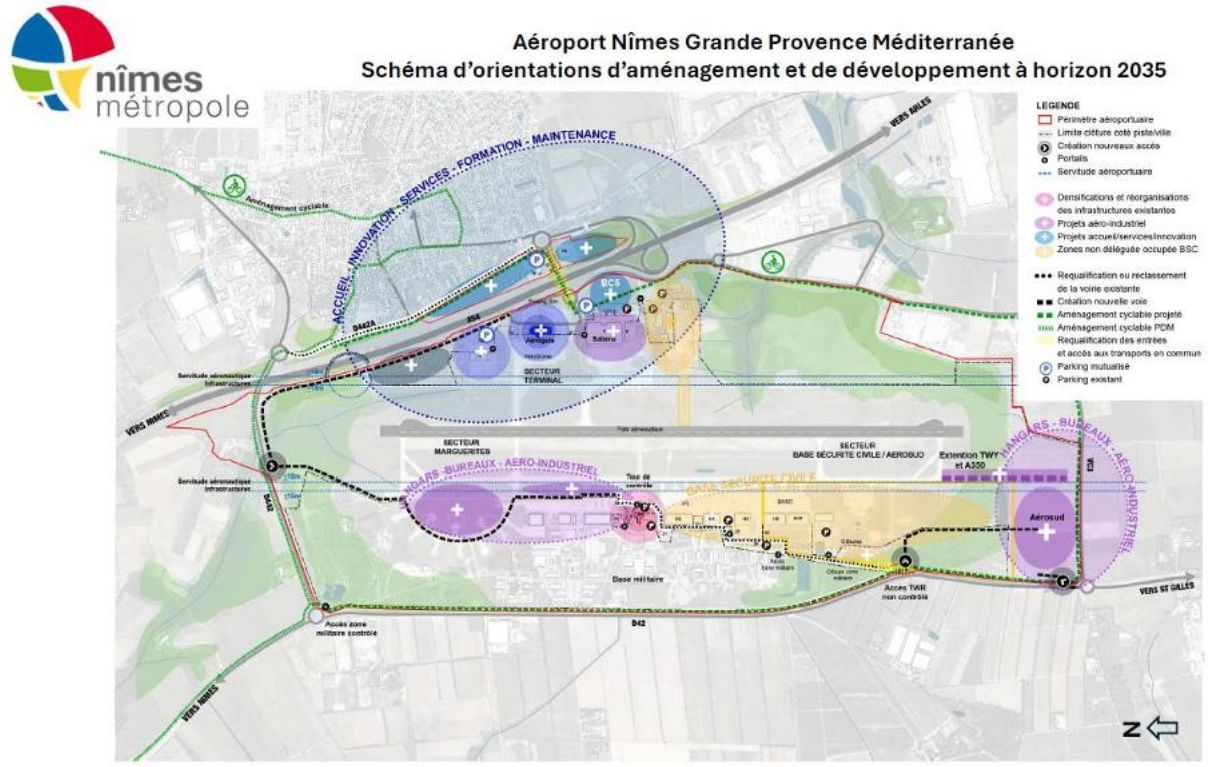
Résultats obtenus ou attendus :

- Printemps 2026 : adoption d'une feuille de route définissant la stratégie foncière, le bilan d'opération et les procédures requises.

Objectifs :

- Ancrer la vision stratégique dans une réalité opérationnelle,
- Consolider les coûts d'équipements publics et les coûts d'action foncière,
- Analyser les capacités de portage public et d'encadrement des réalisations privées,

Projet n°3 – Nom du projet : **SCHÉMA DIRECTEUR AÉROPORT (310 hectares)**



Description synthétique :

OBJECTIFS

- Développer de nouveaux secteurs d'accueil d'activités économiques en lien avec la filière « aéronautique / résilience / gestion des risques »,
- Aménager et optimiser les fonciers stratégiques de bord de piste pour permettre l'implantation d'activités spécifiques de type aéro-industrielles ou de maintenances aéronautiques,
- Développer le pôle européen de Sécurité Civile,
- Consolider le développement du transport de passagers

CHIFFRES CLÉS (Programme à l'étude)

- 40 hectares de nouvelles surfaces d'activité, 155.000m² de SDP nouvellement créée

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_12-DE

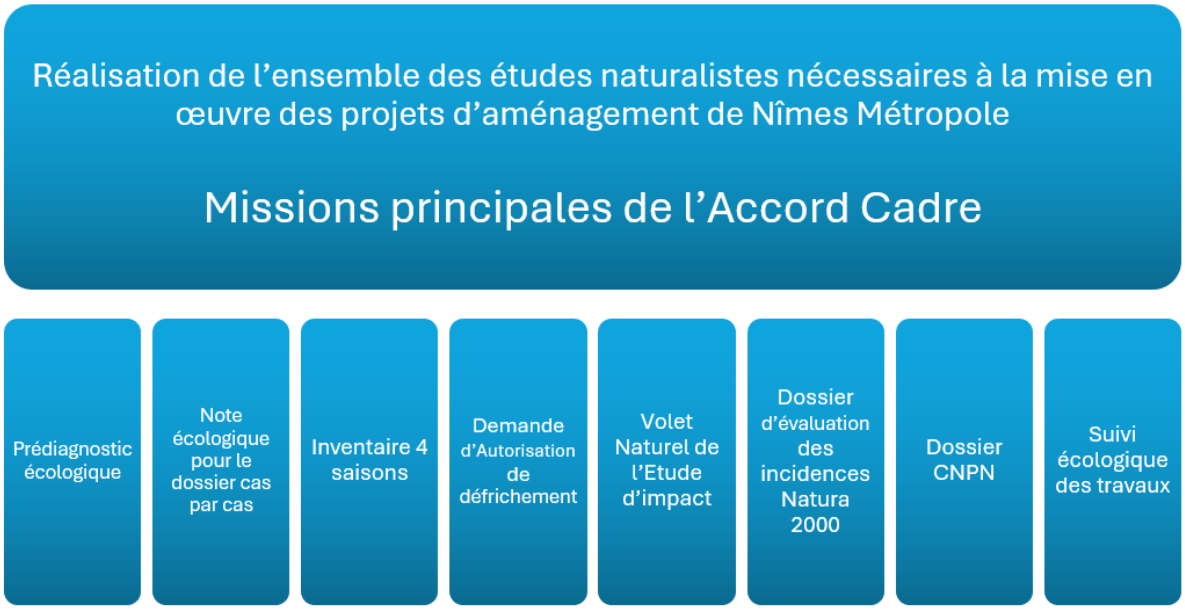
État d'avancement en 2025 (lancé / en cours / achevé) :

- Lancement en juillet 2025 de l'accord cadre de Moe urbaine sur 8 ans (montant maxi de 3 M€ HT)
- Validation d'un scenario d'aménagement et de développement partagé
- Bilan de la concertation préalable

Résultats obtenus ou attendus :

- Intégration des orientations d'aménagement et de programmation dans le PLU de Saint-Gilles
- Montages opérationnels et chiffrage du Schéma d'aménagement et de développement au printemps 2026
- Dépôt des dossiers réglementaires (fin 1er semestre 2026)
- Préparation renouvellement du futur contrat d'exploitation.

Projet n°4 : **RENOUVELLEMENT Accord cadre ETUDES NATURALISTES**



Description synthétique :

Réalisation de l'ensemble des études naturalistes nécessaires à la mise en oeuvre des projets d'aménagement (projets structurants ou urbains, ouvrages hydrauliques, autres équipements communautaires, …)

OBJECTIFS

- Développer le territoire tout en préservant l'environnement
- Anticiper les impacts écologiques des projets d'aménagement
- Accompagner la mise en œuvre de la séquence ERC dans le cadre de la conception et la réalisation des projets d'aménagements portés par Nîmes métropole

CHIFFRES CLÉS (Programme à l'étude)

- Estimation : 1 M€ HT sur 4 ans

Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_12-DE

État d'avancement en 2025 (lancé / en cours / achevé) :

- Consultation et réception de 8 offres

Résultats obtenus ou attendus :

- Le titulaire a été désigné en février 2026.

4/ Chiffres clés et indicateurs

Indicateurs d'activité (volumes, fréquentation, production, etc.) :

Pilotage de 4 accords-cadres :

- SD aéroport : 3 M€ HT sur 8 ans
- Etudes naturalistes : 1 M€ HT sur 4 ans
- Urbaniste Programmiste : 400 K€ HT sur 4 ans
- Mise en œuvre des mesures compensatoires : 6 M€ HT sur 12 ans

Suivi des concessions d'aménagement confiées à la SPL Agate :

- Marché Gare : 27,1M€HT de participations de Nîmes Métropole (budget d'opération de 64,3 M€)
- Magna Porta : 21.7M€ de participations de Nîmes Métropole (budget d'opération de 37,5 M€)

Éléments RH :

- Effectifs mobilisés : 2 agents, 1 chef de service et 1 encadrement de direction

- Evolutions notables : La réorganisation du service opérée en juillet 2025 a eu pour conséquence la suppression d'un poste de Chargé de Mission Aménagement

5/ Budgets

Budget de fonctionnement 2025 : 100 000 €TTC

Budget d'investissement 2025 : 4 000 000 €TTC

6/ Fiertés collectives de l'année

Réussites marquantes, innovations, résultats significatifs ou reconnaissances obtenues en 2025 :

- Aboutissement de la démarche partenariale Agglomération – Ville – Etat pour la requalification de la RN113 (Approbation des Conventions liées et engagement opérationnel)

- Lancement de l'Accord Cadre de conception et mise en œuvre du Schéma d'Aménagement et de développement de l'Aéroport nécessitant une coordination resserrée entre les services Aéroport et Aménagement

Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_12-DE

7/ Nouveautés et faits marquants

Nouvelles méthodes de travail : optimisation de la transversalité avec les services concernés par les opérations

Évolutions organisationnelles ou partenariales : Réorganisation suite au CST de juin 2025

8/ Partenaires principaux

Liste des partenaires ayant contribué aux actions menées :

Partenaires extérieurs :

- SPL Agate

- EPF

- DDTM / DREAL / Préfecture

- Agence d'Urbanisme

- Les Armées

- Ville de Nîmes

- Caissargues

- Bureaux d'Etudes prestataires : A+/SETEC, Ex&Terra…

Partenaires internes :

Directions / Services : Aéroport, Dev Eco, ZAE, Foncier, DEA, Mobilités, Finances, Assemblées, Commande Publique, Juridique, DAAF

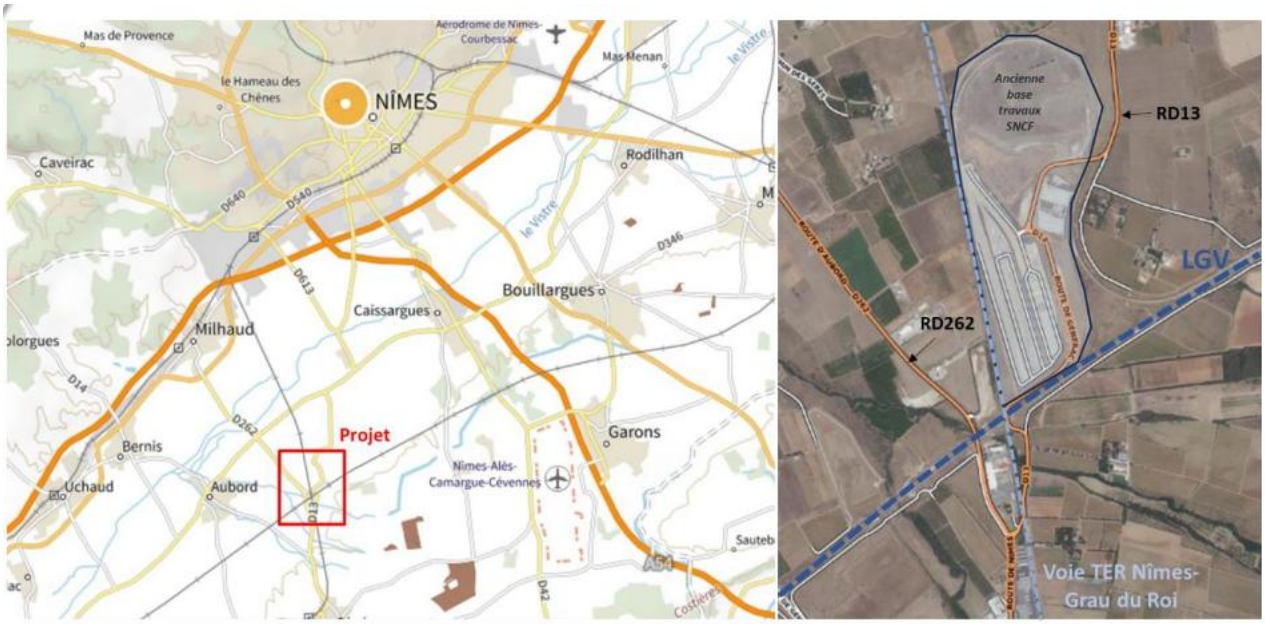
Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_12-DE

SUIVI DES GRANDES INFRASTRUCTURES

ZAE NÎMES SUD

1/ Contexte



Dans le cadre des travaux de Nîmes Métropole intégrant le principe de sobriété foncière édicté par la loi Climat et Résilience du 24 août 2021, différents sites majeurs à restructurer pour le territoire ont été identifiés, dont celui de l'ancienne base travaux - d'environ 78 ha - du contournement ferroviaire de la ligne Nîmes et de Montpellier, située sur les communes de Nîmes et de Milhaud.

En effet, aujourd'hui démantelée et en l'état de friche, cette zone offre l'avantage d'être déjà artificialisée et de bénéficier d'une desserte ferroviaire renforcée, via un des embranchements ferrés de la ligne n°819 000 Saint-Césaire-Grau-du-Roi et la SNCF.

Dans le cadre du programme immobilier pénitentiaire national visant à la création de 15.000 places supplémentaires en détention, les services de l'Etat ont engagé, sur la partie Nord du site de l'ancienne base travaux, une procédure d'enquête (DUP) sur l'utilité publique du projet de construction d'un établissement pénitentiaire de 700 places porté par l'Agence publique pour l'immobilier de la justice (APIJ), intégrant également une enquête parcellaire et une enquête visant à la mise en compatibilité des PLU de Nîmes et Milhaud, ainsi qu'à la mise en compatibilité du SCoT Sud Gard.

Cet investissement de près de 120 millions d'euros engendrera des retombées économiques indéniables pour le territoire, en permettant notamment la création à terme de près de 600 emplois dont 400 à 450 emplois directs au sein de l'établissement et 150 à 200 emplois indirects et induits en dehors de l'établissement : exploitation maintenance du bâtiment, services sociaux, de santé, de formation, et autres intervenants en support de l'établissement.

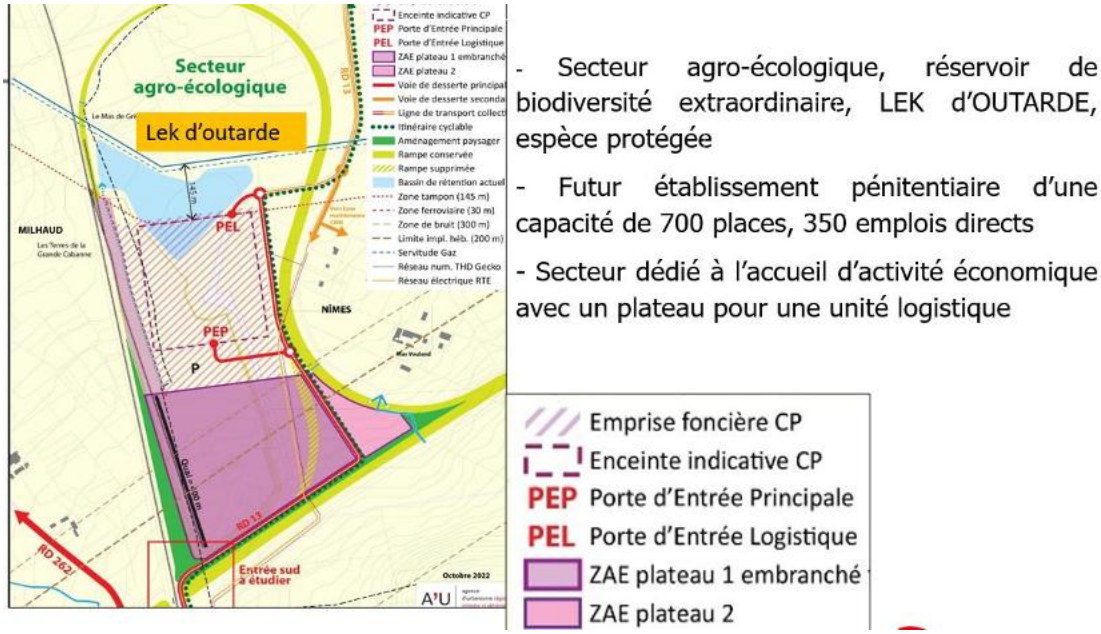
Parallèlement au projet attenant du futur centre pénitentiaire porté par les services de l'Etat, dont l'emplacement est à présent stabilisé, la Communauté d'Agglomération Nîmes Métropole souhaite engager, au titre de sa compétence de plein droit, la reconversion de la partie Sud de l'ancienne base travaux à travers la création d'une zone d'activité économique, afin d'en faire un pôle économique majeur du territoire permettant de renforcer son attractivité.

Le schéma d'accueil des entreprises de Nîmes Métropole prend en compte la raréfaction du foncier disponible sur le territoire, accentue l'effort sur la densification concernant les entreprises à plus faible besoin foncier, et

Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_12-DE

priorise les activités productives et à forte valeur ajoutée sur les grands projets de ZAE qui proposeront des parcelles plus importantes (Magna Porta, Marché gare, Porte Ouest …).



2/ Objectifs du projet :

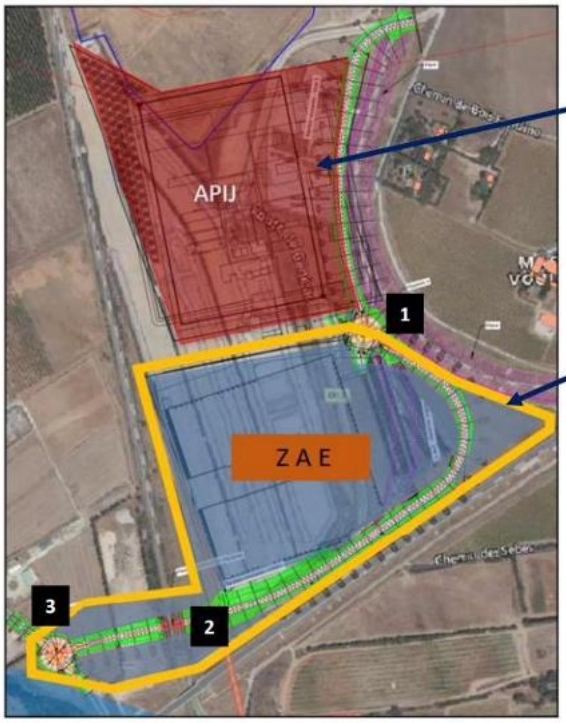
Au vu de la spécificité de cette future ZAE, avec un embranchement ferré, les objectifs poursuivis par Nîmes Métropole sont :

- A des fins d'accueil d'activités notamment de logistique industrielle et productive, reconvertir une partie de l'ancienne base travaux du contournement de la ligne LGV déjà artificialisé, la plus à même d'accueillir ce type d'activité logistique sur le territoire, afin d'en faire un pôle économique majeur, avec potentiellement 300 emplois sur site,
- Permettre aux entreprises de développer le fret ferroviaire à travers une offre foncière rare et spécifique destinée à l'accueil d'activités nécessitant un embranchement ferré,
- Optimiser la faisabilité économique en optant pour des solutions pragmatiques et économiquement maîtrisées en structurant et rationalisant l'espace cessible,
- Maîtriser la qualité paysagère et l'interface avec un site sensible en tirant partie de la richesse paysagère en cohérence avec les milieux environnants, en valorisant les éléments de biodiversité du site, en veillant aux co-visibilités et à l'intégration des futures constructions.

Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_12-DE

3/ Présentation de l'opération et périmètre prévisionnel :



Zone de construction du centre pénitentiaire
Projet porté par le ministère de la Justice (APIJ – Agence Publique pour l'Immobilier de la Justice)

Périmètre de la Zone d'Activités Economiques
Projet porté par Nîmes Métropole

Périmètre estimé de la ZAE : **24 ha** environ intégrant les nouvelles voiries de dessertes.

Surfaces cessibles : **15 ha** environ

Détail des aménagements :

1 Dévoiement de la RD13 et création d'un giratoire pour l'accès du centre pénitentiaire et des lots de la ZAE, le macrolot logistique central notamment,

2 Création d'un passage supérieur sur la voie ferrée Nîmes Grau-du-Roi,

3 Création d'un giratoire sur la RD 262.

4/ Avancement de l'opération

Les études préalables ont été engagées dès 2023 concernant les modalités de desserte du site, poursuivies en 2025 :

Etudes d'ensemble :

- Etude environnementale «4 saisons » permettant d'évaluer l'impact du projet sur l'environnement et les éventuelles mesures de réduction et de compensation à prévoir pour l'ensemble du périmètre de ZAE confiée au bureau d'études Biotope (rendu en Mai 2025);
- Etude géotechnique préalable, réalisée par le bureau Géotec (Mars 2025).
- Etude d'accessibilité au site niveau faisabilité, confiée au bureau d'études Artélia (Mai 2025) avec le soutien des services du conseil départemental du Gard :

Cette étude, pilotée par Nîmes Métropole, a été menée en collaboration avec :

- L'APIJ ;
- FM Logistic ;
- Le CD30 ;
- SNCF réseaux ;
- Le CEREMA.

Du fait de la présence du Lek d'outarde sur la partie Nord de la zone, il n'est pas possible d'envisager des travaux d'élargissement de la RD13 dans ce secteur. L'accès Nord sera donc réservé aux modes doux et à la desserte en transport en commun.
Les projections de trafic résultant des projets de centre pénitentiaire et de la future base logistique ont par conséquent un impact fort sur le carrefour RD262/ RD 13 au sud de la zone, et la simulation de création d'un carrefour giratoire géré par feux n'a pas convaincu SNCF réseau, ni le Céréma, qui ont rejeté ce scénario d'aménagement.

Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_12-DE

Il a donc été décidé d'étudier la création d'un ouvrage d'art de franchissement de la ligne SNCF Nîmes-Grau du Roi, les études de conception ont été confiées à Artélia et les conclusions ont été rendues au printemps 2024, validées par l'ensemble des acteurs en comité de pilotage (avril 2024) en Préfecture.
Le coût global du projet y compris frais de MOA, études, foncier, travaux d'aménagement et coordination SNCF, est évalué à **14.7M€ HT** (euros 2025), sur la base des études menées jusqu'à ce jour.

Etudes de desserte en eau potable et assainissement de la zone
La direction de l'Eau a diligenté des études de dimensionnement des réseaux afin, d'une part, de desservir le site global (site pénitentiaire + base logistique), et d'autre part, assurer l'alimentation en eau potable et assainissement de la commune de Générac, qui bénéficiera ainsi à terme d'une alimentation de secours, le site étant actuellement desservi par le forage du site de La Fontaine à Générac .

Le coût des investissements s'évalue à 12.6 M€HT (euros 2025), selon la répartition suivante :

	Site pénitentiaire et ZAE	NM (desserte de la commune de Générac)
Eau potable : 8,4 M€	5,9 M€	2,5 M€
Assainissement : 4,2 M€	1,5 M€	2,7 M€
	7,4 M€	5,2 M€

Soit un montant de 7,4 **M€ HT** pour la ZAE & le site pénitentiaire.
Les investissements nécessaires ont été inscrits au PPI de Nîmes Métropole pour 2026/2027/2028.

Etude hydraulique
Une étude hydraulique est en cours et les échanges avec les services de l'Etat se poursuivront en 2026.

Prospections et acquisitions foncières

1) Actions de l'EPF
Dans le cadre du projet d'aménagement de l'ancienne base travaux du contournement Nîmes-Montpellier et suite à la délibération AMT N° 2021 - 03 – 051 en date du 25/05/2021, la convention pré opérationnelle n°0671GA2021 dénommée «Ancienne base travaux du contournement ferroviaire Nîmes Montpellier-Opération d'aménagement économique, Axe 2 » a été signée le 24/06/2021 pour une durée de 5 ans avec l'Etablissement Public Foncier (EPF) d'Occitanie afin d'assurer le portage foncier nécessaire à la réalisation de ce projet d'aménagement.

L'EPF Occitanie a acquis auprès de SNCF RESEAU le 27/12/2022 une emprise foncière de 35ha 67a 71ca au prix de 392 448.10 €.
Une acquisition auprès de SNCF RESEAU a été menée courant 2024, pour une contenance de 15ha 18a 08ca et d'un montant de 166 988.80 € soit 1.10/m².
La totalité des dépenses engagées par l'EPF pour le compte de Nîmes Métropole représente un montant de 618 481€ (pour une maîtrise de 51ha).

2) Autres acquisitions
- Négos amiables : Nîmes Métropole va poursuivre les négociations amiables auprès des derniers propriétaires courant 2026.

- SCI KAROUBA emprise d'acquisition de 7 450m² -montant FD env 17 000€ - (+Expert mandaté pour calcul des indemnités de dépréciation du surplus)
- SA TERRE DE GDE CABANNE emprise acquisition de 1575m² - env 2000 €
- ELIAN emprise d'env 3500m²
- CD 30 acquisitions / Occupation temporaire/ déclassement ancienne voie
- SNCF : emprises pour la création du château d'eau 1 067m², franchissement ouvrage 3 789 m², voirie, délaissés 8 718 m² soit 1.3 ha
- Ainsi que la SAS BIORE pour les aménagements hydrauliques en l'occurrence l'implantation du futur château d'eau – emprise d'env 3965m²

Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_12-DE

A l'issue, la SPL AGATE dont Nîmes Métropole a confié une concession d'aménagement, se chargera d'engager des procédures de DUP en vue de s'assurer la maitrise foncière complète.

- Compensations environnementales : en complément des acquisitions foncières nécessaires aux aménagements et à l'installation des entreprises, le projet nécessite une maitrise foncière au titre de compensation environnementale (Dérogation à la Destruction d'espèces protégées à venir).

5/ Concertation

Le bilan de la concertation a été approuvé par délibération D-E N° 2025 - 02 – 056 du 07/04/2025.

La concertation s'est déroulée du 29 novembre 2024 au 28 février 2025, avec mise à disposition du dossier et d'un registre en ligne et au siège de Nîmes Métropole. Une réunion publique a été organisée le 13 février 2025 pour présenter le projet et répondre aux questions. Les annonces ont été faites via presse, Aggloforum et affichage, et les contributions ont été recueillies principalement en ligne.

Sept observations ont été déposées en ligne, elles témoignent d'un intérêt réel pour la qualité du projet, avec des propositions constructives sur la mobilité, notamment l'idée d'une meilleure valorisation de la voie ferrée existante. Les participants soulignent l'importance de poursuivre les efforts environnementaux, ce qui conforte l'orientation déjà engagée vers une gestion maîtrisée de l'espace et de la biodiversité. Les remarques sur les accès et la circulation montrent une volonté partagée d'assurer une desserte efficace et sécurisée, cohérente avec les aménagements prévus. Enfin, les contributions mettent en avant des points d'amélioration qui permettront d'enrichir et de renforcer la pertinence du projet dans les prochaines phases de conception.

6/ Conduite de projet et procédures :

La conduite des études et procédures a été confiée à la SPL AGATE en septembre 2024, sous le pilotage de Nîmes Métropole.
Etat d'avancement :

Partenariats mis en place :

- Interne à Nîmes Métropole : revues de projets interservices trimestrielles pour diffuser l'information et coordonner les missions de chacun de façon transverse (RACI initial, planning à jour, recueil des besoins et avancement de chacun).
- SNCF : réunions mensuelles ;
- APIJ et FM Logistic : réunions mensuelles ;
- CD 30 : réunion en septembre 2025 portant sur les modalités de desserte, le devenir de la RD13, le projet de giratoire au droit de la RD135 et le foncier à céder (anciens délaissés) ;

Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_12-DE

7/ Calendrier et perspectives

L'objectif de Nîmes Métropole pour 2026 et les années suivantes est de s'assurer des conditions de réalisation de la future zone d'activités économiques, dans un calendrier compatible avec les enjeux de desserte (accès et adduction en eau potable et assainissement), avec une mise en service du centre pénitentiaire fin 2029 – début 2030 (calendrier recalé par l'APIJ fin 2025), et de conduire l'ensemble des procédures réglementaires y concourant.
En 2026, l'objectif est de finaliser un AVP, poursuivre les négociations foncières et déposer pour instruction un dossier d'autorisation environnementale et un dossier d'utilité publique.
Une négociation avec les différents partenaires va se poursuivre en 2026 afin de déterminer les répartitions de Maîtrises d'ouvrages et prises en charge financières dans le cadre d'un projet urbain partenarial (PUP).

Nous restons dans l'attente d'une confirmation du planning opérationnel de l'APIJ pour définir avec certitude le calendrier opérationnel et procédural.
Un contrat de concession sera conclu avec la SPL AGATE début 2026 afin de mener à bien cette opération, en conservant les modalités antérieures de gestion de projet (lien fort avec les services de Nîmes Métropole et l'ensemble des partenaires).

Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_12-DE

MAGNA PORTA

1/Localisation du site projet



68,8 ha sur la seule commune de Manduel

2/ Grandes données du projet

4 Quadrants

37.8 ha Cessibles

200 000 m² de SDP projetée

Permis d'aménager



1814 Emplois Directs

360 Emplois Indirects

2174 emplois directs et indirects au total

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_12-DE

3/ Contexte

Rappel du programme et des objectifs de l'opération

La projection d'une nouvelle Gare TGV sur la Commune de Manduel a conduit la Communauté d'Agglomération Nîmes Métropole à réfléchir au développement d'un nouveau quartier à ses abords directs. Ainsi, la CANM souhaite accompagner l'implantation de cette Gare par la mise en œuvre de MAGNA PORTA, projet de territoire ambitieux.

Une étude pour la réalisation d'un pôle urbain multimodal de Ligne à Grande Vitesse (LGV) a donc été initiée dès 2010.

Par délibération du 8 février 2010, le Conseil Communautaire a déclaré le projet d'intérêt communautaire et cela a donné lieu à la mise en place d'une zone d'aménagement différé par arrêté préfectoral en date du 3 avril 2014.

Dans ce cadre, Nîmes Métropole a engagé une procédure de dialogue compétitif en vue de retenir une équipe de maîtrise d'œuvre urbaine en charge de la conception et de l'exécution du projet urbain.

Il en découle alors une démarche d'aménagement globale et concertée, initiée par Nîmes Métropole en application de l'article L300-1 et suivants du Code de l'Urbanisme au titre notamment de ses compétences « aménagement de l'espace » et « développement économique ».

Par délibération de son Conseil Communautaire en date du 23/02/2015, Nîmes Métropole a arrêté les objectifs du projet urbain multimodal (PUM) et proposé des modalités de concertation qui seront ensuite approuvées par délibération de ce même Conseil Communautaire en date du 26/05/2015, après approbation par les Conseils Municipaux de Redessan (en date du 05/05/2015) et Manduel (en date du 11/04/2015).

Par délibération du 14/11/2016, la Communauté d'Agglomération Nîmes Métropole a décidé d'approuver le principe de création d'une zone d'aménagement concerté (ZAC), d'approuver les objectifs poursuivis au travers de cette ZAC et d'engager la concertation préalable règlementaire et ses modalités.

Dès 2015, la Communauté d'Agglomération Nîmes Métropole arrêtait les objectifs du projet urbain multimodal (PUM), plus communément appelé aujourd'hui MAGNA PORTA, à savoir :

→ Créer une « destination » qui porte une ambition économique et touristique à l'échelle européenne pour soutenir les filières innovantes du territoire, en proposant une double composante : une composante économique avec le développement à terme d'un pôle technopolitain (entreprise, recherche, formation), autour d'une fertilisation croisée entre l'industrie touristique et culturelle et les filières du numérique et une composante d'offres marchandes de « loisirs, culture, tourisme »,

→ Concevoir un projet urbain « vitrine », s'appuyant sur l'identité du territoire et offrant une programmation complémentaire, afin de constituer un quartier de vie attractif 7 jours sur 7 et répondre aux besoins d'accueil du territoire,

→ Inscrire le projet dans une vision multimodale forte, gage de réussite, pour permettre une accessibilité aisée, depuis Nîmes, Manduel et Redessan mais également depuis et vers les pôles urbains plus éloignés (Alès, Montpellier, Arles, Beaucaire, …),

→ Intégrer l'agriculture au projet dans son périmètre élargi, à la fois en tant que filière économique et élément d'identité paysagère pour favoriser les rapports fonctionnels réciproques entre ville et agriculture,

→ Adopter une démarche ambitieuse en matière de développement durable en concevant un projet économe vis-à-vis des ressources naturelles,

Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_12-DE

→ Intégrer ces objectifs dans une opération d'aménagement d'ensemble, phasée dans le temps de façon cohérente**.**

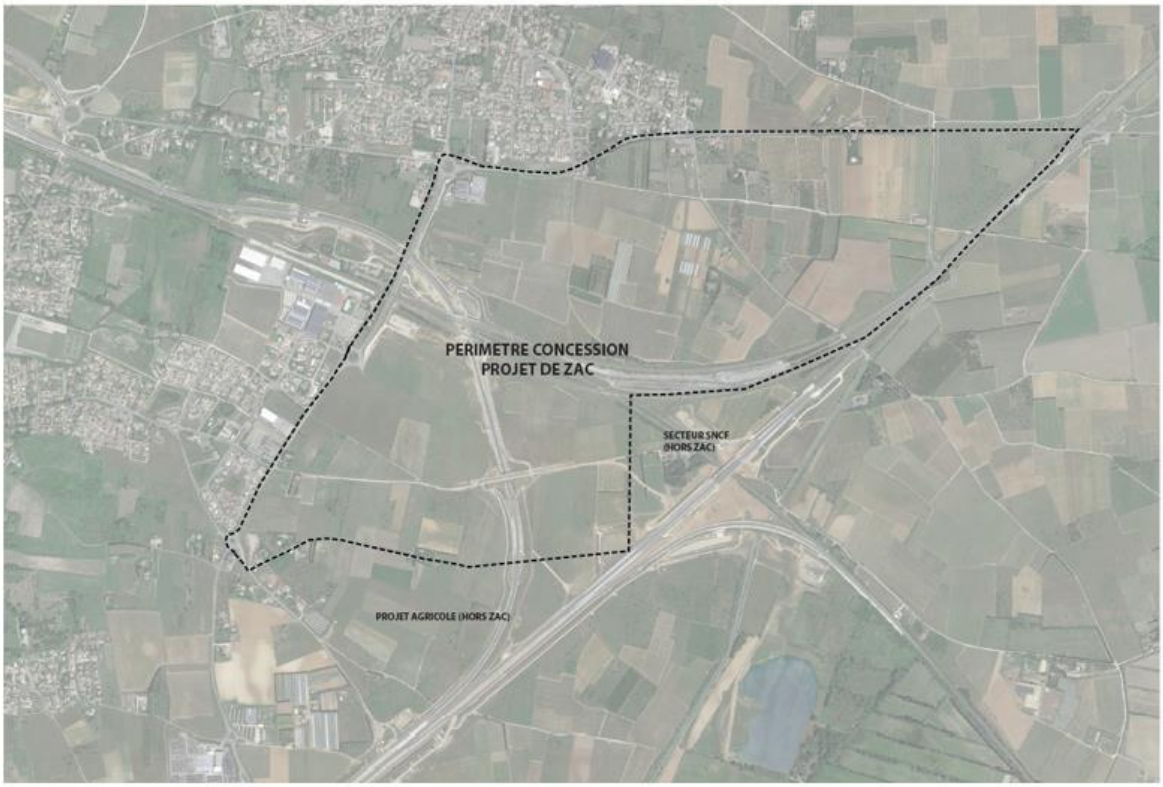
Si les objectifs du projet urbain multimodal (PUM), plus communément appelé aujourd'hui MAGNA PORTA, n'ont pas évolué substantiellement sur l'année 2023, il est à noter que :

- Le groupe français de bâtiment et travaux publics NGE a été désigné lauréat d'un appel à manifestation d'intérêt lancé fin 2022 sur demande de la Communauté d'Agglomération Nîmes Métropole, lors du comité de pilotage du 08 juin 2023,
- Un protocole partenarial SPL AGATE/NGE a été signé le 26 septembre 2023 en vue de la cession de charges foncières dans le cadre de l'opération d'aménagement,
- Conformément aux termes dudit protocole, le projet Magna Porta se réalisera sous la forme d'un ou plusieurs permis d'aménager et non plus sous la forme d'une ZAC.

4/ Document d'urbanisme en vigueur

Le projet est soumis au Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Manduel. A ce jour, le PLU ne permet pas la réalisation de l'opération.

5/ Rappel du périmètre



Il est ici précisé que le périmètre du projet urbain Magna Porta se voit réduit à 68,8 hectares, sur la seule commune de Manduel. Cette décision a été prise par le Comité de Pilotage du projet en date du 16 décembre 2021, considérant les conclusions du CRAC 2020 et les études d'incidences effectuées au cours de l'année 2021 et suivantes.

Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_12-DE

6/ Volet administratif du projet – Dates clés

CONTRAT DE CONCESSION D'AMENAGEMENT CANM/SPL AGATE

02/12/2019
- Délibération Conseil Communautaire AMT N° 2019 – 08 – 044 portant approbation du bilan de la concertation préalable à la création de la ZAC
- Délibération Conseil Communautaire AMT N° 2019 – 08 – 045 portant approbation des enjeux et objectifs de l'opération, de son périmètre d'intervention, de son programme et son bilan financier prévisionnel
- Délibération Conseil Communautaire AMT N° 2019 – 08 – 046 désignant la SPL AGATE en qualité de concessionnaire

21/09/2020
- Délibération du Conseil Communautaire AMT n°2020 -05 – 064 accordant garantie d'emprunt à 80% à la société Agate, concessionnaire de l'opération MAGNA PORTA, pour 3 emprunts de 10 000 000 € au total

04/04/2022
- Délibération du Conseil Communautaire AMT N° 2022 - 02 - 036 sur le principe de création d'une ZAC sur la commune de Manduel : Définition des objectifs poursuivis, ouverture et modalités de la concertation préalable et de la participation du public aux décisions ayant une incidence sur l'environnement

23/09/2024
- Délibération du Conseil Communautaire AMT N° 2024 – 05 – 111 autorisant le dépôt d'une demande d'autorisation environnementale et l'engagement d'une procédure de déclaration d'utilité publique sur l'opération d'aménagement MAGNA PORTA

23/06/2025
- Délibération du Conseil Communautaire AMT n°2025 -04 – 070 accordant garantie d'emprunt à 80% à la société Agate, concessionnaire de l'opération MAGNA PORTA, pour 1 emprunt de 5 000 000 €
- Délibération du Conseil Communautaire AMT n°2025-04-071 relatif à l'avenant n°1 au traité de concession visant la mise à jour du périmètre opérationnel de l'opération et du mode de réalisation de l'opération, la **désignation du groupe NGE** comme partenaire privé et l'adaptation de la rémunération de cette dernière dans le cadre de la mission de concession.

22/09/2025
Délibération du Conseil Communautaire AMT n°2025 -05 – 074 accordant garantie d'emprunt à 80% à la société Agate, concessionnaire de l'opération MAGNA PORTA, pour 1 emprunt de 5 000 000 €

02/02/2026
Délibération du Conseil Communautaire AMT n°2026-01-083 relatif à l'avenant n°2 au traité de concession visant les adaptations programmatiques, techniques, foncières, financières et calendaires actées,

PROTOCOLE DE PARTENARIAT ENTRE LE GROUPE NGE ET LA SPL AGATE

26/09/2023
Signature du protocole initial

23/07/2024
Signature d'un avenant n°1 au protocole initial > substitution NEG/MPD

Février 2025
Signature d'un avenant n°2 au protocole initial en vue de
- la modification du calendrier prévisionnel,
- la modification des conditions financières pour la cession des biens (25€HT/m², suppression du Q4),
- la mise à jour de la SDP réalisable dans le cadre du projet,
- la clarification des limites de prestations de chaque partie concernant les aménagements et équipements,
- le dépôt d'une demande de PA conjointe,
- la signature de BE pour les parcelles concernées par les futurs bassins d'exondement,
- la modification de l'article 7 du protocole initial visant les conditions de résiliation du protocole par l'une ou l'autre des parties

Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_12-DE

7/ Volet règlementaire et foncier du projet

Etat d'avancement des procédures

URBANISME

Procédure de révision du PLU de MANDUEL

- ✓ pilotée par la Commune de Manduel
- ✓ permettant l'ouverture de la zone à l'urbanisation et le dépôt en suivant d'une première demande de permis d'aménager

Principales étapes

- o Arrêt du PLU en septembre 2025
- o Enquête publique de mi février à mi mars 2026
- o Rapport du CE attendu fin avril 2026
- o Approbation du PLU de Manduel projeté en juin 2026

EXPROPRIATION

Demande de déclaration d'utilité publique du projet avec enquête parcellaire

- o déposée le 12/01/2026 pour instruction auprès des services de la Préfecture du Gard

ENVIRONNEMENT

Demande d'autorisation environnementale unique

- ✓ composée de 1/l'étude d'impact du projet sur l'environnement, 2/l'évaluation des incidences sur les sites du réseau Natura 2000 et son formulaire d'information à la Commission Européenne, 3/le dossier loi sur l'eau, 4/la demande de dérogation au titre des espèces protégées (dossier CNPN/Compensations)

Principales étapes :

- o DAEU déposé le 25 mars 2025 pour instruction via le Guichet Unique (DDTM30 – M. Jérôme GAUTHIER);
- o Une 1ère demande de complétude/régularité a été émise début août 2025;
- o Deux réunions se sont tenues le 13/10/25 suite à cette 1ère demande de complétude/régularité
- o Dépôt des compléments par la SPL AGATE le 12/01/26;
- o Réunion avec les servitudes de la DDTM30 + DREAL le 27/01
- o Une nouvelle demande de complétude/régularité va être envoyée (suite réunion du 27/01)

SUJETS IMPORTANTS A TRAITER PROCHAINEMENT EN LIEN AVEC LES SERVICES DE L'ETAT SUITE AUX DERNIERS ECHANGES INTERVENUS LORS DE LA REUNION DU 27/01/2026

Les raisons impératives d'intérêt public majeur du projet sont à compléter

- ➢ Le service Développement Economique de NM a été sollicité par la SPL Agate pour préciser et compléter l'argumentaire;

L'argumentaire sur l'absence de solutions alternatives de moindre impact est à compléter

- ➢ Le service Aménagement de NM a été sollicité par la SPL Agate pour arbitrer et préciser le contenu de l'argumentaire fourni, une étude a été confiée à l'Agence d'Urbanisme en janvier 2026 (résultats attendus pour l'automne 2026);

En attente de précisions et clarification des services de l'Etat concernant le dimensionnement du volume compensatoire

- ➢ Une note d'avocats a été demandée par la SPL Agate fin janvier aux fins de préciser la situation,

Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_12-DE

La réalisation d'inventaires 4 saisons sur la totalité du foncier compensatoire pour s'assurer de l'absence nette de biodiversité

- Nouvelle doctrine CNPN d'après les services de l'état locaux, demande prise en compte malgré ses impacts financiers (100 000,00 €HT budgétés) et calendaires, inventaires lancés (avenant au marché de CBE - résultats attendus pour l'automne 2026);

En attente de précisions et clarification des services de l'Etat concernant le phasage de la compensation assortie d'une actualisation du DAEU une fois la compensation de la phase 2 sécurisée

- Ce point suppose que le DAEU dans sa globalité soit déposé une fois le volume total compensatoire sécurisé et expertisé;
- La bonne finalisation des négociations foncières sur les domaines d'Espeyran et des Goubins pourraient permettre d'atteindre les volumes nécessaires pour l'Outarde et l'Oedicnème Criard;

Etat de la maitrise foncière



7/ Perspectives 2026

- la poursuite des acquisitions foncières nécessaires à la réalisation du projet (foncier privé restant au sein du périmètre de l'opération ainsi que du foncier compensatoire nécessaire à la réalisation de la phase 2 du projet urbain),
- la poursuite des échanges avec les services de l'état dans le cadre de l'instruction des dossiers règlementaires en vue d'obtenir l'autorisation de réaliser le projet,
- la préparation et le dépôt d'un premier permis d'aménager,
- l'approbation du PLU de Manduel permettant la réalisation effective du projet.

Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_12-DE

PLANIFICATION ET STRATEGIES TERRITORIALES

L'aménagement de l'espace communautaire est une compétence obligatoire des Communautés d'Agglomérations depuis leurs créations en 1999.
Pour Nîmes Métropole, selon les statuts en vigueur cette compétence comprend :

- le schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur,
- la réalisation de ZAC d'intérêt communautaire.
- *l'organisation de la mobilité au sens du titre III du livre II de la première partie du Code des Transports, sous réserve de l'article L.342-2 du même code assurée la DGA Mobilités, (soulignant le lien évident entre aménagement et mobilités…).*

L'activité de la Direction Planification et Aménagement Durables du Territoire (DiPAD) se décompose selon trois axes :

1. De la stratégie à la planification urbaine territoriale comprenant notamment l'actualisation et/ou le développement de la stratégie développement communautaire et sa déclinaison dans les documents de planification territoriale supra-communaux et communaux,
2. De la planification à la mise en œuvre opérationnelle à travers la conduite opérationnelle des projets urbains métropolitains et/ou économiques structurants,
3. Le partenariat technique, un outil indispensable dans le cadre du développement de la chaine de production de l'aménagement.

I – Orienter la stratégie territoriale et piloter la planification territoriale

I.1. Stratégie territoriale

1.1.1 . Le Schéma de Cohérence Territoriale du Sud Gard : Révision n°1

En juin 2023, le Syndicat mixte du SCOT Sud Gard a engagé la révision générale du Schéma de Cohérence Territoriale afin d'intégrer les évolutions législatives récentes — loi de modernisation des SCoT (2020), loi Climat et Résilience du 22 août 2021 modifiée le 20 juillet 2023, loi Industrie verte du 23 octobre 2023 — ainsi que les nouvelles dynamiques démographiques observées sur le territoire.

Dans ce cadre, la direction planification et stratégies territoriales, désignée comme référente technique pour Nîmes Métropole, assure une participation active aux études conduites par le Syndicat mixte et coordonne l'ensemble des contributions produites par les directions de Nîmes Métropole.

L'année 2025 a été marquée par l'organisation d'une réunion préalable rassemblant l'ensemble des maires et des conseillers communautaires membres du Conseil syndical du SCOT Sud Gard. Cette séance de travail, consacrée au Projet d'Aménagement Solidaire (PAS) en amont du débat, a permis de rappeler les enjeux structurants de la révision du SCOT, notamment au regard des exigences de la loi Climat et Résilience et de la trajectoire Zéro Artificialisation Nette (ZAN). Elle a également permis de présenter les principales orientations du futur PAS, fondées sur les dynamiques structurelles à l'œuvre sur le territoire, en particulier celles issues de l'étude de projections démographiques à horizon 2050 réalisée par l'INSEE en 2024.

À l'issue de cette réunion, Nîmes Métropole a formulé plusieurs demandes d'ajustement du PAS afin d'assurer une meilleure prise en compte des spécificités territoriales et des enjeux identifiés localement. Une partie de ces propositions a été intégrée par le Syndicat mixte dans la version actualisée du document débattu le 24 novembre 2024, témoignant de la qualité du dialogue technique engagé et de la contribution significative de Nîmes Métropole au processus de révision.

Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_12-DE

Perspectives 2026 : Poursuivre l'accompagnement global des études menées dans le cadre de la révision générale du SCOT Sud Gard et renforcer la coordination au sein de Nîmes Métropole. Il s'agira notamment de contribuer activement à l'élaboration du DOO afin d'assurer une traduction cohérente des enjeux métropolitains. La démarche portera également sur la territorialisation des objectifs de consommation d'espace, en vue de préparer la répartition des volumes d'artificialisation à l'échelle des communes et d'anticiper les arbitrages nécessaires pour atteindre la trajectoire de sobriété foncière.

1.1.2 Le projet de territoire Nimes éco-métropole 2032

Le projet de territoire actualisé *Nîmes Éco-Métropole 2032* a été approuvé le 15 mai 2023, réaffirmant les grandes orientations stratégiques de la collectivité.

Dans la continuité du précédent Contrat Territorial Occitanie (CTO) 2018-2021, conclu avec la Région Occitanie, le Département du Gard, le PETR Garrigues-Costières de Nîmes et la Communauté de communes Beaucaire Terre d'Argence, Nîmes Métropole a de nouveau été à nouveau désignée comme chef de file du CTO 2022-2028 pour le territoire Garrigues et Costières de Nîmes.

Au titre de ce contrat, la direction planification et stratégies territoriales assure l'accompagnement des communes de Nîmes Métropole éligibles au dispositif Bourg-centre Occitanie de deuxième génération. L'animation globale, la mise en œuvre opérationnelle et le suivi du CTO sont pilotés par le service Politiques Contractuelles et Recherche de Financement. Au total, dix-sept communes auront bénéficié de cet appui, permettant de structurer leurs projets locaux et de renforcer la cohérence de l'action territoriale.

Ces démarches contribuent progressivement à une lecture plus intégrée de l'aménagement du territoire métropolitain. Elles participent à la consolidation d'un socle partagé de politiques publiques, appelé à accompagner les évolutions institutionnelles à venir et à renforcer l'articulation entre les enjeux urbains, périurbains et ruraux au sein du territoire métropolitain en transformation.

Perspectives 2026 : Réviser le projet de territoire de Nîmes Métropole et actualiser les contrats bourgs-centres Occitanie pour les adapter aux dynamiques émergentes, tout en initialisant une réflexion stratégique visant à renforcer l'intégration territoriale et accompagner l'évolution institutionnelle, avec l'aménagement du territoire comme levier de cohérence métropolitaine.

I.2. Planification urbaine

- Dans le cadre de la déclinaison territorialisée du projet de territoire, la direction planification et stratégie territoriale assure la formalisation des avis des Personnes Publiques Associées (PPA) que Nîmes Métropole doit émettre sur les documents d'urbanisme communaux. Dans la continuité des travaux engagés depuis 2022, la direction a poursuivi la coordination et l'animation de la démarche interservices mobilisant l'ensemble des directions de Nîmes Métropole. Au total, 13 avis PPA ont été rendus en 2025.

- Parallèlement, l'avancement des travaux relatifs à la Trame Verte, Bleue et Noire (TVBN) a permis d'enrichir le *porter à connaissance* transmis aux communes, renforçant ainsi la prise en compte des continuités écologiques dans leurs démarches d'évolution des documents d'urbanisme.

- ***Perspectives 2026 : Accompagner les communes dans leurs procédures d'urbanisme, renforcer le développement de la démarche interservices et enrichir « le porter à connaissance » de Nîmes en intégrant pleinement les apports de la TVBN.***

Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_12-DE

II- Assurer la mise en œuvre de projets urbains

II.1. Le projet de renouvellement de la PORTE OUEST – Nîmes

S'inscrivant pleinement dans le cadre de la stratégie précitée, la direction Planification et stratégies territoriales a en charge le pilotage et de la conduite opérationnelle du projet de Renouvellement Urbain de la Porte Ouest à Nîmes.

En 2025, le projet métropolitain de la Porte Ouest a franchi plusieurs étapes significatives dans la définition et la structuration de ce futur quartier durable, actif et connecté. Situé sur un périmètre d'environ 60 à 80 hectares en entrée ouest de Nîmes, en partie sur la zone industrielle de Saint-Césaire, le secteur bénéficie d'un positionnement stratégique à proximité du CHU de Carémeau, du terminus de la ligne T2 du TCSP et de la halte ferroviaire de Saint-Césaire.

Au cours de l'année, les études de plan guide et de définition urbaine ont été poursuivies afin de préciser les grandes orientations du projet. Elles ont permis d'affiner la programmation mixte, d'envisager l'intensification économique du secteur et d'intégrer l'accueil d'activités productives et tertiaires ainsi qu'une offre résidentielle. La réflexion a également porté sur la structuration des espaces publics, la désimperméabilisation du site, la prise en compte du risque inondation et l'amélioration de l'accessibilité multimodale. Ce dernier point s'appuie notamment sur le prolongement envisagé du TCSP vers un futur pôle d'échanges multimodal à Saint-Césaire, intégré au SERM Montpellier-Méditerranée. Parallèlement, les études techniques relatives au volet hydraulique ont été enrichies et consolidées pour sécuriser le développement opérationnel du projet.

Concomitamment, plusieurs partenariats stratégiques ont été engagés avec le CHU Carémeau, le SDIS 30, ainsi qu'avec les représentants de l'Armée, permettant d'engager des études de faisabilité adaptées aux besoins et contraintes de ces grands acteurs.

L'EPF Occitanie, dans le cadre de la convention Grand Projet, a poursuivi sa politique d'acquisitions foncières afin de sécuriser les emprises nécessaires à la mise en œuvre opérationnelle de ce projet.

Enfin, un travail de concertation a été amorcé avec les acteurs économiques du secteur.

Perspectives 2026 : Finaliser l'esquisse +, déposer les dossiers réglementaires en y intégrant le prolongement du TSCP, poursuivre et finaliser la concertation ainsi que les études de faisabilité.

II.2. L'appui au projet de la ZAC de CANABIERES-Bezouce

En 2025, la direction planification et stratégies territoriales a engagé un accompagnement renforcé auprès de la commune de Bezouce dans le cadre de la mise en œuvre de la ZAC de Canabières.

Après plusieurs années de maturation du projet, la direction a permis d'identifier et de consolider l'ensemble des études préalables nécessaires, d'optimiser le bilan prévisionnel de l'opération et de sécuriser le montage juridique retenu, en particulier dans le cadre de la procédure de consultation de l'aménageur. La direction a également contribué à l'analyse des candidatures et des offres, à l'élaboration des pièces de la concession, ainsi qu'à la préparation des auditions. Ces travaux ont conduit, en novembre 2025, à l'attribution de la concession d'aménagement par le Conseil municipal, suivie de la signature officielle en fin d'année.

Cet accompagnement inédit illustre la capacité de Nîmes Métropole à apporter une ingénierie opérationnelle précise, réactive et adaptée aux besoins et attentes des communes, tout en garantissant la qualité urbaine, la soutenabilité financière et la cohérence territoriale des opérations d'aménagement.

Perspectives 2026 : Poursuivre l'accompagnement de la commune de BEZOUCE et rééditer ce type d'accompagnement auprès des communes volontaires de Nîmes Métropole.

Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_12-DE

III- Mobiliser l'ingénierie territoriale au service du territoire

Dans le cadre de ses missions, la direction planification et stratégies territoriales s'appuie sur les compétences d'acteurs locaux de l'ingénierie territoriale. À ce titre, elle mobilise notamment l'Agence d'Urbanisme de la région nîmoise et alésienne, conformément aux dispositions de l'article L.132-6 du Code de l'Urbanisme.

Constituée sous la forme d'une association loi 1901, cette structure partenariale mutualisée dispose d'un mode d'organisation et de financement spécifique, fondé sur la coopération entre ses membres. Chaque année, ses interventions font l'objet d'un programme partenarial élaboré collectivement. La Direction Planification et Stratégie territoriale en assure la coordination générale, le suivi opérationnel ainsi que l'évaluation de l'état d'avancement, garantissant ainsi la cohérence et la bonne articulation des travaux menés avec les enjeux stratégiques du territoire.

Perspectives 2026 : Poursuivre le partenariat avec l'AU.

Données :

L'année 2025 a été marquée par la création de la Direction Planification et stratégies territoriales le 1er juillet 2025 et son rattachement à la Direction Général Adjointe Secrétariat Général. Elle se compose d'une Directrice.

Champs d'activités : Stratégie territoriale, Planification urbaine, Conduite et montage d'opérations de d'aménagements et de projets urbains complexes.

Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_12-DE

TOURISME

1/ Contexte et Présentation

Le pôle Tourisme est intégré au sein de la Direction Déléguée Adjointe Attractivité du Territoire de Nîmes Métropole.

Les missions du Pôle Tourisme :

- L'entretien des sentiers de randonnée du territoire
- L'animation agritouristique sur les sentiers de randonnée et les boucles cyclo-découvertes, dans le cadre de l'action « Les Terroirs Vagabonds, balade à la rencontre des producteurs et artisans de notre territoire ».
- Le suivi de la Convention de Prestations Intégrées (CPI) avec la SPL AGATE - Nîmes Tourisme pour la gestion de l'Office de Tourisme Communautaire (OTC) situé à Saint-Gilles et la promotion touristique du territoire
- La mise en œuvre de nouveaux projets en lien avec la taxe de séjour touristique communautaire : en 2025 « Agglo en Lumière » et une étude stratégique touristique
- La participation aux différents réseaux locaux

2/ Objectifs et Impact

En adéquation avec les schémas touristiques Départemental et Régional en cours, et pour répondre aux nouvelles attentes des visiteurs mais également des habitants, les missions du Pôle Tourisme ont été définies autour du **développement des activités de pleine nature (APN) et de l'agritourisme.** Ces activités s'inscrivent dans une **démarche d'accueil de qualité, d'écotourisme et de tourisme durable.**

La mise en œuvre de la Taxe de séjour touristique communautaire a permis de continuer à développer **de nouvelles offres** et à améliorer l'accueil des visiteurs sur notre territoire avec, nouvellement, l'évènement en juillet-août « **Agglo en Lumière** ».

En complémentarité, Nîmes Tourisme répond aux orientations annuelles de la collectivité en matière de **promotion pour une meilleure visibilité du territoire**.
Les objectifs 2025 de Nîmes tourisme pour Nîmes Métropole :

- Classement de l'OTC en Catégorie II
- Travaux de réaménagement du bureau d'accueil
- Amélioration de la visibilité du bureau d'informations touristiques à Saint-Gilles pour un accueil de meilleure qualité notamment en haute saison
- Réalisation du « Guide du Cheminant » à Saint-Gilles
- Observatoire de la fréquentation touristique via l'outil « FLUXVISION afin d'analyser vos données de fréquentation, de provenance et de profils sociodémographiques
- Communication et promotion : site internet, campagne web Petit Futé, cyberlettre pour les élus du territoire, agenda mutualisé APIDAE, participation à des salons nationaux et internationaux, une délégation en Chine, continuité des visites guidées dans les communes de l'agglomération (nouveau : Manduel)
- Réseaux suivis par Nîmes Tourisme pour NÎMES MÉTROPOLE : Vignobles et Découvertes, Site Remarquable du Goût Les Olivettes du pays de Nîmes, Les Ecoacteurs de la réserve de Biosphère des Gorges du Gardon, Grand site de France Petite Camargue, Via Rhona, Journées méditerranéennes des saveurs (JMS), La Régordane, Gard'Tourisme avec notamment la réédition des cartoguides de randonnée à réactualiser si nécessaire.

Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_12-DE

3/ Principaux projets et état de progression / A l'objectif

- Les sentiers de randonnée

Le territoire de la Communauté d'Agglomération est maillé par plus de 500 km de sentiers de randonnée, répartis sur 33 communes « point de départ ». **L'entretien de qualité de ces sentiers** (signalétique directionnelle avec 400 poteaux et 1000 lames directionnelles et le débroussaillage) à la charge de l'agglomération et suivi par le Pôle Tourisme est essentiel pour **continuer à développer les Activités de Pleine Nature (APN)** attendues par les visiteurs.

4 cartoguides promotionnels de ces sentiers sont en vente dans les Offices de Tourisme et les librairies :

- Massif des Lens, Gorges du Gardon, Entre Vaunage, Vistre et Vidourle, Des Costières à la Camargue Gardoise (réédité en 2025)

Depuis 2025, Nîmes Tourisme prend en charge la réédition des cartoguides et la revente dans les boutiques de l'OT et de l'OTC.



- Les Terroirs Vagabonds : 3ème EDITION

- Un produit **« agritouristique-Activités de Pleine Nature »**

- Une coordination et une animation par le Centre permanent d'initiatives pour l'environnement (CPIE) du Gard par convention annuelle d'objectifs

- Un soutien aux filières économiques locales

- La promotion de divers réseaux ou labels (Vignobles et Découvertes destination AOC Costières de Nîmes, Vins IGP Gard, Bienvenue à la Ferme, Militant du Goût et autres).

Accueillie sur les communes de Nîmes Métropole, cette opération répond à la demande de l'Office de Tourisme Communautaire qui souhaite proposer **des offres touristiques sur tout le territoire**.

L'agritourisme s'inscrit également dans le PAT - Plan Alimentaire Territorial de Nîmes Métropole.

En 2025, 18 sorties d'avril à novembre : des balades à pied, en trottinettes électriques tout-terrain ou en vélo électriques mis à disposition.

Continuité de sorties à la journée, expérience « **slow tourisme** », où on prend le temps de la balade avec des visites plus longues et où le public partage un moment de convivialité autour d'un pique-nique créateur de liens, d'échanges et de rencontres entre le grand public et les acteurs des filières agri et artisanat locales.

Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_12-DE

Une **nouveauté : des sorties PATRIMOINE** dans les Jardins de la Fontaine à Nîmes et au Château d'Espeyran à St Gilles qui ont rencontré du succès.





- Le suivi de la Convention de Prestations Intégrées avec la SPL AGATE - Nîmes Tourisme
  - Réunion orientations : bilan 2024 et perspectives 2025
  - Suivi du Compte-Rendu Annuel à la Collectivité 2024
  - Réunions thématiques régulières
  - Comité annuel des sociaux professionnels du tourisme à la Manade Bilhau à St Gilles
  - Suivi du dossier de l'avenant 4 à la CPI portant sur la modification de la compensation pour charges de service public remise de 550 cartoguides « sentiers de randonnée » valorisés à un montant de 2750 € à vendre dans les OT + 1600 guides des bonnes pratiques en Garrigue à offrir aux visiteurs et usagers

- La taxe de séjour et les nouveaux projets

Nîmes Métropole a souhaité instaurer une taxe de séjour communautaire sur son territoire afin de constituer une source de financement propre au développement d'actions destinées à favoriser la fréquentation touristique ou/et aux dépenses relatives à des actions de protection et de gestion des espaces naturels à des fins touristiques.

Un Comité de Pilotage coordonne les modalités de la mise en œuvre de cette taxe et en 2025 les projets réalisés sont :

- **une étude** « Stratégie touristique de Nîmes Métropole » visant à définir des orientations stratégiques et un plan d'actions à l'horizon 2025-2030. Les axes de travail ayant émergé :

1 / Eau et Paysages
2 / Oenotourisme et Patrimoine gourmand

- un nouvel évènement estival **: « Agglo en Lumière »**





Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_12-DE

4/ Fiertés collectives de l'année

- L'opération « Terroirs Vagabonds » très appréciée du public et qui permet le développement de partenariats pérennes avec les producteurs, les artisans et les réseaux locaux.
- L'opération « Agglo en Lumière » : 6 évènements dans les Communes chaque vendredi de l'été du 11 juillet au 15 août ont permis de faire découvrir le patrimoine architectural ou naturel de la Commune ainsi que le patrimoine gourmand autour des partenaires IGP Vins du Gard, AOC Costières et « Bienvenue à la ferme ». 6 évènements avec des compagnies de spectacle vivant et mise en lumière des lieux ont réunis près de 4000 personnes au total.
- La convention avec l'UMIH 30 : Mise en place d'un partenariat avec l'Umih 30 permettant de faire remonter les besoins du secteur et promouvoir les actions de Nîmes Métropole auprès de la clientèle des hôteliers.

5/ Nouveautés – Projets à faire émerger

- En lien avec l'étude stratégie Touristique : tenue de groupes de travail sur les axes identifiés et mise en place d'actions sur le mandat prochain.
- Valoriser la Coursive voyageurs de la Gare Nîmes Pont du Gard avec des photographies du territoire et revoir la « serpentine » dans la gare
- Améliorer l'accueil au sein de l'aérogare (Dimensionnement des navettes, paiement facilité pour la billetterie, visibilité du service navette ; Réapprovisionnement des documentations touristiques ; Remontée des problématiques auprès du pôle aéroport pour prise en charge par le délégataire EDEIS)
- Aménager une piste cyclable sur la Diagonale du Vistre
- Créer des aires de service sur le territoire et proposer un hébergement chez des socio-professionnels pour les camping-cars

6/ Budgets

Fonctionnement

APN Entretien Sentiers de randonnée

Suivi	17 000 €
Mise à jour fiches d'implantation	4 000 €
Entretien-débroussaillage	80 000 €

CPI SPL AGATE-Nîmes Tourisme 335 000 €

Terroirs Vagabonds 15 000 €

Investissement

APN Entretien-signalétique Sentiers de randonnée

Fourniture et Pose	14 249 €

Recettes

Taxe de séjour ENVIRON 320 000 € auxquels sont déduits le poste aux finances pour récolter la taxe de séjour, le logiciel ainsi que les compensations aux communes qui prélevaient déjà la TS. Soit plus de 200 000 € annuel pouvant être injectés dans des actions tourisme.

Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_12-DE

7/ Chiffres clés

RH 1er semestre 1 agent à 70% + 2ème semestre 1 agent à 50 % + 1 ETP
Attente d'un ETP depuis octobre – arrivée février 2026

8/ Principaux partenaires

- **Département du Gard**
  - Tourisme et Activités de Pleine Nature
- **Gard'Tourisme**
  - Cartoguides des sentiers de randonnée
- **PETR Garrigues et Costières de Nîmes**
  - Leader et Inventaire du patrimoine
- **AOC Costières de Nîmes**
  - renouvellement du Label Vignobles et Découvertes
- **Syndicats AOC Costières de Nîmes, IGP des Vins du Gard et Bienvenue à la ferme**
  - Collaboration sur Terroirs Vagabonds et Agglo en Lumière
- **Via Rhona**
  - Plan Rhône Saône
- **CRTL Occitanie :**
  - Convergences Occitanie
- **En interne**
  - Service Environnement et Mobilité
    Convention annuelle d'objectifs avec le CPIE du Gard
    Projet Diagonale du Vistre en lien avec l'EPTB Vistre

9/ Défis à relever

- Le développement de l'œnotourisme sur le territoire : activités proposées par les acteurs de la filière et promotion par l'OTC avec l'appui d'un animateur de réseau

- Réécriture de la convention de prestations « in house » avec l'OTC : réflexion autour d'une promotion plus large (au-delà des partenaires) permettant une information auprès des touristes individuels plus exhaustive, travail sur une valorisation des activités sur le territoire Nîmes Métropole sur les axes définis par l'étude :
  1 Eau et paysages
  2 Œnotourisme et patrimoine Gourmand
  Structuration de l'information et de l'offre à partir de ces axes.





Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_12-DE

ESRI - Enseignement Supérieur – Recherche – Innovation

1/ Contexte et présentation

Périmètre d'intervention :

Nîmes Métropole constitue le troisième pôle d'enseignement supérieur de la Région Occitanie, après Toulouse et Montpellier avec près de 16 000 étudiants.

Ce nombre d'étudiants est en progression forte et constante depuis plus de 15 ans, ce qui témoigne d'une dynamique de développement de l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur et de recherche du territoire, au premier rang desquels l'Université de Nîmes.

Cependant, une part significative des jeunes sont encore contraints de quitter le territoire pour poursuivre ailleurs leurs études post-bac, faute d'une offre locale suffisante, ou en raison de l'attractivité de la vie étudiante dans des villes comme Montpellier ou Aix-Marseille. En conséquence, l'objectif principal de la mission "Enseignement supérieur, recherche et innovation" (ESRI) est de soutenir le développement de nouveaux cursus d'enseignement supérieur, en privilégiant plus particulièrement la mise en place de formations et la réalisation de thèses répondant aux besoins des entreprises du territoire et du marché de l'emploi local.

Un autre objectif essentiel est de soutenir les efforts de recherche et d'innovation, dans une perspective du développement économique des entreprises du territoire.



Missions principales :

1. Soutien aux établissements pour la création de formations nouvelles
2. Soutien aux établissements pour la recherche
3. Soutien aux établissements pour des investissements liés aux équipements et Plateformes techniques
4. Soutien à la valorisation des filières et diffusion de la culture scientifique
5. Animation du réseau : maillage territorial et synergies entre les établissements d'enseignement supérieur, mais également avec les entreprises (emploi et stages)

Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_12-DE

2/ Principaux projets et actions

2.1 Soutien aux programmes de recherche, actions favorisant l'insertion professionnelle des doctorants

- Soutien au Collège Doctoral / Montant 20 000 € : Il apporte aux doctorants les compétences spécialisées et l'expertise pour des postes de recherche et développement de haut niveau dans l'industrie ou les universités. Cette action facilite l'insertion professionnelle des doctorants et favorise l'entrepreneuriat, l'investissement dans la recherche, contribue à l'économie par la création d'innovation technologique ou la création d'entreprises innovantes.

2.2 Soutien aux équipements et plateformes Technologiques

- Soutien au financement de 2 projets d'équipement à l'IUT de Nîmes :

Acquisition l'appareil d'analyse thermogravimétrique (subvention de 15.000 €) intégrant les avancées technologiques récentes en matière de communication, de précision (ordre de quelques microns) et de rigidité.

Cet équipement répond à plusieurs objectifs :

- Former les étudiants aux besoins des entreprises sur des machines récentes, en lien avec les exigences de qualité et de connectivité de l'industrie moderne.
- Renforcer les capacités de l'IUT à accompagner les entreprises dans la réalisation de prototypes innovants.
- S'intégrer dans une chaîne de production automatisée, en lien avec les compétences enseignées dans le BUT GMP / Génie mécanique et productique de l'IUT.
- Développer des actions de formation continue (micro-certifications) au service des entreprises locales.

Acquisition de machine à commande numérique d'usinage (subvention de 15.000 €). S'appuyant sur les travaux de recherche technologique conduits par les enseignants-chercheurs de l'IUT de Nîmes, ce projet vise à développer un procédé de valorisation sans ajout de matière première, par simple pressage à chaud.

Ce procédé permet de fabriquer des plaques de résine recyclée aux usages multiples (semelles, revêtements de sol, roulettes, etc.).

La dimension pédagogique du projet est essentielle : il place les 140 étudiants du Bachelor universitaire de technologie science et génie des matériaux (BUT SGM) en situation d'apprentissage concret, au plus près des réalités industrielles. Ils sont ainsi amenés à suivre l'ensemble d'une démarche scientifique et technique :

- Caractérisation des mousses usagées,
- Élaboration de mélanges souples/rigides,
- Maîtrise fine des températures de traitement (en deçà du seuil de dégradation),
- Évaluation des propriétés mécaniques et thermiques des matériaux recyclés.



Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_12-DE

CPER

Véritable outil de politique des territoires, la nouvelle génération de plan Etat/Région est un moteur de l'investissement permettant de faire progresser le niveau d'équipement et préparer l'avenir de l'Occitanie.

- CPER 2015-2020 Paiement du solde de Hoche / tranche 1 de 250 000 €
- CPER 2021-2027 Paiement de Hoche 2e et 3e tranche 460 000 €

soit un montant total de 710 000 €.

En attente des justificatifs de réception des travaux en provenance du rectorat avant mise en paiement. Les travaux de la Chapelle ont amené à un vote en Conseil Communautaire en 2025 pour une participation financière de Nîmes Métropole à hauteur de 250 000 €, qui doivent être versés début 2026 après réception des justificatifs.



2.3 Soutien aux créations de formation

Financement d'une nouvelle formation Campus d'Alzon
Montant 10 000 € : création d'une Classe Préparatoire aux Grandes Ecoles MP2I

À la rentrée 2025, une nouvelle formation a été proposée : une CGPE MP2I (Mathématiques, Physique, Informatique et Ingénierie). Cette formation, d'une durée de deux ans, prépare les étudiants aux concours d'entrée des grandes écoles et écoles d'ingénieurs, telles que Polytechnique, Centrale Supélec, Mines Ponts, le Groupe INSA ... La nouvelle CPGE MP2I offre une spécialisation en informatique dès la première année, ce qui est un atout différenciant. Avec seulement cinq CPGE MP2I privées sous contrat d'État et trente-quatre lycées publics en France, cette ouverture représente une opportunité valorisante pour le territoire.

Avec cette nouvelle formation, le Campus comptera près de 400 étudiants en septembre 2025 et dispose actuellement de cinq salles informatiques équipées chacune de 16 ordinateurs. L'ouverture de la CPGE MP2I, qui accueillera 40 étudiants supplémentaires à la rentrée 2025 et 40 nouveaux à la rentrée 2026, nécessite donc une salle informatique complémentaire équipée pour répondre aux besoins de programmation. Cette salle sera utilisée par ces étudiants sur deux ans, avec 20 heures par semaine dédiées aux travaux pratiques en ½ groupes.

En ce qui concerne l'équipement, 20 ordinateurs avec processeur et système d'exploitation de pointe sont nécessaires et ont été financés à hauteur de 10 000 €.

Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_12-DE

2.4 Pôle Métropolitain Nîmes-Alès / PMNA

Atlas des formations : Actualisation de l'offre globale de formation du territoire présentée sur le site internet du Pôle métropolitain Nîmes-Alès (https://www.nimes-ales.fr/la-vie-etudiante-a-nimes-et-ales) / 35 000 €

Chaque année, les données de l'Atlas de la vie étudiante relatives à l'offre de formation postbac sur le territoire du Pôle Métropolitain sont remises à jour sur le site www.nimes-ales.fr. Cet outil de recherche apporte tous les éléments de connaissance utiles et d'aide à la décision aux élus, aux entreprises et aux lycéens, étudiants et « alternants » en phase d'orientation ou réorientation, ainsi qu'à leurs familles, pouvant chercher des formations bien spécifiques dans l'offre territoriale. L'enjeu est d'accompagner l'attractivité estudiantine du territoire comme vecteur de développement, en cohérence avec l'axe d'actions « Université, recherche et innovation » du Pôle Métropolitain Nîmes-Alès.

Assemblée des Sites de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche d'Occitanie (ASESRO):

Dans le cadre de sa compétence en matière de développement économique, Nîmes Métropole place depuis de nombreuses années le rapprochement entre économie, enseignement supérieur et recherche au cœur de son projet de territoire. Ces domaines constituent aujourd'hui des leviers essentiels pour renforcer l'attractivité, la compétitivité, l'innovation et le niveau de qualification du territoire.

Face aux enjeux actuels et futurs, Nîmes Métropole souhaite structurer et renforcer sa stratégie en se dotant d'un Schéma Local de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche, de l'Innovation et de la Vie Étudiante.
Cette feuille de route, élaborée en lien étroit avec les acteurs du territoire, l'Agence d'urbanisme et Nîmes Métropole, s'inscrira en cohérence avec le Schéma régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation 2022-2028, adopté par la Région Occitanie.

Après l'organisation de premiers comités de pilotage fin 2025, une nouvelle étape s'ouvrira en 2026 : celle de la concertation élargie et de la co-construction. À ce titre, Nîmes Métropole réunira ses partenaires afin de croiser les regards, partager les constats et faire émerger des propositions concrètes.

Quatre ateliers thématiques seront organisés en février 2026, sous forme de groupes de travail élargis, animés par l'Agence d'Urbanisme autour des enjeux d'attractivité et de la vie étudiante :

- Logement
- Santé -Alimentation
- Mobilité
- Recherche, développement et besoins en formations des entreprises

2.5 Soutien à la valorisation des filières et diffusion de la culture scientifique

- Soutien aux salons d'orientation Lycée Avenir / Montant 2500 €

Le Salon offre aux lycéens de Nîmes, Uzès, Sommières et Milhaud l'opportunité de découvrir les nombreuses formations proposées dans l'enseignement supérieur dans le Sud de la France, notamment sur Nîmes Métropole. C'est une occasion unique pour les étudiants de se renseigner sur divers parcours et d'échanger directement avec les établissements présents.
Environ 150 exposants, y compris des établissements locaux, proposent leurs formations. L'événement attire chaque année près de 4 000 lycéens et est ouvert au public, y compris aux parents. Le Salon est gratuit, et l'association Lycée Avenir organise le transport des élèves durant le temps scolaire pour faciliter l'accès.

Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_12-DE

- Campus des métiers et des qualifications

Projets du Campus des Métiers et des Qualifications d'Excellence HEREC porté par le Lycée Duhoda / Montant 3000 €

Le CMQE HEREC La Région Académique et la Région Occitanie pilotent 15 Campus des Métiers et des Qualifications (CMQ), dont le Campus d'Excellence Habitat, Énergies Renouvelables et Éco-construction (HEREC). Le CMQE HEREC est un espace dédié aux échanges et aux opportunités de formation et d'évolution professionnelle pour les apprenants de la région. Il se concentre sur trois axes stratégiques : la promotion des métiers et formations (du CAP au diplôme d'ingénieur), l'insertion professionnelle en partenariat avec les entreprises, et l'adaptation des formations aux évolutions économiques du territoire. En 2025, grâce au soutien financier de Nîmes Métropole, plusieurs actions ont été co-financées, notamment En 2025, le soutien financier de Nîmes Métropole a permis de co-financer les actions suivantes :

- À l'occasion du 10e anniversaire du Campus, célébré en mai 2025, plusieurs ateliers de travail ont été organisés autour des thématiques de la décarbonation dans les secteurs du BTP et de la filière énergétique, en présence d'entreprises et de représentants de l'enseignement supérieur (enseignants et directeurs d'établissements). Ces groupes de travail ont permis la co-construction de la feuille de route et la définition des orientations stratégiques pour les cinq prochaines années, couvrant l'ensemble des projets du campus.

- Promotion des métiers et des parcours de formation avec l'organisation d'événements : portes ouvertes, forums des métiers et visites de chantier dans le cadre des « Coulisses du Bâtiment » en partenariat avec la FFB 30 afin de valoriser les filières de l'habitat durable et des énergies renouvelables (près de 2000 personnes touchées en 2025).

- Renforcement des partenariats avec les entreprises locales afin de favoriser l'insertion professionnelle des apprenants, et développement de coopérations avec des institutions de recherche pour la mise en œuvre de projets innovants, notamment dans le domaine des énergies renouvelables marines, permettant le financement de thèses de recherche appliquée au bénéfice de l'IUT de Nîmes.



Projets du Campus des Métiers et des Qualifications Design et Industries Créatives porté par le Lycée Hemingway / Montant : 2500 €

La Région Académique et la Région Occitanie pilotent 15 Campus des Métiers et des Qualifications (CMQ), dont le Campus Design et Industries Créatives (mode, audiovisuel et cinéma, musique…) créé en 2017, rattaché au lycée Hemingway. Ces campus visent à promouvoir des filières d'avenir pour répondre aux évolutions technologiques et aux besoins croissants de main-d'œuvre qualifiée. Leur mission est de fédérer

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_12-DE

les organismes de formation, les acteurs économiques, de recherche et d'innovation, afin de stimuler le dialogue et les coopérations entre formation, emploi et innovation.

Le Campus des Métiers et des Qualifications Design et Industries Créatives (CMQ-DIC) favorise les échanges entre acteurs locaux sur la formation professionnelle, l'orientation, l'insertion, l'innovation et le développement économique. Il a été créé en réponse à l'importance des Industries Culturelles et Créatives (ICC) en Occitanie, générant 5 milliards d'euros annuels. Le CMQ-DIC met en avant les métiers et formations, du CAP au diplôme d'ingénieur.

En 2025 grâce au soutien financier de Nîmes Métropole, plusieurs actions ont été co-financées, telles que :

- Le programme des Cordées de la réussite, avec un tutorat entre étudiants en L3 design à l'Unîmes et 40 élèves du secondaire pour promouvoir les formations en design et rencontrer des professionnels du secteur en Occitanie Est.

- La participation à une dizaine de salons et forums pour promouvoir les métiers des ICC (design, mode-textile-habillement, métiers d'art).

- Le programme de recherche et développement, avec la participation d'Unîmes et du Lycée Hemingway à un diagnostic national dans le cadre de France 2030, axé sur les métiers du design, salué par la Banque des Territoires et validé pour une phase 2 en 2025. Ce projet, soutenu par Nîmes Métropole, concerne les métiers d'art, la mode, la santé et la prévention des risques.

- Dispositif PEPITE LR (Université de Perpignan) / Montant 7500 €

Pépite LR (Pôle Étudiant Pour l'Innovation, le Transfert et l'Entrepreneuriat Languedoc-Roussillon) soutient l'entrepreneuriat étudiant en Occitanie en offrant un accompagnement pour la création d'entreprises innovantes. Il propose des formations, des conseils personnalisés, un accès à un réseau d'experts et le statut d'étudiant-entrepreneur, en ligne avec le Plan Esprit d'Entreprendre du ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. En 2025, Pépite LR a organisé quatre actions majeures de sensibilisation destinées à faire découvrir l'univers de l'entrepreneuriat aux étudiants du supérieur. Ces événements, coorganisés avec l'IUT de Nîmes, l'Université de Nîmes et d'autres structures locales, ont réuni près de 300 apprenants.

- Journées de partenariat IUT de Nîmes (2 éditions en 2025)
- Nîmes Sup Challenge coorganisé avec l'Université de Nîmes, ECG Business School, Purple Campus et le Bic Innov'up.
- Créathlon coorganisé avec Nîmes Université et le Collège Doctoral.

Pépite LR a également accompagné treize jeunes sous le Statut National Etudiant-Entrepreneur en leur proposant des dispositifs variés et adaptés, tels que des séminaires, des ateliers thématiques et des rendez-vous professionnels. Par ailleurs, l'association a pris part à une action de sensibilisation destinée au Master Humanité et Industries Créatives de l'Université de Nîmes avec le témoignage d'entrepreneurs et a renouvelé son module intitulé « Initiation par le projet » à destination de la licence STAPS Management du Sport.

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_12-DE

Enfin, Pépite LR était présent en qualité de partenaire lors de la 3e édition du Salon de la Création d'entreprise organisé par Nîmes Métropole afin d'accompagner les étudiants porteurs de projet dans leurs démarches et pour les renseigner sur le double statut d'étudiant - entrepreneur.



- Soutien à la Maison de l'Europe / Montant 4200€

La Maison de l'Europe de Nîmes, créée en 1966, est une association à but non lucratif visant à informer la population locale sur le fonctionnement de l'Union européenne. Elle forme les habitants à une citoyenneté européenne active et responsable, en proposant des interventions pédagogiques dans les écoles et des formations sur l'Europe. L'association organise également des événements (colloques, conférences, débats) pour sensibiliser le public, en particulier les jeunes, aux enjeux de la construction européenne, et favorise les rencontres entre les acteurs socio-économiques locaux.

- Soutien à la science et aux étudiants / Ecole ADN / Montant 3000 €

L'École de l'ADN de Nîmes s'inspire du « DNA Learning Center » du Cold Spring Harbor Laboratory et œuvre pour la promotion de la recherche en biologie moléculaire et génétique. Elle préside la Fédération Francophone des Écoles de l'ADN, regroupant 12 partenaires nationaux et internationaux. Reconnue par l'Éducation Nationale, elle pilote des programmes européens et participe à des événements scientifiques. En 2025, l'école a contribué à plusieurs projets de recherche.

- Fablab de Nîmes / Montant : 72 000 €



Le FabLab de Nîmes est un espace de fabrication numérique où le public peut créer et prototyper des objets à l'aide de technologies comme l'impression 3D et la découpe laser. Il s'adresse à des entrepreneurs, étudiants et particuliers, et joue un rôle clé dans l'inclusion numérique en offrant des formations pour les publics fragilisés. Il soutient également des projets d'innovation et favorise la collaboration entre différents acteurs locaux.

Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_12-DE

En 2025 :

- Développement des partenariats avec des acteurs clés de l'innovation et de l'accompagnement entrepreneurial, tels que le BIC Innov'up, pour accompagner les porteurs de projets innovants, la CCI, la CMA du Gard pour soutenir les artisans dans leur transition numérique. Renforcement des collaborations avec des entreprises locales et nationales pour élargir les opportunités de projets et d'innovations.

- Renforcement des liens avec les acteurs économiques locaux en organisant des rencontres thématiques. Ces événements visent à favoriser les échanges entre entrepreneurs, artisans et porteurs de projets pour encourager l'innovation collaborative. Ils mettent en avant les équipements et services du FabLab et aborderont des sujets comme la transition écologique, la transformation numérique et l'éco-conception. L'objectif est de développer des synergies et d'identifier des partenariats pour répondre aux besoins concrets du territoire.

- Amélioration des infrastructures et des équipements. Acquisition d'une nouvelle CNC métal, modernisation des équipements existants : Mise à jour des machines d'impression 3D, avec pour objectif de passer à une nouvelle génération d'imprimantes 3D pour répondre à des besoins plus complexes et diversifiés.

- Enrichissement de l'offre de formations avancées sur des sujets comme la fabrication durable, l'intelligence artificielle appliquée à la fabrication, et les nouvelles méthodes de prototypage rapide.

- Elargissement les programmes de formation en direction des demandeurs d'emploi et des personnes en reconversion, en partenariat avec des organismes de formation professionnelle

- Le développement d'initiatives favorisant l'économie circulaire et la transition écologique : En mettant l'accent sur la réutilisation des matériaux, la réparation et l'optimisation des processus de fabrication.

2.6 Maillage territorial

Rencontres avec de nouvelles structures en enseignement supérieur et organismes de formation.

2.7 Animation

Organisation d'événements pour les étudiants en enseignement supérieur ou participation des étudiants aux événements portés par le DEVECO

- 100 00 entrepreneurs et les FCE (entrepreneuriat) environ 80 étudiants
    - Entreprendre pour apprendre 60 étudiants Thématique RSE Pitchs étudiants / atelier

- DIGIWEEK NIMES Métropole

    - 19 et 20 novembre Organisateur Nîmes Métropole
    - 5 évènements dont un événement 100% étudiants (le mercredi matin)
    - 500 personnes en présentiel en conférence + Salon du recrutement en ligne environ 300 étudiants
    - Une nouveauté cette année : la création de l'Intersup Nîmes Métropole, dédiée aux étudiants. Cette initiative vise à confronter les élèves de lycée et d'enseignement supérieur à des problématiques réelles de transformation digitale rencontrées par des PME locales : Présence de 8 structures d'enseignement supérieur dans le cadre de la Digiweek Nîmes Métropole en présence de 120 étudiants

Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_12-DE

- Salon de la création d'entreprise 3e édition
    - 24 septembre Organisateurs Nîmes Métropole et France Travail : Nîmes Métropole est maître d'ouvrage, 28 partenaires, 1 Salon information partenaires, 3 mini conférences : Environ un public de 250 personnes (50 étudiants / intérêt pour l'entrepreneuriat)

3/ Budgets

Budget total voté : 1 029 500 €

dont :
Budget de fonctionnement 2025 : 264 500 €
Budget d'investissement 2025 : 765 000€

4/ Fiertés collectives de l'année

- Création de la 1ère édition « Intersup » de Nîmes Métropole

- Dynamique impulsée au niveau du Fablab : Perte de vitesse et absence de projection du partenaire : nouvelles idées abordées et perspectives d'évolution

- Reprise du schéma ASESRO en lien avec l'ensemble des partenaires : diagnostic 2025 et ateliers programmés pour 2026. Position de coordination par Nîmes Métropole

- Elargissement des partenaires – ARS, ville de Nimes, Crous, croix rouge, IFMS.... - et de nouvelles structures en enseignements supérieurs : plateaux techniques des lycées J Raimu, Mistral, Dhuoda.

5/ Nouveautés et faits marquants

Nouveaux projets :

- « Intersup » Nîmes Métropole 1ere édition dans le cadre de la Digiweek
- Ateliers SLESRIVE dans le cadre de la feuille de route ASESRO –Mobilisation de partenaires de l'enseignement supérieur et d'acteurs du territoire sur les filières logement, santé, mobilité, santé, alimentation, recherche et économiques
- Benchmarck des Fablab (Narbonne (1), Toulouse (2), Marseille (2), Montpellier (1)) - étude des modèles économiques et dynamiques impulsées par chaque entité

Nouvelles méthodes de travail : renforcer la coopération avec de nouveaux établissements d'enseignement supérieur (Push) maillage territorial

Évolutions organisationnelles ou partenariales : Nouveaux partenaires : Pigier, Lycée Camus, Lycée Dhuoda, Greta, Crous,

6/ RH

- Directrice Déléguée adj : 0.5 / Chargée de Mission ESRI : 0.5

Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_12-DE

7/ Principaux Partenaires

- Université de Nimes
- IUT de Nimes
- Pôle sup ST Vincent de Paul
- Campus D'Alzon
- Lycée de la CCI
- Purple Nimes et Marguerittes
- ECG Nîmes
- Keyce Académie
- Sud Formation Conseils
- Pigier
- Lycée agricole de Rodilhan
- Lycée Hemingway
- Greta
- La Région Occitanie
- Lycée Dhuoda
- Lycée Frédéric Mistral
- Lycée Camus
- Lycée Daudet

8/ Calendrier et perspectives 2026

- ASESRO : Finaliser la feuille de route ASESRO avec création d'un guide et page internet ou application à destination des étudiants ; en lien avec la Ville de Nîmes notamment.
- Création de 2 événements : Présentation de l'offre en micro-formations du territoire aux acteurs économiques pour les besoins emploi / Job dating Entreprises pour postes étudiants (stages-alternance ou 1er emploi)
- Evénement 100% Etudiant : Intersup Nîmes Métropole / 2e édition
- Poursuivre les rencontres et partenariats
- Connecter le monde de l'enseignement supérieur et économique
- Utiliser les ressources en enseignement supérieur et les intégrer sur les compétences et éventuels besoins de Nîmes Métropole

Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_12-DE

AEROPORT

1/ Contexte et présentation

Périmètre d'intervention :

Périmètre géographique de l'aéroport (310 ha) et périmètre fonctionnel de la filière aéronautique et sécurité civile/gestion des risques sur l'ensemble de l'agglomération.

Missions principales :

- Gérer le patrimoine aéroportuaire en direct (AOT) et indirect (délégataire)
- Contrôler l'action du délégataire EDEIS
- Animer l'écosystème aéroportuaire
- Développer les activités des acteurs endogènes, détecter et accompagner les nouveaux projets, favoriser la création d'emplois et le rayonnement du territoire

Rôle au sein des compétences de Nîmes Métropole :

Pilotage du projet territorial « aéroport » dans toutes ses composantes (budgétaires, administratives, juridiques, techniques, programmatiques, économiques, pédagogiques, foncières).

2/ Objectifs et impact

Objectifs poursuivis en 2025 :

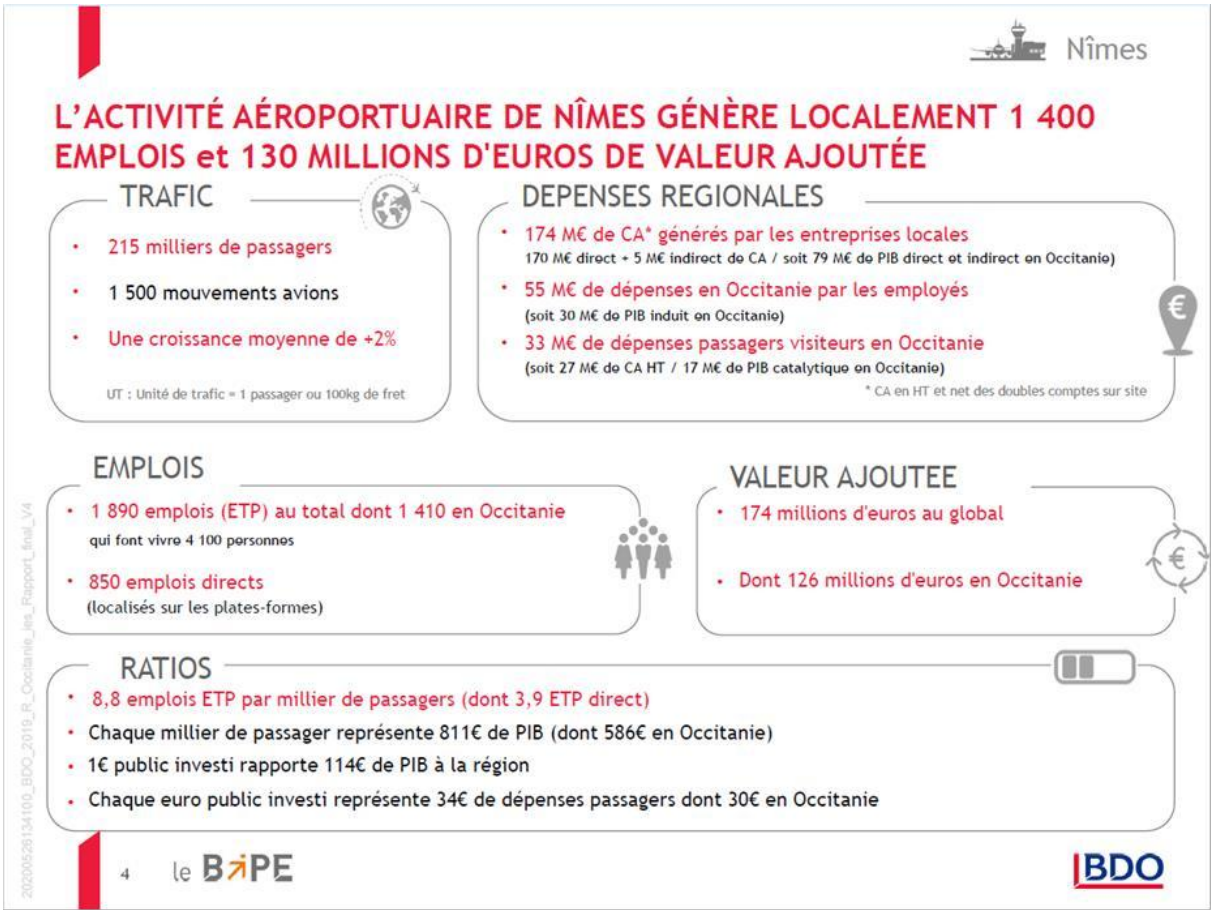
- - assurer la continuité du service public aéroportuaire en DSP
- - renforcer le suivi du délégataire EDEIS
- - préparer le maintien des deux grands donneurs d'ordres aéroportuaires (Sabena et Sécurité civile)
- - assurer les recettes en AOT
- - développer l'activité en matière de projets européens
- - formaliser et lancer la signature de la convention huB46 (hub européen de sécurité civile)

Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_12-DE

Impacts attendus pour le territoire, les habitants/usagers et la collectivité, Chiffres clés et indicateurs

- La dernière étude mandatée par la Région Occitanie a mis en avant en 2021 les données suivantes :



3/ Effectifs :

4 agents (1 Chef de Service, 1 chargée de dossiers, 1 chargé de mission aéroport, 1 chargé de mission projets européens)

4/ Budgets

Budget de fonctionnement 2025 : **4 097 128.00**

Budget d'investissement 2025 : **3 343 347.00**

5/ Principaux projets & état de progression :

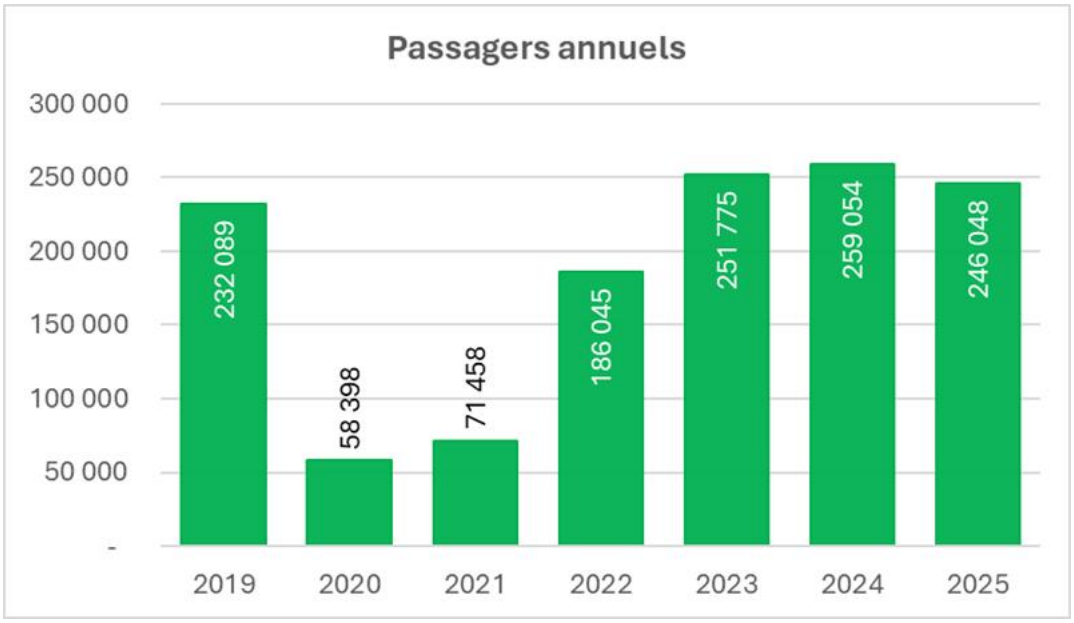
- renforcement du suivi de la DSP,
- lancement des travaux aérogares,
- détection et accompagnement de prospects majeurs aéronautiques,

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_12-DE

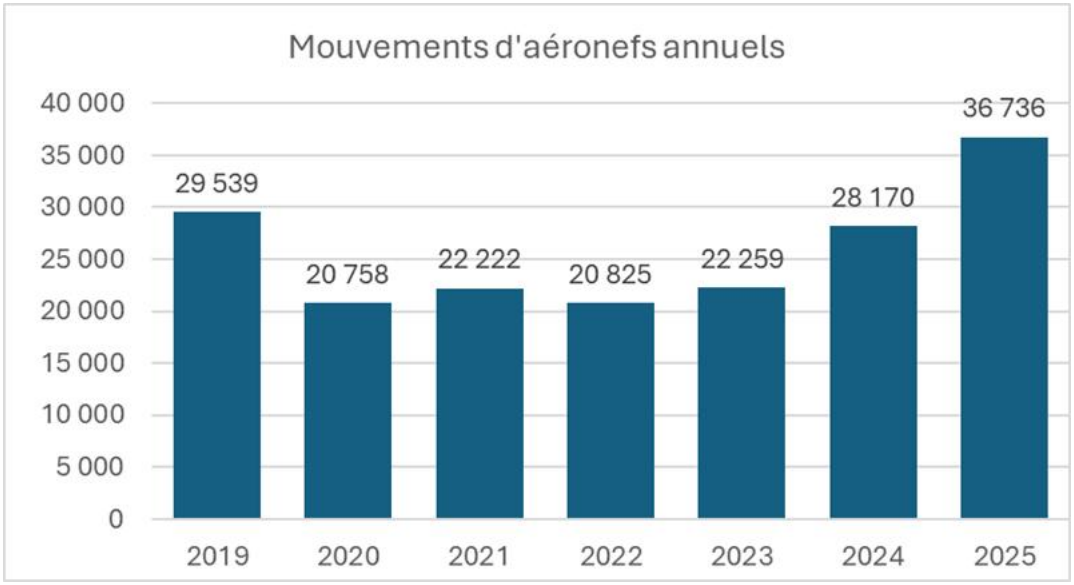
a) Suivi de l'activité commerciale

En 2025, l'aéroport de Nîmes a accueilli 246 048 passagers, ce qui représente une légère contraction (-5 %) par rapport à 2024, ainsi qu'un écart de -20% par rapport à l'objectif du contrat. Cette baisse s'explique par une réduction de l'offre de Ryanair sur l'ensemble des aéroports français, en réaction à la hausse de +180 % de la taxe aérienne décidée par le gouvernement français à partir de mars 2025.

Les six lignes ont été maintenues, même si la ligne Porto est passée d'une ligne à l'année à une ligne d'été uniquement.



Néanmoins, les 36 736 mouvements de piste enregistrés en 2025 représentent une progression de +30 % par rapport à 2024. Cette augmentation est principalement liée à l'expansion continue de l'école de pilotage Mermoz (+66 %) sur la plateforme, ainsi qu'à la hausse des activités régaliennes (Sécurité civile, SDIS 30, vols d'état) (+17,8 %).



La plateforme a également accueilli un nouvel exploitant de la station d'avitaillement, World Fuel Services, pour un contrat d'une durée de cinq ans. L'entreprise a fortement investi dans le site : nouvelle cuve de 50 000m^3, nouvelle pompe backup et la réfection d'une grande partie des voiries et du balisage. Ces investissements viennent moderniser et renforcer la résilience du site.

Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_12-DE

b) Investissements

Le plan d'investissements prévoit 3,392 M€ à réaliser sur la durée de la DSP.
Les travaux de l'aérogare sont enfin engagés, malgré leur retard contractuel important (2022-2023) :

- les équipements de sûreté (notamment l'EDS cabine double-vue et le scan chaussures) ont été installés ;
- les nouveaux cheminements permettant de séparer les flux Schengen et non-Schengen sont désormais en place ;
- les différents blocs sanitaires ont été rénovés.

Il ne reste plus que les travaux de finition dans le hall des arrivées. Réception finale des travaux : 31 mars 2026. Le retard des travaux n'impactera pas leurs modalités d'amortissement et la VNC de fin de contrat.

c) Un Schéma Directeur Aéroportuaire pour planifier et préparer l'avenir

En 2025, Nîmes Métropole a lancé le Schéma d'aménagement et de développement de l'aéroport de Nîmes Grande Provence Méditerranée avec une première séquence de cadrage et de concertation. Un COPIL (24 novembre 2025) a permis de partager les premières orientations, la méthode et le planning d'études, avec une phase de diagnostic et une phase opérationnelle aboutissant à un plan d'actions.

La démarche repose sur une méthodologie en deux temps : (i) définition du schéma de développement (vision et programmation), puis (ii) préparation des études et dossiers réglementaires (environnement, urbanisme, etc.).

Un effort de concertation de terrain a été engagé, notamment via une enquête audiovisuelle : 7 jours d'immersion entre le 24 septembre et le 28 octobre 2025, avec 23 personnes interviewées, pour observer les usages et recueillir la parole des acteurs.

Le diagnostic a mis en avant des enjeux structurants : accessibilité et connexions, infrastructures et formation, transition écologique et énergie, coopération entre acteurs, cohérence et image de site, services et cadre de vie. Le volet "accessibilité" souligne des limites en transports en commun, un "dernier kilomètre" peu sécurisé et des frictions logistiques, avec des pistes d'amélioration (navettes, cheminements, plan de stationnement). Le volet "infrastructures et formation" confirme un potentiel fort mais des besoins de modernisation (hangars, ateliers, plateaux techniques) pour soutenir la montée en puissance des écoles et entreprises.

Le schéma vise à maintenir la cohérence des activités autour de quatre filières clés identifiées : défense, aviation commerciale, sécurité civile, industrie/maintenance aéronautique, en renforçant aussi les liens formation–entreprises. Il prévoit une meilleure lisibilité du site par recomposition des fonciers, regroupement fonctionnel, et traitement des questions de sûreté (réduction/maîtrise des accès).

Les études environnementales ont été engagées avec un état initial fin 2025 et une phase réglementaire prévue jusqu'au premier semestre 2026 (DAE/DAEU, séquence ERC, loi sur l'eau, potentielle dérogation espèces protégées). Des campagnes "bruit" et "qualité de l'air" ont été programmées/engagées (mesures in situ, points de mesure, recommandations à produire).

Sur le plan fonctionnel, les premières intentions portent sur la densification et la réorganisation des secteurs (terminal, militaire, base sécurité civile), et la création de capacités adaptées aux filières (maintenance, innovation, formation, services). Le schéma propose notamment la logique d'un "AEROCAMPUS" pour structurer l'accueil, les services, la formation et l'aéro-industriel dans une vision d'ensemble.

Enfin, le lancement du schéma directeur fixe un cadre de travail commun pour articuler à la fois le développement économique, les besoins des acteurs (dont sécurité civile) et les contraintes réglementaires, en préparant les décisions d'investissement des prochaines années.

Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_12-DE

d) Préparer et lancer la transformation de l'aéroport : pilotage de décroisement des réseaux, anticipation et préparation de la future exploitation (01/2029).

En 2025, Nîmes Métropole a poursuivi et structuré l'opération de décroisement des réseaux sur la zone aéroportuaire, aux côtés du MINARM et de la DGSCGC. Cette opération découle des obligations fixées par l'acte de transfert du 29/02/2024 : séparation totale des réseaux et responsabilités indépendantes sur chaque emprise.

Concrètement, elle porte sur l'électricité (courant fort et secouru), l'eau potable, la collecte et le traitement des eaux usées, la défense incendie et l'ajustement des clôtures. Le COPIL n°2 du 16 septembre 2025 a été un jalon majeur, centré sur la contractualisation des travaux et la répartition des périmètres. Les principes techniques ont été confirmés : demain, chaque entité disposera de ses alimentations et boucles indépendantes, et les réseaux humides seront basculés vers des dispositifs publics lorsque prévu.

La répartition des responsabilités entre partenaires a été clarifiée, avec des "hors convention" identifiés (ex. boucle HT/BT DGSCGC, renforcements ENEDIS).

La clé de répartition financière a été formalisée selon des bases objectives pour les principaux postes (DECI, EU, AEP, STEU, clôtures). Le périmètre de l'opération a évolué entre mai et septembre 2025, avec une extension à l'ensemble des travaux directs/indirects, y compris en parties privatives. Cette évolution se traduit par une augmentation des "travaux pour compte de tiers" et des crédits à mobiliser, mais avec un principe acté : pas d'avance de financement, via des appels de fonds.

Le coût global recalé de l'opération atteint 23,8 M€ HT. La part Nîmes Métropole est estimée à 17,83 M€ HT, et la part des tiers à 5,98 M€ HT. L'augmentation du coût global est expliquée par l'élargissement des périmètres (géographique et technique), des ajustements domaniaux, l'actualisation des estimations et les aléas/révisions de prix.

Un pré-planning général a été partagé, donnant de la visibilité sur les grandes séquences jusqu'à 2028. Les conventions de délégation de maîtrise d'ouvrage unique et les conventions d'application financière (dont STEU de Garons) ont été validées en vue des votes communautaires. Le Conseil communautaire du 22 septembre 2025 a approuvé les conventions et les autorisations de programme correspondantes. Une étape complémentaire était prévue au 4 novembre 2025 (conventions réseaux humides et volet études alimentation électrique).

Le lancement des actions techniques inclut la commande des renforcements à ENEDIS et la préparation des marchés de maîtrise d'œuvre (courant fort et secouru).

Cette opération structurante prépare l'ossature technique de la plateforme et sécurise durablement son fonctionnement, condition indispensable au développement futur de l'aéroport.

e) Prospection

Le service aéroport a reçu six prospects sur site en 2025. L'équipe a également participé à des évènements clé du monde aérien, dont le Aerial Firefighting à Bordeaux en mars, et le Salon International du Bourget en juin, où elle a pu échanger avec les opérateurs de flottes de lutte contre les feux de forêt, ainsi que les start-ups qui développent les avions bombardiers d'eau de demain.

Ces échanges ont souligné l'importance du travail en cours pour établir un Schéma Directeur de l'aéroport et développer le foncier aéronautique en bord de piste sur la plateforme. Les secteurs d'activité à haut potentiel concernent principalement l'assemblage final d'aéronefs, la maintenance (MRO) et les missions spéciales.

Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_12-DE

f) Evènements

Journée Portes Ouvertes BSC



En 2025, l'aéroport de Nîmes a accueilli un événement majeur illustrant son rôle stratégique dans la sécurité civile et l'innovation aérienne.

La base de la Sécurité civile a organisé sa première journée portes ouvertes, attirant un large public venu assister à des démonstrations aériennes de Canadair, Dash, Beech et de l'hélicoptère Dragon, ainsi qu'à des expositions et animations dédiées aux métiers du secours aérien.

Au sol comme dans les airs, le public a pu découvrir le savoir-faire des acteurs de la Sécurité civile.

Des démonstrations de lutte contre les feux de forêt ont été réalisées avec le soutien du 7e Régiment d'instruction et d'intervention de la Sécurité civile et des sapeurs-pompiers du Gard. L'hélitreuillage, autre temps fort de la journée, a également marqué les esprits.

Le spectacle a atteint son apogée avec les prestations dynamiques du Tracker 24, de l'équipe de voltige de l'armée de l'Air et de l'Espace, ainsi que de la célèbre Patrouille de France, qui a illuminé le ciel de ses fumigènes tricolores.

Une journée inoubliable pour petits et grands, entre admiration, émotion et reconnaissance envers ceux qui œuvrent chaque jour pour notre sécurité.

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_12-DE

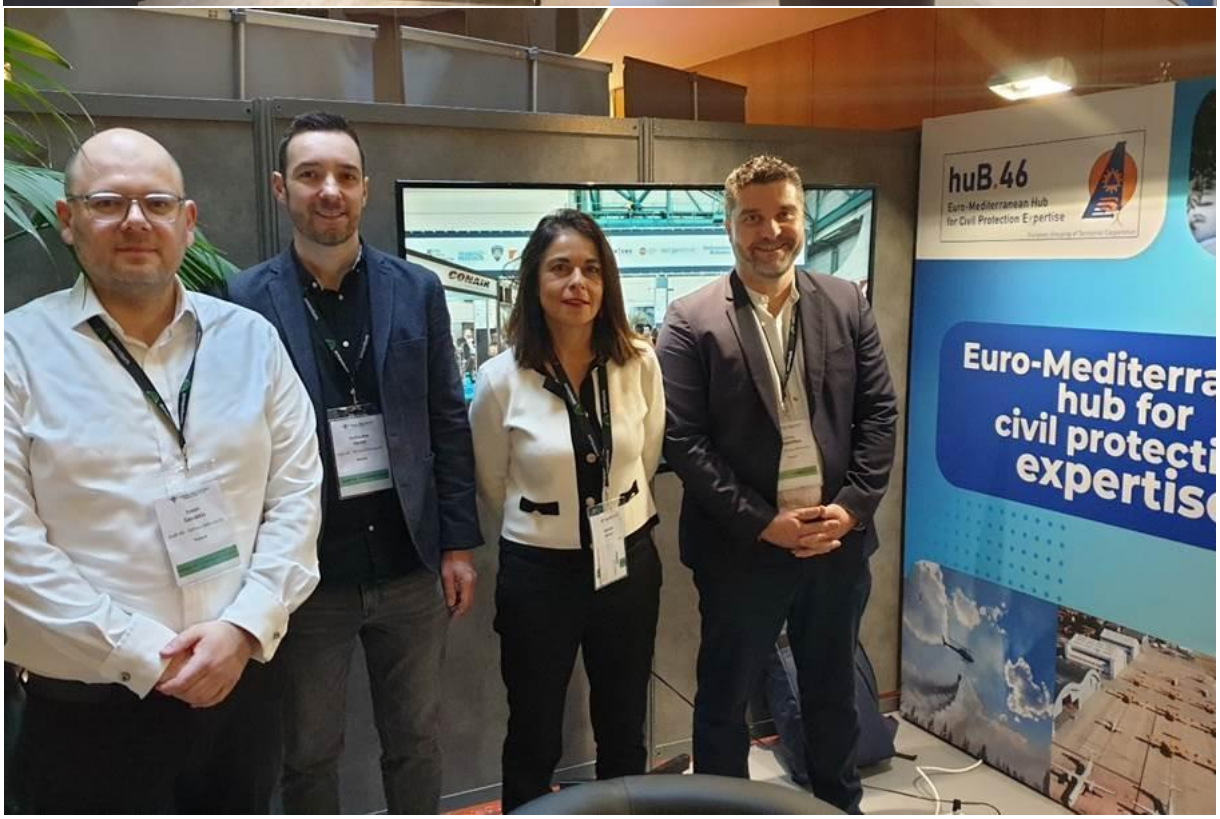
AFF 2025 Bordeaux

En mars 2025, l'équipe a représenté NÎMES MÉTROPOLE lors de la Congrès International Aerial Fire Fighting Europe à Bordeaux. L'équipe du Service Aéroport exploitait un kiosque d'information promotionnelle pour l'initiative de protection civile huB.46 de NÎMES MÉTROPOLE.

L'équipe a participé aux activités de la conférence, menant des actions de réseautage avec des acteurs mondiaux, européens et français dans les domaines de l'aéronautique, de la gestion des incendies et de la protection civile.







Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_12-DE

g) Mission « Projets Européens »

Projet SEMEDFIRE

L'équipe a coorganisé avec la DGSCGC deux visites d'échange à Nîmes et Nicosie, Chypre. Les visites comprenaient la formation des professionnels de la protection civile, des pilotes de Canadair et d'hélicoptères, des visites à la BSC et au centre de formation simulateur de VALABRE, ainsi qu'une visite sur le terrain affecte par des incendies a la commune de Générac.







France Alumni 2025

En juin 2025, Nîmes Métropole a été sélectionnée par l'ambassade de France à Chypre et a été représentée comme l'un des invités d'honneur lors de la journée « France Alumni 2025 » pour sa contribution à la collaboration franco-chypriote, la promotion de l'excellence et l'échange de connaissances et de bonnes pratiques.




France Alumni Day 2025

Programme

18:30-19:00 Welcome and opening speeches

- Prof. Stavros Malas, President of The Cyprus Institute
- H.E. Mrs. Chevrier Kolačko, Ambassador of France to Cyprus

Presentations

- **Le choix du français,** Dr. Tatiana Shiamma-Charilaou, European and International Affairs, Lifelong Learning and Adult Education Bureau, Ministry of Education, Sport and Youth
- **Reimagining Education: Online Learning Innovation in Cyprus,** Dr. Dora Loizidou, Lecturer, Department of French and European Languages, Member of the Pedagogical Unit for Distance Learning Services, University of Cyprus.
- **"Commandaria" the Wine Cultural Heritage of Cyprus,** Dr. Thoukis Georgiou, Department of Agriculture - Section of Viticulture and Oenology, Delegation of Cyprus to the EU Institutions and OIV (International Organisation of Vine and Wine)
- **SEMEDFIRE: South Eastern Mediterranean Excellence Development in Fire REsearch,** Prof. Georgios Boustras, Professor in Risk Assessment at European University Cyprus, Director of the Centre of Excellence in Risk & Decision Sciences (CERIDES), Coordinator of the Horizon Europe programme SEMEDFIRE & Mr. Iason Seneklis, European Projects Manager at Nimes Metropole France
- **Art & NanoScience: The Sky is (not) the Limit,** Prof. Ioannis Michalou(dis), Dean of the Faculty of Arts and Humanities, American University of Cyprus (AUCY), Academic, Visual Artist / Designer, Researcher.

A reception will follow.



Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_12-DE

Nouvelles propositions de projets à financer par la Commission européenne

En 2025, l'équipe a intégré avec succès Nîmes Métropole à 12 consortiums internationaux ayant soumis des propositions dans le cadre de 9 appels à projets européens. Une proposition a été retenue par la Commission européenne, deux ont été rejetées, et les résultats des 9 propositions sont attendus en février et mars 2026.

Nouveau projet européen obtenu
En décembre 2025, la proposition ERASMUS+ EU-DRIVE a été sélectionnée pour un financement par la Commission européenne. La proposition a reçu une note d'évaluation de 93/100 et faisait partie des 15 propositions réussies parmi les 303 soumises. La durée du projet est de 4 ans, le financement européen total est de 4 millions et le financement alloué à Nîmes Métropole est de 302 000 €. Le projet réunit 15 partenaires issus de 5 pays européens pour répondre au besoin croissant de compétences en matière de gestion des risques de catastrophe, de protection civile et de résilience climatique.

6/ Fiertés collectives de l'année

Conventions d'occupation temporaires et développement des entreprises basées :

En 2025, la plateforme accueille 17 entreprises du secteur aéronautique et compte 26 COT (conventions d'occupation temporaire du domaine public), pour un **montant total de redevances annuelles de 1 380 000 € en hausse de d'environ 13 % par rapport à l'année 2024** (1 212 777 €).

Cette année se distingue par une dynamique de développement notable des entreprises implantées sur le site : plusieurs d'entre elles confirment leur ancrage en augmentant les surfaces occupées ou en s'engageant sur des durées de convention plus longues.

a/ La Sécurité civile a notamment conclu une nouvelle convention d'une durée de 25 ans, valable jusqu'au 31 décembre 2049, pour les hangars H4 et H6 dédiés à la maintenance de sa flotte.

Elle prévoit d'importants travaux, incluant la rénovation du parking aéronautique, et envisage également la construction, sur son emprise propre, d'un nouveau bâtiment afin d'accompagner la croissance de ses équipes, les infrastructures actuelles étant devenues insuffisantes.

b/ De son côté, l'entreprise Sabena, présente sur la plateforme depuis 1993 et qui emploie jusqu'à 500 personnes, a souhaité pérenniser sa présence alors que sa convention arrivait à échéance le 31 décembre 2025.

Une nouvelle convention de 25 ans a ainsi été approuvée lors du conseil communautaire de décembre. L'entreprise projette d'investir 12,5 millions d'euros pour rénover les bâtiments existants et réorganiser parkings et surfaces aéronautiques sur une zone de 102 000 m².

c/ L'Entente Valabre, Centre de gravité de la formation des métiers de la Sécurité Civile, de la Recherche, des Nouvelles Technologies et de la Prévention dans le domaine des risques naturels confirme son attrait pour l'aéroport de Nîmes.

En effet, l'Entente déjà présente sur le site au sein de la Base de Sécurité Civile, avec l'implantation du **SECOAS (Simulateur d'Entrainement à la Coordination des Opérations Aériennes de Secours),** centre Français spécialisé dans la simulation virtuelle, et particulièrement dans le domaine des environnements opérationnels aéronautiques s'est également installée dans les locaux du bâtiment B46. Sur ce plateau complet l'Entente va développer un centre de formation à vocation européenne.

d/ Enfin, il convient de souligner le développement de l'école Mermoz Academy, qui a signé une quatrième convention pour un espace supplémentaire de 1 000 m² destiné à la création d'un parking de véhicules afin d'accueillir un nombre croissant d'élèves.

Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_12-DE

7/ Réussite marquante :

L'AEROPORT A SERVI DE SITE D'ESSAIS pour l'Airbus A400M, qui y a réalisé plusieurs tests de largage de retardant dans le cadre d'une campagne d'évaluation menée avec le CEREN (Centre d'essais et de recherche) de l'Entente Valabre. Ces essais ont validé l'efficacité du kit anti-incendie de l'appareil et confirmé son potentiel comme futur bombardier d'eau d'appui lourd.





8/ Partenaires principaux :

- **EDEIS** (gestionnaire de l'aéroport).
- **Ryanair** (compagnies aériennes).
- **Université de Nîmes, SDIS30, CHU de Nîmes, Commission européenne, Entente-Valabre** (projets européens).
- **Pôle de compétitivité Aerospace Valley** (accompagnement des entreprises et projets européens).
- **Sécurité Civile** (structuration de la filière et modernisation des infrastructures aéronautiques sur la frange Ouest de la piste).
- **L'Entente-Valabre**

9/ Calendrier et perspectives

Actions prévues et perspectives 2026 :

- Bilan annuel / CRAC du délégataire EDEIS
- Dépôt de la demande d'autorisation unique pour l'extension et la densification de l'aéroport
- Finaliser le choix du futur modèle d'exploitation et d'investissement aéroportuaire
- Lancement des travaux de décroisement humides. Finalisation des études pour le décroisement du courant HT.
- Lancement de nouveau projet européen et soumission des propositions Horizon UE

Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_12-DE

COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS ET ENCOMBRANTS

Nîmes Métropole exerce depuis le 1er janvier 2011, la compétence collecte et traitement des déchets ménagers. La Direction de la Collecte et du Traitement des Déchets Ménagers est composée de 40 agents territoriaux répartis sur 5 pôles (Collecte Nîmes, Collecte Hors Nîmes, Prévention, Valorisation et Relation Usagers).

Le budget annexe des déchets s'élève, pour l'année 2025, à 41,3 millions d'euros en fonctionnement et 6,4 millions d'euros en investissement soit 47,7 millions d'euros.

L'année 2025 a été une année riche avec notamment la fin de la construction de la nouvelle déchèterie de Saint Gilles/Générac, la poursuite des travaux de mise en conformité des déchèteries, le déploiement du territoire 100% compostage sur la Ville de Nîmes et enfin la mise en place de l'expérimentation des abri-bacs de Regroupement (BDR) sur le quartier Gambetta et de nouvelles colonnes en Apport Volontaire pour le flux ordures ménagères.

Depuis 2023, Nîmes Métropole mène une stratégie d'optimisation et de modernisation du service de gestion des déchets ménagers et assimilés. Cette stratégie a menée à une réduction des dépenses de fonctionnement qui ont permis aux élus communautaires d'adopter une baisse de la TEOM pour l'année 2025 de 10% ce qui porte le taux de TEOM à 10,54%. Pour conforter cette situation le plan d'actions a été poursuivi notamment en investissant dans la modernisation de ses équipements et en menant d'importantes campagnes de sensibilisation.

La compétence collecte est exercée sur l'ensemble des communes en porte-à-porte ou en point d'apport volontaire dans le cadre de prestations de services.

- Expérimentation des abri-Bacs De Regroupement (BDR) pour les ordures ménagères quartier Gambetta

Le centre-ville de Nîmes est collecté en porte à porte quatre soirs par semaine en Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) hors écusson.

Depuis plusieurs années, des dépôts de sacs d'ordures ménagères sur les trottoirs du centre-ville à toute heure de la journée engendrent des problèmes de salubrité publique.
À la suite de la sollicitation du Comité de Quartier Nord Gambetta, Nîmes Métropole a lancé une expérimentation pour faire évoluer la collecte et améliorer le cadre de vie du quartier.

Mise en place de 20 abri-bacs sur la voie publique dans le quartier Nord-Gambetta afin de permettre aux usagers de déposer leurs sacs dans des contenants et non pas aux sols comme aujourd'hui.
L'installation de ces équipements permet de proposer un dispositif accessible 24h/24h, 7j/7j et améliore le cadre de vie du quartier au niveau de la salubrité publique.

✓ Présentation du fonctionnement des abris-bacs Nord Gambetta

L'installation des 20 abris-bacs fabriqués par METAL WORK FOURNITURE installé à Vauvert s'est déroulée du 11 au 21 août 2025. L'inauguration a lieu le 27 août 2025 sur la place Saint Charles.

• Le secteur concerné par ces abris bacs s'étend de la rue Baduel, rue de la Faïence, rue Enclos Rey au Boulevard Gambetta (cartographie ci-dessous)

Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_12-DE

• La mise en service a eu lieu au 1er septembre 2025. La collecte est réalisée par le prestataire de collecte SUEZ en fonction du remplissage de chaque abri-bacs

• Le lavage des abris-bacs est effectué par la société OCEAN dans le cadre des prestations de lavage des P.A.V.



- Mise en place de la collecte des ordures ménagères en Apport Volontaire

Au cours de l'année 2024, les fréquences de collecte des ordures ménagères ont été réduites sur 29 communes à une fois par semaine l'hiver et deux fois par semaine l'été. Ainsi les fréquences de collecte ont évolué sur l'ensemble des communes en 2023 et en 2024.

La réduction de fréquence sur certaines communes volontaires a été accompagné par la mise en place de colonnes d'apport volontaire d'un volume de 3 à 4 m3 pour les ordures ménagères permettant aux usagers de se séparer de leurs sacs d'ordures ménagères résiduelles 24h sur 24, 7 jours sur 7 sans contrainte horaires.

En 2025, 40 Points d'Apport Volontaire ont été installés sur les communes hors Nîmes.
La collecte est assurée une fois par semaine au minimum.
Ces mesures permettent de favoriser le tri, la réduction des déchets ménagers et une maitrise des coûts de collecte qui sont restés stables depuis 2022 malgré une forte inflation. Cela permet également de réduire l'impact environnemental des véhicules de collecte en réduisant de 30% les kilomètres parcourus.



Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_12-DE

- Une amélioration du tri des déchets et une réduction des ordures ménagères résiduelles

L'agglomération est fortement engagée pour améliorer le tri des déchets.
Dans le cadre du territoire 100% compostage avec la distribution des composteurs gratuits, l'uniformisation des bacs sur le territoire, la couleur jaune est clairement identifiée par les usagers, nous investissons pour que ce soit la couleur pour le tri sur toutes communes du territoire notamment à Nîmes.

Entre 2024 et 2025, les tonnages d'ordures ménagères collectés sur l'ensemble du territoire ont baissé de 3% tandis que les tonnages de tri sélectif ont augmenté de 8%. Ces résultats positifs confortent la stratégie mis en place par la DCTDM.

- Lauréat des Appels à Projets lancés par Citéo pour le tri « hors foyer » et pour la « collecte »

Depuis 30 ans, Citéo est aux cotés des EPCI, de la mise en place de la collecte sélective avec le verre qui est le 1er matériau recyclé puis des premières filières de recyclage.
Au fil des années, le tri devient plus simple et la collecte plus innovante, résultat 95% des français tri chez eux !



Et aujourd'hui pour prendre en charge les nouvelles obligations réglementaires relatives au tri hors foyer et aux déchets abandonnés, Citéo souhaite accompagner les territoires avec la mise en place d'un dispositif
« Collecte hors foyer et déchets abandonnés », quand ces sujets deviennent un enjeu fort pour les territoires.
Nîmes Métropole a fait acte de candidature en tant que porteur de projet avec la Ville de Nîmes et a été retenu parmi les lauréats.
Le projet porte sur la mise en place d'actions et d'équipements permettant le tri des déchets (Recyclables/Ordures ménagères) sur l'espace public.
Le projet prévoit l'implantation de plus de 500 corbeilles multi-flux dans les espaces publics de la Ville de Nîmes et 28 colonnes d'apport volontaire susceptibles de recevoir des emballages ménagers Hors-foyer.
L'installation des équipements sera accompagnée d'une campagne de communication.
Le projet représente un investissement de 698 000 euros et le soutien attendu s'élève à environ 290 000 euros

- Uniformisation des bacs de collecte

Entre Nîmes et la majorité des autres communes de l'Agglo, la couleur des poubelles n'est pas forcément la même. Celles de référence en France sont le jaune pour le tri et le gris pour les ordures ménagères.

Dans le cadre d'une uniformisation, à Nîmes, Saint-Gilles et en Leins-Gardonnenque, les bacs bleus, de tri, sont progressivement remplacées par des jaunes.

Entre 2023 et 2025, le taux d'uniformisation des bacs sur la Ville de Nîmes a évolué de 25 points en passant de 16% à 41%. Sur les communes hors Nîmes, il atteint 99% au 31 décembre 2025.
En 2025, 8293 bacs ont été changés rein que sur la ville de Nîmes.

- Mise en place des parcs à sapins

Suite à l'arrêt de la collecte des végétaux avec les ordures ménagères en janvier 2023 et face à la recrudescence des dépôts irréguliers de sapins sur la voie publique. Nîmes Métropole a mis en place en partenariat avec les communes dont la Ville de Nîmes des parcs à sapins durant un mois du 26 décembre au 26 janvier afin de permettre aux usagers de jeter leur sapin au plus proches de chez eux. Les sapins collectés étant ensuite valorisés en compost au service technique de la Ville de Nîmes. En 2025, 6382 sapins (4548 Nîmes et 1834 Hors Nîmes) ont ainsi été collectés pour la troisième année de l'opération.

Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_12-DE

- Déploiement de nouvelles filières à responsabilités élargies des producteurs

Dans le cadre de sa compétence, la DCTDM exploite 15 déchèteries sur le territoire permettant de valoriser une grande partie des déchets produits par les ménages. De nombreuses mesures ont été prises en 2024 permettant d'améliorer durablement la valorisation de nos déchets.

La DCTDM a mis en place en lien avec le SITOM Sud Gard le développement de la REP PMCB (Produits et Matériaux de Construction et du Bâtiment) dans sa globalité sur la nouvelle déchèterie de Saint Gilles/Générac et partiellement sur les autres déchèteries dans l'attente de la fin du moratoire de l'éco-organisme sur l'arrêt du déploiement.

Cette nouvelle REP permet une prise en charge financière des déchets du bâtiment (plâtre, bois plastiques, menuiseries),et de mieux valoriser les déchets en faisant porter le coût de traitement sur les producteurs.

- Territoire 100% Compostage

La DCTDM a continué à mener l'opération Territoire 100% Compostage consistant à mettre à disposition à titre gratuit un composteur ou un lombricomposteur à tous les habitants du territoire qui en font la demande. Ainsi, en 2025 la Ville de Nîmes a été concernée avec une sensibilisation en porte à porte par les ambassadeurs de tri et une importante campagne de distribution. Au total 1926 composteurs et 360 lombricomposteurs ont été distribués gratuitement. Au total, l'agglomération a distribué près de 12 000 composteurs et 882 lombricomposteurs depuis le début des opérations 100% compostage en 2023.

Au cours de cette année, 18 sites de compostage partagé ont également été installés par la DCTDM, soit au total 67 sites en fonctionnement sur la voie publique ou en résidences.

Convention de mise à disposition de broyeur à végétaux :

La diminution des déchets verts collectés en déchèterie est une action prévue au Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA).
Dans l'objectif de réduire les déchets verts apportés en déchèteries par les services techniques des communes, une action d'accompagnement à l'acquisition de broyeur par les communes a été proposée aux communes membres.
Le partenariat avec l'ADEME et la Région Occitanie, a permis, dans le cadre de l'AAP Biodéchets un accompagnement financier aux communes, réalisé par le biais d'une mise à disposition d'un broyeur pendant 5 ans avec participation financière de la commune (55% de subvention ADEME/Région, 22.5% Agglomération et 22.5% de fond propre à la commune). A l'issue de cette période, le broyeur sera cédé à la commune à titre gratuit si les conditions suivantes sont respectées par la commune :

- Proscrire tout apport de déchets verts broyés dans les déchèteries publiques du territoire et limiter les apports de déchets verts à des besoins ponctuels (indisponibilité du broyeur) avec information préalable de Nîmes Métropole ;
- Utiliser le broyat produit sur place en paillage de ses espaces verts ou en compostage ou pour tout autre projet communal, il pourra également mettre à disposition le broyat pour d'éventuels utilisateurs ;
- Alimenter les sites de compostage collectif communaux en broyat (comme structurant) ;
- Evaluer la quantité de déchets verts broyés chaque année et transmettre la donnée à Nîmes Métropole.



Au total, 16 communes se sont dotées d'un broyeur depuis le début de l'opération dont 5 communes en 2025 (Gajan, Saint Gervasy, Domessargues, Milhaud et Fons).

Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_12-DE

- Animations dans les écoles

Dans le cadre de son programme local de prévention des déchets ménagers, le pôle Prévention de Nîmes Métropole intervient dans les écoles. Ces animations permettent aux agents de Nîmes Métropole de sensibiliser les plus jeunes au tri des déchets ménagers, au compostage ou encore à la lutte contre le gaspillage alimentaire.

Scolaires :

35 établissements scolaires ont été sensibilisés soit 177 classes, 4064 élèves et 210 adultes sensibilisés.

- Thématique tri : 10 établissements, 62 classes, 1194 élèves, 82 adultes ;
- Thématique compostage : 9 établissements, 20 classes, 671 élèves, 22 adultes ;
- Thématique réduction : 16 établissements, 95 classes, 2199 élèves, 106 adultes.

Hors scolaire :

13 interventions hors cadre scolaire (stand ou autres) ont permis de sensibiliser 164 enfants, 15 parents, 465 adultes et 7 référents de sites.

- Thématique compostage : 5 structures, 89 enfants, 53 adultes, 15 parents et 7 référents de site : centre de loisir de Bouillargues, Evènement garrigue propre à Lédenon, locaux DDET et DDPP, tous au bois
- Multithématique : 7 structures, 60 enfants et 234 adultes : festival acte de st Gilles, journée biodiversité de Cabrières, Stand place Gauguin à Pissevin, Tous au jardin, Forum association de st Gilles, participation à Ecovilles organisé par Solidéco, journée développement durable de Nimes.
- Thématique réduction : SERD (sensibilisation en déchetterie, bibliothèque et rue régale à Nîmes) : 15 enfants et 178 adultes

- Relation Usagers

En 2024, la DCTDM a reçu 42 700 appels entrants et a honoré près de 27 205 appels soit 64%, en légère baisse par rapport à 2024 (79% en 2024) dû à un taux d'absentéisme élevé.

La DCTDM a également produit près de 7036 badges pour les particuliers, 206 badges pour les professionnels et 13 badges pour les associations d'intérêt général.

Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_12-DE

COMPACTEUR MOBILE SUR SITE :

En 2024, la Direction de la Collecte et du Traitement des Déchets Ménagers de Nîmes Métropole a passé commande pour l'acquisition d'un compacteur mobile sur site de la marque Packmat.
Ce dernier a été livré en février 2025 à Nîmes (déchèterie de l'Ancienne Motte).

Le compacteur choisi permet aux agents présents sur la déchèterie de :

- compacter les bennes sur site ce qui entraine une baisse de l'utilisation de la prestation de compaction itinérante (réduction de l'empreinte carbone et des dépenses)

- limiter le nombre et les contraintes de transport des bennes : l'optimisation des bennes par la compaction permet de réduire la rotation des bennes. Par ailleurs, le compacteur mobile sera équipé de bras permettant de faire des mouvements de bennes de manière autonome (remplacement d'une benne pleine par une vide).



Afin de permettre l'utilisation du compacteur mobile sur site, il a été nécessaire de refaire les enrobés du bas de quai pour permettre la circulation du compacteur mobile sur le site et de prévoir les installations électriques permettant de le recharger. Ces travaux ont été réalisés en 2024 et 2025.

L'acquisition de 4 compacteurs mobiles du même type est prévue pour l'année 2026 afin d'équiper d'autres déchèteries du territoire confrontées aux mêmes problématiques.

- Baisse de la TEOM

L'ensemble des bons résultats de la DCTDM a permis aux élus communautaires de voter en décembre 2025, une nouvelle baisse du taux de TEOM.
En 2026 le taux prévisionnel de la TEOM est de 10.01%, soit une baisse d'environ 5%. Ainsi, une hypothèse de baisse de recettes à hauteur de 1.4 m€ a été intégrée dans le budget 2026.

Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_12-DE

MOBILITE

1/ Contexte et vision générale

L'année 2025 aura marqué un tournant structurant pour les mobilités au sein de Nîmes Métropole. Dans un contexte de transition écologique accélérée voulue par le PCAET, d'évolution des attentes des usagers et d'intensification des déplacements, la collectivité a engagé une transformation profonde de son réseau. Cette dynamique a permis de renforcer simultanément la performance, la fiabilité, l'accessibilité et la dimension durable des mobilités au quotidien.

2/ Objectifs et impacts majeurs

En 2025, les efforts de la collectivité ont convergé vers six objectifs structurants :
- modernisation du parc roulant,
- transition énergétique,
- montée en puissance des lignes BHNS,
- structuration des services vélo,
- accompagnement des usagers,
- optimisation contractuelle et maîtrise des coûts.

Cette stratégie coordonnée a permis une amélioration sensible de la qualité de service : recul des pannes, augmentation de la fréquentation, mobilité plus fluide, meilleure desserte des territoires périurbains, attractivité renforcée du vélo comme alternative à la voiture, et satisfaction accrue des usagers.

3/ Projets structurants 2025

3.1 Modernisation du parc et transition énergétique

L'année 2025 a été marquée par l'arrivée de 12 midibus électriques et 9 minibus électriques, ainsi que la commande de 9 BHNS articulés électriques qui seront mis en service en 2026. Cette montée en puissance du matériel décarboné s'est accompagnée de la modernisation de l'image du réseau grâce à une nouvelle livrée. Malgré la faillite de l'entreprise Van Hool, la reprise par Hess a permis de garantir la continuité opérationnelle du parc existant.

3.2 Dépôts et infrastructures : une transformation profonde

Les dépôts de Bompard et Pont des Îles ont fait l'objet d'études permettant la réalisation en 2026 de travaux massifs permettant l'accueil des futurs bus électriques : augmentation des puissances électriques, installation d'ombrières photovoltaïques (1 MWc), sécurisation ICPE, réorganisation des zones de stationnement et mise en place d'une présence humaine H24. Ces mutations engagent le réseau vers une exploitation plus propre et plus efficace.

3.3 Déploiement technologique : billettique, SAE, vidéo

La migration complète du système billettique prépare l'arrivée de l'open-payment en 2026. Parallèlement, la version R12 du SAE améliore la précision des données d'exploitation. Le renouvellement des systèmes de vidéoprotection et la modernisation des priorités aux feux garantissent une meilleure sécurité et une exploitation plus fluide.

Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_12-DE

3.4 Réseau BHNS : mise en service de T5 et extension de T4

La ligne T5, mise en service en septembre 2025, représente une avancée majeure : +60% de fréquentation, 1600 voyages quotidiens, desserte performante de la Vaunage, voies dédiées, correspondances renforcées. L'extension de T4 à Caissargues, terminée fin 2025, offre quant à elle un nouvel itinéraire structurant, végétalisé et pensé pour limiter les îlots de chaleur urbains.

3.5 Réorganisation du réseau TangO

La restructuration du réseau a permis d'améliorer la lisibilité et l'efficacité des lignes : fusion 74/89, réorganisation 21/22, services express Manduel–Nîmes (+40% de fréquentation), ajustements scolaires. Ces optimisations ont été construites en concertation étroite avec les communes, établissements scolaires et riverains.

3.6 Mobilités douces :

Le développement massif des services vélo constitue l'autre grande avancée de 2025. Plusieurs actions majeures ont été menées :

- Le renforcement du service de location longue durée (LLD) VéloTango : 570 vélos dont 472 Vélos à Assistance Electrique (VAE), leur taux d'utilisation est de 90%,
- Le déménagement de l'agence au Parnasse,
- La mise en place d'une nouvelle identité visuelle unifiée, mise en place d'un réseau de points retrait/retour sur l'ensemble du territoire.
- La mise en service du VLS (vélos en libre-service) NemoVélo : 250 vélos électriques, 35 stations implantées dans les pôles structurants (gare, CHU, campus, centre-ville), dont 50% électrifiées, permettant une disponibilité accrue. Les premiers résultats témoignent d'un réel engouement : 12 000 inscrits, 250 000 trajets, 160 k€ de recettes, taux de rotation moyen 6,6.
- Une dynamique d'animation territoriale renforcée : 58 événements organisés dans le cadre de Mai à Vélo (contre 39 en 2024), lancement du premier « Village Vélo », espace convivial rassemblant animations, ateliers pratiques, essais de vélos, actions de sensibilisation et mobilisations des vélocistes locaux.

3.7 Accessibilité et aménagements

Dans le cadre du SDA Ad'AP, 20 quais accessibles ont été réalisés sur 31 prévus (65%). L'accompagnement des communes s'est également intensifié, avec de nombreuses opérations d'aménagement d'arrêts, de marquage, de sécurisation et d'adaptation des voiries pour la mise en service des nouvelles lignes.

3.8 Participation citoyenne et dialogue avec les territoires

Les équipes ont assuré un travail continu de proximité : 550 sollicitations usagers traitées, participation à 24 conseils de quartier, multiples réunions locales, accompagnement des riverains lors des chantiers structurants. Une nouvelle doctrine d'information a été mise en place afin d'assurer transparence et anticipation.

3.9 Police des transports

La création de la Police des transports, opérationnelle depuis septembre 2025, a permis 42 interventions, 14 000 contrôles d'usagers et 2000 PV. Les médiateurs complètent ce dispositif par une présence quotidienne, en particulier sur les lignes scolaires sensibles.

Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_12-DE

4/ Principaux Budget :

– 9,5 M€ HT : extension T4
– 9 M€ HT : acquisition bus électriques
– 1 M€ HT : systèmes
– 1 M€ HT : aménagements réseau
– 300 k€ HT : accessibilité SDA
– 1,1 M€ HT : mise en service VLS (50% Fonds Vert)
– 200 k€ HT : renouvellement flotte LLD (80% ADEME)
– 40 k€ HT : animations vélo
– 52 M€ : cout de l'exploitation du réseau Tango

5/ Fiertés collectives

L'année 2025 a été une année d'accélération et de concrétisation : mise en service de la T5, extension de T4, arrivée de véhicules électriques, lancement du Vélo Libre-Service et animations vélo et création de la Police des transports.

6/ Perspectives 2026

– Mise en service des 9 BHNS électriques
– Finalisation complète des dépôts modernisés
– Mise en service nouvelle billettique (open-payment)
– Achèvement du PEM de Langlade
– Extension du VLS avec 17 stations supplémentaires et 15 vélos
– Renforcement des mobilités douces et des actions de sensibilisation
– Harmonisation et amélioration du fonctionnement de certains services (gares routières, TAD, TPMR)

Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_12-DE

CLIMAT ENERGIE

1/ Contexte et présentation

Le pôle Climat–Énergie de Nîmes Métropole intervient sur l'ensemble des enjeux liés à l'énergie et au climat, en mettant en œuvre des actions de sobriété énergétique, en conseillant les communes sur la gestion de l'énergie et en conduisant des études pour structurer un plan d'investissement. Son action porte notamment sur la rénovation énergétique des bâtiments et le déploiement d'équipements de production d'énergies renouvelables, principalement photovoltaïques.

Il assure en outre la mise en œuvre du PCAET, document cadre de la collectivité inscrit dans le projet de territoire d'écométropole et l'ambition de devenir un territoire à énergie positive à l'horizon 2050.

Enfin, le pôle organise tout au long de l'année des actions de sensibilisation au développement durable et au changement climatique, destinées en particulier au grand public et au public scolaire.

2/ Objectifs et impacts

Objectifs poursuivis en 2025
Mise en œuvre du plan d'action du PCAET de Nîmes Métropole, avec principalement les axes 3 et 10 portés par le pôle Climat–Énergie.

Impacts attendus ou constatés

- **Prise de conscience** des enjeux climat–énergie sur le territoire
- **Baisse de la consommation énergétique** des équipements publics et privés
- **Diminution des émissions de CO_2** liées aux activités du territoire
- **Augmentation de la part d'énergies renouvelables** dans le mix énergétique local

3/ Principaux projets et actions

Énergie

- **Accord-cadre Photovoltaïque** — Mise en œuvre d'un accord-cadre pour la réalisation d'études de faisabilité photovoltaïque, notifié en juillet 2025. Lancement de 12 études sur le patrimoine des communes du territoire. *État : en cours*
- **Accord-cadre Audit énergétique** — Lancement d'un accord-cadre pour la réalisation d'audits énergétiques sur le patrimoine communal, en cours de notification. Permettra la réalisation de plus de 150 audits au cours des 4 prochaines années. *État : en cours*
- **Observatoire énergétique** — Mise en œuvre de la phase de test de l'observatoire énergétique de Nîmes Métropole, avec l'Hôtel communautaire comme bâtiment équipé, afin de mesurer et suivre précisément la consommation énergétique. Cette phase, une fois finalisée, sera déployée à l'échelle du territoire dans l'ensemble des communes. *État : en cours*
- **Groupement d'achat d'énergie** — Suivi du nouveau groupement d'achat d'énergie en partenariat avec les syndicats d'énergies d'Occitanie pour la période 2026–2029. *État : en cours*
- **Valorisation des CEE** — Poursuite et amélioration du dispositif de valorisation des Certificats d'Économie d'Énergie (CEE), en partenariat avec le syndicat d'énergie SMEG 30. *État : en cours*

Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_12-DE

Climat

- **Étude méthanisation** — Étude sur le potentiel de méthanisation à l'échelle du territoire et rencontre avec un industriel local (Grap'Sud) souhaitant initier un projet de méthanisation. *État : lancé*
- **Observatoire de la chaleur urbaine** — Déploiement d'un réseau de capteurs de température dans le cadre de la mise en place de l'observatoire de la chaleur urbaine. *État : en cours*
- **Label TETE** — Labellisation 2 étoiles dans le volet climat–air–énergie du label Territoire Engagé pour la Transition Écologique (TETE). *État : achevé*
- **Charte pollution lumineuse** — Mise en place d'une charte de lutte contre la pollution lumineuse avec le parc national des Cévennes. *État : achevé*
- **Hydrogène vert** — Lancement d'une consultation pour identifier les gisements de production et de consommation d'hydrogène vert à l'échelle du territoire. *État : lancé*

Animation

- **Tous aux jardins** — 3 dates organisées dans les communes de Mauressargues, Saint-Mamert-du-Gard et Sauzet. *État : achevé*
- **Tous au bois** — 4 dates organisées au Bois des Noyers en octobre et novembre. *État : achevé*
- **Défis scolaires** — Accompagnement de 10 classes de 3^{e} cycle (CM1–CM2) dans le cadre des défis biodiversité, 10 classes pour les défis énergies, et deux écoles (Bouillargues et Langlade) pour la mise en place d'Aires Terrestres Éducatives. *État : achevé*
- **Rendez-vous nature** — Poursuite des sorties nature avec 14 sorties organisées de février à novembre, toutes complètes. *État : achevé*

4/ Chiffres clés et indicateurs

Indicateurs d'activité

Domaine	Réalisations 2025
Énergie	
Fonds de concours transitions énergétiques	20 projets, 4,5 M€ de travaux
Pré-diagnostics énergétiques	7 bâtiments communaux
Études d'opportunité photovoltaïque	5 communes
Études de faisabilité photovoltaïque	11 études
Animation	
Enfants accompagnés (défis biodiversité et énergie)	600
Participants événements Tous au bois / Tous aux jardins	500
Participants Jour de la Nuit	80
Participants Rendez-vous nature	Plus de 300 (14 sorties)
Climat	
Label TETE	2 étoiles
Observatoire chaleur urbaine	Phase test (ville centre)
Micro-forêts entretenues	18

Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_12-DE

Éléments RH

- **Effectifs mobilisés :** 4 personnes entre janvier et juillet, puis 5 personnes à partir du remplacement de la chargée d'animation.
- **Évolution notable :** Un poste d'animation reste gelé, nécessitant une priorisation des actions et l'externalisation potentielle de certaines missions.

5. Budgets

Fonctionnement 2025

Budget	Montant
Énergie (2851)	174 900 €
Développement durable (2208)	227 380 €
Total Fonctionnement	**402 280 €**

Investissement 2025

Budget	Montant
Énergie (2851)	150 000 €
Développement durable (2208)	1 000 €
Total Investissement	**151 000 €**

6/ Fiertés collectives de l'année

- **Reconnaissance institutionnelle** — Obtention du label Territoire Engagé pour la Transition Écologique (TETE) avec 2 étoiles, valorisant le travail mené sur la transition écologique.
- **Succès événementiel** — Forte mobilisation pour l'événement « Tous au bois » au Bois des Noyers, devenu un rendez-vous attendu du territoire.
- **Impact pédagogique** — Très bon fonctionnement des défis énergies et biodiversité, avec de nombreux élèves sensibilisés et des retours positifs des enseignants.

7/ Nouveautés et faits marquants

Nouveaux projets

- Lancement d'une consultation pour la mise en œuvre d'une stratégie d'économie circulaire au sein du territoire.
- Mise en place de l'observatoire de la chaleur urbaine et de l'observatoire énergétique, outils innovants de suivi et d'aide à la décision.

Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_12-DE

Évolutions organisationnelles ou partenariales

- Évolution du pôle animation avec la fusion de deux postes en un, obligeant à des choix sur les priorités et à l'externalisation potentielle de certaines missions.

8/ Partenaires principaux

- **CPIE du Gard** — Défis biodiversité et énergies dans les écoles
- **Direction du Numérique de Nîmes Métropole** — Mise en place de l'observatoire énergétique
- **Syndicat d'Électricité du Gard (SMEG 30)** — Groupement d'achat d'énergie et valorisation des Certificats d'Économie d'Énergie (CEE)
- **Agence d'Urbanisme et Ville de Nîmes** — Mise en place de l'observatoire de la chaleur urbaine
- **Parc National des Cévennes** — Charte de lutte contre la pollution lumineuse

9/ Calendrier et perspectives

Actions prévues à court terme

- **Observatoire de la chaleur urbaine** — Déploiement du réseau de capteurs sur l'intégralité des communes du territoire
- **Audits énergétiques** — Lancement de 73 audits énergétiques sur le patrimoine communal et intercommunal, financés par l'appel à projets CHÊNE de la FNCCR
- **Énergies renouvelables** — Lancement d'un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) pour la mise en œuvre d'ombrières photovoltaïques sur 8 sites

10/ Perspectives 2026

- **Animation** — Création d'un nouvel événement sur le thème de la sobriété énergétique et environnementale
- **Formation interne** — Mise en place d'un plan de formation auprès des agents de Nîmes Métropole pour les sensibiliser aux enjeux et au plan d'action du PCAET
- **Observatoire énergétique** — Déploiement de l'outil sur l'intégralité du patrimoine communal et intercommunal

Continuité de service — Poursuite de l'ensemble des missions en maintenant une qualité de service rendu aux communes et aux usagers.

Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_12-DE

FINANCES / CONTRÔLE DE GESTION / COMPTES ADMINISTRATIFS

L'engagement partenarial signé en octobre 2024 entre Nîmes Métropole et la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) fixe un cadre de travail et permet d'améliorer l'efficacité et de renforcer la coopération entre les services.

1/ Budget, gestion de la dette et de la trésorerie

- **Budgets** :

L'année 2025 a été marquée par la généralisation des Comptes Financiers Uniques (CFU) pour l'ensemble des budgets M57 et M4, en anticipation par rapport au calendrier réglementaire.

Sur le volet pluriannuel, plusieurs opérations majeures ont été finalisées :
- Clôture des AP/CP du STEP de Saint-Gilles et du Réservoir de Saint-Géniès lors du BS 2025.

Et en parallèle, la création de nouvelles AP/CP : « Transfert EU Milhaud vers STEU Nîmes » et « STEU Buffalon ».

- **Budget Vert** :

La Direction des Finances poursuit la structuration du Budget Vert, dont les premiers résultats ont été présentés en conseil communautaire lors du vote des CFU 2024, incluant la première remontée réglementaire des données de l'axe Atténuation.
L'équipe se prépare désormais à la prochaine étape :
- Coloration des dépenses selon l'axe Biodiversité dès les CFU 2025,
- Acquisition de la méthodologie de cotation et de la maquette d'analyse associée.

Dans le cadre de l'AMI ADEME « Budget Climat », Nîmes Métropole a accueilli la 3e journée réseau, consacrée à la budgétisation verte. Cette journée a permis :
- des retours d'expérience entre collectivités,
- des ateliers collaboratifs visant à lever les freins persistants et à préparer l'intégration des prochains axes d'analyse.

- **Dette et trésorerie** :

La Direction des Finances gère une dette de 466 M€ (hors dette Gemapi transférée), répartie sur une centaine d'emprunts. Le suivi de cet encours constitue une mission essentielle nécessitant une rigueur constante.
En 2025, deux tirages ont été réalisés sur l'emprunt BEI (enveloppe totale de 110 M€):
- 21 M€ pour le budget Eau,
- 15 M€ pour le budget Grand Cycle de l'Eau.

La Direction des Finances poursuit le pilotage de la trésorerie, recherchant une position proche de zéro, grâce à :
- un suivi quotidien,
- un plan prévisionnel consolidé,
- l'utilisation des instruments de gestion disponibles.

- **Dette garantie** :

La Direction des Finances a acquis et a commencé à déployer un logiciel de suivi financier des bénéficiaires de garanties d'emprunt et, plus largement, des satellites de Nîmes Métropole. Cet outil permet également une vision consolidée de leur gouvernance.

Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_12-DE

2/ Production comptable

En quelques chiffres :

- Aux alentours de **14 200 mandats** ont été établis
- Plus de **5 800 titres** ont été émis sur l'exercice
- Un Délai Global de paiement (DGP) moyen autour de 20,5 jours
- 143 rejets de mandats et 370 de titres (dont 200 suite à une anomalie informatique entre le logiciel Ordonnateur et celui du SGC)
- 1 contrôle régie : Pôle Accueil Usagers

Le pôle Comptabilité assure un contrôle quotidien rigoureux des dossiers transmis par les structures d'appui des directions opérationnelles, tant sur le plan budgétaire que sur celui des pièces justificatives. Cette expertise contribue à :

- fiabiliser les mandats et titres,
- réduire significativement les rejets du SGC,
- sécuriser l'ensemble de la chaîne comptable.

Avec les contrôles comptables automatisés (CCA) et le suivi de l'indicateur de pilotage comptable (IPC) des actions ciblées sont menées pour continuer à renforcer la qualité des comptes.

3/ La gestion patrimoniale

- Modification des durées d'amortissement en matière d'infrastructures de lutte contre les inondations : Mise en cohérence avec la durée réelle des biens. Résultat : une charge mieux répartie sur le budget GCE
- Rapprochement des actifs comptables Ordonnateur et SGC des budgets Aéroport, Ordures Ménagères et Grand Cycle de L'Eau.
- Intégration des biens de retour de la ZAE Grézan IV

Chiffres clés :

- 39 % des immobilisations ont été mises en service
- Le GCE, l'Eau et l'Assainissement concentrent 73 % du stock d'immobilisations
- 45,6 M€ d'amortissements sur l'exercice

4/ Fiscalité

La démarche entreprise avec les services de la DDFIP pour améliorer les échanges d'informations a porté ses fruits et la Direction des Finances dispose maintenant d'informations précises sur l'analyse des signalements permettant un suivi plus fin et une meilleure compréhension des suites données. Les missions exécutées dans le cadre de la mutualisation se poursuivent avec les communes et les conventions de mutualisation ont fait l'objet de modifications afin d'ajuster au mieux les axes de travail. Il a notamment été explicité le rôle du service dans le cadre de l'organisation des Commissions Communales des Impôts Directs.

L'objectif de nos missions dans ce cadre reste l'équité fiscale et la fiabilisation des bases de nos communes et de notre EPCI afin de s'assurer que les recettes perçues correspondent à la réalité du terrain. Nous avons également poursuivi les travaux en compagnie de 19 autres collectivités Françaises pour développer en collaboration avec les services centraux de Bercy une solution universelle d'échange et de suivi du traitement des signalements effectués par les collectivités. L'objectif est d'aboutir à un outil collaboratif unique permettant d'optimiser la chaine de traitement des signalements et leur prise en compte. Après une première expérimentation fin 2023, l'outil s'est enrichi par l'ajout de signalements concernant les locaux professionnels. La prochaine étape est de pouvoir utiliser cette plateforme dans le cadre des impôts économiques : CFE, IFER et TASCOM.

Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_12-DE

5/ Taxe de séjour

Des démarches de fiabilisation ont également été engagées en 2025 concernant la taxe de séjour, instaurée sur 36 communes du territoire (3 communes conservant une gestion autonome). L'enjeu est désormais de garantir que l'ensemble des hébergeurs concernés déclarent et collectent correctement la taxe.
Les actions menées ont porté en priorité sur les meublés de tourisme, afin d'identifier les hébergements non déclarés, de vérifier la conformité des pratiques et d'assurer une équité de traitement entre les acteurs du territoire.

Evolution des recettes de la taxe de séjour :

Type d'hébergeurs	2024	2025	Evolution
Location en direct	120 890 €	131 143 €	7,82%
Location via opérateurs numériques	201 602 €	209 990 €	3,99%
Total	**322 492 €**	**341 133 €**	**5,46%**

6/ Fonds de concours

Le nombre de fonds de concours a été particulièrement élevé avec 109 attributions votées en conseil communautaire. Il est à noter que 15 dossiers ont été analysés lors du comité d'attribution de novembre 2025 et ont fait l'objet d'une délibération en 2026.
Répartition des dossiers sur les 2 dernières années 2025-2026 :

Dossiers accordés en 2025 décomposés par thématiques			
Thématiques	**Nombre de dossiers**	**Montant fonds de concours**	**Montant projet**
Transports mobilité	**30**	**2 211 601 €**	**10 275 926 €**
Projets de secteurs	**3**	**2 150 000 €**	**16 483 514 €**
Revitalisation des cœurs de villes, centres bourgs et quartiers	**5**	**1 635 559 €**	**8 518 271 €**
Transition énergétique, accessibilité et mise en sécurité du patrimoine communal	**14**	**1 590 504 €**	**7 634 448 €**
Equipements sportifs	**30**	**1 170 063 €**	**6 100 480 €**
Equipements culturels et petit patrimoine	**6**	**150 744 €**	**463 953 €**
Vidéoprotection	**12**	**127 909 €**	**331 250 €**
Espaces naturels et de loisirs	**2**	**69 217 €**	**244 487 €**
Ecoles numériques	**22**	**67 124 €**	**178 229 €**
Total général	**124**	**9 172 720 €**	**50 230 559 €**

Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_12-DE

Chiffres clés sur le mandat :

Thématiques	Nombre de dossiers	Montant fonds de concours	Montant projet
Projets de secteurs	4	12 150 000 €	63 413 144 €
Transition énergétique, accessibilité et mise en sécurité du patrimoine communal	119	7 912 526 €	35 424 128 €
Transports mobilité	78	5 660 120 €	23 582 136 €
Equipements sportifs	52	4 400 892 €	19 614 481 €
Revitalisation des cœurs de villes, centres bourgs et quartiers	23	3 115 301 €	13 983 326 €
Equipements culturels et petit patrimoine	28	1 148 713 €	3 944 274 €
Vidéoprotection	43	701 150 €	1 776 799 €
Espaces naturels et de loisirs	7	277 025 €	1 562 892 €
Ecoles numériques	54	178 325 €	480 409 €
Total général	**408**	**35 544 052 €**	**163 781 589 €**

7/ Contrôle interne :

Le contrôle interne a pu être relancé en fin d'année 2025 afin d'évaluer les risques relatifs aux processus budgétaires et financiers à enjeux. En complément, la mise à jour et la complétude des procédures internes est engagée afin de permettre une meilleure diffusion de l'information.

Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_12-DE

CONTROLE DE GESTION

Après un début de décennie marqué par une succession de chocs exogènes — crise sanitaire liée à la Covid-19, invasion de l'Ukraine par la Russie, crise énergétique, poussée inflationniste et instabilité politique — l'inflation a poursuivi son ralentissement. Après avoir atteint un pic en 2022, elle a nettement reflué en 2024 pour s'établir à 0,9 % en moyenne annuelle en 2025.

Dans le même temps, la croissance économique française demeure modérée, traduisant un contexte économique encore fragile. Par ailleurs, le déficit public de la France est resté, en 2025, largement supérieur au standard européen de 3 % du PIB, atteignant 5,1 % après 5,8 % en 2024.

Dans ce contexte, le Gouvernement a engagé, à travers la loi de finances pour 2025, plusieurs mesures destinées au redressement des comptes publics, parmi lesquelles le gel de la dynamique de TVA affectée aux collectivités, la hausse des cotisations retraite employeur ainsi que le recentrage de la taxe d'habitation sur les seules résidences secondaires.

Ainsi en 2025

- Les recettes de fonctionnement ont baissé de 1,6 M€ soit 0,6 % alors que le montant des dépenses de fonctionnement a progressé de 5,2 M€ soit 2,6 %
- L'épargne brute diminue pour atteindre 72,1 M€
- Les projets d'investissements sont réalisés à hauteur de 105 M€
- L'endettement se stabilise : 466 M€. Cependant l'encours de la dette place Nîmes Métropole parmi les collectivités les plus endettées de France.

Dans ce cadre, la prospective financière continue d'être enrichie afin d'anticiper au mieux les évolutions à venir. Construite avec la participation active de l'ensemble des composantes de Nîmes Métropole, elle constitue un outil essentiel de préparation et de cadrage budgétaire.

Le rapport d'orientation budgétaire 2026 a ainsi mis en avant la prudence ayant présidé à la construction du projet budgétaire. Cette approche tient compte à la fois d'un contexte national incertain et du caractère transitoire de l'exercice, situé entre deux mandats. Il maintient l'objectif fixé par l'exécutif de préserver un ratio de désendettement inférieur à dix ans.

Très complet, ce document apporte une information détaillée et transparente tant aux élus qu'aux habitants de Nîmes Métropole. Les hypothèses de construction budgétaire y sont précisées et les perspectives financières de la collectivité présentées de manière claire et exhaustive.
Le plan pluriannuel d'investissement a été régulièrement actualisé pour que notre collectivité dispose d'une prévision détaillée à jour des projets d'investissement à réaliser et des financements associés.

Cet outil permet d'assurer une supervision globale des investissements tout en garantissant une maîtrise soutenable de l'endettement.

Enfin, un accompagnement constant a été apporté aux directions opérationnelles afin de les soutenir dans la conduite des projets structurants et des enjeux majeurs pour la collectivité.

Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_12-DE

Service financements et dialogue public

Le service Financements–Dialogue public porte deux missions complémentaires au service du territoire : la recherche et le pilotage des financements pour les projets de Nîmes Métropole et de ses communes membres, et l'animation du dialogue citoyen à travers le Conseil de Développement. Transversales par nature, elles participent d'une même ambition : construire une action publique mieux financée, mieux outillée et plus proche des habitants.

- **Recherche de financements**

Le service assure deux missions indissociables sur le volet financements : le pilotage des politiques contractuelles et la recherche de financements pour les projets de Nîmes Métropole et, de plus en plus, de ses communes membres.

Politiques contractuelles. En tant que chef de file du Contrat Territorial Occitanie (CTO) et de l'Approche Territoriale Intégrée (ATI), le service anime l'ensemble du cycle contractuel : recensement annuel des projets, construction des programmes opérationnels, animation des instances de gouvernance, dialogue avec les partenaires financeurs et plaidoyer actif pour les projets du territoire.

Dans le cadre du Contrat pour la Réussite de la Transition Écologique (CRTE), dont le PETR Garrigues et Costières est chef de file, le service contribue à l'alimentation du programme opérationnel et à l'accompagnement des porteurs de projets, à travers notamment une maquette financière partagée qu'il a mise en place afin de garantir la cohérence entre les trois dispositifs.

Accompagnement des communes membres. Depuis 2023, le service a accompagné 20 communes membres dans leur recherche de financements, avec des niveaux d'intervention adaptés à chaque situation : veille et information sur les dispositifs disponibles, conseil et orientation, ingénierie de dossier, participation aux réunions avec les partenaires financeurs. Cet accompagnement s'appuie notamment sur le dispositif régional Bourg Centre Occitanie (BCO), qui concerne 16 communes du territoire.

En 2025, des travaux de structuration de cette offre d'accompagnement ont été engagés en vue de la formaliser et de la pérenniser pour le prochain mandat.

Résultats 2025. Dans un contexte électoral qui a naturellement ralenti l'instruction et la notification de nombreux dossiers, et après une année 2024 marquée par d'importants financements sur le champ des mobilités (vélos en libre-service, liaisons cyclables inscrites au Plan Vélo et développement de pôles d'échanges multimodaux dont celui de Langlade) qui ne trouvaient pas d'équivalent en 2025, Nîmes Métropole a obtenu 16 180 522 euros de subventions pour ses projets.

Les attributions se répartissent autour de plusieurs projets structurants pour le territoire : 12,6 millions d'euros dans le cadre du PAPI, mobilisés auprès des partenaires financiers historiques (Etat-Fonds Barnier, Région, Département) pour la prévention des risques d'inondation ; 1,4 million d'euros de l'Agence de l'Eau pour le système d'assainissement des eaux usées de la Vaunage ; 1,36 million d'euros de l'État et du Département pour les réseaux de l'aéroport, préalables indispensables au développement de l'activité aéroportuaire et aéronautique à la suite du transfert de propriété à l'agglomération ; et 466 174 euros dans le cadre du Fonds Vert pour huit projets relevant du PCAET parmi lesquels l'atlas de la surchauffe urbaine, l'hyperviseur énergétique, l'observatoire de l'habitat et du foncier, et le remplacement de la centrale de traitement d'air du centre aquatique Nemausa.

Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_12-DE

- **Dialogue public : le Conseil de Développement (Codev)**

En 2025, le Conseil de Développement de Nîmes Métropole a affirmé sa place comme outil à part entière de la gouvernance territoriale. Autour de trois commissions thématiques choisies collectivement par ses membres, le Codev a mené des cycles de travail approfondis associant citoyens, experts et acteurs de terrain : l'égalité des chances sous l'angle d'une stratégie emploi-compétences territoriale ; les territoires fertiles pour encourager une alimentation locale, durable et accessible, et l'intelligence artificielle au service des territoires pour construire un cadre d'usage éthique, utile et sobre l'IA.

Chaque commission a tenu trois séances de travail participatives, avec le concours de l'équipe interne de Nîmes Métropole et de l'Agence d'Urbanisme de la Région Nîmoise et Alésienne (AUDRAN), et a abouti à un rapport citoyen formalisé portant des propositions concrètes à destination de la collectivité et de l'ensemble des parties prenantes du territoire.

Le rythme de travail a été soutenu tout au long de l'année : assemblée plénière de lancement en avril, neuf séances de commission entre mai et juillet, restitution des travaux en bureau en septembre, validation des rapports en assemblée plénière en octobre, présentation au Comité de Direction de Nîmes Métropole en octobre, puis rencontres avec les élus référents avant présentation de l'ensemble des travaux lors du Conseil Communautaire de décembre 2025. 18 communes membres ont ensuite présenté le rapport d'activité du Codev en conseil municipal, témoignant d'un ancrage territorial réel.

Au-delà des productions réalisées, l'année 2025 a consolidé une méthode de dialogue et d'animation et une dynamique de travail par commissions qui a démontré sa valeur.

Le Codev constitue ainsi un espace de parole libre et éclairée, ancré dans les réalités du territoire et orienté vers l'action publique.

Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_12-DE

Equilibre des comptes administratifs 2025

Budget principal et budgets annexes

Fonctionnement

Dépenses	**294,6 M€**	**Recettes**	**368,8 M€**
Personnel	**26,0 M€**	Fiscalités	**186,9 M€**
Reversements aux communes	**48,4 M€**	Dotation globale de fonctionement	**21,9 M€**
Contrats de prestations de services	**71,5 M€**	Autres compensations	**6,3 M€**
Charges à caractère général	**53,0 M€**	Autres produits	**8,7 M€**
Intérêts de la dette	**12,2 M€**	Produit des services	**41,6 M€**
Autres dépenses	**0,2 M€**	Subventions et participations	**10,2 M€**
Exceptionnel	**0,3 M€**	Produit financier	**2,8 M€**
Opérations interbudgétaires	**35,3 M€**	Exceptionnel	**5,3 M€**
Dotations aux provisions	**0,1 M€**	Exceptionnel Cessions	**0,7 M€**
Opérations Internes	**47,6 M€**	Opérations interbudgétaires	**35,3 M€**
		Dotations aux provisions	**0,1 M€**
		Opérations Internes	**12,1 M€**
		Résultats CA 2024 reportés	**36,9 M€**

Résultat fonctionnement	**74,2 M€**

Investissement

Dépenses	**191,01 M€**	**Recettes**	**139,11 M€**
Travaux et acquisions	**93,7 M€**	Dotations subventions et FCTVA	**30,37 M€**
Subventions et Fonds de concours	**10,8 M€**	Autres recettes	**2,59 M€**
Autres dépenses	**2,6 M€**	Produits des emprunts	**53,89 M€**
Remboursement dette en capital:	**38,4 M€**	Affectation des résultats 2022	**29,96 M€**
Opérations comptes Tiers	**8,6 M€**	Opérations comptes Tiers	**6,17 M€**
Opérations internes	**20,6 M€**	Opérations internes	**56,14 M€**
Reports de dépenses	**16,3 M€**	Reports recettes	**18,46 M€**
		Résultats CA 2023 reportés	**-58,46 M€**

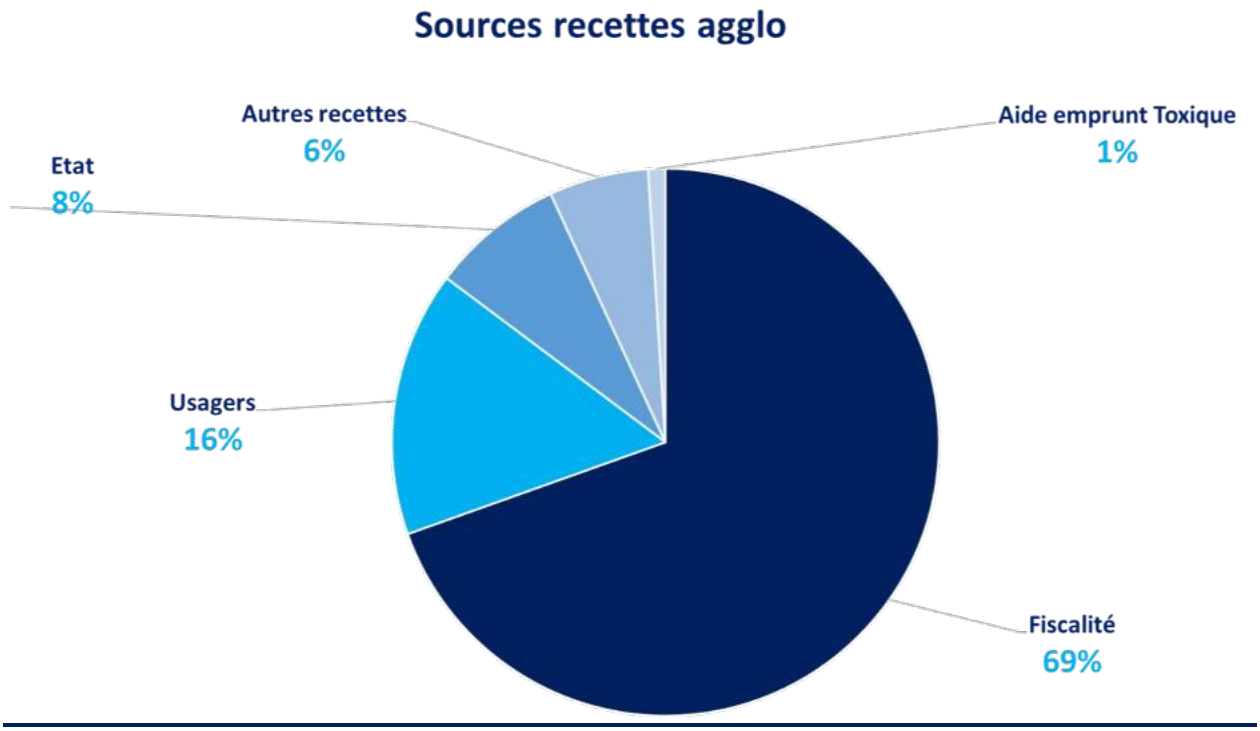
Résultat investissement	**-51,90 M€**

Résultat consolidé	**22,3 M€**

Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_12-DE

La source des recettes de Nîmes Métropole en 2025

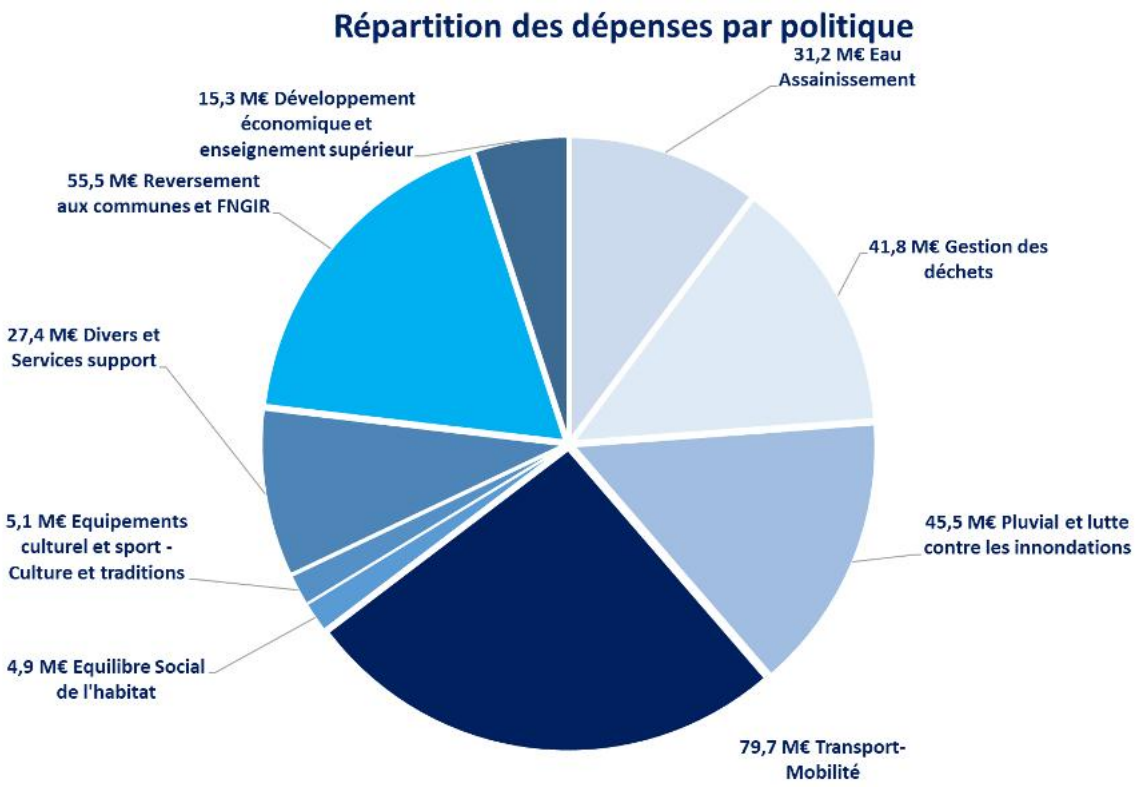


Fiscalité directe	43,7 M€
Fraction TVA	56,9 M€
Compensations fiscalité	6,6 M€
TEOM (taxe enlèvement ordures ménagères)	39,5 M€
GEMAPI (taxe lutte contre les innondations)	2,8 M€
Versement Mobilité	44,1 M€
Total	193,5 M€

Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_12-DE

Les réalisations budgétaires 2025



72 M€ de capacités d'autof nancement	**212 M€** de dépenses réelles de fonct onnement	**284 M€** de recet es réelles de fonct onnement	**105 M€** de dépenses d'équipement brutes	**74 M€** de dépenses d'équipement net es

466 M€ de det e NM	**6,7 ans** Rat o de désendet ement (avec det e Gemapi VDN)

- Nîmes métropole parvient en 2025 à garder un niveau satisfaisant de marge brute ce qui permet à l'agglomération de stabiliser son niveau d'endettement qui demeure toutefois élevé.
- Les dépenses projets d'investissements restent soutenues
- Le ratio de désendettement reste inférieur aux imites imposés par la règlementation.

Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 030-213001563-20261104-DEL_11_2026_12-DE

Les grands projets d'investissement en 2025

Préserver notre environnement	**29,2 M€**
•Extension & renouvellement des réseaux	18,5 M€
• Réservoir de Saint Gilles	1,5 M€
•Autres investissements eaux et assainissement	5,9 M€
• Amélioration de nos déchèteries et gestion des déchets	3, 3 M€
Mobilité : assurer un maillage cohérent de notre territoire	**18,8 M€**
• Renouvellement de la flotte des bus	5,1 M€
• Extension infrastructure TCSP Caissargues	8,0 M€
• Vélos	1,0 M€
• Autres investissements mobilité (Réseaux bus, parking relais …)	4,7 M€
Assurer la protection des biens et des personnes	**39,4 M €**
• Papi	33,6 M€
• NPNRU	1,9 M€
• Pluvial	2,5 M€
• Habitat	1,4 M€
Développement économique et aménagement du territoire	**8,2 M€**
• Aménagement, foncier et entretien des ZAE	3,3 M€
• Gecko	1,7 M€
• Aides à l'installation des entreprises	0,1 M€
• Ville intelligente Smart City (mobilité)	1,9 M€
• Séparation réseaux aéroport	0,5 M€
• Autres aménagement aéroport	0,7 M€
Soutient aux projets des communes	**7,3 M€**
Amélioration des bâtiments communautaires	**1,1 M€**

Mise en ligne le : 10/11/2026 14:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/86769